

CORRESPONDANCE
DE ZACHARIE DU BELLAY, SIEUR DU PLESSIS
(1572-1644)

Présentée et annotée par Jean Luc Tulot

-=-

Désirant compléter ma connaissance des membres de l'entourage des La Trémoille, j'ai effectué entre le 17 août 2006 et le 19 avril 2007 la transcription de la centaine de lettres de Zacharie du Bellay aux La Trémoille conservées dans le Fonds La Trémoille des archives nationales de France à la cote 1 AP 645¹. Cette correspondance est à peu près inédite. La lettre du 12 mai 1612 de Zacharie du Bellay à la duchesse de La Trémoille relatant l'arrivée de son fils à la Cour d'Angleterre a été publiée en 1873 par l'archiviste-paléographe Etienne Charavay dans la *Revue des Documents historiques* dont il était directeur. Un siècle plus tard un chercheur américain, Mark Motley, dans son étude sur l'éducation de la noblesse dans le long XVII^e siècle a fait état de quelques lettres de Zacharie du Bellay à Charlotte-Brabantine de Nassau, alors qu'il était le gouverneur de son fils aîné Henri de La Trémoille².

J'ai complété cet ensemble en y ajoutant les quatorze lettres que Zacharie du Bellay et son fils aîné Henri, sieur de Puyoger, ont adressées à André Rivet entre 1638 et 1644, conservées à la Bibliothèque de l'Université de Leyde³ que j'avais transcrites au mois de novembre 2002.

Les lettres de Zacharie du Bellay aux La Trémoille nous font découvrir les aléas de sa fonction de gouverneur auprès de Henri de La Trémoille, en plus de veiller à l'éducation de celui-ci, la duchesse de La Trémoille s'appuyait sur lui pour superviser la gestion du duché. Lorsque Henri de La Trémoille eut atteint l'âge de 16 ans, elle lui confia le gouvernement de Taillebourg, charge qu'il assumait pendant six ans. En 1623 et 1624, il fit partie de la suite de Henri de La Trémoille. Celui-ci semble t-il cessa de l'employer en 1625.

Les lettres de Zacharie du Bellay et de son fils aîné, Henri, à André Rivet nous font partager l'intimité de représentants de la noblesse troisième huguenote à une période pendant laquelle l'Edit de Nantes fut assez correctement respecté⁴. Cette petite noblesse, il faut bien l'avouer en dehors du cas particulier du normand Isaac Dumont de Bostaquet⁵, nous est à peu près totalement inconnue.

Pourtant cette petite noblesse provinciale huguenote a joué un rôle social et politique essentiel. C'est en effet en s'appuyant sur elle que la haute noblesse protestante, comme les La Trémoille, joua un rôle politique de 1560 à 1629.

Après l'évanouissement du parti protestant à la suite de la paix d'Alès en 1629, cette noblesse provinciale, moins tentée de « suivre le monde », à la différence de la haute noblesse, persista généralement dans la Religion réformée, en préférant souvent le service des Provinces-Unies à celui du Roi de France⁶. Mais comme le montrent les lettres de Zacharie du Bellay il était difficile d'y faire

¹ La Lettre 1 AP 645/66 illisible sur le microfilm n'a pu être transcrite.

² Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility, 1580-1715*, Princeton University Press, 1990, p. 48 et 58.

³ Paul DIBON, E. ESTOURGIE et H. BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971.

⁴ Elisabeth LABROUSSE, *Une foi, une loi, un roi. La Révocation de l'Edit de Nantes*, Payot/ Labor et Fides, Paris/ Genève, 1985, p. 35.

⁵ Isaac DUMONT de BOSTAQUET, *Mémoires*, Mercure de France, Ed. Michel Richard, Mercure de France, 1968.

⁶ Cf. Emile G. LEONARD, *Le Protestant Français*, P. U. F., 1953, p. 60 et *Histoire générale du protestantisme*, Réédition Coll. Quadrige, PUF, 1988, 3 vol, tome II, p. 316 ; D. LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, SEDES, 1968, p. 195-197 ; Janine GARRISSON, *L'Homme protestant*, Editions Complexe, Bruxelles, 1986, p. 53.

carrière⁷. Cette pratique du service hors du royaume est peut-être une des raisons pour laquelle à la Révocation de l'Edit de Nantes nombre des familles nobles provinciales prirent le chemin du refuge et entrèrent au service de Guillaume III d'Orange⁸ ou du Grand électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume de Prusse, ce qui fut la cas de deux des fils de Zacharie du Bellay.

Dans l'optique des luttes politiques en France au XIX^e siècle, la conviction religieuse de la noblesse protestante au XVI^e et XVII^e siècles est souvent mise en doute, nombre d'historiens n'y voyant qu'intérêts politiques ou matériels⁹. Les lettres de Zacharie du Bellay et de son fils sont révélatrices du vécu de leur foi, de leur certitude de professer la vraie religion, mais aussi de leur attachement aux valeurs nobiliaires.

Ces lettres nous font découvrir enfin une autre facette de la personnalité d'André Rivet. Jusqu'à présent, celui-ci était connu pour ses relations avec des érudits¹⁰ et d'autres pasteurs¹¹. Cette correspondance nous fait percevoir qu'il était resté en relations étroites avec ses anciens coreligionnaires de Thouars, ce qui contribue à humaniser son personnage.

LES DU BELLAY DU PLESSIS-ANGER

Zacharie du Bellay était le cadet d'une famille noble angevine. Il naquit en 1572 à Saint-Georges-des-Sept-Voies au sud-est d'Angers. Il entra au service de Claude de La Trémoille, duc de Thouars, et après la mort de celui-ci en 1604 fut un des hommes de confiance sur laquelle la veuve de celui-ci, Charlotte-Brabantine de Nassau, s'appuya pour assurer la conduite de sa maison¹². L'âge de la retraite venu, il se retira en son château de Puyoger dans la paroisse d'Availles-Thouarsais, au sud-est de Thouars, où il mourut en 1644 à l'âge de 72 ans.

Un cadet d'une famille angevine

Les du Bellay sont une vieille famille angevine comptant un grand nombre de branches. Charles du Bellay, sieur du Plessis-Thiour ou de Plessis-Raganne, père de Zacharie, avait été lieutenant d'une compagnie de cheval-légers du prince de Genevois dans l'armée du roi de Navarre et avait fait parti de ces nobles qui avaient adhéré à la nouvelle religion lors de l'explosion du protestantisme entre les années 1559 et 1565¹³. En 1585, face à l'Edit de Nemours qui ordonnait aux réformés de se convertir

⁷ Notons que si le duc de Bouillon, Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne et le prince de Talmont Henri-Charles de La Trémoille y firent une belle carrière, le comte de Laval, Frédéric de La Trémoille échoua. Il en fut de même pour Turenne qui opta finalement avec le succès que l'on connaît pour le service de la France.

⁸ Matthew GLOZIER, *The Huguenot Soldiers of William of Orange and the Glorious Revolution of 1688. The Lions of Judah*, Sussex Academic Press, 2002.

⁹ Ce qui est le cas général des historiens catholiques. Notons, s'agissant des historiens protestants que si Emile G. Léonard, Daniel Ligou et Janine Garrisson reconnaissent dans le maintien du protestantisme en province le rôle des hobereaux entêtés dans la religion de leurs ancêtres, Elisabeth Labrousse dans sa vision pré-républicaine d'un protestantisme désormais conduit par les pasteurs et les synodes, est très sévère à leur encontre. Elisabeth LABROUSSE, *Une foi, une loi, un roi. La Révocation de l'Edit de Nantes*, op. cit., p. 32-34.

¹⁰ Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82, 3 vol et *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

¹¹ Jacques PANNIER a publié des lettres adressées à André Rivet par son fils Claude, par Pierre du Moulin, Jean Daillé, Charles Drelincourt et Jean Mestrezat dans son études sur *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII de 1621 à 1629*, Honoré Champion, Paris, 1932, 2 vol, tome II, p. 112-134.

¹² Dans sa lettre du 24 mai 1642 à André Rivet, Zacharie du Bellay avoue être dans sa 69^e année.

¹³ Janine GARRISSON (Dir), *Histoire des protestants en France. De la Réforme à la Révolution*, 2^{ème} Edition, Privat, 2001, p. 58.

ou de partir dans un délais de six mois, il préféra revenir au catholicisme que de s'exiler¹⁴. Il fut inhumé dans la Religion catholique le 7 septembre 1587 à Saint-Georges-des-Sept-Voies.

Renée d'Arcot, l'épouse de Charles du Bellay, à la différence de son mari, resta fidèle à la Réforme. Elle fut inhumée dans la Religion réformée le 26 octobre 1613 à Saumur. Outre Zacharie, deux de ses fils professèrent la Réforme et furent inhumés à Saumur : Isaac, sieur du Grand-Lessigny, capitaine d'infanterie, le 28 juin 1618 et Robert, sieur du Plessis-Thiour et du Bois-Raganne à Saint-Georges-le-Thourel, guidon de la Compagnie d'Amville, le 10 juin 1629.

Un gentilhomme des La Trémoille

Zacharie du Bellay, sieur du Plessis-Bellay, entra au début des années 1590 au service de Claude de La Trémoille, IIe duc de Thouars¹⁵. Il participa aux assemblées de Loudun et de Châtellerault. Il avait la confiance de Claude de La Trémoille qui le chargeait de missions confidentielles. En 1603, il fut arrêté sur l'ordre de Henri IV alors qu'il venait de porter un message à Heidelberg au duc de Bouillon¹⁶.

Zacharie du Bellay était en 1604 un des gentilshommes ordinaires attachés au service de Claude de La Trémoille. Sa veuve, Charlotte-Brabantine de Nassau¹⁷, le conserva à son service et en 1605 le chargea d'être le gouverneur de son fils aîné Henri¹⁸. Il assumait cette fonction pendant dix ans.

Dans la première moitié des années 1610, Zacharie du Bellay épousa Jeanne Herbert de Bellefonds, fille de François Herbert de Bellefonds, un conseiller protestant au présidial de Poitiers et de Jeanne Baron¹⁹. Ils eurent huit garçons²⁰ et trois filles !

¹⁴ Véritable édit de proscription, le texte de 1585 est le plus draconien de tous ceux que le pouvoir royal rendit pendant les guerres de religion. Si l'on en croit Agrippa d'Aubigné, cet édit « fit aller à la messe trois fois plus de réformés que n'avait fait la Saint-Bathélémy ». M. PERNOT, *Les guerres de religion en France, 1559-1598*, SEDES, 1987, p. 136 et 308.

¹⁵ Claude de La Trémoille (1567-1604) était un des plus grands feudataires du Poitou. Pendant l'été 1588, après la mort de son beau-frère Henri Ier de Bourbon-Condé, il embrassa le protestantisme et devint un des chefs de file de la ligne dure du parti protestant et se posa en adversaire de Henri IV. Jean Luc TULOT, « Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 1 – Un illustre lignage. 2 - Claude de La Trémoille, IIe duc de Thouars », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 83, Troisième trimestre 2003, p. 120-153.

¹⁶ Lettre de Henri IV du 16 mars 1603 à M. de Rosny. SULLY (Maximilien de Béthune, duc de), *Mémoire des sages et royales oeconomies d'Estat...*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelles collections des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, Didier et Cie, Paris, tome XVI, 1857, p. 417.

¹⁷ Charlotte-Brabantine de Nassau (1580-1631), IIe duchesse de Thouars, fut une figure protestante de premier plan dans le premier XVIIe siècle, mais parce qu'elle ne souscrivait pas à la politique de rébellion des faucons du parti protestant à l'encontre de Louis XIII pendant les années 1620, elle est totalement ignorée des historiens protestants. Jean Luc TULOT, « Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 3 - Charlotte-Brabantine de Nassau », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 84, Quatrième trimestre 2003, p. 173-202.

¹⁸ Dans sa lettre du 12 avril 1605, la duchesse de Bouillon écrivait à la duchesse de La Trémoille : « J'ay demandé à mon cher Monsieur son avis touchant quy vous devés laisser auprès de mon cher petit-fils en vostre apsence. Il y juge le Sr. du Plessis bien propre, mais il y craint ceste difficulté, c'est que vous luy donnés un comencement d'établissement et ne l'y maintenant pas à vostre retour, il semble que ce soit le fâcher et luy donner sujet de mécontentement, de fasson qu'il faudroit sonder sy à son contentement il en voudroit prandre le soing seulement en vostre absence » (Archives nationales, 1 AP 333/48). Dans sa lettre du 30 mai 1605, la duchesse de Bouillon continuait à faire part des réserves de son époux sur ce choix : « Il juge que l'establisant auprès de Monsieur vostre fils, vous vous liés les mains de n'y en pouvoir point mettre par dessus luy et puisque laissant le service où il est pour venir au vostre, il croira vous obliger beaucoup et atendra recevoir de vous la récompense, tant de ceux qu'il a randus que de ceux quy vous randera. C'est chère sur tout ce quy mande et que je vous en puis écrire » (Archives nationales, 1 AP 333/51).

¹⁹ Jeanne Herbert apporta en dot à Zacharie du Bellay la seigneurie d'Anché près de Couhé. Ce mariage put avoir lieu en 1613 ou 1614. Dans sa lettre du 22 juillet 1614, Flandrine de Nassau écrit à sa sœur Charlotte-Brabantine : « J'ay fait vostre commendement, chère Madame, ayant [en]voyé quérir Mad^{le} du Plaisis-Bellay, et luy ay dit l'honneur que vous luy faicte de luy offrir vos maisons, dont elle vous remercy très humblement. Je l'ay assurée que je vous en dirés ces grans mercis, après luy avoir offert de vous escrire ; mès elle m'a dit n'oser prandre ceste hardiesse. C'est une jolie petite fame et craintifve, et fort sage par concequent ». Paul MARCHEGAY, *Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille*, Tiré à part extrait des Archives Historiques du Poitou, 1^{ère} année (1872), Les Roches-Baritaud, Vendée, 1872, p. 50-51.

²⁰ Lettre du 5 février 1612 de Zacharie du Bellay à André Rivet.

Gouverneur de Henri de La Trémoille

Henri de La Trémoille était un enfant apathique. Il est vrai que la carte synchrone des événements familiaux²¹ qui peut être établie pour lui est particulièrement lourde : sa grand-mère maternelle Charlotte de Bourbon-Montpensier était morte de frayeur, son grand-père maternel Guillaume Le Taciturne avait été assassiné, sa tante paternelle Charlotte-Catherine de La Trémoille avait été accusée d'avoir empoisonné son mari le prince de Condé, son père était mort en 1604 de la goutte et des pressions psychologiques que lui avait infligées Henri IV, sa mère lui avait transmis ses craintes. Tous ces faits, accentués depuis 1605 par les longues absences de celle-ci à Paris, à Sedan ou en Bretagne pour défendre les intérêts de leur Maison enclenchèrent chez lui un processus de régression qui se manifesta par des troubles du sommeil, migraines, diarrhée, constipation,... dysfonctionnements anxigènes qui étaient pour lui le seul moyen d'attirer l'attention sur lui²².

Les lettres de Zacharie du Bellay à la duchesse de La Trémoille font apparaître qu'il était très attentif aux troubles d'Henri de La Trémoille et qu'il cherchait à y remédier. Il dormit notamment avec lui dans sa chambre tant qu'il eut des cauchemars à la suite du départ de la duchesse. Une intimité qu'il avouait qu'il n'aurait pas autorisée, s'il n'avait eu la crainte que de telles frayeurs puissent lui causer des dommages à l'esprit ou au corps et même peut-être aux deux. Il ajoutait que lui-même avait souffert de telles peurs jusqu'à l'âge de 12 ans²³. Cette douceur ne l'empêche pas, en bon huguenot, de marquer une certaine réticence envers la danse, qu'il estimait ne pas devoir être enseignée au jeune duc avant l'âge de 12 ans, par crainte que son enseignement par un maître à danser ne le distraie de ses études, « *sans conter l'inconfort qu'apporment telles gens par leurs quintes et humeurs corrompus par où ils desbauchent ordinairement tous les serviteurs d'une maison* »²⁴.

En 1612, Zacharie du Bellay accompagna Henri de La Trémoille en Angleterre²⁵ et en 1614 lors de son Grand Tour d'Europe qui pendant sept mois les mena en Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie du nord et en Suisse. En 1615 et 1616, il représenta le duc de La Trémoille à l'assemblée protestante qui après avoir débuté à Grenoble, se transporta à Nîmes et enfin à La Rochelle²⁶.

Gouverneur de Taillebourg

Assurée de la fidélité de Zacharie du Bellay, Charlotte-Brabantine de Nassau lui confia en 1616 le gouvernement de Taillebourg en Saintonge²⁷, le dernier pont sur la Charente avant Bordeaux, une des places de sûretés reconnues aux protestants pas l'Edit de Nantes, dont elle avait démis en septembre 1612 le précédent gouverneur, La Sauzaye, le jugeant trop favorable à Henri de Rohan et à sa politique aventuriste²⁸.

²¹ Anne ANCELIN-SCHUTZENBERGER, *Aïe, mes aïeux !*, Desclée de Brouwer/ La Méridienne, 15^e édition, 2004, p. 50.

²² Sur le symptôme comme équivalent de langage destiné aux parents Cf. Françoise DOLTO, *L'image inconsciente du corps*, Coll. Points-Essais, Le Seuil, 2001, p. 231-250.

²³ Lettre de Zacharie du Bellay du 18 février 1607. Archives nationales, 1AP 345/18.

²⁴ Lettre de Zacharie du Bellay du 31 mai 1606. Archives nationales, 1AP 345/34 et 28.

²⁵ Etienne CHARAVAY, " Le Maréchal de Bouillon à la Cour d'Angleterre. Lettre du Plessis du Bellay à la duchesse de La Trémoille ", Extrait de la *Revue des documents historiques*, Typographie Motteroz, Paris, 1873.

²⁶ Léonce ANQUEZ, *Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622)*, Slatkine reprints, Genève, 197, p. 265, note 4 et p. 280.

²⁷ Le comté de Taillebourg est entré dans le patrimoine des La Trémoille à la suite du mariage en 1501 de Charles de La Trémoille avec Louise de Coëtivy, fille unique de Charles de Coëtivy, comte de Taillebourg, prince de Mortagne-sur-Gironde et baron de Royan. A la suite de son démembrement au XVII^e siècle le comté s'étendait de la Boutonne au nord jusqu'au ruisseau de Rochefollet entre Bussac et Sainte-Vaize au sud, et englobait à l'est les seigneuries de Brizambourg et d'Ecoyeux.

²⁸ PONTCHARTRAIN, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XIX, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 322.

Si Zacharie du Bellay fut épargné à Taillebourg lors de la campagne de 1621 que Louis XIII mena contre Saint-Jean-d'Angély et Montauban, il n'en fut pas de même lors de celle de 1622. Au mois d'avril, à l'occasion du siège de Royan, le souverain considérant son attitude suspecte, le démit de ses fonctions de capitaine et gouverneur de la ville et du château de Taillebourg et plaça dans cette place une garnison sous les ordres de M. de Fouquerolles²⁹.

En 1623 et 1624, Zacharie du Bellay fut membre de la suite de Henri de La Trémoille en Bretagne. En 1625, année de ses 53 ans, celui-ci cessa de l'employer, préférant s'entourer de collaborateur plus jeunes. Zacharie se retira alors à Thouars où il s'employa à cultiver son jardin.

Le seigneur de Puyoger

Le 8 février 1634, pour la première fois Zacharie du Bellay adressa une lettre à M. de Champdor, secrétaire de Marie de La Tour d'Auvergne, de sa maison de Puy-Ogier, dans la paroisse d'Availles-Thouarsais, au sud-est de Thouars. Le château de Puy-Ogier, dont il reste encore de nos jours d'importants vestiges, dressé au sommet d'un promontoire dominant le ruisseau de la Cendronne, un affluent du Thouet³⁰, appartenait à ce réseau de forteresses qui protégeait le sud de l'ancienne vicomté de Thouars. L'on notera, et ce n'est sans doute pas une coïncidence, que dans les années 1630 et 1640 nombres de ces forteresses au sud du pays Thouarsais étaient entre les mains de protestants. Il en est ainsi des Rogier seigneurs d'Irais dans la paroisse du même nom et de Thiors dans celle de Luzay, des Préau, seigneurs de Châtillon dans la paroisse de Boussais, des Fouquet, seigneurs de Bournizeaux dans la paroisse de Pierrefitte, des Granges, seigneurs de Montfermier dans la paroisse de La Chapelle-Gaudin,... . Tous étaient membres de l'Eglise de Thouars.

Correspondance à André Rivet

Zacharie du Bellay et André Rivet³¹ étaient des amis de longue date. Zacharie du Bellay avait vu Rivet débiter en 1595 à Thouars dans les fonctions de chapelain du duc Claude de La Trémoille. André Rivet le choisit pour être le parrain de son second fils, Claude, né en 1603. A la décennie suivante, André Rivet fut le parrain de Henri le premier fils de Zacharie du Bellay.

Ce qui nous est parvenu de la correspondance de Zacharie du Bellay à André Rivet doit être une infime partie des lettres qu'il lui adressa depuis son départ en 1620 de Thouars pour l'université de Leyde. La première de ses lettres à André Rivet, que conserve la Bibliothèque de l'Université de Leyde, est datée du 14 juillet 1638.

²⁹ Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 30 avril 1622 de Saintes. Louis-Charles de LA TRÉMOILLE (duc), *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 146. Dans sa lettre du 1^{er} mai 1622 à Henri de La Trémoille, Henri II de Bourbon-Condé condamnait : « la mauvaise conduite [de] du Plessis qui donnoit passage libre aux rebelles et se faisoit soubçonner à tous momentz » Archives nationales, 1 AP 26/94.

³⁰ Maurice POIGNAT, *Le Pays Thouarsais*, Coll. Histoire des communes des Deux-Sèvres, Réédition Michel Fontaine, Poitiers, 2001, p. 281.

³¹ André Rivet (1572-1651), originaire de Saint-Maixent, ministre des La Trémoille à Thouars depuis 1595. Sa correspondance est conservée dans le Fonds La Trémoille des Archives nationales de France dans la série 1 AP 353. Sur ce personnage Cf. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, 1920, Librairie Edouard Champion, Slatkine reprints, Genève, 1976, p. 293-310 et deux biographies dues à des chercheurs néerlandais : H. J. HONDERS, *Andreas Rivetus als invloekdrijck gereformeed theoloog in Holland's bloeitijd*, 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1930 et A. G. van OPSTAL, *André Rivet. Een invloedrijck Hugenoot ann het hof van Frederik Hendrik*, Harderwijk, 1937 (Thèse de l'Université libre d'Amsterdam). La vaste correspondance d'André Rivet a été inventoriée par Paul DIBON, Eugénie ESTOURGIE et Hans BOTS, *Inventaire de la correspondance d'André Rivet (1595-1650)*, Martinus Nijhoff, La Haye, 1971. Sa correspondance avec Conrart a été publiée par René de KERVILER et Edouard de BARTHELEMY en annexe de leur biographie de *Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française, sa vie et sa correspondance*, 1^{ère} Edition Didier, Paris, 1881, Slatkine reprints, Genève, 1971, p. 261-560. Ses correspondances avec le conseiller au parlement de Paris Claude Sarrau et avec l'érudit Claude Saumaise ont été l'objet d'une publication par Hans BOTS et Pierre LEROY, *Correspondance intégrale (1641-1650) d'André Rivet et de Claude Sarrau*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1978-82, 3 vol et *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA-Holland University press, Amsterdam et Maarssen, 1987.

Comme nous l'avons dit, ci-dessus, Jeanne Herbert avait donné à Zacharie du Bellay onze enfants, huit garçons : Henri, sieur de Puyoger, filleul d'André Rivet, x..., sieur de Belleville, Charles, sieur de Lessigny, x..., sieur de Monbrélais, décédé aux Provinces-Unies au mois d'octobre 1644, Claude, sieur d'Anché, Philippe, né en 1627³², Théodore, sieur de Grenouillon et Thimothée, sieur des Rochettes et au moins trois filles : Charlotte, née en 1622, Jeanne et Eléonore et leur devenir est un des principaux thèmes que Zacharie développe dans ses lettres à Rivet.

Les traités de Religion réformée reconnaissent au père de famille une autorité quasi divine sur ses enfants qui lui devaient une obéissance sans faille. A la lecture des lettres de Zacharie du Bellay l'on voit que ces principes étaient dans la pratique souvent écornés. Comme beaucoup de huguenots, il avait envoyé ses garçons aux Provinces-Unies pour parachever leur études ou pour y faire une carrière à l'armée. Ses lettres nous font percevoir que cet havre protestant pouvait être aussi un lieu de perdition. Belleville, son second fils, y passait son temps à boire, manger, dormir et jouer, apportant la honte sur sa famille et flétrissant son honneur, si bien qu'il le fit revenir en France où il eut une meilleure conduite. Lessigny, son troisième fils, au grand scandale de son père eut un duel avec « un homme sans renom ». Montbrilais son quatrième fils y mourra de maladie en octobre 1644³³. Comme le fait remarquer Jonathan Dewald, ces errances illustrent les risques moraux d'une éducation qui détachait les jeunes gens du contrôle familial, les obligeant à faire leur chemin à l'étranger, les mettant ainsi en contact avec des pratiques et des religions différentes de leur cocon familial. Mais les parents considéraient que cette expérience était une composante essentielle de l'éducation des jeunes hommes, une éducation strictement familiale les exposant à de trop grands risques pour leur développement futur³⁴.

Zacharie du Bellay, comme tous les protestants, attachait une grande importance à l'enseignement. Au printemps 1640, ses plus jeunes fils Charles et Théodore étaient à Saumur, Thimothée, le dernier né, apprenait les rudiments auprès du pasteur de Pouzauges. En 1641, il envisageait de placer comme page son sixième fils, Philippe, alors âgé de 14 ans, sans doute moins doué pour les études que ses autres frères.

L'avenir du petit troupeau de Thouars reposait sur la conduite du prince de Talmont, Henri-Charles de La Trémoille, né en 1620, qui avait été élevé dans la religion catholique à la suite de l'abjuration de son père en 1628 entre les mains de Richelieu. En 1638, le prince de Talmont, s'ennuyant à Paris, avait rejoint son grand oncle le prince d'Orange aux Provinces Unies. Zacharie du Bellay témoigne de la joie qui s'empara pendant l'été 1640 des huguenots de Thouars à la nouvelle que sous la direction d'André Rivet, il avait renoué avec la Religion réformée.

Zacharie du Bellay maria en 1641 sa fille aînée, Charlotte, à un gentilhomme huguenot des environs Louis des Granges, sieur de Montfermier en la paroisse de La Chapelle-Gaudin. Comme nous l'avons dit ci-dessus, ce n'est pas un événement à prendre à la légère, le mariage et la procréation étant l'arme la plus efficace des huguenots contre leur étouffement par la majorité catholique.

La mort de Zacharie

Si dans sa dernière lettre en date du 21 mai 1642, Zacharie du Bellay se réjouissait encore d'être encore en bonne santé :

³² Zacharie du Bellay dans sa lettre du 4 mars 1641 mentionne que son sixième fils, nommé Philippe, était alors âgé de 14 ans.

³³ L'on notera que les La Trémoille et Bouillon éprouvèrent des sorts comparables. Aux Provinces Unies. Frédéric de La Trémoille (1602-1642), comte de Laval, frère cadet de Henri de La Trémoille, n'y fera pas de carrière, par son manque de contrôle sur lui-même passant son temps à jouer ou à se quereller. En 1642, la même année qu'il fut tué dans un duel à Venise, son neveu le prince de Talmont faillit lui aussi mourir des suites d'un duel. Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne (1605-1652), duc de Bouillon, commis l'irréparable en 1633 abjurant pour épouser l'année suivante une catholique.

³⁴ Jonathan DEWALD, *Aristocratic experience and the origins of modern culture. France, 1570-1715*, University of California Press, 1993, p. 91-92.

« Je peux & doy dire que Dieu est très doux, car j'en voy plusieurs qui ne sont pas en la 69^e année comme moy qui sont beaucoup plus grandement tourmentez ».

Il n'en était pas de même deux ans plus tard. Son fils le décrit comme étant devenu « fort jaune et dégouté », ses crises de gouttes étaient désormais plus fréquentes. Si à la fin du mois d'octobre ses enfants purent lui fêter son 72^e anniversaire, son état s'aggrava au cour du mois de novembre et il décéda le 22 novembre 1644 entre 2 & 3 après midi.

Le Bon fils

Henri du Bellay, sieur de Puyoger, fils aîné de Zacharie du Bellay et de Jeanne Herbert, doit être né en 1618 ou 1619. La qualité et le style de son écriture fait apparaître que son père lui fit dispenser une éducation très soignée qu'il perfectionna par ses échanges épistolaires avec son parrain André Rivet. Il est même possible qu'il fit un séjour auprès de lui alors que celui-ci professait à Leyde ou à La Haye.

En tant que fils aîné, Henri du Bellay devait assurer la continuité de la maison et à ce titre hériter de l'essentiel du patrimoine familial. De ce fait, à la différence de ses frères cadets, il n'avait pas à chercher à faire carrière dans l'armée du roi de France ou celle des Provinces-Unies et resta auprès de ses parents, apprenant à administrer les terres dont il devait un jour entrer en possession.

Les premières lettres de Henri du Bellay à André Rivet sont des lettres de civilité où il fait état de son dévouement et de sa fidélité à son parrain. Dans ses lettres du 8 septembre et 7 octobre 1644, Henri du Bellay se substitue à son père, dont la santé s'était détériorée, pour donner des nouvelles de sa famille et de Thouars. Dans sa lettre du 8 septembre 1644, il paraît avoir été fort touché par l'affaire du temple de Thouars dont les catholiques avaient obtenu le déplacement et témoigne de sa prise de conscience d'appartenir désormais à une communauté menacée de toute part :

« Je ne sçay si vous sçavez qu'il n'y a plus en la maison du frère aîné de mon père aucun qui fait profession de la Religion qu'une fille mariée à Monsieur de Leugny³⁵, que vous connoissez. Ce sera une grande grâce de Dieu s'il conserve une Eglise en nostre grâce & si du grand monde que nous sommes aucun ne l'abandonne pour suivre le monde ! »

Dans la dernière lettre en date du 25 novembre 1644 que nous possédons de Henri du Bellay à Rivet, il fait le récit de la mort édifiante de son père. Exercice de style classique par lequel les réformés palliaient l'interdiction faite par leur discipline de la prière pour les morts. Elle est toutefois intéressante par la profession de foi protestante qu'il y fait.

L'on remarquera par ailleurs que Henri du Bellay comme son père a un style d'écriture très proche du Français moderne.

En 1645, la famille connut un nouveau deuil, Belleville qui servait dans la compagnie de gendarmes du duc d'Orléans dans l'armée de Flandres, grièvement blessé lors d'une rencontre avec l'ennemi, mourut le 31 août 1645 à Calais³⁶.

Jeanne Herbert, dame de Puyogier

Zacharie du Bellay avait nommé son épouse, Jeanne Herbert, sa légataire et c'est à ce titre qu'elle rendit le 10 avril 1646 aveu pour la seigneurie de Puyoger au duc Henri de La Trémoille³⁷. Soucieuse d'assurer la pérennité de sa maison, elle maria au mois de février 1646 son fils aîné Henri alors âgé de 27 à 28 ans à Jeanne Bertrand, fille de Jacques Bertrand, écuyer, sieur de Saint-Fulgent et

³⁵ Suzanne du Bellay, fille de Robert du Bellay († 10 juin 1629), sieur du Plessis-Thiour et du Boir-Raganne et d'Anne Le Balleur, baptisée le 3 juillet 1611 au temple de Saumur, épouse de Jean de Chardon, sieur de Luigny. Sept enfants furent baptisés au temple de Saumur en 1636, 1637, 1639, 1641, 1644, 1646 et 1648.

³⁶ Lettre d'André Pineau à André Rivet du 14 octobre 1645. B. U. Leyde, BPL 286/II/70.

³⁷ Louis-Charles de LA TREMOILLE et Henri CLOUZOT, *Les Fiefs de la vicomté de Thouars d'après l'inventaire de Jean-Frédéric Poisson en 1753*, Niort, 1893, p. 104.

de Jeanne Durcot. Sa fille aînée, Charlotte, avait perdu pendant l'été 1644 son mari Louis des Granges. Cédant aux pressions de la duchesse de La Trémoille, elle accepta qu'elle épouse un huguenot du voisinage Charles Fouquet, sieur de Bournizeaux en la paroisse de Pierrefitte, fils de Charles Fouquet, sieur de Fourcheliniers et Luce de Hainault, également un membre de l'Eglise de Thouars. Le contrat de mariage fut passé le 29 juillet 1646 en présence du duc et de la duchesse de La Trémoille et des principaux membres du petit troupeau de Thouars³⁸.

Henri du Bellay avait reçu en partage sur la succession de son père la terre du Plessis d'Anché, près de Couhé. Il s'éloigna alors de Thouars, devint un membre de l'église domestique des Couhé-Vérec. Jeanne Bertrand était veuve lorsqu'elle satisfit en 1667 à la Réformation de la noblesse³⁹. En 1675, elle vendit le domaine d'Anché à un protestant de Poitiers Josué Malleray⁴⁰.

En 1656, Jeanne Herbert connut une tragédie : ses deux fils Charles, sieur de Lésigny et Timothée, sieur des Rochettes, furent tués par un dénommé Frouard et son fils. Le 27 février 1657 avec son fils cadet, Claude, sieur d'Anché, elle s'opposa à l'entérinement des lettres de rémission qu'avaient obtenues les deux meurtriers⁴¹.

Jeanne Herbert maria sa troisième fille, Eléonore, le 24 novembre 1658 à Jean Rogier, un des fils cadets de Jean Rogier, sieur d'Iray et de Thiors, qui avait été l'intendant des La Trémoille dans les années 1620-1640. Elle donna en dot à sa fille les terres de Belleville et du Grand Lessigny. Ses deux fils cadets : Claude, sieur d'Anché et Théodore, sieur de Grenouillon dans la paroisse de Moutiers-sous-Argenton, se marièrent, semble-t-il après son décès, dans les années 1660. Claude épousa Marie Rogier, sœur de son beau-frère, ancienne dame d'honneur de la duchesse de La Trémoille, veuve de Gabriel de Marconnay, seigneur dudit lieu et Théodore Suzanne Prévost d'une famille de Thouars. Seul Théodore eut un fils qui fut prénommé Charles. Claude et Théodore du Bellay furent en 1667 maintenus dans la noblesse par l'intendant Barentin⁴².

Claude, Théodore et Charlotte du Bellay au Brandebourg

Claude du Bellay et son épouse partirent en 1682 en Allemagne. Claude du Bellay entra au service du Grand électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume de Prusse (1620-1688) qui en son fit son chambellan et lui confia la fonction de gouverneur des trois margraves : Albert-Frédéric, Charles-Philippe et Christian-Louis, issus de son second mariage. Claude du Bellay favorisa l'établissement des réfugiés huguenots dans le Brandebourg. Il fut l'un des fondateurs de l'Eglise française de Berlin et exerça la fonction d'ancien jusqu'à sa mort le 4 mai 1694⁴³.

Théodore du Bellay, le sieur de Grenouillon, à la suite du départ de son frère Claude, avait hérité des terres de Montbrilais près de Ceaux et de Puy-Ogier. Il fut parmi les derniers membres du petit troupeau de Thouars à passer sous les fourches caudines. Il abjura le 7 février 1686 à Thouars avec son fils Charles dans la chapelle de Notre Dame du Château. Suzanne Prévost, son épouse, abjura à son tour le 7 mars suivant.

Théodore du Bellay rejoignit en 1687 ou 1688 son frère Claude au Brandebourg. L'électeur le nomma conseiller d'ambassade. Il assumait des fonctions importantes dans les corps supérieurs des colonies françaises. Il mourut le 20 juin 1711 à Berlin⁴⁴.

³⁸ Ragot, notaire à Thouars, A. D. Deux Sèvres, 3E 3077.

³⁹ A. GOUGET, *Armorial du Poitou et Etat des nobles dans toutes les élections de la généralité*, Librairie ancienne Brissaud, Poitiers, 1994, p. 9.

⁴⁰ A. F. LIEVRE, *Couhé et ses environs*, Res Universis, Paris, 1989, p. 222.

⁴¹ H. BEAUCHET-FILLEAU, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2^{ème} éd, 1888-1979, 7 vol, tome I, p. 422.

⁴² A. GOUGET, *Armorial du Poitou et Etat des nobles dans toutes les élections de la généralité*, op. cit., p. 118.

⁴³ Frères HAAG, *La France protestante*, tome IV, p. 321-322.

⁴⁴ *Ibid.*, tome IV, p. 322.

Charlotte du Bellay, comme ses frères, était restée protestante. Elle fut expulsée en 1688 après avoir passé plus de deux ans dans le couvent de la Visitation à Abbeville. Elle retrouva en Allemagne son fils aîné Henri-Charles Fouquet et sa bru Louise de Marconnay. Charlotte du Bellay mourut octogénaire le 11 juin 1712 à Berlin⁴⁵.

Seule, Eléonore du Bellay, veuve de Jean Rogier, resta en France. Le 8 juin 1697, elle rendit aveu de la seigneurie et haute justice de Puyoger au duc de La Trémoille⁴⁶. Le 16 décembre 1698, elle fut maintenue dans la noblesse par l'intendant Maupeou.

*

Pour faciliter la compréhension des lettres de Zacharie du Bellay, j'ai mis les accents et une ponctuation. Je les ai également organisées, dans la mesure du possible, en paragraphes. Zacharie du Bellay comme beaucoup de gens de cette époque employait indifféremment un c pour un s ou vice versa, j'ai utilisé la graphie moderne. Les passages que je n'ai pu déchiffrer sont identifiés par >>>>.

*

1604 *Henri IV, loin du personnage bonhomme que veulent donner de lui ses thuriféraires, avait une profonde aversion envers Claude de La Trémoille dont témoignent tant Duplessis-Mornay que Agrippa d'Aubigné. Il le suspectait des plus noirs desseins et de pactiser dans un énième complot mené par la marquise de Verneuil et son demi-frère Charles d'Angoulême et projetait de le faire arrêter. Mais le destin empêcha qu'il commit cette iniquité, Rosny à l'issue de la visite qu'il fit à Thouars du 14 au 16 juillet, lors de sa prise de possession de son gouvernement de Poitiers, l'informa que M. de La Trémoille était " si empiré depuis deux jours & en si misérable indisposition que je n'estime pas qu'il vive encore trois mois "*⁴⁷.

Au mois d'août 1604, Charlotte-Brabantine se rendit seule à Pougues pour aller prendre les eaux. Elle revint à Thouars pour assister aux derniers moments de son cher Monsieur qui mourut dans la nuit du 24 au 25 octobre 1604 à l'âge de 37 ans, assisté de Duplessis-Mornay, d'Agrippa d'Aubigné, d'Odet de La Noue et du Sieur de Saint-Germain.

La douleur de Charlotte-Brabantine de Nassau fut immense. Elle bénéficia du secours de Duplessis-Mornay, exécuteur testamentaire du duc de La Trémoille. La mort de Claude de La Trémoille avait délivré Henri IV d'une source d'inquiétude et il sut se montrer généreux, et dispensa la duchesse de ses droits de rachats.

Pour cette année nous disposons de trois courtes lettres de Zacharie du Bellay adressées de Montaignu.

1

1er mai 1604 - Montaignu
à Claude de La Trémoille

Monseigneur,

J'ay trouvé Madame de Rohan⁴⁸ aussy malade de l'esprit et du corps que M. de La Touche⁴⁹ le vous avoit dit. Elle m'a néanmoins assuré qu'elle trouvoit de la consolation en vos lettres et aux

⁴⁵ *Ibid.*, p. 322.

⁴⁶ Louis-Charles de LA TREMOILLE et Henri CLOUZOT, *Les Fiefs de la vicomté de Thouars d'après l'inventaire de Jean-Frédéric Poisson en 1753, op. cit.*, p. 104.

⁴⁷ Maximilien de BÉTHUNE, duc de Sully, *Mémoire des sages et royales Economies d'Etats*, Amsterdam, Sans date, 2 tomes en un volume, Tome II, chapitre XLIII, p. 255.

⁴⁸ Catherine de Parthenay, vicomtesse de Rohan, veuve de René II de Rohan. Sur ce personnage qui aurait pu être la belle mère de Charlotte-Brabantine de Nassau Cf. Nicole VRAY, *Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, protestante insoumise (1554-1631)*, Perrin, 1998. Les Rohan étaient les vassaux des La Trémoille pour les marquisats de La Garnache et de Beauvoir-sur-Mer ainsi que pour la baronnie de Mouchamps, le Parc Soubise et Vaudrenne. Louis-Charles de

discours que je luy ay tenus de vostre part. Elle attandoit Messieurs ses enfants le X^e de ce mois. Elle a reçu les lettres de Haute-fontaine⁵⁰ où il assure d'estre bien tost de retour. Les plus fraîches nouvelles qu'elle ait de Monsieur le prince des Deux-Ponts⁵¹ sont vieilles. J'ay bien recognu qu'on s'ennuie de sa trop haute affection.

J'ay trouvé icy plus de difficultés pour entrer en possession de la chanoinerie du don de laquelle il vous a plu m'honorer qu'on ne m'avoit fait entendre d'autant qu'il y a un prestre qui a une résignation du deffunt possesseur, laquelle il a faict admettre en Court de Rome, oultre cela le chapitre prétant avoir droit de la présenter. Cest pourquoy, je vous supplie très humblement leur escrire une lettre un peu rude et leur commender d'aporter par devant vous les tiltres sur lesquels ils fondent leur prétantion trois jours après avoir reçu la vostre. J'ay estimé ceste voye courte plus seure que d'entrer en procès à quoy mon humeur et l'assiduité que je dooy et dézire randre à vostre service ne me permettent pas de vacquer /2/.

Monsieur de La Lande-Biort⁵² m'a dit avoir trouvé un homme qui désire la survivance de l'estat de sénéchal de ce lieu, qui n'est pas de la Religion et n'y est pas toutefois contraire qui donnera mille Francs aux conditions que luy en donnerés quittance et le pourvoirés de l'estat de lieutenant pour exercer durant l'absence du seneschal qui n'est pas souvant présent à cause de son indisposition affin que je le face entendre audit Sieur de La Lande.

Ce mesme porteur me fera tenir ce qu'il vous plaira me commender et cependant je partiray demain pour [...] et faciliter le chemin à voir mon allée envers lequel et en tout mon voiage j'espère vous randre utile service. Priant Dieu,

Monseigneur qu'il aucemante vostre santé et prospérité.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De Montaigu, le 1^{er} may.

Archives nationales, 1AP 345/9

2

11 mai 1604 - Montaigu
à M. du Monceau

Monsieur, je trouve icy multitude de difficultés. Il y a un resmataire qui s'est fait pourvoir en Cour de Rome oultre cela le chapitre prétant estre présentateur de cest office. Vous voirés la réponse qu'ils font à Monseigneur, lequel je supplie leur faire recharge par une lettre rude et où il leur commende dans trois jours après la réception de la siene d'aporter par devant luy les tiltres les tiltres où ils fondent leur prétantion. Je vous supplie m'aider de vostre soing et de vostre conseil en cest affaire. Le Sr. Gignet me fera tenir les lettres que luy baillerés. Je suis,

Vostre humble à vous faire service.

LA TREMOILLE et Henri CLOUZOT, *Les Fiefs de la vicomté de Thouars d'après l'inventaire de Jean-Frédéric Poisson en 1753, op. cit.*, p. 20 et 26.

⁴⁹ Dominique de Losses, Sieur de La Touche, était le pasteur de Mouchamps. Il avait épousé en 1572 à Loudun Madeleine Moreau qui lui donna deux fils et une fille. B. SARAZIN, « Les temples et les pasteurs de Mouchamps avant la Révocation de l'Edit de Nantes (1561-1685) », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, tome LVIII, 1909, p. 555-556.

⁵⁰ Daniel Durant, Sieur de Haute-Fontaine, frère du ministre Samuel Durant, avait été le gouverneur de Henri et de Benjamin de Rohan. Tallemant des Réaux lui a consacré une Historiette. Edition A. Adam, La Pléiade, 1960-1961, 2 vol, tome I, p. 618-620.

⁵¹ Johann II de Bavière (1584-1635), prince de Deux-Ponts (Zweibrücken), était en pourparler de mariage avec Catherine de Rohan (1578-1607), la fille aînée de Catherine de Rohan. Le mariage sera célébré le 18 août 1604, hâté par la maladie du duc des Deux-Ponts, Johann Ier, décédé le 22 août 1604 à Germersheim.

⁵² Jean-Baptiste Buor, écuyer, Sieur de La Lande à Chaillé-sous-Les Ormeaux (Vendée), mari d'Olympe de L'Espinay.

Plessis du Bellay

De Montaigu, le xi^e may.

Monsieur, je vous supplie de bien cacheter les lettres que [vous] m'envoierés.

Archives nationales, 1AP 345/118

3

11 mai 1604 - Montaigu
à M. du Monceau

Monsieur, d'autant que le Sr. Gignet passe outre Thouars et ne reviendra pas sy tost, je vous prie que j'aye réponse portée par un des laquais de Monseigneur, lequel aprandra que je seray chez Monsieur de La Lande. La chose mérite diligence d'autant que je remarque en ces gens un grand désir de contre dire à la vollonté de Mondit seigneur. Je vous recomende ceste affaire et je me recomande bien humblement à vos bonnes grâces et suis,

Monsieur,

Vostre humble à vous faire service.

Plessis du Bellay

De Montaigu, le xj^e may.

Archives nationales, 1AP 345/119

1605 *Avec le concours de Rouhet, le chef du conseil, de Henri Du Monceau, son principal secrétaire et conseiller et de La Mazure, son trésorier, Demeufves, son procureur, Gilles de Bourron, son chargé d'affaire à Paris, Charlotte-Brabantine de Nassau s'employa à assurer la gestion des biens de la Maison de la Trémoille.*

Après que les lieutenant et procureur du Roi de Poitiers aient procédé selon ses désirs à l'exécution du testament de son époux et à l'inventaire de ses biens⁵³, Charlotte-Brabantine de Nassau, dans la première quinzaine du mois de mai, laissant ses enfants à Thouars, se rendit à Paris. Elle fut reçue à Fontainebleau par la Roi et le Reine. Henri IV avait engagé son ultime bras de fer avec le duc de Bouillon et lui interdit toutefois de se rendre à Sedan pour le baptême le 22 juin de sa nièce Julienne. Ce qui l'empêcha de voir ses soeurs : Marie, Louise-Julienne et Emilia-Secunda qui étaient venues pour la cérémonie⁵⁴.

A la fin du mois de juillet, Charlotte-Brabantine de Nassau quitta Paris pour aller faire pendant le mois d'août une cure à Pougues-les-Eaux⁵⁵. Une lettre à Du Monceau nous apprend qu'elle était le 23 septembre à l'Ile-Bouchard. Au mois d'octobre, elle se rendit à Poitiers où elle introduisit une instance auprès du présidial pour obtenir le payement de ses deniers dotaux.

Pour cette année nous disposons de quatre lettres de Zacharie du Bellay : trois à Henri du Monceau et une à la duchesse Charlotte-Brabantine de Nassau.

4

10 janvier 1605 – La Lande Buor
à M. du Monceau

⁵³ Lettre de Duplessis-Mornay du 22 avril 1605; DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou escrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs, & plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, Louis Elzevier, Amsterdam, 1652, 2 vol, tome I, p. 102-103.

⁵⁴ Duplessis-Mornay écrivait à ce propos le 22 mai 1605 au ministre de Thouars André Rivet : " Elle arriva lundy à Fontainebleau. Le Roy monstra ne la vouloir presser de Monsieur son fils, pourveu qu'elle ne parlast d'aller à Sedan ". *Ibid.*, tome I, p. 107-108.

⁵⁵ Lettre d'Elisabeth de Nassau du 25 juillet 1605.

Monsieur, je vous ay escrit de Mauléon par M. de Beauregard et de Montaigu par le messenger de Poitiers, qui aura laissé mes lettres à Faye-La-Basse⁵⁶. Je croy que vous auré receu le tout. J'ay sceu [...] que le doyen nouvelement esleu a délibéré de disputer la chanoinié vancquante par son élection et se faict disputer le doyené par un de ses amis dit dailleurs que ceste chanoinie n'est pas incompatible avec le doiené et m'a on dit qu'il a envoyé à Rome pour ce sujet. Il est aisé à juger par les déportements passés de ce chapitre et par les présens de ce doien que leur intention est d'oster à ceste maison le droict qu'ils ont de présenter, à quoy ie pense que Madame sera conseillée de s'oposer et pour ce qui s'offre.

Maintenant, je croy qu'il est à propos que Madame escrive une lettre audit doyen en fort termes luy faisant entendre qu'elle ne souffrira point qu'il enticipe sur ses droicts luy nottant le susdit monopole et qu'il est homme possédant plusieurs bénéfices contre les ordonnances expresses de la fondation et qu'il se doit contanter qu'on ne luy aporte aucun trouble ce qu'on pouroit bien faire et autres termes que vous l'aurés trop mieux juger pour le faire départir de ce mauvais dessin. Je vous supplie me l'envoier par Monsieur de La Lande présent porteur.

Je vous diray aussy en passant que Gignet m'a dit que Madame de Fontaine prêtant ne rien paier à Madame de la part qu'elle a Montaigu. Les raisons qu'elle en alègue sont sy frivolles, que je dédaigne de les dire. Je vous prie que c'este lettre soit de la bonne ancre et croire que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné à vous faire service.

Plessis du Bellay

De La Lande Buor, le 10^e janvier.

Archives nationales, 1AP 345/10

5

15 janvier 1605 – Mauléon
à M. du Monceau

Monsieur ceux qui s'ensuivent m'ont promis de comparoistre au jour qui leur sera assigné Messieurs les présidents Baudry et Le Liepvre, M. de Beauregard, receveur des tailles, M. de Lodardièrre, le procureur de la terre et celluy Desdeffans-Gouain, notaire et Valentin, hoste des *Trois Rois*, ausquels j'ay assuré que le sergent qui leur donnera l'assignation, leur dira lieu où il trouveront homme de la part de Madame pour les instruire de ce qu'ils auront à faire et pour satisfaire aux frais de leur voyage. J'ay parllé à plus grand nombre affin que sy aucun se trouvoit indisposé ou ayant affaire si pressée qu'il ne peust aller, les autres suppl[é]ent. Monsieur de Beauregard présent porteur a un sergent chez luy par lequel il fera bien donner les exploits à ce qu'il m'a dit sans qu'on ait la peine d'envoier de Thouars icy avisés en avec luy. Jen feray autant à Montaigu. C'este n'estant à autre fin, ie la finiray pour vous assurer que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné
à vous faire service.

Plessis du Bellay

De Mauléon, le 15 janvier.

Archives nationales, 1AP 345/11

6

19 janvier 1605 – Montaigu
à M. du Monceau

⁵⁶ Foye-la-Basse à l'est de Bressuire, aujourd'hui Faye-l'Abbesse.

Monsieur, voicy ceux qui m'ont promis de ce trouver à l'assignation qu'il leur sera donnée pour se trouver à Poitiers le Sr. Fremillon, procureur, le Sr. Simoneau-Sauvagière, avocat et nottaire, Davit, marchand. Il y fault aussy mettre Breteret qui est allé à Poitiers et qui sera bien de retour devant que l'assignation ce donne. Il ne faudra sinon envoyer un exploit au procureur sur luy il fera faire tous les autres et luy envoyer le jour de l'assignation et le nom du logis où on se trouvera et fera le tout entendre par un sergent de la baronnie sans y en envoyer un de sy loing pour éviter aux frais. Vous m'escrive ou au Sr. Fremillon par le retour de ce mesme messenger sy il y a aucune chose où je puisse randre service à Madame au service que ie feray en ce pais je vous beize bien humblement les mains et suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et très affectionné
à vous faire service.

Plessis du Bellay

De Montaigne, le 19 janvier.

Archives nationales, 1AP 345/12

7

18 juin 1605 – Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je ne me lasseray jamais de vous escrire tant que je vous pourray mander l'aggréable nouvelle de la santé de Messeigneurs vos enfans, qui est telle, grâce à Dieu, que vous n'avés à y désirer aucune aumatation. J'espère que la venue de Madame de St-Germain⁵⁷ qui est au Bois-de-Vede, que nous attendons aujourdhuy ou demain, n'y aportera point de diminution. Hier, le Sieur de La Garane⁵⁸ partit d'icy et emporta les cinc cents livres qu'il m'avoit mis entre mains, que ie n'ay pas panssé luy devoir refuser attendu que le suiet pour lequel il les avoit aportés est du tout cessé s'il ne recommence et en ce cas il m'a promis de rapporter pareille somme ou plus grande s'il est besoin au premier mot que ie luy en escriray.

Il se fait quelque diligence pour l'affaire du chiquet, mais la mauvaise vollonté de vostre sénéchal non seulement alantist l'affaire mais l'aresté du tout. Je luy en ay aujourdhuy parllé, mais il m'a fait du galimatias sy malicieusement confus que ie n'ay rien peu tirer de luy ou plutost entendre sinon qu'il y a outré le conte, que Beauval doit randre un reste à païer du temps que Gachière estoit recepveur, c'est à dire que la chambre des contes n'aloua pas toutes les parties qui estoient employées en la despanse de ce conte là et qu'il reste deux cents escus pour lesquels luy et les autres principaux abitans sont tous les iours pris à partie, qu'il dézire estre deschargé de cella devant que rien faire autre chose et que les abitans déziroint doresonavant qui y eust un recepveur solvable. Sur cella, je l'ay laissé et luy ay dit que ie le retournerois trouver le priant de se disposer à me parler plus clairement sur ce que je luy proposois pour vostre service et que cependant je m'informeris que c'estoit du conte de la Gaschière /2/.

Je l'iray encore veoir, mais ie m'attans bien de n'en avoir que des contes. Encore croi-je que sy Messieurs de la Chambre des contes s'en vulloint contanter, il [...] pas sy libéral. Pour les chapelins de St-Michel, [...] dit qu'ils ne luy peuvent eschaper et qu'il les contraind de vivre au pain et à l'eau, s'il le faict vous en serés assés vangée, mais ie crains qu'ils obtiennent encore quelque santance, car à toute les fois qu'il crie victoire ils ne faillent jamais de faire quelque chose au préjudice de vostre service.

⁵⁷ Anne d'Albin de Valzergues, femme de Gabriel de Polignac, sieur de Saint-Germain-de-Clan, amie de Charlotte-Brabantine de Nassau.

⁵⁸ Jehan de Mallevault, sieur de La Garenne, était le gouverneur de L'Ile-Bouchard.

Madame, suivant le commendement que vous me fistes en partant, [j'ay] fait mettre les pestiférés à La Follie, à quoy l'abé [de Saint]-Laon s'est opposé tant qu'il a peu, et non content de cella a fait apeler les abitans pour se voir cond[emner] luy paier les dommages et intérests et louage de [...], qui ne peuvent estre que peu de chose. Mais quoy qu'il seroit raisonnable que les abitans luy paissent sur ce suiet, attendu que cella a esté fait par vostre commandement. Voilla ce qui s'offre à vous escrire et ne me [reste] rien de plus sinon de prier Dieu,

Madame,

Qu'il vous conserve en bonne santé et vous ramène avec aussy heureux succès de vos affaires et aussy que dézire,

Vostre très humble et très obéissant
serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 18 juin 1605.

Archives nationales, 1AP 345/13

1606 *Charlotte-Brabantine de Nassau était à Thouars lorsqu'elle apprit dans les premiers jours du mois de janvier 1606 la nouvelle que le comte de Laval, François de Coligny, était mort le 3 décembre 1605 en Hongrie. Il s'agissait d'une nouvelle capitale, car son fils Henri de La Trémoille en était le plus proche héritier. Cette succession, certes, " chargée de dettes considérables ", n'en était pas moins " très riche " ⁵⁹. La princesse de Condé, Charlotte de la Trémoille revendiquant également cet héritage au nom de son fils, dès les premiers jours de février, Charlotte-Brabantine de Nassau prit le chemin de la capitale⁶⁰. Le 17 février, au nom de son fils aîné, elle prêta " foy et hommage " entre les mains du garde des sceaux Sillery pour les comtés de Montfort et Quintin, la vicomté de Rennes, les baronnies de La Roche-Bernard, de la Roche-en-Nort et de Vitré et la châtelainie de Bécherel⁶¹. Le 24 février, par lettres patentes Henri IV lui fit don des rachats qui lui étaient dus par le décès du comte de Laval⁶². Ce don était le bienvenu, car il fallait à Charlotte-Brabantine de Nassau transiger avec les autres prétendants à l'héritage de la Maison de Laval, à savoir : la maréchale de Fervaques, veuve en première noce de Paul de Coligny et mère de François de Coligny, Anne de Coligny, marquise de Mirebeau, demi-soeur de Paul de Coligny et Marguerite de Chabot, la duchesse d'Elbeuf au nom de son fils, Charles, en tant que descendant des Rieux qui avaient été comtes de Laval au XVIe siècle. A la suite de l'heureux règlement au mois de mars du différent entre Henri IV et le duc de Bouillon, Charlotte-Brabantine de Nassau put compter désormais sur l'appuis de son beau-frère que le souverain avait emmené avec lui à la Cour⁶³. Les médecins avaient prescrit à Charlotte-Brabantine de Nassau de faire une cure à Spa. Sur le chemin de cette station thermale, elle s'arrêta au mois d'août à Sedan.*

8

26 mars 1606 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

⁵⁹ Jacques-Auguste de THOU, *Histoire universelle*, Henri Scheurleer, La Haye, 1740, 11 vol., p. 13.

⁶⁰ Dans sa lettre du 10 février 1606 à André Rivet, Duplessis-Mornay écrit que Mme de La Trémoille " devait hier coucher à Bloys, partie de Tours fort matin d'où elle a escrit à ma femme ". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites aux Roys, Reines, Princes, Princesses, Seigneurs, & plusieurs grands personnages de la chrestienté, depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623, op. cit.*, tome I, p. 148.

⁶¹ Archives départementales de Loire Atlantique, B 67.

⁶² *Ibid.*

⁶³ Lettre d'Elisabeth de Nassau du 29 mai 1606, Archives nationales, 1 AP 333/63.

Le 23^e arrivèrent Monsieur de Montreuil et le Sr. Cappel⁶⁴, lequel, jusques icy, je trouve homme fort traitable et d'une simplicité qui me semble fort louable. J'espère que Dieu nous fera la grâce de sy bien convenir ensemble que vous aurés contentement de nostre service. Je les ay logés ainsy que m'avés commandé à vostre départ. Sy le logis d'or n'eust esté sy loing, j'eusse logé M. de Montreuil avec ledit Sr. Cappel, car il semble le désirer et cella eust espargné le destour d'un serviteur qu'il luy faut pour ce que le valet de chambre du petit l'eust servy, mais pour ce qu'au soir il y auroit du danger pour le mauvais temps et l'obscurité je ne l'ay fait.

Madame, j'ay reçu la vostre du 18^e par le messenger de Partenay, pour à laquelle répondre je vous diray pour le Chicquet il s'est rencontré des difficultés depuis la lettre d'assurances que je vous en ay escrit que nous avons toutefois surmontées, mais sy après il faudra que je sois bien certain d'une chose devant que vous en assurer. J'espère que bien tost nous vous en enverrons le conte en bon estat.

Pour la ferme de l'année courante M. du Monceau m'assure de trouver des fermiers. Je croy aussy qu'il sera facile, mais je crains pour le prix j'y auray l'œil tant que je pourray. Quand aux chappelains, nous /2/ remettons après les festes de traiter avec eux non que nous en soions convenus avec aucun mais nous espérons les y attirer avec industrie car sy tost qu'ils se voient recherchés ils font des rencheris.

Pour Saintonge, nous n'en avons autre nouvelle que celle que nous vous avons escrite à toutes occasions je solliciteray qu'on poursuive le Sr. de Corlonge puisqu'il ne se veult mettre à la raison. Que s'il vouloit donner onze cents escus, ie pansse qu'il seroit à propos de les preandre. Les festes passées, j'inciteray tout que je pourray M. Rouhet de faire en ce pais là le voyage que désirés et à présant que je say qu'elles sont vos affaires de Poictiers. Je le presseray tant que je pourray de les haster d'autant que cella despand presque en tout de luy. C'est à mon grand desplasir que je voy vos affaires de deçà s'avancer sy peu et ne say qui en acuser, car M. du Monceau s'y emploie avec beaucoup de soing et d'affection, mais j'espère toutefois que tout ira bien et qu'à vostre retour vous trouverés occasion de vous contenter du service d'un chascun.

Le procès de Monsieur de La Bourdillière⁶⁵ est jugé. Le contenu de la sentence vous sera dit par Monsieur de Beaurepaire. Les juges de /3/ Poictiers vous ont grandement lésée pour le droit de guet du à ce château, car ils en ont interdis la levée jusques en difinition du procès, ordonne que vous fournirés vos tiltres dans trois mois.

Le souhaiterois que ledit Sr. de La Bourdillière résidast doresnavant icy pour ce que la charge de laquelle il vous a plu m'honorer de la conduite de Monseigneur vostre fils est assés difficile pour m'occuper du tout et encore que j'y face ce que je puis, je voy bien que ie n'est pas ce que je doy sans m'employer à ce qui est de la garnison, la charge de laquelle, outre le divertissement, me pourroit faire commettre chose combien que juste et nécessaire qui me rendroit moins propre ou plustost moins agréable à l'exercice de celle où il vous a plu me dédier. Comme le vendredy dernier que les papistes appellent saint, il s'en faillut peu qu'il n'arivast beaucoup de mal, car un ancien de l'Eglise me vint avertir qu'ils ne vouloient permettre qu'on sonnast la cloche pour le presche qui avoit esté remis à ce jour à cause que le marché tenoit le jeudy, ce qu'ayant ouy je pris du temps pour y pansser et après y avoir bien pansser, j'estimay estre de mon devoir de faire sonner, pour ce que s'ils avoient gagné cella sur nous d'empescher de la sonner, à la première occasion ils nous voudroient empescher de le faire. J'envoyay premièrement avertir le sénéchal du refus qu'on faisoit, et le curé que je m'en prandrois à luy particulièrement en mesme temps. Je préparay ce qu'il y a de soldats en ceste garnison résolu de faire une sonnerie solennelle, ce qu'ayant entendu ils sonnèrent et, Dieu mercy, cella se passa sans bruict, mais je crains bien qu'il n'en soit pas tousiours ainsy, car ils disent tout haut qu'on

⁶⁴ Louis Cappel (1585-1658) à l'aube de sa carrière, il deviendra en 1614 professeur d'hébreu à l'Académie de Saumur. Cette lettre nous apprend son arrivée à Thouars pour être le précepteur de Henri de La Trémoille.

⁶⁵ Laurent Chapeau, sieur de La Bourdellière à Saint-Martin-de-Sanzay, fut le gouverneur de Thouars dans les années 1605-1620. Le registre du consistoire de Thouars pour les années 1594-1615, fait état le 1^{er} avril 1599 de sa conversion au protestantisme. Il était marié à Gabrielle de Maulay. A la différence de son mari, elle resta catholique. En 1621 et 1622, M. de La Bourdellière représenta Henri de La Trémoille auprès de l'assemblée de La Rochelle. La date de décès de Laurent Chapeau est inconnue.

nous va faire la guerre et que c'est à ce coup que nous sommes tous perdus, par où ils montrent le désir qu'ils en ont. Dieu nous gardera de l'effait, s'il luy plaist. Je parle de la résidence de M. de La Bourdillière d'autant qu'on m'a dit qu'il veut aller à Paris. Il n'est encore retourné de Poitiers.

Messeigneurs vos enfans se portent fort bien. Monsieur de Beaurepaire⁶⁶ le vous dira plus particulièrement, et comme aujourd'huy Monseigneur le duc estoit un des plus beaux garçons du monde, pour ce qu'hier je luy avois fait friser tous les cheveux et bien décrasser le visage. Le Sr. Cappel le trouve fort avancé en françois, car il sait *iiij^{xx}* quattrins de Pibrac⁶⁷ et nous aprenons quelque chose luy et moy, qui n'a rien de commun avec les autres leçons que nous ne voulons pas mander, car c'est un secret. Je vous escriray le reste par le messenger de Partenay qui partira dans deux jours. Je suis,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.
Plessis du Bellay

De Thouars, le 16 mars.

Archives nationales, 1AP 345/15

9

14 avril 1606 – Thouars
à Monsieur du Monceau

De Thouars, le 14^e avril.

Monsieur, je vous envoye toutes les pièces que m'avez demandées. Beauregard s'en allant de ceste ville tomba et se blessa, ce qui est cause qu'il n'a peu en faire luy mesme l'offre aux chappelins mais il a envoyé procuration comme vous voirés.

Je n'ay pas trouvé à propos de mettre trois septiers de métal pour ce que quand on leur aura cédé du métal ils demanderont du froment comme vous voyés qu'ils ont acoutumé de faire non que j'estime qu'il faille tenir à cella pour acorder, mais il sufira de leur concéder quand on conclura avec. Je suis après tant que je puis et m'en ont donné espérance mais je ne m'ay fie point et ne pansse pas pouvoir rien faire. C'est pourquoy, je vous supplie n'alentir aucune procédure contre eux et leur donner le plus de traverses que vous pourrés, car je voy bien qu'ils attendent l'événement de Poitiers pour selon ce qu'ils voiront traiter ou plus ou moins avantageusement.

J'ay envoyé visiter le prieuré pour voir lieu le plus commode pour faire une chapelle et trouve qu'on n'en peut faire à moins /2/ de sincante escus sans conter le bois qui se peut prendre au parc Challon. Je vous envoye plusieurs lettres que j'ay receues de Paris pour vous. Je retourne à la chapelle que je crains que Madame n'ait agréable estre bastie de son bois et construite par nostre ministère, mais seroit plus à propos de convenir avec eux de quelque somme payable par années ou pour une seule fois. Je feray ce que pourray en vous attendant puis nous prendrons résolution. Je vous escry encore en doute sy ce paquet vous sera porté par Mariault ou Bavau ou bien par le jardinier qu'à leur défaut je fay estat d'envoyer.

Cette dernière despesche apportée par M. d'Aubone nous confirme le traité de Monseigneur de Bouillon, la joye qu'il a de se voir restably aux bonnes grâces du Roy et le contentement qu'à Sa Majesté de ce voir assurer d'un serviteur de sy grand mérite.

Je n'ay receu aucune lettre par le messenger Hector c'est pourquoy je ne say point quand il vous faut envoyer les chevaux. Vous le me manderés s'il vous plaist et croirés que je suis,

Monsieur,

Vostre affectionné serviteur.
Plessis du Bellay

⁶⁶ Jacques Fouquet, sieur de Baurepaire, était un gentilhomme huguenot de Saint-Martin-de-Macon, vassal des La Trémoille.

⁶⁷ Les *Quatrains* de Guy de Faure, seigneur de Pibrac (1529-1584), publiés pour la première fois en 1574, furent en vogue pendant tout le premier XVII^e siècle.

J'ay receu beaucoup de contentement de savoir que Monsieur Rouhet⁶⁸ s'est bien porté en ce voyage. Cella me fait espérer qu'il pourra faire celluy de Saintonge quy est tant nécessaire. Je luy baise bien humblement les mains et suis son serviteur.

Sy vous trouvés moien d'escrire à St-Jhen et à Taillebourg pour haster la poursuite contre Coulonge, faites le s'il vous plaist.

Faites s'il vous plaist tenir promptement le paquet de Madame de Ste-Croix⁶⁹.

Archives nationales, 1AP 345/16

10

22 mai 1606 - Thouars

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'avois bien penssé à ce que vous me mandés trouschant nos harrangues, mais la nécessité de les randre courtes pour le bas agge de Monseigneur m'a contraint d'obmettre cella, ce que je ne feray plus à l'avenir s'il est possible. Les Sieurs de Blacquenat, Peraut et Chessé⁷⁰, conseillers et procureur du Roy au présidial de Poitiers, ont esté icy pour l'instruction du procès de ces accusés de fauce monnoye, auxquels il a parllé suivant ce stile et s'en sont allés fort satisfait de luy ; à qui vous enverrez s'il vous plaist, Madame, ce qu'il vous plaira qu'il porte, car il ne se trouve icy presque aucunes estofes et encores fort chères. Des gants luy sont du tout nécessaires. Les livres qu'il vous a plu luy envoyer sont fort beaux, il les aime fort aussy. J'espère que cella l'accouragera l'estude, où il ne se trouve point de difficile ; combien que ce latin soit un peu malaisé à l'entrée.

Vous vous pouvés assurer, Madame, que tous trois se portent fort bien. Dieu vous veuille conserver pour eux et eux pour vous et avec vous tous les gens de bien, attendant ce bien de vostre vertu en laquelle humainement et consiste leur conservation en l'Eglise de Dieu, lequel je prie de tout mon affection,

Madame, vous donner une santé très heureuse et longue vie.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

Thouars, le 22 may.

Archives nationales, 1AP 345/33

11

27 mai 1606 - Thouars

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

⁶⁸ Jehan Rouhet, un catholique, était avocat au parlement de Paris. En 1578, il était déjà au service de la lère duchesse de La Trémoille. Il devint le chef de son conseil, puis celui de son fils. Il poursuivit cette fonction auprès de Charlotte-Brabantine de Nassau après la mort de son époux. Il quitta le service des La Trémoille en 1610. Jehan Rouhet était marié à Jeanne Marillet, d'une famille catholique de Thouars qui fournit de nombreux officiers aux La Trémoille.

⁶⁹ Flandrine de Nassau, quatrième fille de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, née le 18 août 1579 à Anvers, à la différence de ses soeurs, fut catholique et devint religieuse. Il est vrai que tout concordait à ce destin. Elle fut en effet élevée par sa cousine Jeanne Chabot, abbesse de Paraquet puis par sa tante Jacqueline de Bourbon-Montpensier, abbesse de Jouarre et de Sainte-Croix de Poitiers. Elle fit sa première communion en 1589, prit le voile en 1594 et devint en 1603 abbesse de Sainte-Croix de Poitiers. Elle mourut dans la nuit du 9 au 10 avril 1640. Edmond-René LABANDE, " Histoire de l'Abbaye Sainte-Croix de Poitiers ", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4ème Série, Tome XIX, Années 1986-1987, p. 271-305. Les lettres de Flandrine de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine, conservées aux Archives nationales dans le Fonds La Trémoille à la côte 1 AP 339, ont été publiées par Paul MARCHEGAY, " Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur ", *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296.

⁷⁰ Emery Chessé, écuyer, seigneur de La Mailletrie à Marigny-Brisay, procureur du Roy au présidial de Poitiers.

Le fermier de Chambon⁷¹ nous a fait entendre que vous avés concédé à Madame la marquise de Royan⁷² les biens et corvées que vous doivent les sujets de cette abbaye. Ce que nous n'avons voulu croire pour ce qu'il ne nous a rien fait paroistre de vostre vollonté par escrit ny autrement. Aussy que le préjudice vous en seroit grand pour estre un droit domanial et perpétuel en vostre maison et à madite Dame la marquise de petite utilité et de moindre durée pour estre un bien d'église à la diminution duquel il luy seroit mieux séant d'aucmanter vos droits que de les amoindrir pour le profit particulier de ses fermiers nommés la par père et fils, qui la poussent à vous faire ceste demande qu'elle reconnoistra inciville. Je m'asseure quand elle aura entendu vos raisons que sy elle ne vous demandoit que quelque soulagement comme de quatre journées les descharger de deux, ce seroit la gratifier à conserver de droit sy nécessaire à ceste maison et tant abaré de tous costés. Je vous escry cecy Madame par avis commun de vostre conseil auquel vous donnerés s'il vous plaist commendemens sur ce sujet.

Outre lequel, je n'ay à vous faire entendre autre chose sinon la bonne et heureuse santé de Messeigneurs vos enfans desquels je n'ay rien à vous escrire en particulier vous ayant escrit plusieurs lettres consécutives où je n'ay rien obmis de ce que j'ay sceu digne de vous estre mandé. Le fils du Messager de Partenay nous est revenu sans presque aucunes nouvelles de vous à cause de vostre voyage de Monttataire et Chantillé. Nous en /2/ atendons par celluy de Montaigu. Cependant je supplie Dieu,

Madame,

qu'il vous donne santé heureuse et longue vie.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 27^e may 1606.

Archives nationales, 1AP 345/17

12

31 mai 1606 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ce m'est beaucoup d'honneur et de contentement de vous voir satisfaire du service que je vous rens en la personne de Monseigneur vôtre fils. Mon travail et mon soin me seront doux tant que vous les aurés agréables et s'il est possible de les aumanter je le feray m'y sentant obligé en plusieurs sortes et sur tout pour les tesmoignages continuels que je reçoÿ de vostre bonté.

Je ne doute point, Madame, du désir que vous avés de la présence de Messeigneurs vos enfans, aussy estes vous privés d'un grand contentement. Mais puisque Dieu ne permet que vous jouissiez de ce plaisir pour sy tost il en faut supporter le dilaiment avec patience à quoy vous avés grande occasion de vous résoudre en considérant le soin particulier qu'il plaist à Dieu prandre de leurs personnes ausquelles nous n'avons presque nulle altération depuis vostre absence.

Hier seulement, Monseigneur le Duc eut sa migraine qui luy passa sy tost qu'il eut vomÿ et sur cella s'endormit d'un somme de douze heures. Ce lacquais vous dira, Madame, comme il court et se porte bien. Mais ce qui nous est à très grand desplaisir, c'est que jamais nous n'avons sy bonnes nouvelles de vous et que tousjours vostre santé est imparfaite, et est fort à craindre que la multitude des médicaments ne vous soit de grand préjudice. On a trouvé à Madame du Plessis l'estomac tout uzé

⁷¹ L'abbaye bénédictine de Chambon à 4 km au nord-ouest de Mauzé-Thouarsais dont il ne reste aujourd'hui qu'un pavillon et une tour.

⁷² Anne Hurault de Cheverny, veuve de Gilbert de La Trémoille († 25 juillet 1603), marquis de Royan et comte d'Olonne, chef de la branche issue de Georges de La Trémoille, baron de Royan et d'Olonne, 4^e fils de François de La Trémoille (1502-1541) et d'Anne de Laval (1506-1553). Cette branche était restée catholique.

à force d'en prendre⁷³. J'ay veu Monsieur du Plessis, auquel j'ay tesmoigné tant qu'il m'a esté possible le desplaisir que vous /2/ avés de sa perte, à quoy je l'ay trouvé bien résolu et se portant vertueusement. Il n'y a auprès de luy que Monsieur et Madame de La Tabarière.

J'ay reçu la Licorne et la pièce de besouar que je garderay soigneusement. M. Pineau⁷⁴ est party hier matin pour aller en Bretagne. Il ne doit estre que huit jours, sy tost qu'il sera de retour on fera prendre à Messeigneurs ce que vous commandés. J'ay aussy receu la clef du cofre qu'il vous a plu m'envoyer [...] trop tard car la nudité du gage nous avoit contraints de luy donner des chausses et prépoint, mais c'est chose de peu de vailleur.

Monsieur Rivet est allé au sinode d'Anjou, To[uraine], le Maine et le Perche, où il a esté desputé [par] le sinode tenu en ce lieu⁷⁵. M. Perillau⁷⁶ y est aussy quy de là doit aller à Paris pour ses affaires particulières. Il vous fera [...] en quelles appréhantions on est de [...] leur oste ce qu'ils appellent toute leur espérance. Mais Dieu soit loué de la trefve [...] vous donne sur ce sujet sy digne de la [...] de vostre vertu.

J'ay pris, par une lettre de M. de St-Cristofle⁷⁷, que vous faite chercher un [violon] pour Monseigneur le Duc, sur quoy j'ay pensé que vous n'auriés désagréable que je donnasse mon avis, quy seroit de diférer de luy montrer la danse jusques en l'agge de 12 ans, pour que cella le divertira de chose meilleure et qu'il ne pourroit apprendre cet agge passé, aussy [en] /3/ commençant à présent d'avoir un violon, il luy faut continuer d'en avoir dix ans durant pour le moins, quy sont tousjours de grands frais tant en gages qu'en despance, sans conter l'incommodité qu'apportent telles gens par leurs quintes et humeurs corompues, par où ils desbauchent ordinairement tous les serviteurs d'une maison⁷⁸. Aussy qu'en ne le faisant commencer qu'à l'âge que j'ay dit, il en aura plus pris en six mois qu'en six ans qu'en six ans en commençant trop tost. Lors aussy Mademoiselle sera cappable d'apprendre ce qu'elle n'est encore et sera un homme mieux employé que sy on vous dit que ce soit pour luy faire la grâce. Il l'a sy bonne à mon avis qu'il ne sy peut rien ajouster pour son agge et la grâce que peut donner un violon est fort mal convenable à une personne de sa calité. Vous ne trouverés mauvais s'il vous plaist, Madame, que je vous escrive ainsy librement ce que je pansse.

Vostre lacquais vous dira sy particulièrement de la santé et estat de Messeigneurs qu'il n'est besoin que je vous en escrive davantage, seulement je supplie Dieu de toute mon affection,

Madame,

Qu'il vous donne santé ferme et durable pour l'employer à son Saint Service.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le dernier de may.

Archives nationales, 1AP 345/34 et 28

⁷³ Mme Duplessis-Mornay est décédée le 15 mai 1606 à Saumur.

⁷⁴ Mathurin Pineau, sieur de La Trosnière dans la paroisse de Brion-près-Thouet, médecin à Thouars, était originaire de Bretagne. Il épousa en 1607 Anne Oyseau, la fille de l'ancien pasteur de Thouars François Oyseau, sieur de Trévecar, retourné en 1596 exercer son ministère à Nantes. Par ce mariage il devint le beau-frère d'André Rivet. Il mourut selon les mots d'André Rivet « trop tost pour sa famille ». Son fils aîné André a entretenu dans les années 1640-1650 une correspondance suivie avec son oncle André Rivet, conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, qui est une source précieuse pour la connaissance de l'Eglise de Thouars et de la communauté réformée parisienne pendant ces années.

⁷⁵ Un Synode provincial s'était tenu à Thouars. Cf. la lettre d'André Rivet du 5 mai 1606 à Charlotte-Brabantine de Nassau. Archives nationales, 1 AP 353/215.

⁷⁶ Pierre Perillau était depuis 1603 le ministre de l'Ile-Bouchard. Pour identifier ce personnage comme les membres suivants de l'Eglise de l'Ile-Bouchard nous avons utilisé l'étude d'Idelette-ARDOUIN-WEISS, « Ministres et fidèles de l'Eglise réformée de l'Ile-Bouchard et de son annexe Chinon aux XVIe et XVIIe siècles », *B.H.S.P.F.*, tome 136, avril-mai-juin 1990, p. 161-207.

⁷⁷ Charles de Saint-Christophe, écuyer, sieur dudit lieu, un gentilhomme des La Trémoille, gouverneur de Mauléon, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre. Comme Zacharie du Bellay il était un ancien compagnon d'armes de Claude de La Trémoille.

⁷⁸ Passage cité par Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility, 1580-1715*, op. cit., p. 58.

1607 fut une nouvelle année très chargée pour Charlotte-Brabantine de Nassau. Elle passa le premier semestre à Paris à suivre le règlement de la succession de la Maison de Laval. A la fin du mois de juillet, elle se rendit en son comté de Laval et en ses terres de Bretagne pour inventorier avec les cohéritiers l'état de la succession.

Une épidémie de peste s'étant déclarée à Thouars, Zacharie du Bellay emmena précipitamment le 9 avril à l'Ile-Bouchard Henri, Charlotte et Frédéric de La Trémoille. A la fin du mois de juillet, Charlotte-Brabantine ordonna à du Bellay de faire conduire Charlotte à Paris auprès de la princesse d'Orange⁷⁹. Celle-ci la présenta le 5 septembre aux souverains⁸⁰.

Charlotte-Brabantine de Nassau après avoir vu brièvement ses fils à l'Ile Bouchard à la mi-novembre⁸¹ reprit le chemin de la capitale où elle retrouva la princesse d'Orange et sa fille. Ce n'est que le 10 décembre que Zacharie du Bellay reconduisit Henri et Frédéric de La Trémoille à Thouars.

13

18 février 1607 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay receu celle de laquelle il vous a pleu m'honorer d'Emboise par ce jeune homme qu'avez envoyé et suivant icelle ay regardé à quoy on le pourroit employer. Mais j'ay trouvé qu'on ne le pouvoit sans superfluité ajouter au train qu'avés laissé icy. Monsieur du Monceau se trouve fort bien de son clerc et à la vérité s'acquite il bien de ce à quoy on l'emploie. Pour l'office Boullenois⁸² l'a fait le mieux du monde de sorte que jusques icy Messeigneurs sont servis soigneusement et sans bruit de ceux que leur avés laisser. Ce garçon est allé à La Rochelle où Monsieur Rivet donne espérance de luy faire trouver condition durant le sinode. Je l'ay prié de s'y employer. Nous lui avons donné un escu de vostre argent par avis commun.

Mesdits Seigneurs se sont jusques à ce jour grâce à Dieu bien portés, fors un peu de migraine, mais fort peu qu'eut Monseigneur le lendemain de vostre partement, comme il y a apparence pour le desplaisir de vostre absence ; depuis laquelle il a eu presque toutes les nuits des frayeurs semblables à celles qu'il eut la nuict précédent le jour de vostre départ, qu'y m'a contraint de coucher avec luy, privauté que je n'eusse prise sans la crainte que telles peurs ne luy causassent mal ou à l'esprit ou au corps, et peut-estre aux deux ensemble. Depuis il n'a eu nule crainte ni fraieur. Ce sont choses dont peu d'enfants sont exempts, j'en ay eu de pareilles ayant plus de douze ans, et je voy chascun confesser le semblable⁸³.

Son page a sy fort déchiré ses abillemens en ses fuittes qu'il est du tout nécessaire de le faire abiller. Que s'il vous /2/ plaist Madame envoyer de l'estoffe par ce messenger ce ne sera point trop tost aussy la couleur qu'il vous plaira qu'il porte sera plus aisée à choisir là qu'en tout autre lieu et mesme

⁷⁹ Dans sa lettre du 29 juillet 1607 à Charlotte-Brabantine de Nassau, Louise de Coligny dit qu'elle n'a plus rien à faire qu'à attendre « notre petite mignonne ». Toutefois, retardée par ses affaires et un accès de fièvre, elle ne prit pas comme elle l'escomptait le chemin de Calais pour s'embarquer pour les Provinces Unies et dans sa lettre du 23 septembre mentionne qu'elle lui fait apprendre à danser « pour lui faire un petit peu la grâce ». Paul MARCHEGAY et Léon MARLET, *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange (1555-1620)*, Slatkine reprints, Genève, 1970, Lettre à Charlotte-Brabantine du 29 juillet 1607, p. 234 et 236.

⁸⁰ Lettre de Gilles de Bourron à la duchesse de La Trémoille du 11 septembre 1607. Archives nationales, 1 AP 346/29.

⁸¹ Le 17 novembre 1607 Charlotte-Brabantine de Nassau était à l'Ile-Bouchard d'où elle adressa une courte missive à Rouhet. Archives nationales, 1 AP 332/178.

⁸² Jehan Boullenois était le concierge du château de Thouars. Il était entré au service du duc Claude de La Trémoille en 1595. Sa correspondance conservée dans le Fonds La Trémoille, nous le fait connaître intimement avec ses qualités et ses défauts.

⁸³ Ce témoignage de Zacharie du Bellay a été relevé par Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility, 1580-1715, op. cit.*, p. 48.

mit. Sy vous désirés qu'il porte le jaune et le noir qui sont les couleurs de la maison il ne s'en trouveroit point icy.

On m'a assuré que Monsieur de Roannés⁸⁴ a vendu Palluau à Monsieur de Chantebusin 28 000 livres. Sy vous n'envoyés une commission pour un sergent à contraindre les biens ils sont perdus. Depuis vostre absence il n'en est venu aucun. Vous commenderés aussy s'il vous plaist Madame qu'on envoie la toille pour faire le linge dont j'ay donné mémoire à Marie. Il ne s'offre pour ceste heure autre chose à vous escrire. Je prie Dieu,

Madame,

Qu'il vous donne heureuse issue et vos affaires et accomplissements de tous vos saints désirs.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 18^e février 1607.

Archives nationales, 1AP 345/18

14

2 mars 1607 – Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay loué Dieu et le loue encor de la prospérité de votre voyage et le supplie qu'il vous continue ses faveurs et à Messeigneurs vos enfans la santé qu'ils ont eue jusques icy. Ils ont suivant votre ordonnance pris de la corne de cerf les derniers jours de ceste lune. Monsieur du Monceau est allé à Tiffauges⁸⁵ et m'a dit qu'au retour il mettra les papiers et quittances qu'il a dans le cofre à trois clefs comme vous luy commendés. Ledit coffre n'a point encore esté ouvert. Je solliciteray Monsieur Rouhet et luy de faire le voyage de Poitiers. Monsieur de La Regnière m'a assuré que la terre de Palluau est vandue à Monsieur de Chantebuzin.

Je vous envoie, ainsy que Marie m'a mandé, vostre petit cabinet d'Alemaigne et vostre papier que ledit Sr. du Monceau m'a laissé avec trois blancs signés de Monseigneur que Monsieur Chauveau m'a mandé estre de vostre commendement.

Quand à celluy Madame auquel vous me commendastes de parler estant en vostre lictière, j'ay eu beaucoup de discours avec luy dont le récit vous seroit ennuyeux et inutile. Mais ce que je puis recueillir de ses parolles est qu'il est résolu de poursuivre les fins et conclusions de son mémoire, de quoy je vous ay bien voullu advertir affin Madame que selon vostre prudence vous y pourvoies sy à son retour par quelque langage que j'ay résolu de luy tenir, je puis voir plus clair en son dessain ou le faire départir de partie d'iceluy. Je ne faudray à vous en donner avis et de toute autre chose qui regardera vostre service auquel privativement à tout je suis plus obligé et affectionné.

La despance se fait icy de façon que vous aurés sy elle continue /2/ occasion de vous en contenter. J'escry à Marie de quelques hardes pour Monseigneur vostre fils de quoy je ne vous ay voullu importuner. Il vous plaira commender sur cella. Je prie Dieu,

Madame,

Qu'il vous tiene en sa sainte garde et vous donne accomplissement de vos saintes désirs.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

⁸⁴ Louis de Gouffier, duc de Roannés, seigneur d'Oiron, dont la plupart des terres en Poitou relevaient du duché de Thouars, rendit le 23 mai 1607 aveu pour la baronnie de Palluau.

⁸⁵ La baronnie de Tiffauges (Vendée) entre Montaigu et Cholet, aux marges de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou, relevant du duché de Thouars, venait d'être acquise par Marie de Rieux, comtesse de Chemillé et dame de Mortagne, veuve de Guy de Scépeaux. Paul MARCHEGAY, « Recherches sur les Seigneurs de Tiffauges (1099-1789) », *Annales de la Société d'Emulation de la Vendée*, 1872, p. 206-207.

De Thouars, le 2^e mars.

Archives nationales, 1AP 345/19

15

7 mars 1607 – Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay reçu la lettre de laquelle il vous a plu m'honorer du 25^e du passé. Messeigneurs vos enfants se portent tous trois fort bien. Monseigneur le comte est toujours fort joly et plus que jamais ce me semble. Monseigneur vostre aîné s'endort fort facilement incontinent qu'il est couché, mais, sur les deux ou trois heures après minuit, il se réveille et a peur qui me contraint de l'aller trouver à son lict et lors il se rendort. Je feray désormais tenir des flambeaux allumés en sa chambre, mais je crains que tenant les rideaux ouverts il morfonde, à quoy il est fort sujet comme vous savés Madame et vous manderay le succès de ceste esprouve par le premier messenger⁸⁶, que sy elle ne réussit bien je vous supplie très humblement trouver quelqu'autre expédiant et croire que je n'afecte point cet honneur, non plus que je n'alègue point l'incommodité quy s'y reçoit pource que je ne refuseray jamais les plus grandes pour vostre service et le sien.

J'ay receu la commission pour la contrainte des biens que je communiqueray à ceux de vostre conseil affin que sy elle n'est bien ils en dressent un autre pour vous envoyer. M. du Monceau n'est encore retourné de Tiffauges. La haste de ce porteur empesche Monseigneur vôtre fils de vous escrire, il vous supplie de l'en excuser /2/ jusqu'au premier messenger. Par le fils de celluy de Partenay je vous ay envoyé vostre petit cabinet d'Allemagne et le papier que M. du Monceau dit avoir laissé.

Je loue Dieu du bon accueil qu'avés reçu de Leurs Majestés. Je le supplie de vous continuer ses grâces et les leurs, et à moy l'honneur de demeurer toute ma vie,

Madame,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 7^e mars.

Archives nationales, 1AP 345/20

16

24 mars 1607 – Thouars
à M. du Monceau

Monsieur, J'ay reçu vostre lettre et le velours pour le page dont je vous remercie bien humblement. Je vous envoie la responce de Montaigu et les lettres quy sont venues de Paris pour vous. Messeigneurs se portent grâce à Dieu fort bien. Je croy que par celles de Paris vous apandrés de la santé de Madame quy est fort bonne. Monsieur Cappel vous baise et moy aussy bien humblement les mains semblablement à Monsieur Rouhet et suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 24^e mars.

Archives nationales, 1AP 345/21

⁸⁶ Mark MOTLEY, *Becoming a French aristocrat. The Education of the Court nobility, 1580-1715*, op. cit., p. 48. En veillant ainsi que la peur du noir ne cause un vrai traumatisme à Henri de La Trémoille, Zacharie du Bellay anticipe les recommandation des actuels psychologues. Cf. Stephen W. GARBER, Marianne D. GARBER et Robyn F. P. SPIZMAN, *Les Peurs de votre enfant*, Odile Jacob pratique, Paris, 2006, « La peur du noir », p. 68-76.

17

27 mars 1607 – Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Tout présentement je viens de recevoir celle qu'il vous a plu m'escire par le messenger de Bressuire et n'ay loisir à cause du prompt partement de cethuy-cy que pour vous assurer de la bonne santé où grâce à Dieu sont Messeigneurs vos enfans. Desquels je n'ay aucune particularité à vous faire entendre pour ce qu'hier je vous escrivy par l'homme du messenger de Partenay.

La contagion continue icy et mesme dans la grande rue. Je n'obmetray aucunes préservatifs, ny a empesché la fréquentation sur ce sujet desquels je vous supplie très-humblement, Madame, me vouloir honorer le plusost qu'il sera possible. Je n'ay point reçu ceste grande lettre dont me faites mation, combien qu'il semble par celle de laquelle il vous plaist m'honorer que me l'envoies. Je prié le Créateur,

Madame,

Qu'il vous conserve et vous donne heureuse issue de toutes vos affaires.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 27^e mars.

Archives nationales, 1AP 345/116

18

2 avril 1607 - Thouars
à M. du Monceau

Monsieur, Je vous envoie le carosse ainsy que m'avés mandé. J'ay plusieurs lettres pour vous que je vous garderoye puis que devés estre icy mercredy, ce qu'atandant je demeure et à Monsieur Rhouet.

Monsieur,

Vostre affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 2^e avril.

Archives nationales, 1AP 345/22

19

Sans date – Thouars
à M. du Monceau

Monsieur, Je vous remercie humblement de la distribution de mes lettres. Jhenne⁸⁷ n'est utile, ny nécessaire icy pour le service de nos Seigneurs. Elle y sera fort incommode, sy elle vient ainsy que vous pourra dire Maistre Georges. Elle fera néanmoins ce qu'il luy plaira. Monsieur Rivet vous dira plus particulièrement de nos nouvelles que je ne vous en saurois escire. C'est pourquoy je ne vous dirais sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

Vous trouverez bon s'il vous plaist que je baise les mains de Mesdemoiselles vos filles.

⁸⁷ Jeanne.

20

7 avril 1607 – Thouars
à M. du Monceau

Monsieur, Vous aprandrés sans que je vous l'escrive l'occasion de nôtre partement précipité. Je vous laisse les lettres quy me sont venues pour vous tant de Madame que d'autres. Vous causerés s'il vous plaist avec Monsieur Rhouet touchant Monsieur de Noirmoutier⁸⁸. Il semble que Madame désire par celle qu'elle escript à mondit Sr. Rhouet⁸⁹ et par celle qu'elle escript à mondit Sr. de Noirmoutier que j'ay veue de le gratifier, et à la vérité je croy qu'elle doit cella au nom qu'il porte et à sa nécessité. Je vous supplie me mander ce qu'en résouldrés. J'estime pour moy qu'il sera à propos d'en escrire à Madame à ce qu'elle face lever les deffances pour ce regard seulement. Nous avions bien besoin de vostre assistance à nostre partement /2/. Je croy que vostre présence sera bien requise pour un couple de jours à l'Isle-Bouchar. Je m'en vay avec regret de ne vous dire point adieu de vive voix je le vous dis par celle-cy ; et que je suis et vous supplie de le croire,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 7^e avril.

Je vous supplie que M. Rhouet sache que je luy baize bien humblement les mains et suis son serviteur.

Archives nationales, 1AP 345/24

21

9 avril 1607 - L'Isle-Bouchar
à M. du Monceau

Monsieur, Ce mot est pour vous dire que nous sommes rendus en ce lieu en bon estat grâce à Dieu et que sy pouvés prandre la peine de faire un voyage icy pour un couple de jours et nous apporter quelque argent toutes choses en yront beaucoup mieux. Boullonnois s'en ira demain, qui vous portera plus emples nouvelles et mènera un cheval sur lequel vous pourrés venir. Je prie Dieu qu'il vous conserve avec toute vostre fammille. C'est,

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le 9^e avril.

Archives nationales, 1AP 345/25

22

11 avril 1607 - L'Isle-Bouchar
à M. du Monceau

⁸⁸ François II de La Trémoille († 14 février 1608), marquis de Noirmoutier, chef de la branche issue de Claude de La Trémoille, baron de Noirmoutier, 5^e fils de François de La Trémoille (1502-1541) et d'Anne de Laval (1506-1553). Cette branche, comme celle de Royan et d'Olonne, était restée catholique.

⁸⁹ Dans sa lettre du 6 mai 1607 Charlotte-Brabantine de Nassau écrivait de Paris à Rouhet que « Ledit Sr. de Narmoutier m'a aussy fait entendre qu'il avoit besoing de quelques tiltres et enseignemens, qui croit qui sont dans le trésor de Thouars [pour] l'esclaircissement de plusieurs droictz qui sont en ses terres. Je vous pry de vous [en enquérir] et prendre garde s'il y en a avoit qui luy puissent servir et luy en faites bailler des coppies bien collationnées. Archives nationales, 1 AP 332/167.

Monsieur, Je panssois vous renvoyer Boullenois plus tost, mais il a esté besoin de le retenir pour accommoder les chambres. J'eusse aussy bien désiré vous renvoyer Pelleus pour la crainte que j'ay qu'en soiés incommodé. Mais nous n'avons icy personne que luy propre à tenir le bureau. C'est pourquoy je vous supplie donc trouver bon que je le retourne.

J'ay receu du Savage les 120 livres qu'il devoit à Madame que je feray filler le plus lentement que je pourray, attendant le secours que vous nous promettés. J'avois bien sur la peine où vous estiés à Poitiers et l'occasion de vostre long séjour. C'est pitié, je le say bien, d'avoir affaire aux personnes lantes et opiniastres.

Je porte beaucoup de desplaisir de l'affliction de Monsieur Rouhet⁹⁰. Je prie Dieu qu'il le consolle et vous conserve tous. Messeigneurs et Mademoiselle m'ont commendé de vous faire leurs recommandations. MM. Cappel, Perillaut, de La Garane⁹¹ et Mademoiselle de La Tousche vous baisent bien humblement les mains.

Il est du tout nécessaire que Jhanne envoie des napes de cuisine, car la Soinelière /2/ dit qu'elle n'en a point, et cependant le service des Maistres demeure. Il semble qu'elle veuille faire son propre des choses qu'elle a en garde, et que Madame ne luy a laissé que pour le service de Messeigneurs ses enfans.

Je vous supplie me renvoyer le cheval qu'emmeine Boullenois avec un petit cofre où est le linge de Monseigneur quy a esté oublié. Je vous supplie aussy faire entendre aux messagers que désormais ils ayent à passer pas icy.

Monseigneur de Monpancier⁹² est à Tours, d'où il partira le mardy d'après jusques pour aller à Champigny. Sy vous veniés ce jour là, comme vous promettez vous vous pourrés trouver audit Champigny. Sy ce ne vous est importunité, je vous supplie de mes biens humbles baise mains à Monsieur et Mademoiselle de La Bourdillière, à Monsieur Oiseau et Mademoiselle Rivet et vous Monsieur, je vous supplie croire que je suis entièrement,

Vostre plus affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le XI^e avril.

Monsieur Cappel vous remercie de la peine qu'avez prise de luy envoyer de la sarge. Il vous envoie de l'argent pour Boullenois.

Je vous supplie me mander ce qu'aurés résolu pour l'affaire de Monsieur de Noirmoutier et j'y en escrirés à Madame /3/.

Monsieur, je suis obligé de vous certifier du bon devoir qu'à fait Boullenois au service de nos Seigneurs et puis dire en vérité et sans flaterie que sens luy, je ne say comment nous fussions partis de Thouars et arivés issy, comment nous nous y fussions accomodés. Il a fait les frais du voyage ainsy qu'il vous montrera, certifié de moy. Je vous supplie luy remplacer. Pour la despance d'icy je l'ay fait commencer à Pelleus. Vous voirés quand vous ferés comme nous avons fait affin de nous redresser sy nous faillois.

⁹⁰ Charlotte de La Trémoille dans une lettre à sa mère non datée mentionne qu'une nièce de Mme Rouhet était morte de la contagion à Thouars et qu'elle en était elle même malade. Archives nationales, 1 AP 386/6.

⁹¹ Jehan de Mallevault, sieur de La Garenne, était le gouverneur de L'Ile-Bouchard. Il était marié à Claude Gruget la fille d'un marchand d'Angers.

⁹² Henri de Bourbon (1573-1608), 3^e duc de Montpensier, était le cousin germain de Charlotte-Brabantine de Nassau. Les La Trémoille lui étaient également alliés par le mariage en 1484 de Louis II de La Trémoille (1460-1524) avec Gabrielle de Bourbon-Montpensier († 3 novembre 1516). Les Bourbon-Montpensier avaient édifié au XVI^e siècle un magnifique château à Champigny-sur-Veude (Indre-et-Loire), terre qui était entrée dans leur patrimoine par le mariage en 1452 de Jean de Bourbon, comte de Vendôme avec Isabelle de Beauvau. Jaloux de ce splendide château qui portait ombrage à celui qu'il faisait édifier dans la ville toute proche dont il portait le nom, Richelieu obligea en 1635 Gaston d'Orléans, petit-fils de Henri de Bourbon-Montpensier, à le lui céder et le fit démolir. Il n'en subsiste aujourd'hui que la chapelle et les communs. Olivier DUFRESNE, Jean-François PERDEREAU et Marie-Pierre TERRIEN, *Champigny-sur-Veude. La Sainte-Chapelle, le château, le village*, Association pour la Valorisation de l'Environnement de Champigny-sur-Veude (A.V.E.C.), 2000.

Je vous supplie aussy acquiter les parties de Chaudevant et de Maistre Michel qui consistent en peu de chose et paier un chapeau au chapelier de la basse ville pour Monseigneur. Nous fusmes sy pressés à nostre départ que plusieurs choses demeurent imparfaites que vous parferés s'il vous plaist.

J'oublois à vous dire que ledit Boullenois a aussy fourny en vostre absence de plusieurs choses qu'il a paiées de son argent dont vous le rembourserés, s'il vous plaist. Je croy qu'il est du tout à la place. C'est pourquoy vous l'obligerés de le remplumer et cella l'encouragera à bien faire.

Je n'avois pas seu que Jhenne eust envoyé icy linge de cuisine. Il ne sera besoin de luy en parler.

Archives nationales, 1AP 345/26

23

13 avril 1607 - L'Ile-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, Je vous renvoye le hongre gris, de crainte que par faute de cheval nous ne soions privés du bien de vostre personne que j'attans au jour que me mandés puis qu'il ne tient qu'à cella. J'approuve bien fort la résolution que vous, Monsieur de La Bourdillière et Monsieur Rhouet avés prise d'empescher la sortie et l'entrée du château. C'est le seul moien qui me semble rester pour éviter le mal que je prie destourner de dessus son esglise et luy faire la grâce de se retourner à luy. Je plains Monsieur Rhouet, mais je ne puis que prier Dieu qu'il le console.

Sy l'affaire de Monsieur le marquis va ainsi que me mandés, je ne voy nulle aparance de luy tolérer la coupe qu'il veult faire. Quand à ce qu'il dit qu'il s'en prendra à vous sy on ne le laisse couper je ne voy pas de raison à luy de le faire ny à vous de craindre. Je ne doute point que sy ce temps dure à Thouars il y aura plus de rachapts que de vantes.

J'ay receu les lettres que m'envoies, qui sont venues par le fils de Monsieur de Beaurepaire, dont je /2/ vous remercie humblement. Il y en a de Madame, de Monsieur de Bourron⁹³ et de mon frère qui est aux Pais-Bas. Il n'y a rien de mérité à vous escrire aussy vous voyrés Monsieur de La Mazure⁹⁴, vous dira toutes choses. Je vous supplie de mes humbles baise mains à MM. Loiseau et Pineau. J'ay baillé deux petits escrits de Monsieur Tillenus⁹⁵ à Monsieur de La Mazure dont il leur fera part.

Nous attendons icy au passage mardy prochain Monsieur de Monpancier. Je croy que j'ay oublié à vous dire la bonne chère que Monsieur Adam fit à nos petis seigneurs et avec tant de tesmoignage d'affection que j'aime mieux le dire deux fois que d'y manquer. Je vous supplie par les premières nous envoyer 8 ou 10 livres de savon pour savonner le linge de Messieurs, car icy il y en a peu, qui n'est pas bon et est fort cher. J'ay receu le petit cofre que m'avés envoyé.

Je prie Dieu qu'il vous conserve et vous de croire que je suis.

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur.

⁹³ Gilles de Bourron avait été l'homme de confiance de Claude de La Trémoille. Celui-ci en 1597, l'avait chargé de présenter à Henri IV sa demande d'autorisation d'épouser Charlotte-Brabantine de Nassau. Dans sa lettre du 17 octobre 1599, Claude de La Trémoille à son propos écrivait à son épouse : " J'ay besoin de Bouron. Je vous prie me l'envoyer, car il y a nulle affaire où il me faict fautte ". Gilles de Bourron décéda à la fin de l'année 1611 (Lettre de Flandrine de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine du 13 décembre 1611). Sa correspondance, conservée à la côte 1 AP 346, comprend une quarantaine de lettres, est principalement adressée à Charlotte-Brabantine de Nassau.

⁹⁴ Louis Le Liepvre, sieur de La Mazure, devait être le trésorier des La Trémoille. Il était à leur service depuis au moins 1595, année où il s'était marié à la papauté. Son nom et son prénom ont été longtemps une énigme. C'est Grégory Vouhé, l'historien du château de Thouars, qui en a découvert la mention dans une lettre de Hugues Imbert au duc Charles-Louis de La Trémoille du 5 novembre 1874 et qui a bien voulu m'en faire part le 26 mai 2009. Il mourut semble t-il en 1642.

⁹⁵ Daniel Tilenus (1565-1633), originaire de Goldberg en Silésie, fut de 1599 à 1619 ministre et professeur de théologie à l'académie de Sedan. Le duc de Bouillon le congédia en 1620 en raison de ses positions arminiennes, il se retira à Paris où il mourut.

Plessis du Bellay

L'escrivain devoit au Fresne 4 livres, et il étoit deu à l'escrivain le mois de mars que j'ay baillé audit Fresne. Affin que vous ne le bailliés encore une fois.

De L'Isle-Bouchart, le 13^e avril.

Archives nationales, 1AP 345/27

24

3 mai 1607 - L'Ile-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, J'avois desja seu avec beaucoup de fâcherie l'accident avenu en vostre maison et le desplaisir qu'en avés reçu auquel je participe à bon escient, comme d'ailleurs je me resjouy de ce que le mal n'a passé plus avant et de ce qu'avés pris résolution de faire vostre demeure au chasteau de quoy je m'assure que Madame aura beaucoup de contentement pour l'utilité qui en reviendra à son service et de Messeigneurs ses enfans lesquels ont esté très aises d'entendre de vos nouvelles et m'ont commendé de vous faire leur affectionnées recommandations et particulièrement Monseigneur le Duc de vous remercier très affectueusement de [...] que luy avés envoyé, qu'il [...] pour] l'amour de vous et promet d'y bien estudier.

Monsieur Cappel aussy vous remercie bien humblement et m'a prié vous assurer de son service. Pour moy, je ne vous puis assés remercier, car je n'ay point mérité de vous un sy beau et bon don, mais puisqu'il vous a plu je le garderay pour l'amour de vous à quy je seray toute ma vie,

Monsieur,

Très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le 3^e may.

Je suis très aise qu'avés fait response à Monsieur de Noirmoutier, car j'eusse esté bien empesché s'il me l'eust faillu faire.

Archives nationales, 1AP 345/120

25

6 mai 1607 - L'Ile-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, Monsieur Rivet vous dira luy mesme que son mal n'est pas sy grand que nous avons cru, dont je loue Dieu et de ce qu'il luy plaist diminuer le mal de Thouars. S'il s'estaint du tout, nous y retournerons bien tost, car hors cella la demeure y est plus belle qu'icy pour nos seigneurs qui m'ont commendé vous faire leurs affectionnés recommandations.

Madame se porte bien comme nous avons seu par un de ses lacquais qu'elle a envoyé vers Madame de Monpancier⁹⁶. Messieurs de La Garane et Perillau vous baisent humblement les mains comme moy à vous, à Monsieur de La Mazure, Mesdamoiselles vos filles, demeurant,

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le 6^e may.

Archives nationales, 1AP 345/29

26

⁹⁶ Henri de Bourbon, duc de Montpensier, était depuis 1597 marié à Henriette de Joyeuse (1585-1656), fille du duc de Joyeuse.

27

9 mai 1607 - L'Ile-Bouchard
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay receu en mesme temps les deux lettres, dont il vous a pleu m'honorer, des 29^e avril et 3^e may qui m'ont apporté un extrême joye pour y apprendre le bon estat de vostre santé et le contentement qu'avés de celluy de Messeigneurs vos enfans de voir aussy que le service que je vous rans près d'eux vous soit agréable et qu'en ceste considération il vous plaist promettre de vous souvenir de moy quy m'oblige à m'oublier en tout pour ne penser qu'à ce qui est de vôtre service et du leur sachant qu'un moment de soin qu'il vous plaira prandre de moy, me peut procurer plus de bien que celluy que je pourrois avoir en toute ma vie quand mesme je ne ferois autre chose qu'y penser. Assurés vous donc aussy, s'il vous plaist, Madame, et vous en supplie très-humblement que j'aucmanteray mon soin, et éveilleray mon esprit à tout ce qui sera de vostre service, et celluy de Messeigneurs quy grâce à Dieu se portent fort bien.

Monsieur Rivet et M. Pineau ont esté icy, et le Sr. Pineau voyant la saison, la lune et la disposition de l'air propres les a tous trois purgés. Monseigneur vostre fils aîné a esté à Champigny, où il a reçu les mesmes honneurs, faveurs et caresses qu'au passé sans qu'on parlle aucunement de Religion, ny en bien, ny en mal. Ils ont aussy eu l'honneur de voir céans Mondit Seigneur de Monpancier allant à Paviers voir Monsieur de La Chetardie, fort malade, et à son retour aussy. Le mal de la peste diminue fort à Thouars à ce que me mande. Les officiers y sont retournés et font justice comme au passé.

J'ay reçu le taffetas gris pour Monseigneur le Comte dont on luy a fait son cotillon /2/, qui sera pour le parer la première fois qu'il voira la Court qui sera quand les chemins seront beaux, et qui le commendera, et lors je ne faudray d'avertir Mademoiselle de Nué ainsy que me commandés. Il s'est trouvé quelques défaus ès abillemens de Monseigneur mais ils ont esté réparés par le tailleur de Monseigneur de Monpancier, de sorte qu'à présent ils luy sont bien. Le bas attaché ne luy siet point mal, mais mieux les grecques. Il fait responce à Madame de Bouillon et escrit à Mademoiselle de Turene. Les lettres sont ouvertes affin que vous les voyés. Vous commenderés s'il vous plaist, Madame, qu'elles soient fermées. Je vous envoie la coppie de ce qu'à escrit Monsieur Million sur sa complexion. C'est de l'écriture de l'escrivain quy luy montre, que chascun trouve meilleure que de l'autre pour ce qu'elle est moins fardée et plus coulante.

Mademoiselle ne fit point d'opiniastreté à Champigny ès présences de Monseigneur et Madame de Monpancier, et s'y rendit assés agréable. Ils ont cella de bon tous trois qu'en présence de leurs supérieurs ou égaux, ils font mieux que devant leurs inférieurs. Le petit fut hier fouetté pour ce qu'opiniastrement il dit qu'il n'aprendroit point l'Aleman, enfin il promet de l'aprendre pourveu que son petit allemann fust abillé de beaux abillemens. Il le sera demain plustost pour la nécessité que pour la Beante et lors nous voirons le cas qu'il en fera pour mes précédentes.

J'ay obmis de vous dire, Madame, que quand Monseigneur de Monpensier leur fit l'honneur de les voir, passant icy la première fois, il luy dit qu'il /3/ pensoit qu'il seroit abillé tout d'or, et que cella estoit cause qu'il ne le caressoit pas tant qu'il eust fait s'il eust esté plus brave, et qu'on luy avoit dit que quand il mangeroit à sa table on luy bailleroit des chevrons d'or.

Vous me faite aussy beaucoup d'honneur, Madame, et vous en remercie très-humblement de daigner me faire entendre l'estat de vos affaires avec Madame de Fervaques⁹⁷, sur quoy je prandray hardiesse de vous dire que s'il estoit possible de faire un acort à conditions tolérables il seroit meilleur que de vous engager à l'imorralité des procès, mais il seroit meilleur encore de demeurer en guerre

⁹⁷ Anne d'Allègre, veuve en premières noces de Paul de Coligny, comte de Laval, et épouse en secondes noces de Guillaume de Hautemer, maréchal de Fervacques (1538-1613) avait tenté de faire reconnaître le testament qu'avait fait en sa faveur son fils François de Coligny, lui allouant le tiers de ses biens propres avec la totalité de ses meubles et acquets. Charlotte-Brabantine de Nassau contesta cette prétention en invoquant le jeune âge du testataire et les coutumes de Bretagne et du Maine. Cf. *Plaidoier de M. Anne Robert, advocat en parlement, pour Dame Charlotte de Nassau, princesse en Aurange, dame de La Trimoille, mère & tutrice de Guy, conte de Laval, de La Trimoille, duc de Thouars, son fils, défenderesse, contre dame Anne d'Allègre, Dame de Fervaques, demanderesse*, imprimé à Paris, par Henry Herpin, 1607, 80 pages, Bibliothèque nationale. 8 - FM 2222.

ouverte que de faire une paix fourrée sous des conditions capiteuses que plust à Dieu que tous y voullussent cheminer avec autant d'équité et justice que vous l'espérance que beaucoup de gens ont d'accomoder leurs affaires aus despans des vostres seroit vaine à vostre soulagement et au contentement de vos bons serviteurs, qui doivent très ardemment prier Dieu qu'il vous conserve en santé et vous délivre de sy dures peines. C'est la supplication que luy fait chasque jour celluy qui sera toute sa vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le 9^e may.

Archives nationales, IAP 345/113

27

13 mai 1607 - L'Ile-Bouchard
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis que le lacquais de Madame de Bouillon est passé icy par lequel je vous ay escrit emplement, il ne s'est rien passé digne de vous estre mandé. Ce mot est donc seulement pour vous assurer Madame que Dieu continue à Messeigneurs vos enffans la santé dont il les a cy devant favorisés, ainsy que vous tesmoignera encore plus particulièrement Monsieur de Beaurepaire qui a passé icy exprès pour vous porter de leurs nouvelles.

J'ay veu le mémoire qu'il vous a pleu me faire l'honneur m'envoyer du compte de Madame de Fervaques par où je voy que combien que j'en eusse ouy dire beaucoup, ce n'est rien au prix de ce que je voy que s'il plaisoit à Dieu luy faire reconnoistre combien tant de biens luy donnent de maux et empeschent plus son contantement qu'ils ne l'establisent. Vous auriés et elle du repos au lieu de tant de peines que l'esternité des procès vous promet. Dieu luy face la grâce de bien faire une fois en sa vie.

Boullenois m'a mandé qu'il a restoré tous les meubles, les chambres et dispose toutes choses à Thouars de sorte qu'il n'y est plus nécessaire, et le voyant bien utile icy, je l'ay mandé sy en venir. Il me soulagera de plusieurs petites choses où il estoit /2/ nécessaire que je m'occupase encore qu'il n'y ait rien de sy petit que je n'estime plus digne que moy quand il est question au service de ceux à quy je doy tout, c'est à vous à quy je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le 13^e may.

Archives nationales, IAP 345/30

28

18 mai 1607 - L'Ile-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, J'ay esté très aise d'entendre de vos nouvelles et de savoir que la santé retourne à Thouars et qu'aussy l'insolence de ses endiablés soit en voye d'estre réprimée, à quy tous les gens de bien se donnent d'autant plus affectionné que c'est à eux qu'ils en veulent. Je me resiouy aussy beaucoup de voir en Monsieur Loiseau et vous ceste bonne et sainte résolution de venir icy, mais l'exécution me tarde car il y a avoit longtemps que l'aviés promis.

29

Je mande à Boullenois s'en venir icy ce que je vous supplie luy vouloir permettre pour ce qu'ayant fait là tout ce quy y estoit nécessaire il est besoin qu'il soit icy pour y faire plusieurs choses que ceux quy sont icy ne savent pas et me relouer du soin de plusieurs petites choses qui me divertissent du principal.

Les dernières nouvelles que nous ayons de Madame sont du 4^e de ce mois où il n'y avoit rien de particulier. Messieurs Perillau et Cappel vous baisent humblement les mains. Monsieur de La Garane partit mardy pour aller à Angers, où il sera encore quelques jours et à son retour trouvera sa femme⁹⁸ accouchée d'une fille. La mère et l'enfant se portent bien. Messeigneurs m'ont commandé vous faire leurs recommandation affectionnées. Nepveu vous dira leur santé et moy je vous diray en vérité que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le 18^e may.

Monsieur, j'estime que sy vous trouvés à vendre le foin vieux, il sera à propos de le faire, car il n'y a aparance que Messeigneurs partent d'icy qu'après les nouveaux pour aller à Thouars.

Archives nationales, 1AP 345/31

29

19 mai 1607 – L'Isle-Bouchard

à M. du Monceau

Monsieur, Vous m'avés beaucoup obligé de m'envoyer l'extrait de la lettre de M. Rivet et vous remercie bien humblement, comme aussy du soin qu'il vous plaist prendre de m'escripre à toutes occasions dans le paquet qui m'est venu de Paris il y avoit une seule lettre pour moy de Monsieur Chauveau qui m'escrit presque la mesme chose que M. de Bourron fors qu'il n'aferme pas l'acort car il estime que sur les clauses du contract il se trouvera assés de difficultés pour rompre. Dieu veuille bien conseiller et conduidre Madame en cet affaire tant important.

Quand au foin j'estime qu'il seroit à propos de vendre le vieux s'il estoit possible et réserver trante ou quarante chartées du nouveau seulement, et moings mesme car encore que Madame soit d'acort il n'y a pas d'aparance qu'elle séjourne à Thouars de longtemps. Je parlle de vendre le vieux pour ce que sy on le garde plus de quatre mois après le nouveau il se gastera. Je vous dy ce qu'il me semble sauf vostre avis auquel je submettray tousiours le mien en toutes choses et demeureray,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le 19^e may.

Monsieur, je vous supplie trouver bon qu'en ce lieu je baise humblement les mains de Monsieur Rouhet et à Mesdamoiselles vos filles.

Archives nationales, 1AP 345/32

30

28 mai 1607 - L'Isle-Bouchard

à M. du Monceau

Monsieur, Je vous envoie un arest que Monsieur de Bourron pour vous faire tenir. J'ay ouvert la lettre qu'il vous a escript pour ce qu'il me le mande par celle qu'il m'escrit,

⁹⁸ Jehan de Mallevault, sieur de La Garenne, était marié à Claude Gruget.

ainsy que je vous feray voir quand vous serés icy, autrement je n'eusse usé de ceste liberté dont néanmoins je vous prie m'excuser.

Je vous envoie aussy coppie des nouvelles qu'il m'envoie. Sans l'attente que j'avois de vous voir, aujourd'huy je vous eusse despesché ce matin, mais ne vous voyant ainsy que j'espérois je n'ay plus voulu tarder. Je ne vous envoie point le cheval gris d'autant qu'il est fort blessé sur le dos et fort déhallé quy me fait résouldre à le laisser guérir et reposer quinze jours pour le moins affin de le remettre.

Les dernières nouvelles que j'ay de Madame sont celles que Monsieur de Bourron m'escrit conformément à la vostre. Je vous supplie faire tenir à Monsieur de La Mazure celle qui est pour luy. Messeigneurs se portent fort bien présentement. Monseigneur me commande vous faire ses recommandations. L'espérance que j'ay que Monsieur Loiseau et vous ne changerés de résolution me fait finir en vous baisant humblement les mains,

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur.
Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le 28^e may, au soir fort tard.

Monsieur excusés s'il vous plaist la brevété de ma lettre. Nous avons esté tout aujourd'huy à la chasse pour vous prandre de la venaison.

Archives nationales, 1AP 345/35

31

31 mai 1607 - L'Isle-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, Monsieur de Beaurepaire a passé icy revenant de Paris, lequel m'a rendu une lettre de Madame par où j'apran que grâce à Dieu elle est en bonne santé, et que l'acort d'elle et de Madame de Fervaques alloit près de sa conclusion. Elle ne me mande rien de plus particulier. Monsieur le procureur de cette baronnie vous porte un paquet que ledit Sr. de Beaurepaire luy a baillé, par où je vroy que vous serés informé de toutes choses.

Quand au bidet gris, je le feray bien et soigneusement traiter sans le travailler aucunement, car il est nécessaire quy s'en veult servir à l'avenir, et sy lors que vous voudrés aller à Poitiers, vous me mandés. Je le vous enverray en bon estat.

Je suis bien fashé que nous soions privés de voir Monsieur Loiseau. Je suis en doute sy Monsieur de La Bourdillère a receu une lettre de moy par Nepveu, car il ne me le fait poit connoistre. Je vous supplie qu'il sache que je l'assure de mon bien humble service. Et vous, Monsieur, croiés s'il vous plaist que je suis,

Vostre plus affectionné serviteur.
Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le dernier may.

Archives nationales, 1AP 345/36

32

16 juin 1607 - L'Isle-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, je vous envoie le carosse avec beaucoup de regret pour voir Messeigneurs privés de tant de contentement qu'ils ont icy de s'aller promener le soir après souper et faire quelque visite chez les voisins, mais puisqu'il est question d'affaire de conséquence et de la commodité de Monsieur Rouhet, je l'envoie. Je vous supplie le renvoyer le plustost qu'il vous sera possible.

Pour le bidet gris, ce porteur vous dira l'estat où il est mis par Mademoiselle de La Tousche à laquelle estant survenu des affaires pressées, je ne luy ay peu dénier et ainsy ay rompu la résolution que j'avois prise de le bien remettre dont je suis très fâché pour la crainte que j'ay qu'aiés difficulté d'en trouver.

Pour Colas, Monsieur de La Bourdillière ne s'est souvenu de m'en parler ny moy à luy. J'estime qu'il sera utile de le retenir sy on le peut enpescher de picorer. Mais, Monsieur, vous pouvés tout et me randés trop de diférer ces choses où à mon jugement que je submets au vostre.

Nous n'avons point de fresches nouvelles de Madame. Ce porteur vous dira l'estat de tout ce quy est icy et comme vos Seigneurs se portent bien. Dieu veuille que les affaires quy vous meinent à Poitiers succèdent bien et vous donne en toutes choses le contentement que vous désire,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le 16^e juin.

Archives nationales, 1AP 345/39

33

?? juin 1607 - L'Ile-Bouchard
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay reçu la lettre de laquelle il vous a pleu m'honorer par le Sr. de La Bauge et avois desjà reçu le bidet qu'avés envoyé à Monseigneur vostre fils, qui ne luy est pas propre pour estre leit et avoir les allures incommodes. Les selles rases aussy ne sont bonnes aux enfans à cause qu'elles n'ont point de tenue. Il se fait des selles à piquer qui sont fort molles et d'où on ne sauroit presque tomber. Sy on pouvoit recouvrir une haquenée paisible et qui fust assés forte pour luy dure longtemps j'estime que ce seroit meilleur marché quoy qu'elle coustast que de mettre de l'argent en chose inutile et dont jamais on ne sauroit rien retirer.

Dès le saise iesme de ce mois, Madame, j'ay envoyé à M. de La Mazure le carosse avec grand regret toutefois pour voir Messeigneurs vos enfans privés de tout le plaisir qu'ils ont en ce lieu de s'aller promener après souper. Je croy qu'il le gardera longtemps, car M. Rouhet est de la partie. Le porte vaisselle fait le tiers au carosse, c'est pourquoy je n'envoye que le cheval de M. Le Maistre et le bidet gris.

Nous avons seu par plusieurs personnes que la multitude des difficultés quy ce sont rancontrées au traitté de vostre acort avec Madame de Fervaques vous ont donné beaucoup de tourmant d'esprit et de corps. Ce qui nous a mis en peine de crainte que vostre /2/ santé en fut altérée, mais nous en sommes [...] puisqu'il a pleu à Dieu tellement bénir [vostre] travail que la chose est terminée à vostre [contentement]. Nous l'en louons et espérons qu'il continue à vous favoriser en la poursuite d'une œuvre [si utile] et honorable. Il n'eust pas esté raisonnable, Madame, que vous eussiés insisté sur l'a[...] des capitaineries en ma considération. C'est un trop grand tesmoignage de vostre bonne [...] pour mon mérite et le peu de service que je vous fay, combien que ce soit avec entière affection et fidellité. Ce que j'espère vous [...] sy évident que j'auray l'honneur de vostre [...] tesmoignage quy me sera une satisfaction grande quand toute autre me défaudray.

Je ne doute point, Madame, que de bonnes [...] ne vous facent faire le voyage de Bretagne [pour] y mener Monseigneur vostre fils, car je [say que] vous ne faites jamais rien sans bonne délibération, que sy c'est une que ie [...] seulement j'y acquiesse comme je doy à toutes [vos] vollontés. Mais je m'en resjouy de tout [mon cœur], encore que je sache que les services que ie [fais au] loin ne touchent guières ceux à qui ils sont [rendus] et que la présente peut beaucoup en lieux ou occasions ce peuvent présenter de requérir à /3/ gratification.

Sy je puis avoir le carosse de Madame de Moussy⁹⁹, je mèneray aujourd'huy Monseigneur vostre fils trouver Monseigneur de Monpancier qu'on me vient de dire estre seul. Monsieur et Madame la mareschalle de Laverdin, Monsieur et Madame la contesse de Lude, Monsieur d'Aumont et plusieurs autres s'en estoient allés hier après y avoir séjourné quatre jours pour acorder un différent entre Monsieur le comte de Lude et M. de Cheronne. Je m'aquitteray aujourd'huy ou demain s'il plaist à Dieu de ce que vous me commendés leur dire.

Nous n'avons encore seu aucune nouvelle de Monsieur du Plessis. Mademoiselle de Marçay autrement villaine a esté icy quatre jours. Messeigneurs vos enfans se portent fort bien. Nous n'avons que fort rarement la migraine deux fois seulement depuis que nous sommes en ce lieu. Je fay user assés souvant de sirop de coins et tousiours des tablettes. Nous perdons l'espérance de vous revoir de longtemps. Je prie Dieu qu'il vous conduise et vous conserve,

Madame,

Et vous donne toute la prospérité que désire de toute son affection

Vostre très-humble et très obéissant et très-fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchart, le [...] juin 1607.

Archives nationales, 1AP 345/37 et 38

34

2 juillet 1607 - L'Ile-Bouchard

à M. du Monceau

Monsieur, Pource que suivant ce que m'escrivies par Barbier vous n'estes point venu ny Monsieur de La Mazure, j'ay crainte que quelque pernicieux accident ne vous retiene quy me fait vous supplier me mander de vos nouvelles sy vous mesme n'en venés apporter. Je vous remercie bien humblement de la part que me faites de ce qui s'est passé à Poitiers, et aux fermes du duché où vostre soin et affection sont utilement employés.

Je croy que Monsieur de La Bauge vous aura rendu les lettres qu'il avoit de Madame pour vous, je le priay de les vous faire tenir à Poitiers sinon que vous en fussiés de retour et me suis bien estonné que quand Barbier revint vous ne les aviés reçues. Vous aurés sceu comme le partement de Madame est retardée de quinze jours, car elle proposoit de partir le deux ou trois jours après la St Jhen. Elle ne parlle d'estre que deux mois en Bretagne, mais je crains bien que la multitude des affaires qu'elle y trouvera la retienne davantage.

Messeigneurs et Mademoiselle se portent fort bien, m'ont commandé vous faire leurs recommandations et qu'ils désirent que veniés et Monsieur de La Mazure à qui je baise bien humblement les mains et à vous Monsieur à qui je suis,

Très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 2^e juillet.

Archives nationales, 1AP 345/40

35

5 juillet 1607 – l'Ile-Bouchard

à M. du Monceau

⁹⁹ Renée de Beauveau, épouse de Léonor I Barjot, un catholique, seigneur de Moussy (Vald'Oise) et de Cruzilles et de Panzoult, paroisses qui relevaient de la baronnie de l'Ile-Bouchard. Ils demeuraient en leur château de La Roncée dans la paroisse de Panzoult à 3 km au nord-ouest de l'Ile-Bouchard.

Monsieur, Attendant de jour à autre vostre venue, j'avois différé de vous donner avis comme il y a desia longtemps que l'argent que m'avés donné pour la despance de Messeigneurs est finy et ay mis la pluspart de ce peu que j'en avois. Monsieur de La Garane de sa part ayant païé les boulangers et boucher pour les deux premiers mois de vostre séjour en ce lieu et puis que vostre commodité ne vous ai peu permettre de venir, je vous supplie d'aviser au moien de nous en faire tenir le plus tost qu'il vous sera possible pour ce que nous sommes du tout à la flac et Messeigneurs s'en vont estre fort incommodés.

Je croy aussy Monsieur que vous faite faire la provision de bois et le faite soigneusement serrer pour ce que sens cella Thouars seroit inhabitable cet hiver où Madame fait estat de séjourner partie d'icelluy et Mesdits Seigneurs de luy passer du tout. Les Messieurs vous pourront dire nostre estat. C'est pourquoy je ne vous diray davantage sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 5^e juillet.

Archives nationales, 1AP 345/41

36

xx juillet 1607 - L'Isle-Bouchard
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Encore que depuis peu je vous aye escrit par Monsieur de Beaurepaire, sy est-ce que trouvant ce porteur à propos, je ne l'ay voulu laisser aller sans vous porter en celle-cy assurance que Messeigneurs vos enfans se portent fort bien, qu'ils yront demain dire adieu à Monseigneur et Madame de Monpancier, qui partent le 22 ou 23 de ce mois pour aller à Mirebeau, à Poitiers, à Chasteleraut et en Berry pour quinze jours seulement à ce qu'on dit, au bout desquels ils reviendront à Champigny où Monsieur d'Espéron doit passer et Monsieur de Joieuse se trouver.

J'ay donné avis à Mademoiselle de Nué, quy accompagnera Mademoiselle et ay emprunté le carosse de Monsieur et Madame de Moussy, lesquels se randent extrêmement soigneux de visiter Mesdits Seigneurs, leur on fait festin chez eux¹⁰⁰, et ne se passe jour qu'ils ne leur randent quelque nouveau devoir par où ils font connoistre l'extrême désir qu'ils ont d'aquérir vos bonnes grâces.

Depuis que le petit Alleman a esté réparé, Monseigneur le comte l'a repris en amitié et apren quelques mots d'Alleman ce que continuant avec le temps, il en pourra savoir. On fait aussy ce qu'on peut pour le faire apprendre à Mademoiselle où elle ne profite pas mal, qui considéra plusieurs /2/...¹⁰¹

Archives nationales, 1AP 345/115

37

16 août 1607 - L'Isle-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, Un homme que j'avois envoyé avec Mademoiselle, m'a apporté des lettres pour vous et pour Monsieur Rouhet que je vous envoie. Madame me commende de bailler à Monsieur Cappel cent livres en l'acquit de Mademoiselle de Torfou, et de paier aux deux gentilhommes allemans un mois de paie de soldat de la garnison de Thouars.

¹⁰⁰ Le château de La Roncée, demeure de M. et Mme de Moussy, situé dans la paroisse de Panzoult, est à 3 km au nord-ouest de l'Isle-Bouchard.

¹⁰¹ La deuxième page de cette lettre manque.

J'ay baillé à Monsieur de Bourron argent pour les frais du voyage de Mademoiselle. Je vous laisse à panser s'il m'en peut rester avec ce que nous n'aurons, Madame, qu'au commencement d'octobre. C'est pourquoy je ne satisferay point à ce commendement ne voullant demeurer sans argent pour leur despace sinon que vous ayés commodité de m'en envoyer pour ce faire. Ce que je vous supplie me mander par ce porteur.

Vous apprendrez du costé de Madame toutes nouvelles comme je croy par vos lettres et de cethuycy Messeigneurs se portent fort bien et tout ce quy est céans. Je souhaiterois qu'il en fist de mesme à Thouars affin que nous y pussions bien tost retourner. Je vous baise, Monsieur, bien humblement les mains et à Mesdamoiselles vos filles et suis,

Vostre très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 16^e aoust.

Monsieur, je vous supplie que Monsieur Rouhet trouve icy mes humbles baizemains.

Archives nationales, 1AP 345/42

38

17 août 1607 – L'Isle-Bouchard
à Monsieur Rouhet

Monsieur, le Sr. de L'Isle vous porte lettres et nouvelles de Madame, à laquelle j'envoye un homme exprès pour luy mander des nouvelles de Messeigneurs ses enfans. Il partira sans remise samedi prochain 20^e de ce mois. Sy vous luy voullés escrire, il faut envoyer vos lettres le 19.

J'ay receu les six vincts livres que m'avés envoyées par Bodin desquelles j'ay retiré à moy les trente deux livres et demie que j'avois avancés et le reste ie le distribue à Bouliaud à mesure qu'il en est besoin.

Je vous prie me mender ce que le seneschal fai pour Le Duquet, car Madame m'en parlle en celles qu'il luy a pleu m'escire et sy il y a quelque autre chose, vous m'obligerés de m'en donner avis.

Tout le monde se porte fort bien icy fort quelques pauvres gens qui sont affligés de la contagion en l'un des fausbourg. Ceste maladie se rand fort universelle. Dieu nous en veuille préserver et vous maintienne,

Monsieur en bonne santé et prospérité

Vostre affectionné serviteur

Plessis du Bellay

Je baise bien humblement les mains de Monsieur de La Bourdillère. Je ne luy escry point pour n'avoir rien à luy mander. S'il veut escrire à Mademoiselle de La Bourdillère il faut que ses lettres soient icy vandredy.

De l'Isle-Bouchard, le 17^e d'aoust.

Archives nationales, 1AP 345/14

39

24 août 1607 L'Ile-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, Madame a envoyé icy exprès pour savoir nouvelles de Messeigneurs ses enfans. Elle m'escrit, de Vitré du 19^e de ce mois, que dans quatre jours elle s'en alloit à Rennes, que Madame d'Elbeuf s'y doit trouver et plusieurs de la part des autres héritiers pour assister à l'évaluation des terres, qu'elle abrégera son absence le plus quy luy sera possible, et que repassant elle passera chez Monsieur de Guémené vers lequel elle a envoyé Monsieur de La Motte pour traiter du droit qui luy est escheu.

35

Le messenger qu'elle a envoyé m'a baillé une lettre que je vous envoie avec prière de m'envoyer de l'argent le plustost qu'il vous sera possible pour ce que ce mois espiré, il ne restera plus rien et je ne puis mettre du mien pour ce qu'il m'est nécessaire d'aller à Tours pour me mettre un peu en l'âme étant du tout dicipé. Ce que je vous demande n'est seulement que pour la despance de Messeigneurs et pour rendre à Monsieur Cappel les cent livres que Madame me commande pour Mademoiselle de La Tousche, car pour nos appointements de l'une et l'autre nous attendrons. Messeigneurs se portent fort bien grâce à Dieu. Vous présentent leurs recommandations et moy je demeure,

Monsieur,

Vostre très-affectionné serviteur.
Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 24^e aoust.

Archives nationales, 1AP 345/43

40

16 septembre 1607 - L'Ile-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, le 13^e de ce mois il commença à Monseigneur un flux de ventre sans fiebvre ny tranchées et mesme sans beaucoup le presser n'allant que de six à sept fois à la garde robe par jour, mais pour ce qu'il y parut un peu de sang le lendemain, je despeschay à Poitiers vers Monsieur Million qui n'a peu venir et vers Monsieur de La Trosnière qui est venu qui a trouvé ce flux beaucoup diminué et que dès hier il n'y paroist plus de sang. Cella a passé sans qu'il garde la chambre, mangent à la table avec aussy bon apétit qu'il eut jamais.

Je vous escry cecy à la haste pour vous tirer de la pène où je vous voy par une lettre qu'escrivés au procureur de ceste ville. Je vous enverray demain Barbier pour quérir le cheval qu'il a laissé. S'il vous est possible, je vous supplie m'envoyer de l'argent par luy, car je n'en ay du tout plus n'y a autruy ny à mon emplete de Tours m'ayant mis à sec.

Ce porteur vous dira comme il a veu mondit Seigneur du mal duquel je n'eusse encore autre temps fait nul cas, mais j'ay estimé qu'en cethuy cy je ne devois rien négliger. Je vous supplie de mes humbles baize mains à Messieurs Rivet et Rouhet et vous de croire, Monsieur, que je suis

Vostre très-affectionné serviteur.
Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 16^e septembre.

Archives nationales, 1AP 345/44

41

Sans date – L'Ile-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, Depuis ma lettre escrite j'ay changé d'avis pource que Barbier se trouve mal et vous envoie une cavalle qu'il a empruntée, que vous ferés s'il vous plaist randre, et me ranvoierés le cheval qu'il a laissé par homme exprès anssy tost qu'il pourra se transporter jusqu'icy et par mesme voye s'il y a moien de l'argent, car je ne m'en puis passer pour le service de Messeigneurs quy seront très incommodés s'ils n'en ont.

Les dernières nouvelles que nous ayons de Madame sont du 3^e de ce mois, comme elle partoit de Rennes pour aller à Quintin, et ne donne espérance de son retour qu'au 15^e d'octobre. C'est ce que je puis ajouter à ma lettre avec l'assurance de demeurer,

Monsieur,

Vostre très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

Le Picard pourra bien ramener le cheval.

Archives nationales, 1AP 345/46

42

Sans date - L'Ile-Bouchard
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Vous m'obligerés de plus en plus à continuer l'ardente affection que j'ay à vostre très-humble service et de Messeigneurs vos enfans, qui sont grâce à Dieu en fort bonne santé et y ont tousiours esté, fors Monseigneur qui a eu un flux de ventre trois jours sans fiebvre, ny beaucoup de tranchées et y a desia trois jours qu'il est du tout aresté et de soy mesme. Chacun d'icy estime que cella lui vaudra une bonne médecine. Cella est arivé en cinc ou six jours que j'ay esté absent pour visiter ma mère, malade, n'ayant pu manquer à ce à quoy Dieu et la nature m'a sy estroittement obligé, ce que j'espère que vous trouverés bon, comme je vous en supplie très humblement.

Madame, je prandray désormais la voye d'Angers pour vous escrire, et adresseray mes lettres chez le Sr. Gruget¹⁰², marchant, beau-père du capitaine La Garane, qui aussy nous fera tenir celles qu'il vous plaira nous escrire. Les Dames La Vidame et de Bourdeille sont à Champigny. Il y a trois sepmeines, elles y ont veu Monseigneur vostre fils qu'elles prennent fort à leur gré. Je croy qu'à présent Madame vous aurés reçu la lettre que je vous ay escrite par Fournier.

Nous avons reçu les livres, la sphère et la carte qu'il vous a pleu envoyer à Monseigneur vostre fils, lequel j'espère vous trouverés très en avance en cella pour son aage. Je prie Dieu,

Madame, qu'il vous donne en parfaite santé très-heureuse et longue vie.

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

Archives nationales, 1AP 345/114

43

19 septembre 1607 - L'Ile-Bouchard
à M. du Monceau

Monsieur, J'envoye à Monsieur Rivet les nouvelles que nous avons desquelles il vous fera part et Monsieur de La Bourdillièrre vous dira de celles de Messeigneurs. Vous me renvoyerés s'il vous plaist par luy le cheval et de l'argent s'il est possible, n'y ayant plus moien sans cella de subsister. Nous sommes presque aussy importunés de la disenterie que vous l'estes de la contagion. Il nous faut plus que jamais prier les uns pour les autres. Et pour commencer, je prie Dieu qu'il vous conserve et les vostres & suis,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 19^e septembre.

Je vous prie avoir agréable que Monsieur Rouhet trouve icy mes humbles baise mains.

Archives nationales, 1AP 345/45

44

25 septembre 1607 - L'Ile-Bouchard

¹⁰² Fleurant Gruget marchand à Angers.

Monsieur, J'ay reçu par les mains du jardinier 34 pots de confitures liquides, 25 citrons confits secs, deux barils d'oranges et fleurs d'oranges et deux grandes bouteilles de sirop de coings sans sucre ainsy qu'il est contenu en vostre lettre.

Monsieur de La Garane a fourni depuis que Messeigneurs sont en ce lieu plus de six cents livres tant pour le paiement des boulanger, boucher qu'autres mises et m'a dit ne pouvoir plus. C'est pourquoy, Monsieur, le plus tost que vous pourrés retirer du recepveur Rimbault l'argent qu'il doit et me l'envoier ce sera le meilleur pour ce que je vous ay escrit devant du peu de finances contient vérité non que je sois d'avis ny désire en façon du monde que vous vous incommodiés de ce que vous avés par devers vous en temps où vous pouvés en avoir sy nécessairement affaire, car j'aimerois mieux vendre mon cheval qui est le seul moien qui me reste d'avoir argent. Je prie Dieu qu'il vous conserve au milieu de tant de dangers avec toute vostre famille à laquelle je souhaite prospérité comme estant,

Monsieur,

Vostre plus affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 25 septembre.

Archives nationales, 1AP 345/47

45

2 octobre 1607 - L'Isle-Bouchard

à M. du Monceau

Monsieur, Nous avons nouvelle de Madame du 27^e du passé de Vitré. Le temps de son retour n'est point encore certain pour ce qu'elle désire pendant que Madame d'Elbeuf est en ce pais la faire procéder à la vente des meubles. Elle repassera à ce qu'on me mande par Laval et au Verger chez Monsieur le prince de Guémené. Elle me commande sy je trouve l'air de ce lieu mauvais pour la santé de Messeigneurs de les mener à Saumur à quoy je ne suis point encore résolu, mais en tous cas nous avons nécessairement affaire d'argent que sy vous pouvés en envoyer, je vous supplie le faire promptement ; sy non me le mander affin que je pourvoye au moien d'en recouvrer d'ailleurs ou de luy donner avis de la nécessité où nous sommes. Je n'escry point à Monsieur Rivet n'ayant rien de nouveau. Je vous supplie permettre qu'à luy et à Monsieur Rouhet je baize bien humblement les mains et à vous,

Monsieur à qui je suis très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 2^e octobre.

Archives nationales, 1AP 345/48

46

1^{er} décembre 1607 - L'Isle-Bouchard

à M. du Monceau

Monsieur, Je loue Dieu de ce qu'il luy plaist retirer son fléau de dessus Thouars et me réjouy de l'espérance que vous me donnés d'y pouvoir bien tost mener nôtre petit maistre. Je vous supplie me donner avis au 8^e de ce mois comme se trouveront ceux qui seront retournés, et avertir s'il vous plaist Monsieur Rivet affin que je reçoive de luy avis conforme et de Monsieur Pineau, car puisque nous sommes partis à propos, je désire que nous retournions de mesme sy vous ne trouvés en ce temps la occasion vous m'envoierés s'il vous plaist esprès. J'ay receu de Monsieur Cappel le mémoire que luy avés laissé où je ne trouve estre deu que environ 15 livres.

Je vous supplie de [faire] mes humbles baise mains à Mesdamoiselles vos filles et vous de croire,

Monsieur que je suis,

Vostre affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le premier décembre.

Monsieur, je vous supplie que MM. Rivet et Rouhet sachent que je leur baise bien humblement les mains.

Archives nationales, 1AP 345/58

47

5 décembre 1607 - L'Ile-Bouchard

à M. du Monceau

Monsieur, Je vous supplie comme j'ay desià fait me donner avis par homme expres l'estat où on est à Thouars pour la santé et comme s'en trouvent ceux quy y sont retournés quand vous me les pescherés. Vous avertirés s'il vous plaist MM. Rivet et de La Trosnière affin qu'ils prennent la peine de m'escire ainsy qu'ils m'ont promis sur ce sujet.

Je croy que les fermiers de Bénon vous auront fait toucher les cent escus qu'ils ont promis à Madame. Il est besoin que vous me les envoyés ou partie, s'il vous plaist, d'autant que Madame a assigné la dépance de Monseigneur son fils sur cella et n'a laissé un seul teston. Le fermier de ceste baronnie doit quelque reste, mais elle la destine aux réparations. J'attandray au 8^e pour le plus tard vostre responce et demeureray,

Monsieur,

Vostre très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 5^e décembre.

Archives nationales, 1AP 345/49

48

9 décembre 1607 – L'Ile-Bouchard

à M. du Monceau

Monsieur, Suivant vos bons avis je prépare le parterment de Monseigneur le plus tost que je puis pour le mener à vous. J'envoyeray dans deux ou trois jours Boullenois avec la chartée de meubles pour préparer les chambres et ensuite de cella le tout pour de l'argent sans employer personne. Je mettray ce qu'il faudra et vous me le randrés s'il vous plaist.

Je vous supplie dire au jardinier qu'il face diligence à nettoier la cour et les allées, car Mondit Seigneur délibère s'y donner maintes carrières. Le Sr. Boullenois vous dira toutes choses. Pourtant n'est besoin que j'ajouste icy, sinon que je suis,

Monsieur,

Vostre très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De L'Isle-Bouchard, le 9^e décembre.

Archives nationales, 1AP 345/50

1608 *Charlotte-Brabantine de Nassau était à Paris depuis le mois de décembre 1607¹⁰³. Dans la seconde quinzaine du mois de février 1608, Louise de Coligny emmena sa fille à La Haye¹⁰⁴.*

¹⁰³ Le 26 janvier 1608, Charlotte-Brabantine de Nassau fut la marraine à Charenton de Claude fils de François Pena médecin du roy. Le parrain était M. Matelet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy.

¹⁰⁴ Le départ de Louise de Coligny pour La Haye avait été retardé par ses affaires et aussi par la rigueur de l'hiver. Lettre du 16 février 1608 de Villeroy au président Jeannin. Président JEANNIN, *Négociations (1598-1609)*, Ed. Michaud et Poujoulat, Nouvelle collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, tome XVIII, Didier et Cie, Paris, 1857, p. 278.

A la fin du mois d'avril, Charlotte-Brabantine obtint un arrêt du parlement l'autorisant à vendre des terres éloignées pour pouvoir régler les cohéritiers de la succession de la Maison de Laval.

Charlotte-Brabantine de Nassau se décida enfin à présenter son fils aîné, Henri, à la Cour, et au mois d'avril ordonna à Zacharie du Bellay de le conduire à Paris. Ce séjour fut très bref. Héroard dans son journal mentionne que le 17 juin : M. de La Trimouille prit congé du Dauphin " pour s'en retourner à cause des nigeries que lui faisoient Mrs de Vendôme ".

Charlotte-Brabantine de Nassau passa une partie du second semestre 1608 en Bretagne où sa présence était requise à la suite de la décision d'Henri IV de faire débiter son fils César de Vendôme dans sa charge de gouverneur de cette province.

Lors de ce séjour en Bretagne, Charlotte-Brabantine autorisa les protestants de Vitré à construire un temple dans la rue du Viel bourg non loin du château. Ce temple avait l'inconvénient d'être près de l'église de Notre Dame de Vitré et elle soutint les actions que les protestants Vitréens durent tenter jusqu'en 1611 pour défendre cette construction.

49

24 janvier 1608 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Suivant vostre commandement, j'ay envoyé vers Monsieur du Plessis, qui vous remercie très-humblement du soin qu'il vous plaist prendre de luy. Il a eu la fièvre et luy reste un rheume, mais c'est peu de chose. Pour Monseigneur vostre fils, Madame, il se porte fort bien grâce à Dieu. Ce dégel le resioit tant plain pour avoir esté longtemps privé de se donner carrière en ce parterre.

M. de La Joière m'a cy devant mandé que vous me commendés de vous envoyer La Chète ce que je fay par ce présent messenger. Il est moing adonné au mal qu'au passé et y a espérance de rentrer encore beaucoup de sa mauvaise inclination.

Monsieur de La Roussière St-Denis m'a depuis peu escrit, Madame, pour vous supplier très humblement luy faire l'honneur de prendre ou donner à Monseigneur vostre fils pour page l'un de ses enfans, mais pour ce que vous avés esté suppliée d'autres endroits pour pareille chose. Je crains sinon qu'il vous plust le préférer qu'il ne puisse obtenir cella de vous pour sy tost, mais que ce en quoy il pourroit présentement estre favorisé de vous, Madame, seroit qu'il vous plust luy accorder sa supplication pour la première place vacante. Il a dix garçons qui pourront estre aquis serviteurs de vôtre maison par la nourriture de l'un d'eux. Sans plusieurs parans quy desià le sont très affectionnés : MM. de Bessay, de La Forest, de La Coudray et plusieurs /2/ autres, l'affection desquels peut estre entretenue par cette gratification mais Monsieur de La Roussière ayant assez de quoy se rendre recommandable vers vous.

Madame, je ne devrois pas tant incister sur ce quy le concerne puisqu'en mon particulier, j'ay à vous supplier très-humblement Madame me faire l'honneur que le premier page qu'il vous plaira donner à Monseigneur de Laval soit un nepveu que j'ay, fils aîné de mon frère aîné¹⁰⁵, bel enfant bien né, et seulement plus âgé qu'un an que mondit Seigneur, auquel comme je croy Madame vous n'en voudrés donner de longtemps. Cependant cethuy-cy sera nourry et instruit le plus soigneusement que nous pourrons pour le rendre propre à son service sy tant est qu'il vous plaise l'avoir agréable comme je vous en supplie encore très humblement affin que de génération en génération nous soyons au service de vostre maison, de laquelle je prie Dieu conserver la grandeur et vous donner,

Madame,

tout l'heur et la prospérité que vous mérités et vous désire.

¹⁰⁵ Charles, fils de Robert du Bellay, sieur du Plessis-Thiour et du Bois-Raganne, et d'Anne Le Balleur ou Le Bailleur. Cette lettre nous apprend qu'il est né en 1601.

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 24^e janvier 1608.

Archives nationales, 1AP 345/51

50

13 février 1608 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Par les deux messagers derniers arrivés ensemble j'ay receu les deux lettres dont il vous a pleu m'honorer qui nous ont apporté un extrême contentement d'y aprendre que vostre santé dont nous estions en peine est meilleure. Je prie Dieu, Madame, qu'il la vous rende toutte entière.

Le messenger que j'ay envoyé vers Monsieur le marquis de Noirmoutier n'est encore de retour. Je luy ay escrit suivant vostre commendement, Madame, mais je n'ay encore peu obtenir de Monsieur Rouhet de voir dans le trésor pour y chercher le bureau que me commendés, bien ay-ie cherché dans vostre cabinet (la clef duquel je vous renvoye) où je n'ay trouvé ny sacs ny lettres, non seulement de celles que demandés, Madame, mais d'autres, fors une liace de récépicés et coppies de récépicés, et autres pièces concernans Millière, dont j'ay averty ceux de vostre conseil pour ce que je les voyoys ocupés à examiner le compte dudit Millière qui ont esté d'avis que je les vous envoye quy ont esté d'avis que je les vous envoye. Ce que je fay, Madame, avec un inventaire de ce quy y est. Vous commenderés, s'il vous plaist, Madame, qu'on m'escrive quand vous les aurés reçeus, et vous souviendrés s'il vous plaist aussy où vous aurés mis les lettres que vous pansiés dans vostre cabinet où elles ne sont point, cy ce n'est en quelque boiette fermée de clef.

Quand aux compositions de Monseigneur vostre fils /2/, Madame, puisque c'est chose que vous estimés pouvoir préiudicier, il s'en abstiendra quoy qu'il y prene grand plaisir. Nous luy faisons lire le *Traitté du repos et contentement de l'esprit* de Jan de L'Espine¹⁰⁶ où sept [...], qui ocupent le plus souvent les esprits, sont là descrites avec leurs remèdes. Il s'y plaist fort et quelque temps après sa lecture [...] qu'il a joué, la mémoire encore toute [...] il fait escrire les mesmes choses ou à [...] qu'il a levées. Ce livre a esté jugé propre à son aage à cause de la familiarité de son stile et mesme du suiet. Il se porte fort bien, Madame, grâce à Dieu et n'y a nul changement en luy depuis le partement de Monsieur de St-Cristofle, quy vous en a dit assés particulièrement l'estat. Il a mandé à Mademoiselle de La Tousche ce que luy commendés.

J'obmettois de vous dire, Madame, que les Srs du Monceau et de La Mazure ont retenu coppie des 17 coppies des récepicsés de Millière, qu'alans [en] Xaintonge ils taschent d'en recouvrir les originaux. Je les sollicite aussy de vous envoyer les choses que leur avés commendées. [...] quoy ils me disent travailler le plus qu'ils /3/ peuvent. Je les ay aussy près de voir s'ils ont point des lettres que demandés pour ce qu'en ce temps là vous ne pouviés prendre le soin de les serrer.

Voilà Madame ce quy m'est offert à vous escrire pour ce voyage. Je prie Dieu qu'il vous donne prompte et heureuse issue de vos affaires avec prospérité en toutes choses comme désire,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

¹⁰⁶ Il s'agit des *Excellens discours touchant le repos et contentement de l'esprit, distinguez en sept livres, avec sommaires et annotations qui monstrent l'ordre et la suite des discours* de l'ancien pasteur de Saumur Jean de L'ESPINE, publiés en 1588 et plusieurs fois réédités. Les discours traitent de l'Avarice, l'Ambition, la Colère, l'Envie, la Volupté, la Curiosité et la Crainte. Ils étaient dédiés à La Noue Bras de Fer. Sur Jean de L'Espine, Cf. Louis HOGU, *Jean de L'Espine, moraliste et théologien (1505-1597). Sa vie, son œuvre, ses idées*, Honoré Champion, Paris, 1913.

De Thouars, le 13^e février 1608.

Archives nationales, 1AP 345/52

51

18 avril 1608 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Les Srs du Monceau et de La Mazure sont partis pour leur voyage de Xaintonge lundy 14^e avec promesse de haster leur retour le plus qu'il leur sera possible. Je vous envoie un sac de papiers qu'ils m'ont laissé.

Attendant vostre commendement, Madame, je tiens toutes choses les plus prestes que je puis pour le partement de Monseigneur vostre fils. Mais pour la rupture du train que vous avés icy il est besoin s'il vous plaist, Madame, d'un mémoire portant charge aux Srs. Rouhet, du Monceau, La Mazure et à moy pour mettre à exécution les choses que vous y commenderés que s'il y a aucunes autres choses desquelles vous ne puissiés ordonner de sy loing les remettre à nostre jugement. Mais peut-estre aurons commandement de partir devant que nous puissions avoir responce de celle-cy.

Nous avons avizé ne point vendre de foin affin d'affermir les près d'autant qu'ils seront chers cette année et que les frais quy se font à les recueillir et mettre dans la grange sont grands, et la dicipation grande. Celuy qui est dans la grange se peut garder encore deux ans, et n'en sera point font de dégast pourveu qu'il n'y ait icy aucun cheval. C'est pourquoy, Madame, il sera besoin de donner au mareschal quelque chose de plus affin qu'il n'ait point d'ordinaire pour le sien.

Nous sommes après M. de Bourron¹⁰⁷ /2/ et moy pour envoyer 17 pipes de vin à Laval et deux poinçons de Beaune. Mais à la vérité, je crains fort qu'il en arive comme de celluy de Beaune à quoy néanmoins je tascheray d'obvier en faisant un acort avec un marchand solvable devant nottaires.

Et pour ce, Madame, que Monseigneur vostre fils a eu trois fois la migraine fort près à près et que le voyage sera grand pour luy j'ay pensé estre à propos de le purger à quoy il commencera le 21 ou 22^e s'il plaist à Dieu. Sy vous ne luy envoyés de l'estofe pour un abillement de deuil, je luy en feray faire un, car le sien n'en peut plus.

J'ay receu une lettre de M. d'Aubigné que je vous envoie. Les vantes de Bénon desquels vous m'escrivés, Madame, ont desia esté tuschées par ceux qui ont le rabais des réparations du chasteau.

Quand à mener M. Rouhet à Paris, il ne seroit pas moins difficile et inutile que quy y méneroit le dojon et me semble que vous avés assés d'autres peines là sans vous charger volontairement d'une que vous ne pouvés porter icy.

Nous n'auront point besoin de la haquenée et ne ménerons que peu de gens à cheval encore à condition d'aller à pied quand on voudra.

Je vous ay cy-devant escrit Madame que M. Cappel ne peut plus continuer à l'instruction de Monsieur vostre fils, affin que vous fissiés recherche d'un autre /3/. Ce que je croy que vous aurés fait, et qu'à nostre arivée nous trouverons celuy que vous aurés choisy. C'est tout ce que je vous puis faire entendre. Attendant l'honneur de vous voir, je prie Dieu,

Madame,

Vous donner entier acomplissement de vos bons et saints désirs et à moy d'estre tousiours,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

Archives nationales, 1AP 345/54

¹⁰⁷ Gilles de Bourron passa le second trimestre de l'année 1608 à Thouars pour seconder du Du Monceau et Rouhet pendant l'absence de Zacharie du Bellay qui vint à Paris avec Henri de La Trémoille. Charlotte de Nassau lui avait accordé « le lieu de Louzy et le château dudit lieu pour y faire sa demeure » (Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à Du Monceau du 1^{er} février 1608. Archives nationales, 1 AP 332/187).

19 avril 1608 – Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Tout présentement vient de partir 13 pipes de vin blanc et deux barriques de vin de Beaune desquelles nous mandons au Sr. de La Vauzelle¹⁰⁸ retenir à Laval 4 et une barrique et envoyer 8 et une barrique à Vitré. Nous donnons au marchand douze escus pour sa voiture et une pipe des 13 pour la boîte et avouillage et le tenons quitte du nouvel impost dont le Sr. de La Meriaie est fermier. Voilà les principaux points de l'accord que nous avons fait avec luy passé devant nottaires encore n'en suis-je pas trop assuré, car M. de Bourron a adressé le marchand, aussy bien que celui de Paris. Je n'ay rien à ajouter à celle que je vous escrivy hier par ce mesme messenger, sinon que je prie Dieu,

Madame,

Vous tenir en sa sainte sauvegarde.

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 19^e avril 1608.

Archives nationales, 1AP 345/55

3 mai 1608 – Paris
Charlotte-Brabantine de Nassau
à Monsieur du Plessis-Bellay¹⁰⁹

Monsieur du Plessis, espérant que mon flis ne sera encore party, je vous écris ce mot, vous priant de faire que Monsieur Rouet vous donne la procuration, dont je luy ay envoyé copie.

J'ay veu la lestre que vous a écrit Monsieur d'Aubyny. Il vous en envoie la copie.

Je trouve l'offre qu'on me fait pour Benon, sy avantageuse, que je ne pense point qu'estant du bien de mes enfans, je doive tenir ma parole à leur damage. Vous savez l'inquietude en quoy j'étois lors que je l'accorday à l'Ile-Bouchart, mais le bon temps qu'il avoit que je demandois qu'on me fit trouver des marchans, et voyant qu'il ne s'en presentoit d'autre que ceux là au condition qui leur accorda, chacun fut d'avis que je la passay. Vous comuniqueray ceste cy à Monsieur Rouet et luy diray qu'on m'en offre mil francs davantage /2/, ausy au Sr. de La Mazure et Dumonceau.

Je vous envoie ausy celle du sénéchal de Benon. J'adresse le paquet à Monsieur Rouet affin que sy n'étiés, il ouvre mes lestres et mesme celle-cy quy leur servira à tous trois sur cette affaire, n'ayant le loisy d'écrire pour n'estre revenue que depuis deux jour de Fontainebleau.

Il y a du malleur d'avoir fait cette ferme, chaclun, quy avoit cognoissance de l'affère, disant quel étoit bien affermé et cependant y voir un sy notable damage. Je crois donc qu'il faut y remédier et que la prenant au condition des autres, cette augmentation doit estre reçue. Je vois bien que Monsieur

¹⁰⁸ Thomas Duchemin (1559-1611), sieur de La Vauzelle à Argentré, un huguenot, était le procureur fiscal du comté de Laval. A. JOUBERT, "Note généalogique sur Thomas Duchemin, sieur de la Vauzelle", *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2^e série, I, 1888-1889, p. 304-305.

¹⁰⁹ C'est la seule lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à Zacharie du Bellay, sieur du Plessis-Bellay, que conserve le Fonds La Trémoille. Elle n'est pas datée, mais est citée dans une lettre à Rouhet datée du 3 mai 1608. Zacharie du Bellay l'a reçue alors qu'il était chemin vers Paris avec Henri de La Trémoille, et comme le demandait la duchesse de La Trémoille, il la fit transmettre à Rouhet pour que celui-ci y donna suite, c'est la raison pour laquelle elle est parvenue à nous. Ecrite de la main de Charlotte-Brabantine de Nassau, elle est suffisante pour saisir sa personnalité.

d'Aubygny n'oyant pas bien, comme la chose, va vous en parler. Je vous prie luy faire entendre et le remercier de ce bon office.

Je trouve /3/ à propos qu'on paye à Janne les deux cens livre quy luy sont deu de rest de son contrac de mariage et qu'elle se retire en ville.

Pour l'aumône, j'entens qu'il soit donné deux ou trois setier de métal à ceux quy avoit du pain et rien plus.

Que la vaiselle d'argent soit retirée, s'y n'este plus là, par le Sr. Rouet et Dumonceau, La Mazure et mise en lieu seur sy y estes que le porteier cet celle qu'a Janne en garde que j'entens.

Il me faut avoir payement fait à M. Sallours d'une somme quy luy étoit deu. Dumonceau le doit avoir.

J'entens qu'il soit donné 4 setier métal à Ergoulest pour la nourriture de son flis, luy ayant promis et qu'il sorte du château.

Cet tout ce qu'aurer de moy, quy suis après à trouver un précepteur pour mon flis. Sy celle-cy vous trouve en chemin, renvoiez la à M. Rouet et autres pour leur servir d'instruction et me croiez,

Monsieur du Plessis,

vostre plus affectionné et assurée amye.

Charlotte de Nassau

Archives nationales, 1 AP 332/180

54

18 octobre 1608 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Quand je receu la lettre qu'il vous a pleu m'escire du 29^e du mois passé, j'estois prest de vous dépescher exprès pour vous faire entendre nouvelles de Monseigneur vostre fils, sans que Monsieur Chauveau se résolut de partir tost après, ainsy que présentement il fait. Par luy vous apprendrés Madame tout l'estat de mondit Seigneur et son voyage de Champigny, quy a esté fait par l'assistance de Monsieur du Pont-de-Courlay¹¹⁰, qui nous a presté son carosse et chevaux. Madame de Monpancier et Mademoiselle sa fille¹¹¹ ont fait fort bonne chère. Elle recemble à Monseigneur son père et sustout en sa bonne complexion.

La coupe est fort belle et desjà Monseigneur l'a envoyée avec lettre. Le Sieur Huet est allé à Chasteleraut pour peu de jours et cependant j'ay prié Monsieur Rivet de voir le disciple une heure de jour quy le fait. La venue de cet Escossois¹¹² tire en grande longueur et crains que la grande recherche qu'on a fait de luy fomante le vice dont la nation est accusée. Passant à Saumur, je priay Monsieur du Plessis de vostre part, Madame, de jetter l'œil sur quelqu'un ce qui me promet faire combien qu'il reconnst de la difficulté à faire bonne rencontre. Depuis il a passé icy Monseigneur estant à Champigny et l'ayant attendu un jour jusqu'à 8 heures du soir, il est allé chez son gendre Monsieur de La Tabarriere et doit repasser au 22^e de ce mois. Je luy en parlleray encore et luy feray les excuses que me commendés.

¹¹⁰ René de Vignerod, seigneur de Pont de Courlay, époux de Françoise du Plessis de Richelieu, sœur de Richelieu.

¹¹¹ Marie de Bourbon-Montpensier, fille unique de Henri de Bourbon-Montpensier et de Henriette-Catherine de Joyeuse, née le 15 octobre 1605 au château de Gaillon. Elle épousa le 6 août 1626 à Nantes Gaston d'Orléans. Elle décéda le 4 juin 1627 à Paris après avoir donné le jour le 29 mai précédent à Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier dite la Grande Mademoiselle.

¹¹² Adam de Brusse, un Ecossais, que, sur la recommandation du duc et de la duchesse de Bouillon, Charlotte-Brabantine de Nassau avait choisi pour remplacer Louis Cappel dans la fonction de précepteur de Henri de La Trémoille. Il resta à son service et devint son maître d'hôtel. Adam de Brusse épousa en 1626 Eve-Marie de Hermant et acheta aux Clabat la terre de Terra dans la paroisse de Bouillé-Saint-Paul.

J'adresse la coupe à Monsieur Durant¹¹³, auquel j'escry le tort que vous fait la longueur de l'Escossois, pour ce qu'à la vérite je trouve nostre escolier plus disposé à l'estude qu'au passé et qui en fait mieux son profit, ce qui ne l'empesche néanmoins de faire le courtisan dont il s'est fort bien acquité chez Madame de Monpancier qui la enquisse de plusieurs choses de ses voyages de la Court et de Bretagne à quoy il a fort pertinemment respondu. Il se propose bien à vous conter le tout à vostre venue qui luy tarde beaucoup et aussy à d'autres. Il se plaint Madame que vous n'estes pas venue au temps que vous aviez promis et craint qu'il vous soit arivé quelque accident pour ce que vous n'aviez point acoutumé de manquer à vos promesses. Il vous renvoye vos chevaux affin de tant plus haster vostre retour.

La Beaulne vous /2/ a rendu 8 poinçons de vin seulement. Je ne say pas que rendra le reste, mais chascun se loue des vandanges et en trouvent au double de l'année passée qui ne donna que 4 poinçons à La Beaulne.

Il est besoin s'il vous plaist, Madame, que vous donniés comme >>>> touschant Hanibal¹¹⁴, au précepteur duquel est deux deux années et est tout nud. Monsieur Rouhet s'est résolu de prendre ordinaire jusq' à vostre retour. La vielle concierge vous a deschargée de celluy que vous luy donniés comme s'en va bientôt faire le bonhomme Melsiè. Vous nous ferés s'il vous plaist l'honneur, Madame, de donner avis de vostre venue 8 jours devant je prie Dieu qu'elle ssoit bientôt et en bonne santé,

Madame,

Avec heureuse et longue vie pour servir à sa gloire et le désir de,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

Archives nationales, 1AP 345/56

De Thouars, le 18^e d'octobre 1608

55

7 novembre 1608 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Nous avons reçu beaucoup de desplaisir de vostre retardement encore plus du suiet d'iceluy et somme en peine à quelle conséquence pourroit tirer le mal qui vous est surement quoy que celle de laquelle il vous a plu m'honorer par le messenger de M. de La Sausaye vous donne occasion de diminuer nostre [...] en général et en mon particulier de vous remercier très-humblement, Madame, du soin qu'il vous a plu prendre de moy sur le doute où j'ay esté de maladie dont Dieu m'a garanty pour vous continuer plus utilement mon service pour vous continuer plus utilement mon service.

Le Sr. Brusse est arrivé depuis 8 jours. Je ne vous en puis encore rien dire, sinon que j'en ay fort bonne opinion. M. Rivet n'en a peu faire aussy aucun jugement, car il a tousiours esté malade depuis son arivée de fièvre continue, dont néanmoins il est hors.

Le porteur me presse tant que je ne vous puis faire longue lettre, aussy Madame que je ne say rien digne de vous estre escrit, sinon la santé heureuse de Monseigneur vostre fils dont il vous assure

¹¹³ Samuel Durant (1574-1625), fils d'un bourgeois de Paris Jean Durant et de Madeleine Couët du Vivier, était ministre à Charenton depuis 1607. Pondéré, stricte observateur de la discipline, il assumait une place éminente dans l'Eglise réformée de France de son époque.

¹¹⁴ Hannibal de La Trémoille (1595-1670) né de la liaison du duc Claude de La Trémoille avec Anne Garand. Dans son testament, Claude de La Trémoille demanda à son épouse de veiller sur lui. Ce que celle-ci accomplit. Il se maria en 1629 avec Jacqueline Derays d'une famille bourgeoise de Thouars. Henri COURTEAULT, " Annibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly. Sa relation inédite du combat du faubourg Saint-Antoine ", *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, tome LVIII, 1921, p. 216-307 et Jean-Dominique PIERUCCI, *Un bâtard d'illustre maison : Hannibal de La Trémoille (1595-1670)*, Tiré à part de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort, 1973.

par un mot à la haste. Ce dit porteur, Madame, vous va trouver pour obtenir de ceste ville à Poitiers vacant par la mort d'Héloï Métivier quy a esté malheureusement massacré en revenant de Poitiers la nuit passée. Il promet de vous servir et le publie fidèlement. Le Sr. de La Bauge qui est fort vostre serviteur, s'emploie fort pour luy sy vous connoissés, Madame, que vostre service se puisse faire par luy /2/, je vous supplie le préférer à un autre. L'espérance que j'ay que bientôt Dieu vous amènera icy en bonne santé me fait finir en le priant qu'il vous comble de ses saintes bénédictions et vous donne,

Madame,

Très-heureuse et longue et longue vie.

Vostre très-humble, très-obéissant
serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 7^e novembre 1608.

Archives nationales, 1AP 345/57

1609 *Cette année là, laissant son fils aîné, Henri, à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau avait emmené avec elle à Paris son fils cadet, Frédéric, et le présenta à la Cour¹¹⁵. Au cours de son séjour dans la capitale fut traité l'affaire du temple de Vitré. L'arrêt ordonna que le temple fut bâti dans le ville¹¹⁶.*

Charlotte-Brabantine de Nassau se rendit à Sedan pour passer les fêtes de Pâques auprès de sa soeur. Pendant les mois de mai et de juin, les deux sœurs allèrent voir leurs sœurs Louise-Julienne, à Heidelberg¹¹⁷ et Catherine-Belgique à Hanau¹¹⁸. Charlotte-Brabantine de Nassau revint avec son fils à Paris dans la première quinzaine du mois de juillet.

Charlotte-Brabantine de Nassau était le 22 octobre 1609 à l'Ile-Bouchard¹¹⁹. Elle se rendit par la suite avec son fils à Laval¹²⁰ et à Vitré. Le 8 novembre, elle fut la marraine d'un enfant à Vitré, Zacharie du Bellay en était le parrain. Ce qui explique pourquoi nous n'avons pas de lettres de lettres de lui pour le dernier trimestre de l'année.

56

11 mars 1609 – Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Toutes les lettres qui sont tombées en mes mains pour Mlle de Videbource¹²¹ et autres près de vous. Je les ay envoyée par le messenger de Bressuire par lequel aussy, Madame, j'ay receu tout celle

¹¹⁵ Duplessis-Mornay dans sa lettre du 27 mars 1609 à Rivet note que “ On ne luy du tout point parlé de son fils. Elle reçut bon visage de la Reyne. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 199.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ Cf. lettre de Louise de Coligny du 22 juin 1609.

¹¹⁸ Lettre de Frédéric de La Trémoille à son frère aîné du 5 juillet 1609. Archives nationales, 1 AP 381/5.

¹¹⁹ Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son secrétaire M. du Monceau.

¹²⁰ Dans une lettre non datée, Frédéric de La Trémoille écrivait à son frère aîné : “ Nous sommes sur les lieux logés chés Monsieur de La Mote. Maman me mena hier à Poligny ouïr deux prêches. nous trouvâmes assés mauvais chemins. Je croy que nous retournerons demain à ce misérable Olivet tout brisé ”. Archives nationales, 1 AP 381/4.

¹²¹ Judith (?) Thyn de Schélandre, Mademoiselle de Vuidebource, fille de François Thyn de Schélandre, écuyer, sieur de Vuidebource en Marville (Meuse) et de Judith de Miremont, dame de Lion-devant-Dun, fut au service de la duchesse de La Trémoille de 1608 à 1610.

que me faites l'honneur de m'escire que celle de Monsieur Durant ou paroist son zèle au bien public, et au particulier de vostre maison, et à la vérité, c'est bien celui de sa profession que je connoisse duquel j'attandrois le plus de vigueur où il en seroit besoin.

Je loue Dieu, Madame, de ce qu'on ne vous a parllé de rien qui vous peust donner fascherie. La multitude de vos affaires vous en donne plus qu'assés sans que d'ailleurs il vous en vienne. J'espère que Dieu continuera de vous favoriser car vous continuer de le servir. Je suis très obligé de le prier pour vostre prospérité, Madame, quand mesme je n'aurois autre but que mon utilité particulière quy s'en aucmenteroit puis qu'en l'incommodité de vos affaires il vous plaist me faire sentir des effaits de vostre bonne vollonté qui à la vérité Madame seroient mieux emploier à vous oster l'importunité de quelque créancier qu'à moy qui suis tenu de servir à vostre soulagement. Mais, Madame, vous regardés plustost à mon affection qu'à mon service et à mon besoin qu'à mon devoir quy m'oblige d'attendre tant qu'il vous /2/ sera commode. J'ay donc receu les mille livres qu'avés demandé à Monsieur de La Mazure me délivrer sur les disept cents livres restans du don qu'il plut à Monseigneur me faire et qu'il vous a pleu me faire paier fors sept cents livres dont je vous remercie très humblement Madame.

Monsieur de Bourron est de retour depuis deux jours seulement, je luy incontinement dit ce que me commandiés par vostre précédente. Monsieur Rouhet commença hier de venir icy. Il y a des cadenais au cofre de la chambre de Monsieur du Monceau ou j'ay fait mettre les papiers qui estoit au petit cofre laissé dans vostre cabinet, lequel je luy ay baillé ainsy que m'avés commendé. Il me semble, Madame, qu'il seroit à propos de faire un inventaire des papiers quy ont esté mis en ce cofre dont une coppie vous fust envoyée et l'autre laissée issy affin que vissiés sy on y a mis ceux que vous voulés et pour cela il le faudroit s'il vous plaist commander en particulier à chascun.

Vostre écuelle d'argent court fortune d'estre perdue. J'escry à Monsieur Le Maistre la perquisition que j'en ay faite et aussy la peine où nous sommes pour de l'au>>> sans vous en rompre la teste.

Un nommé Raimond, chappelier de l'Isle-Bouchard, est venu issy quy m'a requis vous supplier Madame le voulloir pourvoir d'un estat de sergent vaquant /3/ en vostre baronnie. Il dit que cella vaut peu et promet bailler quelque chapeau de plus pour Monseigneur vostre fils dont il a besoin. Vous m'en mandrés s'il vous plaist Madame vostre intention. J'ay reçu de Monsieur du Monceau six cents livres qu'il m'a dit provenir de la ferme de Mauléon pour faire emploier à la despence de Mondit Seigneur. J'ay fait vendre un reste de vieux foin de quatre ans (à chartée et à quérir) dont les chevaux ne voullint, plus assés cher.

Monsieur Brusse vous remercie très-humblement, Madame, du soin et souvenence dont vous l'honorés. Il a bonne espérance des estudes de Monseigneur vostre fils quy y prand à la vérité plus de plaisir qu'au passé. Il se porte Dieu mercy fort bien je me propose de le mener dans quelque temps voir l'académie de Saumur ainsy que me le comendastes à vostre départ. MM. de Bourron et de La Mazure seront bien tost près de vous, Madame, qui vous diront toutes particularités. Cependant je prie Dieu,

Madame,

Qu'il vous donne en santé très-heureuse et longue vie.

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le xi^e mars 1609.

Archives nationales, 1AP 345/59

57

2 mai 1609 – Thouars

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

47

Par la lettre de laquelle il vous a [plu] m'honorer par [celuy] quy avoit mené les lévriers à Monseigneur l'Electeur, par où je voy vostre résolution d'aller en Allemagne, de quoy il estoit à la vérité Madame bien difficile de vous desdire en estant requise avec [...] prières et raisons sy puissantes. Je prie Dieu qu'il vous conduise et vous ramène en bonne et heureuse santé. Comme aussy, Madame, je vous puis assurer qu'est Monseigneur vostre fils, quy ce soir est arivé de Saumur où il a demeuré depuis le mardy jusqu'au samedy. [...] avec tous les honneurs et bonnes chères quy se peuvent souhaitter, a veu tous les exercices de l'Académie, et y a pris plaisir.

Je viens de recepvoir de Madame de Ste-Croix les lettres que je vous envoye. Je m'assure qu'elle essaye pareil contentement à celuy dont vous jouissés par la présence de Mesdames vos seurs. Je suis extrêmement aise Madame de ce que [...] ma résolution de ne mener Monseigneur vostre fils à l'Isle-Bouchart, mais de luy faire passer ce mois de may à Lousy puis le ramener issy ce rencontre avec ce qu'il me semble apercevoir de vostre intention en la lettre qu'il vous plaist m'escire. Je souhaite ce bonheur ou que je puisse ainsy prévenir vos commendemens, ou les ayant reçeus y obéir fidèlement comme,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le ij^e may 1609.

Archives nationales, 1AP 345/60

1610 *Charlotte-Brabantine de Nassau passa la majeure partie de cette année à Paris et à Sedan. Une fois de plus elle avait laissé son fils aîné à Thouars¹²². Elle le fit venir auprès d'elle pour passer les fêtes de Pâques à Sedan, ce qui nous prive de la réaction de la duchesse de La Trémoille à l'annonce de l'assassinat de Henri IV le 14 mai par Ravailiac et de la prise de pouvoir de Marie de Médicis en tant que régente.*

Le lettre du 2 juin de Zacharie du Bellay nous apprend que Charlotte-Brabantine de Nassau revint à Paris à la fin du mois de mai. Dans la lettre qu'elle écrivit le 11 juin à son secrétaire Henri du Monceau, elle lui avouait : " j'ay tant esté travaillé de visittes et d'indispositions depuis mon retour de Sedan que j'ay eu fort peu de loisir de vacquer à mes affaires ". Le 9 juillet, Henri de La Trémoille avec sa tante, la princesse douairière de Condé, et son oncle, le duc de Bouillon, alla au devant de son cousin le prince de Condé de retour en France¹²³. Le 1^{er} août Charlotte Brabantine de Nassau à Charenton fut la marraine d'Henri, fils de Sully. Le duc de Bouillon était le parrain.

Pendant le mois d'août courut à Paris la menace d'une nouvelle Saint-Barthélemy, Pierre de L'Estoile rapporte que dans " la nuict du mardi 20 de ce mois, y eust à Paris renfort de bruits tumultueus, cavallerie par ville, force allans et venans qui portoient advis de se donner garde ". " On disoit que toutes ces meffiances procédoient d'un avis donné le soir de devant à M. le Prince, par la dame de La Trimouille, de se tenir sur ses gardes, pour ce qu'on l'avoit advertie pour certain qu'on vouloit attenter à la vie et à la personne dudit Sieur prince "¹²⁴.

Charlotte-Brabantine de Nassau renvoya son fils Henri à Thouars. Le 27 septembre, elle lui écrivit, de Sedan, pour lui annoncer la mort de son oncle l'électeur palatin Frédéric IV. Avec sa

¹²² Dans sa lettre du 12 février 1610 à Duplessis-Mornay, Charlotte-Brabantine de Nassau à propos de son fils écrit : " J'ai fait au Roy, pour mon fils, l'excuse de la saison, qu'il a trouvée fort bonne ; cela me fait voir que je ne pourrai retarder plus d'un mois qu'il ne soit ici ". DUPLESSIS-MORNAY, Mémoires et Correspondance, Ed. Auguis et La Fontenelle de Vaudoré, Paris, 1824-1825, 12 vol, tome X, p. 540-542.

¹²³ Pierre de L'ESTOILE, *Mémoires et journal depuis la mort de Henri III (1589) jusqu'à 1611*, op. cit, p. 618.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 622.

*soeur et son beau-frère, elle se rendit à Heidelberg pour assurer “ la bonne princesse ” de leur affection*¹²⁵.

58

2 juin 1610 – Paris

à M. du Monceau

Monsieur, Sy tost que Madame qui estoit à Sedan sceut le malheur public, elle me dépescha vers leurs Majestés pour leur tesmoigner sa doulleur et les assurer de l’obéissance d’elle et Messeigneurs ses enfans, ce qu’ils firent paroistre avoir très agréable ainsy que vous voirés par les coppies de leurs responses que je vous envoie.

Nous arrivasmes de Sedan la pénultiesme du mois passé et aujourdhuy avons célébré le jeusne à Charenton où a paru un très grand zèle. Monsieur de Montigny¹²⁶ a commencé l’action exposant le 6^e chapitre du prophète Michée, Monsieur du Moulin¹²⁷ la seconde par l’exposition du 130^e psaume. Monsieur Durant a conclu par le 18^e verset du 20^e chapitre des Juges. Tous trois ont fait chacun pour le mieux et ont merueilleusement édifié l’assemblée qui estoit fort grande.

Je ne vous ay point escrit depuis nostre séparation n’ayant guières de loisir, encore moins de suiet, sinon pour me ramentevoir en vostre souvenir où je vous supplie me voulloir tousiours tenir. Nous allons travailler à faire juger le procès de Montfort dont on espère bonne issue nos parties qui pressoient fort pendant que nous estions à Sedan à cette heure ne disent mot. On parlle fort du mariage de Monsieur de Guise avec Madame de Monpancier. Je n’escry point à Monsieur Chauveau n’ayant que luy mander. Je vous supplie qu’il sache que je luy baise humblement les mains en recevoir autant pour vous et me croire,

Monsieur,

Vostre serviteur affectionné.

Plessis du Bellay

De Paris, le 2 juin 1610.

Je vous prie Monsieur trouver bon qu’icy je face mes recommandations au Sr. de Boullenois.

Archives nationales, 1AP 345/61

59

7 juin 1610 – Paris

à M. du Monceau

Monsieur, J’espère que Monseigneur sera à Thouars aux foins nouveaux lesquels selon vostre soin accoutumé vous ferés je m’assure soigneusement serrer. Il est besoin de faire faire s’il vous plaist du bois pour séjourner quatre mois et le faire amener le plustost que faire se pourra. Madame m’a commendé de vous mander ce que dessus et qu’elle est bientost preste de voir la fin du procès de Montfort. Incontinent la présente reçue vous ferés s’il vous plaist partir Barbier pour venir issy affin de nous emmener manger de vos bons fruits, ce qu’attendant je vous baise les mains et demeure,

¹²⁵ Lettre de l’Electrice palatine Louise-Julienne de Nassau du 13 novembre 1610 à Duplessis-Mornay. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenans divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l’an 1600 jusqu’à l’an 1623*, tome I, p. 265-266.

¹²⁶ François de Lobéran (1639-1619), sieur de Montigny, originaire de Valence en Duaphiné, était le plus ancien ministre Paris où il exerça le ministère pendant 35 ans de 1683 à 1619. Jacques PANNIER, *L’Eglise réformée de Paris sous Henri IV*, Honoré Champion, Paris, 1911, p. 121-132.

¹²⁷ Pierre du Moulin (1568-1658), fut ministre à Charenton de 1599 à 1620 avant d’achever sa carrière à Sedan. Pierre du MOULIN, « La vie de M. Pierre du Moulin ministre de l’Eglise réformée de Sedan et professeur en théologie écrite par luy-même », *B. S. H. P.F.*, tome VII, 1858, p. 171-175, 333-344 et 465-477 et Lucien RIMBAULT, *Pierre du Moulin (1568-1658), un pasteur classique à l’âge classique (Etude de théologie pastorale sur des documents inédits)*, Vrin, Paris, 1966.

Monsieur,

Vostre affectionné serviteur
Plessis du Bellay

De Paris, le 7^e juin 1610.

Archives nationales, 1AP 345/62

60

17 juin 1610 - Paris
à M. du Monceau

Monsieur, J'ay esté très aise de savoir vostre bonne disposition et la bonne dévotion en laquelle vous nous attendés. Nous n'attendons qu'un arest pour partir. Le procès est sur le bureau, mais les cérémonies qui se font pour prémisses de l'enterement du Roy ont ocupé la Court. La solemnité des funérailles se fera mercredy ou jeudy prochain et mènera on dans le mois prochain nostre petit Roy à Reims pour estre sacré, et nous ne pouvons manquer que nous ne partions lors car c'est une cérémonie à laquelle nous ne pouvons assister.

Lorsque Renault, dit Pistolet, partit je luy baillé un paquet adressant à Monsieur de La Bourdillière où il y avoit une lettre pour Monsieur Rivet. Je ne connoy point qu'il ait voulu ledit paquet. Je vous supplie le dire à Monsieur de La Bourdillière affin qu'il sache ce qu'il est devenu. Car, je luy baille de mes propres mains. Je n'escry point à Monsieur Rivet ne le croinat pas de retour du sinode. Monsieur Ferrier est presté à cette Eglise pour un an. Je vous baise,

Monsieur bien humblement les mains et prie Dieu vous tenir en sa sainte garde.

Vostre affectionné serviteur.
Plessis du Bellay

De Paris, le 17^e juin.

Je vous prie mes resommendations aus Sr. de Boullenois. Il faudra faire provision de paille nouvelle. Je dy cella croiant que métives se feront cette année dans le mois prochain.

Archives nationales, 1AP 345/63

61

20 octobre 1610 – Paris
à M. du Monceau

Monsieur, Je vous fay ce mot pour me ramentevoir en vostre souvenence et vous dire que Madame, Monseigneur et Mademoiselle arrivèrent issy le 17^e de ce mois en bonne santé (ayant laissé Monsieur de Laval à Sedan). Ma dite Dame propose un voyage à Thouars sy Madame d'Elbeuf luy veult permettre. Je croy que la résolution s'en prendra bientôt, dont je vous donneray aussy tost avis. On n'a encore rien fait pour la chambre de l'Edit. C'est à quoy Madame voudra travailler premier que de partir. Monseigneur voyant que je vous escry vous fait ses affectionnées recommandation et je vous supplie que Mesdemoiselles vos filles trouvent issy les miennes bien humbles, priant Dieu,

Monsieur, vous tenir en sa sainte garde.

Vostre affectionné serviteur.
Plessis du Bellay

De Paris, le 20^e octobre.

Je vous ay escrit de Sedan. Je ne say aurés receu ma lettre.

Archives nationales, 1AP 345/64

1612 *Au mois de mai, le duc de Bouillon ayant été chargé par la Reine d'informer le roi Jacques Ier sur la signification des mariages de Louis XIII et de sa soeur, Elisabeth, avec le prince des Asturies et l'infante d'Espagne, il emmena avec lui son neveu en Angleterre¹²⁸. Zacharie du Bellay les accompagnait et dans deux lettres datées des 12 et 17 mai fit le récit de leur accueil par le roi Jacques Ier Stuart.*

62

12 mai 1612 - Londres
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Vous aurés reçeu lettre de Monseigneur vostre fils par la dépesche que Monseigneur de Bouillon fit le 7^e de ce mois. Le lendemain de la part du Roy de la Grande Bretagne le vint trouver le duc de Lennox¹²⁹ accompagné de plusieurs seigneurs et gentilshommes avec trente carosses le conduisit à Witalle¹³⁰ dans une grande salle autour de laquelle y a des galleries presque semblables à celles de Charenton où il trouva (sur un lien élevé de deux degrés sous un dais de drap d'or frisé) Sa Majesté qui avoit à sa droite le prince de Galles¹³¹, l'archevesque de Cantorbury¹³², le comte de Suffolk¹³³, le Grand chambellan et le comte de Sheresbery¹³⁴, celui qui vint au devant de Monseigneur de Bouillon jusqu'à Rochester, dont la femme estoit dans la Tour de Londres pour avoir eu intelligence avec Ardelle. On le tient pour le plus riche comte d'Angleterre, à sa gauche estoit la Reyne¹³⁵, le duc d'York¹³⁶, la princesse¹³⁷, l'Amiral¹³⁸ et le duc de Lennox qui s'y mist ayant conduit Monseigneur de Bouillon jusqu'au degrés ou estant arivé Leurs Majestés se lèverent. Monseigneur de Bouillon parla assés longtemps au Roy que personne n'avoit encore salué.

¹²⁸ Cette lettre a été publiée en 1873 par l'archiviste-paléographe Etienne CHARAVAY, « Le maréchal de Bouillon à la Cour d'Angleterre. Lettre de Plessis du Bellay à la duchesse de La Trémoille », dans la *Revue des Documents historiques* dont il était directeur. Un des tirés a part qu'il adressa au duc Charles-Louis de La Trémoille est conservé aux Archives nationales à la cote 1 AP 394/53.

¹²⁹ Ludovic Stuart (1574-1623), 2^e duc de Lennox et 1^{er} comte de Richmond, fils d'Esmé Stuart (1542-1583), 1^{er} duc de Lennox et de Catherine de Balzac d'Entragues. Il était le second en succession au trône d'Ecosse après Jacques VI Stuart. Celui-ci, après son accession au trône d'Angleterre, le nomma *Stewart of the Household*. Il n'eut pas de descendance de ses trois mariages avec Sophia Ruthven, Jean Campbell et Frances Howard.

¹³⁰ Le palais de Whitehall.

¹³¹ Henri-Frédéric Stuart, prince de Galles, né en 1593, fils aîné de Jacques Ier Stuart et d'Anne de Danemark, un adolescent prometteur qui décéda prématurément le 6 novembre 1612.

¹³² George Abbot, archevêque de Canterbury depuis 1611.

¹³³ Thomas Howard (1561-1626), 1^{er} comte de Suffolk, qui après la mort le 24 mai 1614 de Robert Cecil lui succéda dans sa charge de *Lord Treasurer*. Il était un des membres du clan Howard, fils du 4^e duc de Norfolk exécuté en 1572 pour avoir conspiré avec Marie Stuart contre Elisabeth d'Angleterre. Jacques I^{er} les avait rétabli dans leurs honneurs lors de sa prise de pouvoir. Ce clan dans les années qui allaient suivre perdra ses pouvoirs au profit de George Villiers, futur duc de Buckingham.

¹³⁴ Gilbert Talbot (1552-1616), 7^e comte de Shrewsbury, fils de George Talbot (1522-1690), 6^e comte de Shrewsbury et de sa première épouse Gertrude Manners. Il était marié à Mary Cavendish. Alatheia la plus jeune de leurs trois filles était mariée à Thomas Howard (1585-1646), 21^e comte d'Arundel, fils de Philip Howard, 20^e comte d'Arundel et d'Anne Dacre.

¹³⁵ Anne de Danemark (1574-1619) épouse du roi d'Angleterre Jacques Ier Stuart.

¹³⁶ Charles Stuart, duc d'York, né en 1600, second fils de Jacques Ier Stuart et de Anne de Danemark, qui deviendra prince de Galles à la mort de son frère aîné.

¹³⁷ Elisabeth Stuart, future épouse de l'électeur palatin Frédéric V.

¹³⁸ Un autre membre du clan Howard : Charles Howard (1536-1624), comte de Nottingham, fils de William Howard 1^{er} baron Howard of Effingham et Margaret Gamage, était depuis 1585 *Lord High Admiral of England*.

Cependant la Reyne appella Monseigneur vostre fils luy demanda s'il trouvoit ce païs beau. Elle le caressa et le baisa quand on se retira. Elle ne baise personne à la mode de France. Le X^e, elle donna audience à Monseigneur de Bouillon dans une salle moindre que la précédente. C'est une princesse qui a fort bonne mine et beaucoup de Majesté. Elle fit encore fort bonne chère à Monseigneur vostre fils et luy demanda s'il avoit une maistresse en France, sur ce qu'il luy dist que non, elle luy dist qu'elle luy en vouloit donner une. Le jour précédent qui estoit le IX^e, Monseigneur jouant à la paume s'estoit fait mal à un pied et avoit gardé le lict jusqu'à l'heure qu'il fallut aller chez la Reyne et eust en besoin de le garder encore davantage. Mais la bonne chère qu'il avoit receue de Leurs Majestés à la première audience luy fit sur monter sont mal pour se trouver à la seconde, et à la troisième le XI^e vers les princes et la princesse qui sont tous beaux et bien nais. La princesse surtout /2/ est digne de grandes louanges pour sa piété, courtoisie et beauté et chascun publie bienheureux celui qui l'espousera ; Monseigneur l'Electeur palatin y a beaucoup de part. Mais pour avoir le tout il estoit du tout nécessaire que Monseigneur de Bouillon se trovast issy. Le prince de Galles a fort bonne mine et tient une grande gravité en public ; nous ne l'avons encore point veu en >>>> privé. Le duc d'York est fort gentil et en l'opinion d'un chascun pour devoir estre quelque chose de grand, il est beaucoup moins haut que Monseigneur vostre fils aussy à il moins d'aage.

Monseigneur de Bouillon a aujourd'huy du Roy une seconde audience en prince n'ayant avec luy que l'ambassadeur ordinaire. Demain y aura festin royal et bal où à peine Monseigneur vostre fils pourra danser pour ce que son pied luy fait encore un peu de mal. L'ambassadeur Monsieur de Bisseau m'a dit qu'on avoit avisé qu'à ce festin le prince de Galles auroit une table à part à laquelle seroit Mondit Seigneur et qu'il y avoit eu quelque difficulté. Sur cela, je luy ay répliqué que ceux qui mengent à la table du Roy peuvent bien menger à celle du Roy d'Angleterre que Monseigneur de La Trémoille est de ceux là ; ce qu'il m'a dit estre vray. Je ne menqueray, Madame, de vous mender de qui se passera à ce festin.

Monsieur Querre, jadis ambassadeur résidant à Paris, l'est venu voir. Il n'a encore peu aller avec sa femme ; allant demander l'audience chez la Reyne, je la trouvay en la chambre de présence qui tesmoigne un très grand contentement de savoir de vos nouvelles. Le milord Sidné¹³⁹, autrement viscomte de L'Isle, Grand Chambellan de la Reyne, auquel je demenday l'audience, s'estant nommé je pris occasion de luy dire, que j'estois à vostre service et que souvant je vous avois ouy parler de luy avec beaucoup d'estime, dont il tesmoigna se sentir très obligé. Jusqu'icy voyla ce qui s'est passé que j'ay pensé aucunement digne de vous estre escrit. Monseigneur vostre fils vous escrit.

Je prie Dieu, Madame, vous donner entier accomplissement de vos saints dézire.

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Londres, le xii may 1612.

Archives nationales, 1AP 345/123

63

17 mai 1612 – Londres
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous ay escrit de l'onzième de ce mois le lendemain que le Roy fit festin à disner dans la salle mesme où il avoit donné audience à Monseigneur de Bouillon lequel estoit assis du mesme costé du Roy, y ayant distance entr'eux deux places, près de luy estoit l'ambassadeur ordinaire et au bout de la table estoient Monsieur le comte de Hanau et Monsieur Plessen. La salle estoit à tenir quarante

¹³⁹ Robert Sidney (1563-1626), troisième enfant de Henri Sidney, Lord Deputy of Ireland, neveu de Robert Dudley, comte de Leicester, frère cadet du poète Philippe Sidney. Gouverneur de Flushing en Hollande de 1589 à 1616, il fut créé en 1603 baron Sidney et devint la même année Lord Chamberlain de la reine Anne de Danemark. Il fut créé en 1605 vicomte de L'Isle et hérita en 1618 du titre de comte de Leicester.

serviettes ou environ, élevée sur deux degrés. Il y avoit dans la salle deux buffets. L'un fort haut levé garny de grand nombre de vases, bassins et autres vaisseaux de vermeil doré. L'autre plus petit, mais couvert de plusieurs pièces dont la chose moins estimée estoit l'or qui y estoit en grande quantité. Il se fit plusieurs cérémonies dont vous pourrés avoir ouy parler, Madame, pour ce qu'elles sont acoutumées en ce pais qui m'empeschera de vous en faire récit.

Le lendemain xiiij^e, Monseigneur vostre fils alla voir le prince courir la bague, où il m'arriva un accident estrange¹⁴⁰. J'estois près Monseigneur vostre fils qui estoit à cheval, un gentilhomme Anglois s'approcha de luy duquel le cheval me voulant ruer je me reculay donc dans la carrière (ainsy arive il souvent qu'on voulant éviter un mal on tombe en un plus grand) où il y avoit plusieurs autres personnes. Mais la crainte que j'avois que ce cheval donnast des coups de pied à mondit Seigneur vers lequel il faisoit tousjours mine de s'aculer me faisoit tenir les yeux fichés sur luy et oublier le lieu où j'estois, durant ce temps un gentilhomme Anglois court sur un barbe me heurte par le costé droit, me jette sy rudement contre terre que je demeuray sur le lieu sans parole, mouvement, ny sentiment un grand temps. Mais je feu sy bien et promptement secouru que non seulement (contre l'opinion de tous les assistans, mesme des médecins) je reste vivant, mais ressentant fort peu d'incommodité du plus rude chocq à ce que tous dizent qui fut jamais reçu. Ainsy, Madame, je ne me plains nullement du mal qu'il /2/ a pleu à Dieu m'envoyer. Je le loue et remercie de cela dont il luy a pleu me garantir dont le moindre estoit la mort à laquelle il luy a pleu me réserver pour un autre fois. Le desplaisir général qui a esté tesmoigné de mon affliction m'est une grande consolation de quoy j'estime vous avoir l'obligation, Madame, pour ce que ce bonheur m'est plustost avvenu pour l'honneur que j'ay d'estre à vostre service que pour aucun mérite de ma personne.

Le Roy, les princes, la princesse m'ont fait l'honneur de m'envoyer visiter souvant, mais Monseigneur le prince de Galles a pris un soin de moy tout particulier et continuel, m'a fait mesme l'honneur de me visiter en personne. Je vous fay un long discours, Madame, que je ne douterois point vous estre importun sans la connoissance que j'ay de vostre bon naturel et des resentimens que vous avés des biens ou des maux qui arivent à vos serviteurs.

Le xv^e le Roy a mené Monseigneur de Bouillon à Ontoncour¹⁴¹ le plus belle de ses maisons à xij m d'icy sise sur la Tamise où Monseigneur vostre fils a reçu de Sa Majesté beaucoup de faveur et bonne chère, mais particulièrement du prince qui luy a montré beaucoup d'amitié. La Reyne, le duc d'Yorc et le princesse estoient demeurés issy. Je croy, Madame, ne devoir obmettre qu'on apelle le Prince *Sire* comme le Roy et qu'on luy donne de l'Altesse avec cela. Ce que nous n'avons jamais veu pratiquement qu'en il y a de la Majesté. Monseigneur de Bouillon luy appelle par conséquence tout le reste.

J'ay reçu la lettre dont il vous a pleu m'honorer, Madame, par le pourvoieur de Monseigneur de Bouillon par où j'apran que vous avés esté mal que maintenant vous estes en santé dont je loue Dieu et de celle de Monseigneur le comte de Laval. Je voy aussy, Madame, comme vous me faites l'honneur d'approuver le chemin que je tiens pour Monseigneur vostre fils aîné d'autant plus nécessaire qu'il y a issy de puissans instrumens /3/ à le divertir du bien et le pousser au mal principalement. Celuy que je vous ay cy-devant nommé dangereux, non seulement en ce qui est des meurs, mais aussy en la Religion où il est sy présolument estably qu'il est cappable d'esbranler autruy. On dit qu'il s'en va aux Pais-Bas. Je souhaite de tout mon cœur nette séparation.

Monsieur de Mayerne qui a un fort grand soin de moy me défend d'escrire davantage qui m'empesche de vous escrire plusieurs particularités sur ce sujet mesme vous taire l'histoire entière comme vous me commédés. Mais puis que nous devons avoir bien tost l'honneur de vous veoir (car Monseigneur de Bouillon fait estat de partir dans douze jours) ce sera de vive voix. Bonheur, lequel attendant je prieray Dieu,

Madame,

¹⁴⁰ L'on notera le sens du récit dont fait preuve Zacharie du Bellay dans la description de son accident à Charlotte-Brabantine de Nassau.

¹⁴¹ Hampton Court le palais construit que le cardinal Wosley fit construire au début du XVIe siècle au sud-ouest de Londres.

Vous conserver en parfaite santé vous donnant entier accomplissement de vos bons et saints dézirs et à moy d'estre toute ma vie,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Londres, le 17^e may 1612.

Archives nationales, 1AP 345/124

64

7 novembre 1612 – Sedan
à M. du Monceau

Monsieur, La haste de ce porteur, que Monseigneur de Bouillon envoye en diligence à Paris, ne me permet de vous faire sinon un mot pour vous dire que Madame m'a commandé de vous mender de faire provision d'assés bonne quantité de bois pour ce que c'est chose qui ne se gaste point, quant bien elle n'iroit point à Thouars, ce que toutefois elle espère. Elle se porte et Messeigneurs fort bien et moy aussy tousiours,

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur
Plessis du Bellay

De Sedan, le 7^e novembre.

Archives nationales, 1AP 345/65

1613 *Pour cette année nous ne disposons d'aucune lettre de Zacharie du Bellay, ce qui fait présumer qu'il n'accompagna pas Henri de La Trémoille aux Provinces-Unies pour aller voir ses oncles les princes de Nassau¹⁴². Il est possible que c'est cette année là que Zacharie du Bellay épousa Jeanne Herbert de Bellefonds, fille de François Herbert de Bellefonds, un conseiller protestant au présidial de Poitiers et de Jeanne Baron.*

1614 *Alors que les grands du royaume commençaient à conspirer ouvertement contre la Reine-mère et son favori Concini, Henri de La Trémoille alors âgé de 15 ans, comme tout jeune gentilhomme de bonne maison de cet âge entreprit son tour d'Europe avec son gouverneur, Zacharie du Bellay, Sieur du Plessis, son précepteur Adam de Brusse et plusieurs valets¹⁴³.*

Ils partirent de Sedan le 14 mai, ils étaient à Metz le 17 mai, à Strasbourg le 22 mai, à Kaiserlautern le 29 mai où ils furent reçus par Louise-Juliane et Amélie de Nassau. Ils allèrent ensuite à Heidelberg où l'électeur palatin les accueillit pendant dix jours. Ils allèrent ensuite à Stuttgart, Ulm, Gunzbourg, Augsbourg, Munich et Nuremberg d'où Zacharie du Bellay écrivit le 1^{er} juillet à la duchesse de La Trémoille. Ensuite, ils se rendirent à Linz où Henri de La Trémoille fut reçu par l'empereur Mathias II. De là ils allèrent visiter Vienne et les places de la Hongrie autrichienne. A Presbourg, Henri de La Trémoille assista à une session de la diète de Hongrie. Revenu à Vienne, ils prirent au mois d'août le chemin de Prague d'où Zacharie du Bellay écrivit une lettre à la duchesse de La Trémoille qui ne semble pas être parvenu à celle-ci. La petite troupe

¹⁴² Cf. le mémoire de Charlotte-Babantine de Nassau décrivant " la façon que mon fils se doit gouverner en Hollande " a été publié par le duc Louis-Charles de La Trémoille *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 124-125.

¹⁴³ Henri de La Trémoille suivit en partie le trajet que Duplessis-Mornay lui avait recommandé dans son " avis " du 20 avril 1614. DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 602-606.

revenue à Vienne, prit au mois de septembre la route de la Basse Autriche passant à Wiener Neustadt, à Graz en Styrie, Klagenfurt en Carinthie, Trévise en Vénétie. Ils arrivèrent le 5 octobre à Venise.

Henri de La Trémoille lors de ce trajet avait contracté la petite vérole, il en put guérir par les soins qui lui furent administrés par Asselineau, un médecin d'Orléans. Guéri, Henri de La Trémoille dans le seconde quinzaine du mois de décembre partit de Venise, pour Padoue, Vicence, Vérone, Mantoue où il fut reçu par le duc, Brescia, Bergame, visita incognito Milan. Il retourna ensuite à Bergame prenant le chemin de la Suisse par le col du Splügen passa à Coire, chef lieu du canton des Grisons, et gagna Zurich.

65

13 mai 1614 – Sedan
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Nous partons, s'il plaist à Dieu, demain pour aller coucher à Stenay, puis aller à Metz prendre le chemin de Strasbourg en y allant, en retournant à Cazeloutre¹⁴⁴ nous voirons le duc des Deux-Ponts¹⁴⁵. Sy nous eussions entré pour Lorraine, nous eussions veu cette Cour, nous n'avons non plus de lettre pour le marquis d'Ensbac¹⁴⁶. Je croy, Madame, que vous nous en pouvés envoyer devant que nous y allions ; ce qui seroit bien à propos car je crains que ce prince sachant qu'on aura présenté des lettres de la Reyne aux autres ne prenne cela en mauvaise part, nous ne laisserons toutefois de le voir à son tour.

Nous avons fait conte de ce que nous devons céans, qui se monte à deux mille sept cents tant de Livres, ainsy que voirés, Madame, par la coppie que je vous en envoye. Cette somme ostée des cinq mille livres que nous recevons issy puis le paiement des maistres de Monseigneur vostre fils, ce qui se donne aux officiers de céans, chez le marchand tailleur et sellier et autres menus frais, ne m'en resteroit que peu. Ce qui a fait penser à Madame vostre seur premièrement puis à nous sur l'offre qu'il luy a pleu nous en faire qu'il valloit mieux que nous emportassions cela et que vous luy fissiés tenir issy. J'en ay fait beaucoup de difficulté pour ce que je say vostre dézir estre, Madame, de vous acquiter. Mais tous ont estimé qu'il valloit mieux faire ainsy. Nous avons avisé de mettre toute la despense qui s'est faite issy dans le papier qu'a commencé Le Fresne et le vous envoyer. Mais pour ce qu'il ne pourra estre clos que ce soir vous ne l'aurez qu'à huictaine ; et le bureau de Pelleus commencera /2/ par le commencement du voyage auquel nous menons pour appoticaire Abel. C'est pourquoy, Madame, s'il vous plaist vous ne vous mettrés en peine d'en faire chercher car on assure cethuy-cy fort cappable, et d'ailleurs ne demande autre condition que ce qu'on voudra, que je n'estime pas pourtant la luy devoir rendre plus mauvaise.

Le baron de La Grève¹⁴⁷ est arivé, dont le valet de chambre est fort bon tailleur, ce qui nous sera bien utile. Vous mettrés ordre s'il vous plaist Madame qu'on donne à Monsieur Cappel la pension des pages par cartier et aussy pour leurs souliers par mois, car il n'a pas moien de faire grandes avances. Nous menons le savoiard jusqu'à Metz espérant y trouver un palefrenie Almand et de là le vous envoyer. Nous ne porterons point de vos lettres à Madame l'Electrice, mais je croy Madame que vous luy aurés escrit par autre voye.

Madame vostre seur grand beaucoup de peine et de soin pour nous ayder de tout ce qui nous fait besoin car outre le crédit qu'elle nous fait, nous fait chercher des ducats qui est l'or le plus mettable où nous allons, nous fait donner des drogues et tout ce qu'elle peut penser nécessaire, utile

¹⁴⁴ Kaiserslautern.

¹⁴⁵ Johann II duc des Deux-Ponts (1584-1635), veuf en premières noces de Catherine de Rohan (1578-1607), époux de Louise-Juliane (1594-1640), fille aînée de l'Electeur Palatin Frédéric IV et de Louise-Juliane de Nassau.

¹⁴⁶ Joachim-Ernest de Brandeburg (1583-1625), margrave d'Ansbach.

¹⁴⁷ Alexandre Durcot, baron de La Grève, fils aîné de Pierre Durcot, seigneur de La Roussière et de sa seconde épouse Jeanne Chasteigner, un jeune noble du Poitou, vassal des La Trémoille qui accompagna Henri de La Trémoille dans son Grand Tour.

ou commode à Monseigneur vostre fils. Elle y apporte tant de soin et d'affection que je ne le vous saurois exprimer.

Monseigneur vostre fils escrit à Monsieur de Tarchant selon le projet que je luy en ay donné. Il escrit aussy à des conseillers. Mais j'y eusse voullu quelque chose un peu plus esprès. Je n'ay pas donné tout ce que m'avés commendé aux officiers de céans pour ce que Monsieur de Theneuil¹⁴⁸ n'en a esté d'avis, ainsy que /3/ pourrés voir, s'il vous plaist Madame, par le mémoire que je vous envoye de sa main, qu'il m'a assuré estre plus qu'assés. J'ay cru ne pouvoir faillir de suivre son avis en cette matière. Madame vostre seur n'a voullu la despense de Monseigneur vostre fils commencer qu'au premier de janvier, combien qu'elle eut commencé le 24^e décembre.

Il y en a peu de son train qui n'ayent esté et ne soient encore fort enrhumés, moy particulièrement. Mais nous espérons que l'exercice du chemin nous guérira plustost que les autres remeides. Monseigneur vostre fils s'en porte assés bien. Je ne doute poinr, Madame, que je n'oublie plusieurs choses à vous escrire, mais vous excuserés s'il vous plaist à cause que nous sommes sur nostre partement, vous supliant très humblement croire, Madame, que sy par le passé mon soin en la conduite de Monseigneur vostre fils vous a esté en quelque chose agréable, j'espère qu'il le sera encore plus en celuy que j'aporteray durant ce voyage, comme plus nécessaire que jamais, car je ne perdray ny temps ny moment à veiller sur ce qui sera de ses mœurs, santé, et profit qu'il pourra faire en la connoissance des choses portées à instructions que nous avons desià et pourrons encore avoir et attendre de la faveur de Dieu telle bénédiction sur nostre labeur qu'à nostre retour, sy Dieu le permet, vous en aurés des fruicts agréables qui sera le plus grand honneur et contentement que j'en souhaite, quoy que d'ailleurs je sois tout persuadé, Madame, que nostre absence n'empeschera pas que ne recevions de vous les témoignages que la fidélité de nostre service vous est agréable. En mon particulier, je prie le Seigneur me faire la grâce que je m'en aquite selon qu'il me le commende, et que vous m'y avés tousiours obligé qui est tellement que je dooy demeurer toute ma vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Sedan, le 13^e may 1614.

Archives nationales, 1AP 345/125

66

17 mai 1614 - Metz
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monseigneur vostre fils a esté receu de Monsieur de Bonouvrier avec toute sortes d'honneur, venu au devant de luy, pris le mot et rendit tous autres respects fait état demain de le conduire. Nous continuons nostre délibération d'aller par Strasbourg pource qu'on nous assure que nous trouverons des coches pour nous mener par toute l'Allemagne.

De Strasbourg nostre chemin seroit à passer par chez le marquis de Bade¹⁴⁹, pour lequel nous avons lettres de la Reyne. Mais, Madame vostre seur n'est pas d'avis que nous le voyons, de crainte qu'il ne fist pas assés de bonne chère et d'honneur. Cependant c'est un prince qu'on estime beaucoup et qu'il eust esté fort à propos de voir ; toutefois craignant de faillir en pensant bien faire nous n'irons point non plus qu'en Lorraine où nostre chemin se fust fort bien adonné.

Monseigneur vostre fils se porte grâce à Dieu fort bien et tous les siens quoy qu'en partant de Sedan il n'y en eust cazy pas un qui ne fust indisposé, ce qui me donne espérance du voyage pour lequel faire je croy, Madame, que vous aurés mis ordre à nous faire toucher argent, car sont les pieds

¹⁴⁸ Louis d'Argy, écuyer, sieur du Haut-Teneuil, qui devait être le trésorier du duc de Bouillon.

¹⁴⁹ Georges-Frédéric (1573-1638), margrave de Baden-Durlach.

sans lesquels on ne va point, et sy nous laissons passer la belle saison nostre voyage aux pais septentrionnaux sera beaucoup plus difficile.

J'ay fait calculer la dépense extraordinaire qui s'est faite à Sedan et se monte environ deux mille et quarante sept livres, dont j'ay laissé de l'argent que j'ay reçu sur les lettres de change environ mille sincante livres de sorte qu'au partir de Sedan il nous restoit environ quatre mille livres, sur quoi il faudra paier les gages à la fin de juin, environ neuf cents livres. Nous sommes en peine doutant sy nous mettrons lesdits gages dans le bureau avec toutes les autres dépenses ou sy vous le ferés mettre au vostre comme au passé. Je croy Madame que nous pouvés escrire sur ce vostre vollonté.

Madame vostre seur vous aura méné, Madame, ce qu'elle a fait pour l'affaire de Tillière dont vous me faisiez l'honneur de m'escrire, et aussy pour l'appoticaire qu'avés envoyé. C'est pour quoy ne me reste rien qu'à prier Dieu pour vostre /2/ prospérité et santé, vous supliant très humblement,

Madame,

de m'honorer tousiours de la qualité de

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Metz, le 17^e may 1614.

Madame,

Monsieur de Grasieux a traité ce soir à souper Monseigneur vostre fils fort magnifiquement. Nous partons demain après le premier presche. Nous renvoyons le Savoird vous trouver pour ce qu'il ne peut plus aller à pied. Vous ordonnerés s'il vous plaist Madame que vous voudrés faire des trois chevaux que nous avons laissés à Sedan.

Archives nationales, 1AP 345 /126

67

10 juin 1614 - Heidelberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Vous aurés reçu la dépesche que nous vous avons faite de Caserlautre¹⁵⁰ d'où estant partie avec tous les témoignages de faveur et bienveillance vers Monseigneur vostre fils et les siens qu'on sauroit jamais désirer, nous sommes venus par Voormes, Franckental, le fort de Manhem et Spire¹⁵¹ en ce lieu. Monseigneur l'Electeur¹⁵² ayant envoyé demye lieue au devant de Monseigneur vostre fils le comte de Leistarn avec deux carosses et quelque cavalerie, le receu dans la court à l'entrée du degré de son cartier de Monseigneur vostre fils, ou, ayant demeuré demye heure, il le mena trouver Madame la princesse, tous deux luy témoignant beaucoup de bienveillance et d'avoir fort agréable de le voir issy où nostre séjour est plus long que n'appartient à voyageurs, considérant mesme le peu qui nous reste de la belle saison.

¹⁵⁰ Le 29 mai 1614, Henri de La Trémoille écrivait à sa mère de Kaiserslautern à l'entrée du Palatinat : « Nous sommes partis de Strasbourg et arivés à Chesloutre où nous avons receu de Madame l'Electrice tant d'honneur et de Mademoiselle d'Orange tant de courtoisie et d'excuses de la bonne chère que nous recevons icy que nous somes comblés et de l'un et de l'autre. Nous partirons, si leur plaist, demain pour aller à Heidelberg et passeroyz par Francandal, Spire et Vormes et diligenterons nostre voiage le plus qu'il nous sera possible ». Archives nationales, 1 AP 393/35.

¹⁵¹ Worms, Frankenthal, Mannheim, Spire et Heidelberg.

¹⁵² L'Electeur palatin Frédéric V (1596-1632), fils de l'electeur palatin Frédéric IV (1574-1610) et de Louise-Juliane de Nassau (1576-1644), cousin-germain de Henri de La Trémoille.

Mais l'absence de Monsieur le Grand Maistre¹⁵³, allé à Francfort à une assemblée de comtes, nous retient issy pour ce que Madame l'Electrice nous a adressés à luy pour avoir argent ou lettres de change. Devant que celle-cy soit fermée vous y lirés ce que j'auray fait avec luy pour ce que de nécessité il nous le faut attendre.

Cependant, Madame, je vous diray que MM. de Ste-Catherine et de Plessen¹⁵⁴ ont prit la peine de s'assembler en la chambre de Monseigneur vostre fils et ayants estandu sur le tapis la carte avec les instructions que nous avons aportées ont tracé la route de son voyage telle que je la vous envoie. Ils sont les deux qui ont le plus et le mieux voyagé de tous ce qui est issy. C'est pourquoy nous nous tiendrons à l'instruction qu'ils nous ont donnée au plus près que nous pourrons. Je l'ay fait voir à Monsieur de Broderodes¹⁵⁵, de Carle Paul et autres qui l'affectionnent fort. Ils ont estimé du tout hors de moien de voir le Landgrave de Hessen pour le grand destour qu'il faudroit faire qui romperoit la pluspart du dessein, aussy qu'à Dillembourg¹⁵⁶ n'y a personne ainsy que je vous ay cy-devant escrit et que d'ailleurs cella mérite bien un voyage à part pour voir les villes maritimes d'Allemaigne et les Païs-Bas plus exactement qu'il n'a fait. L'une de /2/ mes plus grandes appréhantions a tousiours esté la difficulté de repasser les monts au retour d'Italie en quoy ils me confirment y ayant passé avec péril des neiges et glaces. Mais j'espère que Dieu nous gardera partout.

Le comte de Sault¹⁵⁷ fait une grande dépense avec beaucoup de désordres et de valets. Il ne va point en Italie, ny en Poloigne et prend son retour par les Païs-Bas et l'Angleterre. Doit estre au mois de septembre à Francfort pour ses lettres de change. Il est venu fort content de chez le duc de Virttemberg, et s'en est allé peut satisfait d'icy. En premier que venir il avoit esté à Stugard ayant passé du Dauphiné par les cantons de Suisse. Il n'a que chevaux et mulets qui se blessent et gastent en sorte qu'il luy en faut souvent laisser et rachepter d'autres. On aprouve fort que nous ayons pris des coches et on ne trouve pas que les nostres soient sy chers que nous pensions. Le gouverneur du comte de Sault est papiste ce qu'on trouve fort estrange. Ils n'ont pour tout avec eux qu'un qui parlle Alleman et qui ne le parlle pas bien ce qui les met fort en peine. Ils despensent plus de quinze cents escus par mois, sur quoy il ne nous faut pas mezurer, car ils ont autant d'argent qu'ils en veulent !

Mais, Madame, quant à ce que me mendeds ne voulloir que la despense de Monseigneur vostre fils ne passe xv^c livres par mois il seroit à désirer et seroit une fort honneste dépense sy cela se pouvoit nous le ferions. Mais à ce que nous pourrions considérer par la dépense que nous avons faite jusqu'icy et en ayant conféré avec plusieurs entre autres avec MM. de Ste-Chatherine et Broderodes qui ont fort voyagé, nous ne pouvons guièrement dépendre de neuf cents escus par mois et cela n'eschet point de ménagement qu'en diminuant le train ce que je ne puis faire ne sachant de quelles personne vous voudriés qu'il fust amoindry et chascun s'acquittant bien de son devoir.

Le plus jeune des frères du duc des Deux-Ponts¹⁵⁸ est issy, qui fait l'honneur de la maison à Monseigneur vostre fils tant à la table qu'aux portes. Il part bientost pour aller espouser la seur du Roy de Suède, laquelle il amènera chez son aîné pour /3/ avoir point de maison à la loger. On luy donne cent soixante mille escus en mariage, c'est elle dont on avoit autre fois parllé pour Monsieur de Rohan.

¹⁵³ Le Grand maître, Johann-Albrecht de Solms-Braunfels (1563-1621) était un cousin de Louise-Juliane et Amélie de Nassau. Sa mère était une sœur de Guillaume-le-Taciturne.

¹⁵⁴ Jean-Claude Le Lieur, seigneur de Sainte-Catherine, était le résident de France à Heidelberg et Volrad von Plessen était un des principaux conseillers de l'Electeur palatin.

¹⁵⁵ Floris van Brederode, seigneur de Cloetinge.

¹⁵⁶ Dillenburg ville au nord-ouest de la Hesse, berceau de la famille de Nassau.

¹⁵⁷ François de Bonne de Blanchefort, comte de Sault, fils de Charles de Blanchefort, marquis de Créquy et de Madeleine de Bonne, était le petit-fils du maréchal de Lesdiguières.

¹⁵⁸ Johann-Kasimir von Zweibrücken-Kleeburg (1589-1652), troisième fils de Johann I von Zweibrücken et de Magdalene von Kleef, épousa le 11 juin 1615 à Stockholm Catherine de Suède (1584-1638), fille du roi de Suède Charles IX et de sa première épouse Anne-Marie von der Pfalz. Ils sont les parents de Charles X Gustave (1622-1660) qui succéda en 1654 à la reine Christine au trône de Suède.

Madame, j'avois escrit jusqu'icy quand j'ay receu la lettre dont il vous a pleu m'honorer du 29^e may, pour à laquelle répondre par ordre je vous diray Madame que ce qui empescha que je ne vous envoyay de Sedan le papier du Fresne fut pour n'avoir eu loisir de l'arester et depuis ne pouvant justement savoir ce qu'il avoit reçu de Monsieur Brusse à cause qu'il avoit laissé ses récépices à Sedan. Cela fut cause que Le Fresne renvoya son livre à Sedan dans lequel est comprise toute la dépense extraordinaire qui y a esté faite et acquitée sans qu'il y soit deu un denier, j'ay manqué Madame de ne vous avoir donné avis de ce que dessus.

Je vous supplie très humblement m'en excuser sy nous eussions païé à Madame de Bouillon ce qui lui est deu, nous n'eussions pas eu de quoy nous amener jusqu'icy. Car premier que partir de Sedan nous employames mille livres. De Metz, je feus tout prest de mener Monseigneur vostre fils à Nancy, mais me souvenant que Madame vostre seue n'en avoit esté d'avis nous avons remis cette visite au retour du voyage qui est ce que vous pourrés s'il vous plaist dire.

Quant aux chevaux, Madame, puisqu'ils vous plaist me commender de vous en dire mon avis, il est que les envoiés à Thouars où ils dépendront beaucoup moins et pourront estre exercés par Monsieur de La Bourdillère seulement pour empescher qu'ils ne se gastent à l'escurie ; puis Monseigneur vostre fils prenant son retour par Guienne les trouveroit fort à propos.

Il n'a pas tenu à moy Madame que les lettres aux conseillers n'ayant esté plus emples car je les jugeois trop sussintes et trops plates. Quand aux lettres qu'il a escrites à du Monceau, l'une fut devant mon arivée à Sedan l'autre à son partement, où il luy prist honneur d'écrire à tous je ne vy point ses lettres pour avoir plusieurs choses à faire. Je luy ay tousiours ramenter ceux que j'ay veu s'acquiter bien de leur devoir et des /4/ autres me suis teu luy voulant faire apercevoir par cette diférence la déférence qu'il y doit apporter, ce que je luy ay plus clairement faixt entendre depuis la réception de la vostre.

Voyant, Madame, que Monsieur le Grand Maistre ne venoit point quoy qu'on l'ait attendu, mais en vain de jour en jour j'ay envoyé vers Madame l'Electrice la supliant d'escire à autre à mesme fin ce qu'elle a fait mesme à Monseigneur l'Electeur qui nous a fait délivrer deux mille Rixtalars dont j'ay donné récépice tel que la coppie que je vous envoie de sorte que Dieu aidant nous partons demain dixiesme jour de nostre arivée en ce lieu qui nous est un grand retardement.

Ce qui nous reste de l'argent reçu à Sedan se monte avec les deux mille Talers à sept mille trois cents livres surquoy à la fin de ce mois faudra pour les gages huict cents tant de livres, restera six mille cinq cents livres qui ne nous perment mener que deux mois et demy pour le plus dans lesquels à la vérité npus serons bien loin, mais la difficulté sera de revenir qui me fait vous suplier très-humblement, Madame, après plusieurs autres fois me pardonner sy je suis importun sur cette matière et voulloir mette ordre que nous ayons des lettres de change, desquelles à la vérité il nous falloit venir pourvus à Prague, Vienne et Venise de telles sommes que nous en ayons plustost de reste que d'en menquer assuré que vous serés, s'il vous plaist, Madame que nous en rendrons fidelle conte et que l'abondence n'aucmentera point la dépense, au contraire nous osterà de danger de dépendre beaucoup plus et fort inutilement, car l'argent venant à nous manquer ce que nous pourions faire seroit de nous arester dans une ville et envoyer vers vous, Madame, qui jugerés à combien de mauvaise conséquences cella pourroit tirer outre la despense, le plus expédiant que tous ceux à qui j'en ay parllé jugent, est d'envoyer à Monsieur Calandrin qui demeure à Nuremberg¹⁵⁹, lequel nous peut /5/ faire tenir argent par tout à prix raisonnable. On le loue fort pour sa prudence et courtoisie. Je pense que Monsieur Guerettin le connoist, lorsque nous serons à Nuremberg, je luy diray la route que nous trevelrons affin que s'il reçoit des lettres de vous Madame il nous les face tenir. C'est le seul moien par lequel nous en puissions recevoir de vos lettres.

Nous ne pourrons estre à Prague plustot d>> mois dans lequel vous pourrés Madame faire tenir ce qu'il vous plaira audit Sr. Calandrin et luy à nous à Prague ce dont je vous supplie encore très-

¹⁵⁹ Les Calandrini sont une famille de marchands banquiers, originaire de Lucques, qui entre 1567 et 1568 sortit d'Italie pour cause de religion et dont des membres s'établirent à Genève, en France, à Anvers, à Amsterdam, à Londres et à Nuremberg. Ce Calandrini marchand-banquier à Nuremberg, s'appelait Cesare Calandrini. Né en 1550, il était le fils de Guliano Calandrini et de Catarina Balbani. Il avait épousé en 1584 à Francfort-sur-le-Main Esther de Maistre, fille du riche banquier Anverso Jean de Maistre.

humblement Madame bien que je sache la difficulté que vous avés à recouvrir argent et qu'il vous en faut en plusieurs autres endroits dont j'ay le desplaisir que Dieu sait. Mais il n'est plus temps de considérer la grande dépense qui se fera en ce voyage et puisque nous y sommes engagés, il en faut sortir que plust à Dieu qu'on y eust bien pensé premier que de l'entreprendre, l'on n'eust pas amené tant de train ou on se fust résolu à plus de dépense par mesme moien à l'ordre de toucher argent.

Mais Madame lorsque vous me donnaste le commandement pour venir à Sedan faire partir Monseigneur vostre fils, vous estiés tant tourmentée pour les affaires de Monseigneur le Prince et ce qui concernoit le public, que vous ne pouviés penser à tout, je ne say quel gré on vous en saura. Mais je says bien comme j'ay dit par tout qu'on vous en doit beaucoup.

Madame l'Electrice m'a envoyé une lettre pour ledit Sr. Calandrin, ainsy que je l'en avois supliée par mes dernières, mais je ne m'en serviray point doutant que vous pouvés luy mender à temps pour nous en faire recevoir pour les respondans qu'il a à Paris, aussy que ces personnes là ne donnent point d'argent sy les lettres ne sont bien espresse. Je vous en envoie la coppie et que l'on ne face sa propre debte.

Vous avés entendu Madame comme il n'y a personne à Dilembourg, d'ailleurs on croit issy que le Lentgrave de Hesse¹⁶⁰ est allé voir /6/ l'Electeur de Brendebourg¹⁶¹ qui est sur la réformation de la religion de son païs. Monsieur l'Electeur y ayant envoyé à cette fin un ministre nommé Scultelus aussy, Madame que nous ne pouvons prendre le détour du païs de Hesse, où nous n'avons à voir que la personne du prince qui seroit fort à désirer sans rompre toute la route de nostre voyage particulièrement de voir l'estat de Venise, que j'ay pensé autant à propos que tout autre chose affin de faire voir à Monseigneur vostre fils de l'Italie pendant qu'il est environné de gens qui comme j'espère la garderont des maux qui s'y encontrent, de crainte qu'un jour il luy prenne envie d'y aller et ne luy arivé comme autres et ce qu'il en aura ven peut-estre satisfera à partie de sa curiosité et le reste sera adverty par entière occupations. Trouvés donc bon s'il vous plaist Madame que nous suivions le project que je vous envoie, jugé le meilleur par ceux que je vous ay cy dessus nommés, que sy Monsieur le Grand Maistre fust venu je l'eusse suplié de nous donner ses avis et conseils.

Nous renvoyons encore un coffre d'icy à Caserlautre pour estre renvoyé à Metz et à Sedan. Nous changeons de coches à la première ville où nous en trouveront meilleur marché. Il ne s'en trouve issy pour or ny argent. Aujourd'huy ont passé les chevaux et mulets du comte de Sault qu'il renvoie en Dauphiné, ayant esté contraint de prendre deux coches et un chariot à Nuremberg. Le plus grand mécontentement qu'il renporte d'icy est de n'avoir mangé à la table de Leurs Altesses. A la vérité Madame on tient une gravité tout extraordinaire que tant ceux du païs que les estrangers en sont scandalisés grandement, aussy ne vient-il plus personne.

Quant /7/ à l'honneur qu'il vous plaist me faire Madame de me promettre d'avoir soin de moy durant mon absence, je n'ay sinon à vous en rendre très humble remerciement et m'employer avec le plus de soin et de fidélité qu'il me sera possible au service auquel je suis tous les jours obligé par vos bienfaits, priant Dieu qu'il vous donne accomplissement de vos saints désirs. C'est le souhait,

Madame,
de

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Heldeberg, le X^e juin 1614, nouv. stile.

Madame,

Je vous supplie très humblement commander lorsque vous dépescherés vers Monseigneur vostre fils que les lettres qu'on aura pour nous soit de Poitou ou d'ailleurs nous soient envoyées.

¹⁶⁰ Maurice le Savant (1572-1632), landgrave de Hesse-Cassel, avait établi la Réforme en 1604 en ses états.

¹⁶¹ Jean-Sigismond de Hohenzollern (1572-1619), électeur de Brandeburg, duc de Clèves, électeur de Brandebourg, avait instauré en 1613 la Réforme dans ses états.

Madame par la despesche que vous ferés à la réception de celle-cy il est besoin s'il vous plaist de mettre pour tout nostre voyage, car il ne sera plus possible après. Je vous supplie très-humblement, Madame pardonner à la longueur et importunité de ma lettre.

Archives nationales, 1AP 345 /127

68

1^{er} juillet 1614 - Nuremberg
à Charlotte-Brabantine de Nassau¹⁶²

Madame,

Vous aurés receu la dépesche que je vous fis de Hildeberg le lendemain de laquelle nous partîmes et fusmes la première journée sur les terres de Monseigneur l'Electeur, le jour suivant nous arivâmes à Stugart¹⁶³, où nous ne trouvâmes point le duc de Vuirtemberg¹⁶⁴, il estoit allé à une journée de là à son haras. Sy ce fust à défaut ou à l'avantage, je ne le puis dire, mais Monsieur vostre fils fut logé au chasteau et défrayé tant qu'il fut sur les terres dudit duc. Il ne vit point Madame sa femme, quoy qu'elle eust fait dire le désirer, mais elle se trouva mal. Il y séjourna un jour pour voir les singularités de la maison qui sont en grand nombre.

Partant de là, nous allâmes coucher à une petite ville nommée Gaupingen où il y a des eaux qu'on estime fort en ce païs, on les appelle *saur brun*, c'est-à-dire : fontaines aigres, elles sont fort agréables¹⁶⁵. Le marquis d'Ansbac¹⁶⁶ y estoit et en beuvoit >>>> desià longtemps, dont il ne se >>>>>>>> mieux, car il estoit sy mal que Monseigneur vostre fils ne le peut voir. Le jeune prince d'Analt que nous avons veu à Thouars, se tient ordinairement près de luy. Mais il désire aller à Dessau¹⁶⁷ trouver Monseigneur son père. Nous le p>>>>> voir là. Nous séjournâmes un jour de dimanche à Gaupingen, où nous eusmes le presche par M. Dor¹⁶⁸ qui sert utilement Monseigneur vostre fils >>> >>> >>> >>> jusques là par Monsieur >>> >>> >>> que vous avés comme je croy ouy parler Madame. Le principal >>>>>> du duc de Vurtemberg qui fit beaucoup de courtoisie à Mondit Seigneur.

Nous allâmes à Ulm où passe le Danube qui dès là porte de grands bateaus, encore que sa source ne soit qu> >>> >>>. Nous y séjournâmes un jour. Monseigneur vostre fils y prit de la poudre de serpent. C'est une belle et riche ville.

De là nous allâmes à Gunzburg, chez le marquis de Burgau¹⁶⁹, où il nous falloit nécessairement passer. Il est de la maison d'Autriche sans toutefois qu'il puisse prendre le tiltre d'Archiduc, pour ce que sa mère n'étoit pas princesse. Il reçeut Monseigneur vostre fils fort courtoisement pour estre indisposé comme il étoit, car il avoit une grande fluxion sur un costé du visage, qui ne l'empescha de venir veoir à sa chambre où il luy témoigna beaucoup de contentement de le voir. Il parla italien, car il ne sait /2/ le françois, Madame, sa femme est seur du feu duc de

¹⁶² L'encre ayant passé au travers du papier plusieurs passages de cette lettre sont illisibles.

¹⁶³ Stuttgart capitale du duché de Wurtemberg.

¹⁶⁴ Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, fils aîné de Frédéric, duc de Wurtemberg et de Sibylle d'Anhalt, né le 5 mai 1585, succéda à son père en 1608, et mourut le 18 juillet 1628.

¹⁶⁵ Les *Sauerwasserbrunnen* de Göppingen font toujours sa renommée.

¹⁶⁶ Joachim-Ernest de Brandeburg (1583-1625), margrave d'Ansbach.

¹⁶⁷ Dessau capital du duché d'Anhalt-Dessau.

¹⁶⁸ François Dor, un allemand, était un des ministres de Sedan. Selon Elisabeth de Nassau, il nourrissait toute sa famille par les pensions que lui versaient les « Anglois » qu'il accueillait chez lui. Moyennant une avance de 150 livres, la promesse d'avoir autant à son retour et seize livres par mois pour son entretien, il accepta de suivre Henri de La Trémoille lors de son Grand Tour en Europe. Il fut le 29 novembre 1619 démis de son ministère à Sedan en raison de son arminianisme et dut se réfugier avec sa femme Marie Gantois et leurs enfants à Paris où il donna des leçons pour vivre.

¹⁶⁹ Charles d'Autriche (1560-1618), margrave de Burgau, fils de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, prince de Tyrol et de sa première épouse Philippine Welser, époux de Sibylla de Clèves (1557-1627), fille de Guillaume III le Riche, duc de Clèves, de Juliers et de Berg et de Maria d'Autriche.

Clèves. Monseigneur vostre fils luy fit connoistre qu'il y a entr'eux de la paranté, dont elle se montra fort aise et luy fit fort bonne chère. Ils ne mangèrent point en public ny l'un ny l'autre, firent servir Monseigneur vostre fils seul avec tout plain de cérémonie. Mondit Seigneur leur dit adieu dès le soir et le lendemain fut conduit par deux gentilshommes du marquis et >>>>> à badisnée jusques à Ausbourg, car le marquisat de Burgauv s'étend iusques sur le pont. Nous y séjournâmes un jour. C'est une des plus belles et riches villes d'Allemaigne.

Partant de là nous avons entré sur les terres du duc de Bavière¹⁷⁰ et couché dans un grand bourg nommé Brucq¹⁷¹ où nous avons eu le presche, bien contre l'intention du duc qui est en sa >>>>>, que s'il le savoit je m'assure qu'il feroit >>> >>> >>>>> >>> >>> >>>> München¹⁷² >> >>>> demeure ordinaire des ducs de Bavière >>> >>> >>> >>> >>> suivant le mémoire de Mademoiselle d'Orange >>>>>>> un gentilhomme le p>>> de souper à l'osterlerie >>>>>>>> et de venir coucher au château >>>> >>> un baron avec des carosses le quérir, arivés au chasteau nous trouvasmes ses gardes, tous ses officiers, ses notables disposés en bel ordre et par >>>> >>>>il vint au devant et le receut avec une grande >>>>> et froideur qui lui est, à ce qu'on dit, naturelle, le reçeu dans son halle où l'ayant entretenu quelque temps il le reconduisit par espace vers son >>>>>>>. Le lendemain devant disner, il salua Madame sa femme, qui est seur du duc de Lorraine, qui luy fit fort bon accueil, puis allèrent disner n'y ayant qu'eux trois à table. Le prince se fait servir avec de grands respects et cérémonies. Monseigneur vostre fils trouvoit qu'il ne le traittoit pas assés courtoisement, mais ceux qui savent comme il a accoutumé de procéder estiment qu'il s'est eslargy /3/ considéré l'aage de Mondit Seigneur auquel on a grand égard. En ce païs, il est fort difficile à contenter en cela, qui ne donne beaucoup de peine, cela a esté cause que nous n'y avons séiourné que deux iours, durant lesquels nous avons fait toute diligence de voir les singularités du chasteau¹⁷³ qui sont très dignes d'estre remarquées et telles qu'on n'estime avoir rien en Allemagne de semblable. Mais plus encore le bel ordre qu'il tient en son estat et en sa maison dont nous avons receuil. C'est un prince qui est de fort bonne mœurs, grand justicier, grand économ. Il a fait conduire avec le défray deux jours sur ses terres.

De là nous sommes venus en cette ville de Nuranberg, où on a fait présent, comme on avoit fait en celles d'Ulm et Ausbourg, de vin et de poisson à Monseigneur vostre fils. Nous avons trouvé issy Monsieur Calandrin, duquel je vous ay parlé dans mes dernières de Hedelberg, Madame, qui nous promet des lettres de crédit à Vienne et Venise, afin que ne >>>>> en nécessité. Je croy, Madame, que vous luy adresserés des lettres pour nous faire toucher argent ainsy que ie vous en supliois par mes précédentes ou à Prague, ainsy que me le mandiez et où je vous mendois que nous serions dans un mois. Mais ayant moings séiourné par chemin que nous ne pensions, sy nous y allons tout droit nous y serions trop tost, n'y ayant que cinq journées d'issy¹⁷⁴. Cela nous fait résoudre d'aller à Ratisbonne où n'y a que deux journées, nous mettre sur le Danube et aller à Lintz, où est l'Empereur sans aparance qu'il en parte de longtemps, puis de là à Vienne où n'y a cinq ou six journées en espérance d'y trouver de vos nouvelles, soit, Madame, que vous les y faciés tenir tout droit ou que vous vous serviés de la voye de Monsieur Calandrin qui nous les y fera tenir. Nous sommes bien aise d'aller à la Cour de l'Empereur¹⁷⁵ de ce pas, tant pour ce que nous seroit un grand destour s'il nous y falloit revenir de Vienne ainsy qu'il est porté par le projet que je vous ay envoyé Madame /4/ et autres raisons me seroient longues à escrire.

¹⁷⁰ Maximilien de Wittelbach, duc et électeur de Bavière et son épouse Elisabeth de Lorraine, fille du duc Charles III de Lorraine et de Claude de France.

¹⁷¹ Fürstenfeldbruck.

¹⁷² Munich en allemand *München*.

¹⁷³ En 1385, les Wittelbach commencèrent la construction à Munich de leur *Residenz* qui devint avec le temps un complexe de plus en plus vaste.

¹⁷⁴ Il y a actuellement 315 km entre le centre de Nuremberg et celui de Prague, une journée correspond à 60 km.

¹⁷⁵ Mathias II (1557-1619), Empereur en 1612, à la mort de son frère Rudolf II (1552-1612). Il avait épousé le 4 décembre 1611 à Vienne Anne d'Autriche, fille de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, prince de Tyrol et de sa seconde épouse Anne-Catherine de Gonzague.

J'oublois à vous dire, Madame, que le comte de Sault trois jours devant nostre arivée chez le duc de Bavière, en estoit party pour aller à la Cour de l'Empereur, après y avoir séiourné cinq jours. Il n'est logé que dans la ville en maison bourgeoise pour ce qu'il ne logea au chasteau que l'espace qu'il mangea avec le duc, une fois seulement. J'ay demandé à Monseigneur vostre fils s'il avoit veu la duchesse de Lorraine, il me dit que non, aussy Madame ne me souviens-je point qu'il l'ai veue. Le comte de Loragnais a séjourné issy six mois, est party depuis peu de jours pour s'en aller à >>>>. Il est en fort grand mespris des Ausbourg, nous avons meilleur marché de coches. Amberg¹⁷⁶ n'est qu'à une journée d'icy, sy le prince Christien d'Analt y estoit nous l'irions voir, il est à Dessau où toute la maison d'Analt est assemblée.

Madame, je vous supplie très humblement quand vous mettrés quelque ordre pour faire toucher argent à Monseigneur vostre fils, commendez à Demeuvfes d'avertir chez qui on doit faire tenir au baron de la Grève pour ce que s'il vient à en manquer nous l'aurions sur les bras. Je défraye ses chevaux, ainsy que je vous avois dit, Madame. La haquenée de Monseigneur vostre fils a fait naufrage issy, nous en avons toutefois tiré vinct cinq Florins et avons achepté un autre cheval trente six. Voilà le seul désastre qui nous soit arivé jusqu'icy. Dieu nous garde. Depuis Monsieur Calandrin m'a donné vostre lettre de crédit pour Bres>>> de cinq cents dallers, une de mille Florins à Vienne, une de mille ducats à Venise. Je ne prendray rien de tout cela qu'à la nécessité nécessitante.

Madame, en ce propre endroit me prend la lettre de laquelle il vous a pleu m'honorer du 10^e juin, avec le mémoire faisant mention des lettres envoyées à M. Granisset duquel nous n'avons eu nulles nouvelles depuis que nous l'avons veu à Strasbourg, d'où il faisoit estat de partir tost après pour aller à Basle ; ce qui me fait croire que la dépesche est arrêtée à Strasbourg par son absence et que malaisément nous pourra il faire tenir la dite dépesche, qui me fait tant plus réjouir que nous ayons pu y trouver Monsieur Calandrin /5/ de sy bonne vollonté que mesme il ne demande rien pour l'argent qu'on prendra sur ses lettres. Seulement qu'on le rende à Paris au Sr. Laurent Vannely ; ce que je prendray, Madame, je le vous escriray, luy envoiray les lettres pour les vous faire tenir et y joindre les siennes pour vous faire entendre où il désirera toucher son argent.

Sans la considération des chaleurs, nous eussions dès Ausbourg pris le chemin d'Italie, mais cela nous en a fait réserver le voyage en l'Automne ainsy qu'aurés peu voir, Madame, par le mémoire que je vous ay envoyé de Hildeberg. Nous craignons mesme fort d'y ariver tard pour la difficulté de resortir. Il sera bon s'il vous plaist, Madame, qu'arivant à Venise nous trouvions du crédit outre celui de Monsieur Calandrin à quoy vous mettiés facilement ordre pour ce que nous n'y saurions estre de deux mois et demy.

Nous n'avons encore donné aucune lettre de la Reyne, sinon celle du duc de Voirtenberg, que nous laissâmes à Monsieur Bennsaufer. Nous prendrons le temps de nous servir de celle qu'envoies non suscripte. J'avois desià proposé à Monseigneur vostre fils d'escrire à Monsieur de Préaux¹⁷⁷, mais nous avons avisé qu'il valoit mieux attendre que nous fussions plus esloignés, pour ce que ce qui vient de loing est plus prisé. Il escrira de Lintz ou de Prague et à Monsieur de Longueville aussy. J'assure fort par tout un établissement bien solide à la paix en France, mais à ce que je voy, Madame, par la vostre il n'y a pas tant de certitude. Ce qui ne me fera néanmoins changer de langage estimant que cela peut servir à nostre patrie ; ce qui est plus a plaindre est nostre divsion qui continue et paroist en ce que sytost que les uns veulent une chose les autres désirent le contraire. Mais il faut attendre de Dieu ce remède à ce mal, car il est trop grand pour estre guary par autre médecin que le souverain, lequel il supplie vous continuer, Madame, la santé, vous donnant tout ce que vous souhaités, vous suppliant très-humblement croire /6/ Madame que s'y j'entrois en quelque doute de vostre bonne volonté, se seroit pour m'en connoistre indigne en ayant tousiours receu des témoignages bien loing au delà de mes services qui ne seront point interrompus que par la fin de ma vie que j'emploieray.

Madame,

¹⁷⁶ Amberg à 60 km à l'est de Nuremberg.

¹⁷⁷ Hector I de Préaux, un noble huguenot, lieutenant-général, ancien gouverneur de Chatellerault, qui en 1609 avait acheté la seigneurie et haute justice de Châtillon dans les paroisses de Boussais et de l'Hopitault au sud de Thouars.

A vous rendre fidelle preuve que je suis,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Nuranberg, le premier juillet 1614, stile nouveau.

Madame,

J'escry à Monsieur Granisset à Strasbourg et le prie d'envoyer à Monsieur Calandrin les lettres mentionnées par la vostre, lequel nous les fera tenir. Je vous supplie très-humblement Madame selon vostre bonté acoutumée pardonner les fautes de ma lettre.

Archives nationales, 1AP 345 /128

69

Circa 15 août 1614 - Prague
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Cette lettre dont fait état Zachary du Bellay dans sa lettre du 8 octobre 1614 n'est pas conservée dans le chartrier de Thouars.

70

8 octobre 1614 - Venise
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

La dernière que je vous aye escripte a esté de Prague, où Monseigneur vostre fils, ayant séjourné huit jours, passa une grande partie de la Bohème, et quelque partie de la Moravie et d'Autriche, puis ariva à Vienne, où je le fis purger d'autant qu'il avoit souvant des maux de teste et faute d'appétit. Depuis il se porte fort bien.

Monseigneur vostre fils, Madame, partant de Vienne alla coucher à une ville nommée Neustat¹⁷⁸, qui est à l'archiduc Maximilien, où il trouva le grand mareschal de Poloigne qui porte le nom de Gonzague, se dit parant du duc de Mantoue et de Monsieur de Nevers. Il parle bon françois et est fort honneste et courtois seigneur. Il témoigna beaucoup de contentement de veoir Monseigneur. Il passera l'hiver en cette ville là, ayant pour prétexte d'un si long séjour certains baings chauds qui en sont près. Mais le vray suiet est pour éviter les grandes dépenses qu'il est obligé de faire en son pais et par ce moien acquitter ses debtes.

De là traversant la Stirie et Carintie, grands pais de montaignes fort incommodes, appartenant à l'archiduc Ferdinand, de Gretz, sommes entrés dans le Frioul, pais de la Seigneurie de Venise, sommes venus à Trévise, où je fis prendre de la poudre de serpent à Monseigneur vostre fils à Padoue. Arivés à Venise le 5^e du présent à six heures du soir, aussitost je luy fis donner un chétarre pour ce qu'il n'avoit desja deux jours qu'il n'alloit à la garde robe qu'avec de la difficulté et avoit souvent mal à la teste. Monsieur Asselineau d'Orléans, médecin fort homme de bien et expérimenté¹⁷⁹, auquel Monsieur du Plessis avoit escript se trouva à son arivée que le luy ordonna et le lendemain de la ca esté pour ce qu'il se plaignoit fort des rains. Tout cella le soulagea fort attendant de voir à quoy ce mal se réduira qui ne sera avec l'aide de Dieu qu'en bien.

Je vous /2/ diray Madame que j'ay esté trouver Monsieur l'Embassadeur¹⁸⁰, lequel a témoigné beaucoup de contentement de l'arivée de Monseigneur vostre fils, luy offre tout service et asistance,

¹⁷⁸ Wiener Neustadt au sud de Vienne en Basse Autriche.

¹⁷⁹ Jean Daillé fils dans la vie de son père fait état de ce « Médecin François de notre Religion », nommé Asselineau, intime ami de Frère Paulo Sarpi qui avec celui-ci tenta de persuader Jean Daillé père de rester à Venise en 1620 alors qu'il était venu en cette ville avec les petits fils de Duplessis-Mornay. Jean DAILLE fils, *Abbrégé de la vie de M^r Daillé*, Paris, chez Samuel Perier, 1670, p. 9.

¹⁸⁰ Léon Bruslart.

tous les jours l'envoye visiter. Je luy ay rendu la lettre que nous avons de la Reyne et luy à moy vostre paquet du 22^e aoust, et le mesme jour ay receu l'autre de mesme date par la voye de Monsieur Calandrin lesquelles ont apporté, à Monseigneur vostre fils et à nous tous, très grande joye pour le longtems que nous avons passé sans recevoir de vos nouvelles et l'incertitude où nous estions de l'estat public et particulier. Je loue Dieu de toute mon affection Madame que le vostre soit bon et le supplie amender le général. C'est un grand bien Madame de ce que ceux de la Religion ont fait choses agréables en cette dernière occasion qui voisine de près le Estats de la tenue desquels toutefois les estrangers doutent fort quelque chose qu'on en mende de France.

J'ay reçu, Madame, la lettre de change de deux mille escus qu'il vous a pleu envoyer que j'ay présentée au Sr. Poche auquel elle s'adresse lequel m'a offert l'acquit quand je voudray, mais j'attendray pour n'en avoir sytost besoin et pour estre informé des espèces où on perdra le moins, car ces gens là trouvent moien de faire perdre sur toutes. Il est certain Madame que lorsque je reçeus vostre lettre à Nuranberg, je devois parler à ceux qui y estoient mentionnés. Mais ne la recevant que sur le point de nostre partement, et me tenant fort du crédit que ledit Sr. Calandrin nous avoit donné, je m'en oubliai. Néanmoins cela n'a esté de nul préjudice, car nous avons reçu ainsy que je vous ay escript, Madame, les lettres qu'avés adressées au Sr. Granisset à Strasbourg et mille escus à Prague sur l'une d'icelles.

Ce m'a esté beaucoup de contentement de la réception de mon beau-frère¹⁸¹. Mais ce m'en sera beaucoup davantage sy en l'office où il a esté reçu il peut vous rendre, Madame, quelque partie du très humble service auquel il vous a pleu l'obliger par vostre recommandation à laquelle quelque chose qu'on m'en escrive luy et moy devons plus qu'à sa sufisance. Je vous en fay Madame très-humble remerciement et de l'honneur qu'il vous a pleu faire à ma femme¹⁸², daignant vous souvenir d'elle /3/.

Madame dès le lendemain de l'arivée de Monseigneur vostre fils en cette ville Monsieur Asselineau eut opinion que sa maladie seroit la petite vairolle et tousiours la traitte ayant esgard à cette maladie qui enfin s'est trouvée vraye. Mais grâce à Dieu, Madame, il a tous les signes d'en estre doucement traité et puisqu'il plaisoit à Dieu que ce mal luy vint en ce voyage ce ne pouvoit estre en lieu où nous eussions plus toutes choses à souhait pour son traitement tant pour les médecins que pour les drogues et toutes autres choses nécessaires.

J'iray demain trouver le Sénat pour dire que Monseigneur vostre fils estoit venu issy pour les saluer dont il es empesché par la maladie qui luy est survenue et que sy tost que Dieu luy aura donné santé il accomplira son desseing. Je vous menderay, s'il plaist à Dieu, dans 15 jours la response qu'on m'aura faite et chercheray de tout mon pouvoir voye plus prompte pour vous donner avis de l'estat de Monseigneur, lequel je ne puis espérer que bon attendre qu'il a tous bons signes et n'a nulle incommodité du dedans. Monsieur Asselineau me vient présentement de dire en escrire à Monsieur de L'Isle-Grolot. Je suis pressé de finir pour le partement du courrier. Je prie Dieu,

Madame,

Vous conserver l'un pour l'autre et que je vous puisse faire fidelle preuve que je suis,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Venise, le 8^e octobre 1614 à six heures du soir.

Madame Monseigneur vostre fils vous vouloit escrire, mais je l'ay empesché craignant que cela luy fist mal.

Archives nationales, IAP 345/129

¹⁸¹ François Herbert, chevalier, seigneur de Bellefonds, beau-frère de Zachary du Bellay, avait été pourvu le 5 septembre 1614 de la charge de conseiller au présidial de Poitiers précédemment détenue par son père décédé en 1611. Cette mention nous apprend que la protection de Charlotte-Brabantine de Nassau ne fut pas étrangère à ce fait.

¹⁸² Cette mention nous apprend que Zachary du Bellay à cette époque était marié à Jeanne Herbert de Bellefonds.

10 octobre 1614 – Venise
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous ai escrit ce matin et envoyé la lettre à Monsieur l'Embassadeur pour ce qu'il la dézire. Je vous écriray plus emplement par cette voye que j'estime plus assurée et reprenant les >>>> de celle que je vous escrivy le viije où je vous ay donné avis de l'arivée et maladie de Monseigneur vostre fils en cette ville, je vous diray, Madame, que grâce à Dieu il se porte bien. Ce que je puis dire ne luy estant survenu aucun accident. Sa vairolle luy est fort bien sortie et commence à blanchir sans qu'elle luy ait donné que fort peu d'incommodité à la gorges, aux yeux, ny au nez. Il n'a aussy nulle inflammation au poulmon ny aultres parties intérieures. Ce qu'on connoist par son propre témoignage et ses voines qui sont telles qu'on les peut dézire. Aujourd'huy que nous contons le 7^e de sa maladie il a seigné du nez assés bonne quantité de fort bon sang dont les médecins ont esté bien ayse tenant cela pour une crise. Nostre grand soing jusqu'icy a esté de le tenir chaudement et cy après sera de l'empescher de gratter le visage. Il a esté jusqu'icy soigneux d'observer ce qu'on luy ordonne qui nous a esté dès le commencement un bon présage de sa guérison. Je fay coucher Monseigneur dans sa chambre avec moy. C'est un fort bon et prudent médecin, je n'ay laissé néanmoins de luy ajoindre le docteur Beneditti des plus fameux de cette cité.

Je vous escry celle-cy, Madame, par la poste de Bruxelles qu'on m'assure vous estié rendue dix ou douze jours plustost que celle qui partira d'icy dans quelques jours ; par cette mesme voye vous pourés m'honorer de vos comendemens.

Je n'ay point encore pris d'argent et s'il m'estoit possible je n'en prendrois point jusqu'à ce que j'eusse de vos nouvelles, pour ce que le Sr. Choper ne me veult donner que sept livres de ce païs pour l'escu qui ne revienent qu'à sincante deux souls six deniers /2/ monnoye de France. De sorte que ce sont sept sept souls six deniers de perte. Vous parlerés s'il vous plaist Madame à ceux avec lesquels vous avés traitté à Paris et me menderés de nouveau quelles conditions affin que je voye plus clair en cela. Cependant je ne toucheray d'argent que le moings que je pourray. Pour le séjour d'icy outre vostre comedement Madame nous y sommes obligés par la maladie de Monseigneur vostre fils pour plus longtems que nous n'avions délibéré qui m'empeschera de vous dire pour cette heure les raisons qui le randoint dangereux en santé.

Monseigneur vostre fils vous baise très humblement les mains Madame et se réjouist fort de l'espérance qu'on luy donne que vous l'envoierés en Hollande s'il y a guerre. Je suis pressé de faire fin à cette lettre sur le point de 24 heures qui sont cinq heures trois carts de France au soir. Je prie Dieu,

Madame,

Vous conserver en bonne santé et très longue voie.

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Venise, X 8^{bre} 1614.

Madame, il faut que j'ajoute encore issy pour la vérité et vostre consolation que Monseigneur vostre fils ne pourroit en lieu du monde estre mieux et plus soigneusement traitté.

Archives nationales, 1AP 345/130

21 octobre 1614 - Venise
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Deux jours après l'arrivée de Monseigneur vostre fils en cette ville, je vous escrivy sa maladie du 7^e, le 10^e je vous en ay escrit la continuation par la voye de Flandre deux lettres dans le paquet

de Monsieur l'Embassadeur, l'autre par le moien du Sr. Schaper qui a charge de nous donner argent. Ses lettres vous auront mise en peine avec beaucoup de suiet et y ferés comme je crains tousiours jusqu'à la réception de celle-cy que je haste par mes souhaits de vous aller trouver pour vous dire, Madame, que Monseigneur vostre fils est guary d'une fort dangereuse et fâcheuse maladie qui l'a tenu neuf jours, ayant continuellement la fiebvre sans dormir ny manger que des bouillons peu consumés. Le 9^e jour la petite vairolle estant toute sortie, la fiebvre le laissa et tousjours depuis est allé de bien en mieux. Aujourd'huy est le 17^e de sa maladie. Sa petite vairolle est presque toute seiche n'en estant que peu à tomber. Il en a en grande quantité par le corps, peu sur le visage où on croit qu'il ne paroistra pas. Monsieur Asselineau estime que cette purgation universelle aura emporté la migraine à quoi il est suiet. Il dort fort bien et à grand apétit, mais on n'y satisfait pas encore. J'espère que dans deux jours il se lèvera par la chambre car présentement il s'est soustenu sur les pieds ce qu'il n'avoit encore peu faire, tant cette maladie l'a afoibly.

Je suis fort en peine des appréhensions que vous avés, Madame, jusqu'à ce que le suiet vous en soit osté qui auroient encore esté plus grandes s'vous eussies sceu que Champeaus, l'un de ses pages, est mort à Vratislavie de mesme maladie qui est fort grand damage, car s'estoit un des plus gentils garçons et de la meilleur espérance qu'on puisse voir. Son père et sa mère sont fort à plaindre. Monsieur de L'Aubouinière¹⁸³, fils de Monsieur de St-Germain, est aussy mort de mesme maladie à Naples qu'on ne sçauroit assés regretter pour le dommage et l'affliction du père. Par tous les lieux où nous avons passé cette maladie ayant court, peu en réchapent cette année. De sorte, Madame, que vous avés une faveur particulière de Dieu. Nul n'a encore esté atteint de /2/ ce mal quoy qu'on le die fort contagieux. Moy qui ne l'ay jamais eu ay occasion de le craindre, mais j'espère que Dieu me conservera pour vostre service et de Monseigneur vostre fils à parachever ce voyage.

Les Seigneurs de cette République ont député un gentilhomme des Contarini, frère de l'embassadeur résidant près du Roy¹⁸⁴, vers mondit Seigneur pour luy offrir toute faveur et assistance luy fasse voir les singularités de la ville et du païs et luy présenter des raffraischissemens. Ce sont confitures seiches, macepans, flambeaux et bougies de cire blanche, et de toutes sortes des meilleurs vins. Nous avons jusqu'icy prié d'attendre pour ce que Monseigneur vostre fils désiroit d'estre veu à cause de la déformité qu'apporte cette maladie au visage dont il a néanmoins esté plus doucement traité en cette partie la que la pluspart. Nous avons fait avertir ce gentilhomme ainsy qu'il nous avoit fait prier de venir demain. Vous ferés s'il vous plaist Madame remercier l'embassadeur des courtoisies que Monseigneur vostre fils reçoit issy par son frère, car à ce que j'apprens il se propose de luy en faire beaucoup et sy Monseigneur le Prince témoigne que les faveurs qu'on luy fait issy luy touchent cella servira beaucoup.

Le marquis d'Orse a esté fort bien reçu de cette République avec présent d'une chesne de 8 cents Ducats et autres faveurs extraordinaires. J'espère, Madame, que Monseigneur vostre fils y en recevra, mais de vous dire qui en cela fait bons ou mauvais offices, cela ne se peut que de bouche. Nous avons appris avec très grand contentement, Madame, le retour de Monseigneur le Prince¹⁸⁵ près le Roy on s'en réjouist en cette République. Tous les gentilshommes de la suite de Monseigneur vostre fils viennent d'accompagner l'embassadeur de Sa Majesté au collègue où il a demandé audience sur la venue du courrier, je ne say encore le suiet.

Nous attendions, Madame, avec grand désir la venue de ce courrier pour l'espérance d'avoir de vos nouvelles par ce qu'ayant desjà fait l'adresse de vos lettres issy, nous pensions que vous continueriez. Monseigneur vostre fils vous escript un mot de sa main pour preuve de sa santé. J'ay congédié le médecin vénitien, Monsieur Asselineau reste près de luy pour parachever ce qu'il a très bien /3/ commencé et avancé, à la vérité, Madame, je ne puis assez louer Dieu de l'avoir issy préparé

¹⁸³ Gaspard de Polignac, seigneur de Laubouinière, fils de Gabriel de Polignac, seigneur de Saint-Germain-de-Clan et de sa première épouse Léa Boutaut, dame de Laubouinière.

¹⁸⁴ Giorgio Contarini (1584-1660) frère de Pietro Contarini, ambassadeur de la République de Venise à la Cour de France de 1613 à 1616. Les Contarini étaient une des plus anciennes et riches familles de Venise qui donna à la République sérénissime plusieurs doges. Leur palais datant du XIV^e siècle est situé non loin de la place San Marco.

¹⁸⁵ Le prince de Condé, cousin-germain de Henri de La Trémoille.

par sa providence. Dans le paquet que j'adresse à Poitiers, j'escry à plusieurs la guérison de Monseigneur vostr fils, dans celluy dont l'adresse est à Monsieur Marbaut est une lettre que j'écry à Monsieur du Plessis où je luy donne le mesme avis, je le fay d'autant plus soigneusement que je ne doute point que bruits contraires n'ayent couru, s'il vous plaist Madame vous commendrés qu'ils soient fait tenir selon leur adresse.

Quant au séjour de ce lieu, Madame, passé 15 jours tant au plus qu'on y emploie pour voir les singularités, il est fort mal plaisant aussy nul estrange cela fait n'y demeure. D'ailleurs les vices y sont sy grands et sy fréquens qu'il est impossible d'y demeurer sans y participer et la grosse vairolle y est encore beaucoup plus commune que la petite. De sorte, Madame, que je croy que personne ne vous conseillera d'y faire arester Monseigneur ny en tout le reste de l'Italie où il n'est possible de faire son salut ni au spirituel, ny au temporel. Nous sommes sur les lieux pour en juger, lors Madame que Monseigneur vostre fils pourra sortir il verra les singularités de cette ville puis à mesure qu'il se portera mieux celles de ceste estat et lors sy nous pouvions sortir de ce païs par le chemin que je vous ay cy devant méné, nous le ferons, sy vous ne faites commendemens contraires. Monseigneur vostre fils ne sortira ni n'entreprendra voiage que selon qu'il se portera et par l'avis de ceux qui le peuvent donner en de tel cas. Je n'ay point encore pris argent du Sr. Schoper pour les raisons que je vous ay cy-devant ménéées sy je puis avoir de vos nouvelles. Cependant, je prieroy Dieu,

Madame,

Qu'il vous conserve en bonne et parfaite santé.

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Venise, le 21^e 8^{tobre} 1614.

Madame, j'escry à Madame de Bouillon la guérison de Monseigneur vostre fils, s'il vous plaist commander que la lettre luy soit envoyée.

Madame, je ne doy obmettre à vous dire que jamais personne n'a esté mieux n'y plus soigneusement servi en maladie qu'à esté Monseigneur vostre fils en la sienne tant par les médecins que par ses domestiques. Ne luy ayant jamais rien défaily de tout ce qu'on a souhaitté. Monsieur Dor a tousjours la fiebvre quarte, sans espérance de luy oster qu'au printemps.

Archives nationales, 1AP 345 /131

73

24 octobre 1614 - Venise
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Encore que le 21^e de ce mois je vous aye escrit fort emplement de l'estat de Monseigneur vostre fils, sy est ce que sachant que vous ne pouvés recevoir plus grand contentement qu'aprandre l'aucmentation de sa santé, je ne doy perdre nulle occasion de la vous faire entendre. Hier, il commença de se lever le soir dans chaise et faire quelques pas, nous jugeons que dans trois jours il se pourra promener sans estre aidé. Il dort fort bien toute la nuit et partie du jour. Il a sy bon apétit qu'il mangeroit beaucoup plus qu'on ne luy permet.

La gentilhomme Contarini, frère de l'ambassadeur résidant près du Roy pour cette Seigneurie, duquel je vous avois escript, l'est venu visiter ayant charge de la Seigneurie avec toutes honnestes offices comme aussy en son particulier l'a assuré de tout service. Il sera bon, Madame, s'il vous plaist d'en faire remercier ledit ambassadeur. Celluy d'Angleterre¹⁸⁶, le temps de son ambassade estant finy,

¹⁸⁶ Dudley Carleton (1573-1632), un des plus habiles diplomates britannique de son temps, fut ambassadeur à Venise de 1610 à 1615. Il exerça par la suite cette fonction aux Provinces-Unies. Il effectua en 1625 une mission en France en faveur des Huguenots. Elevé à la pairie en 1626 en tant que baron Carleton of Imbert Court, il fut créé en 1628 1^{er} vicomte de Dorchester.

avoit pris congé de la Seigneurie dont il estoit regretté, car il en est fort bien voullu, estoit party et desia à Padoüe où un courrier du Roy son maistre l'a rencontré luy portant commendement de ne partir point de Venise s'il ne l'estoit et s'il estoit party de retourner, de quoy il a donné avis au Sénat affin de savoir s'ils auroint agréable. On croit que ce mendement est pour chose d'importance comme il y aparence, mais nous ne savons encore quelle. Monseigneur vostre fils est fort aise de son retour car il en a receu de fort bons offices et en espérer tant qu'il sera issy. Vous luy avés de l'obligation, Madame, et me semble bien à propos s'il vous plaist faire entendre à quelqu'un qui luy puisse témoigner que vous en avés du resentment.

Cette seigneurie n'ayant nul ambassadeur du duc de Savoye depuis que nous sommes icy /2/ on a reçu un extraordinaire et y a en a envoyé un autre et semble qu'ils veulent embrasser sa défense à bon escient.

N'ayant point reçu de vos nouvelles par le courrier de Lion. Nous en espérons par la voye d'Allemagne. Mais nous envoyant point nous demeurons fort en peine jusqu'à ce que nous en recevions. Ainsy la fin d'un mal n'est que le commencement d'un autre, que je prie Dieu, n'estre qu'en nostre crainte et vous donner,

Madame,

Tout ce que vous souhaités et luy savés très bien demeurant,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Venise, le 24^e 8^{bre} 1614.

Archives nationales, IAP 345/132

74

5 novembre 1614 - Venise
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous ay soigneusement escript selon mon devoir l'arivée de Monseigneur vostre fils, le commencement de sa maladie, le progrès et la fin, que je vous confirme encore par celle-cy, ne luy restant nul mal ny incommodité et pourroit desia estre soubz par ville sinon que nous voyons que demeurer plus longtemps ne peut préjudicier néanmoins il commencera dans trois ou quatre jours de sortir pour faire les visites. Cette Seigneurie luy a envoyé présent de fort belles confitures et quantité portées par quinze hommes. Je les souhaite à Mademoiselle car Monseigneur son frère n'a permission d'en manger que fort peu, mais le transport est difficile. Il luy fait préparer une belle glase de cristal de montaigne.

Nous avons scéu le retour de Messeigneurs de Nevers et de Bouillon près du Roy, dont nous avons beaucoup de joye pour ce que nous estimions estre mariage d'union et concorde dans l'Estat. On nous a aussi assurés de la venue de Monsieur de Seuilly en Cour et de la tenue des Estats à Paris du mois passé. Nous n'avons point encore appris que les députés de nos églises fussent assemblés. Mais bien qu'ils n'ont peu obtenir changement du lieu de Grenoble, crainte de fascher Monsieur Desdiguière, lequel on fait courir le bruit issy estre excommunié et rechercher vers le Pape que ses enfans ayent permission de luy aller baiser les pieds. Je ne croy ny l'un ny l'autre.

Jusqu'icy Madame n'a esté fait nuls habillemens pour Monseigneur vostre fils. Je luy en fais faire deux aussy ay-je tenu la main à ce qu'on n'employast d'argent point en choses /2/ non nécessaire ce que je n'ay pas obtenu sans difficulté, mais j'en suis venu à bout remettant tousiours à Venise où il faudra un peu faire de folie en achats de bagatelles, néanmoins j'espère faire en sorte qu'elles ne seront telles que vous ne les ayés bien agréables.

Enfin, Madame, je me suis instruit du change sy bien que nous ne pourions plus y estre trompés tant que nous prendrons de l'argent issy et n'y a aucun lieu où on le reçoive à moins de perte, je n'ay encore pris que cinq cents escus en lesquels nous ne perdons que quatre et demy pour

cents. Sy je me fusse hasté nous eussions perdu cent sous et demy pas escu. Je prendray bientost les quinze cents restans dû des deux mille tant pour ce que ledit change est bon, que par ce qu'il nous en sont b>>>> pour les habillemens et pour paier au crédit que nous avons pris. Je dy Madame que le change est bon pour ce que cella change non seulement toutes les semaines, mais quelque fois tous les jours et telle fois au lieu de perdre on gaigne un ou demy pour cent.

Je croy, Madame, que vous aurés encore envoié une lettre de change, car vous aurés appris, par la lettre que je vous ay escrite de Prague, que de trois mille escus de crédit nous n'avions receu que mille escus quoy que celluy qui en avoit la charge me persuadant fort de prendre le tout médisant que l'argent estoit issy beaucoup plus haut, mais nous y eussions perdu environ cinq cents livres. J'ay receu, Madame, le lettre dont il vous a pleu m'honorer du 2^e 7^{bre} et loue Dieu de vostre santé dont nous estions en doute et en grande peine pour avoir esté fort longtemps sans en apprendre /3/.

Je me réjouis aussy Madame de ce que Monseigneur le comte de Laval est près de vous, car j'espère qu'au retour de vos sollicitations, il vous donnera quelque récréation. Je vous ay cy-devant escript, Madame, que Monseigneur son frère s'adonnoit fort à la piété je le vous confirme encore, et de plus que son jugement se forme beaucoup, de sorte qu'il n'aura désormais plus grand besoin d'autres conduite que de la sienne propre et que je feray inutile près de luy, qui me fait vous suplier très humblement, Madame, vous vouloir servir de moy en autre chose moins près de sa personne aussy qu'à la vérité, Madame, il seroit impossible, quand je me serois rendu le plus agréable du monde qu'en dix ans que j'ay esté près de luy avec l'assiduité que vous savés il n'eust du dégoût de moy, et que moy mesme je n'en eusse de ma condition fust-elle encore beaucoup plus douce. J'ay tant expérimenté vostre bonté et équité, Madame, que je ne fais nulle doute d'en ressentir encore les effaits en l'octroy de ma très humble supplication que vous jugerés raisonnable.

Je m'assure, Madame, puisque je ne l'ay jamais jugée telle tant que je me suis connu utile près de Mondit Seigneur vostre fils pour le service duquel je quitteray tousiours tout ce qu'il sera de mon contentement particulier ne désirant rien plus au monde qu'employer ma vie à vous rendre le très-humble service que je doy. Je prie Dieu m'en donner le moien et à vous,

Madame,

très heureuse et longue vie avec l'accomplissement de vos saints désirs.

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Venise, le 5^e 9^{bre} 1614.

Archives nationales, 1AP 345 /133

75

18 novembre 1614 – Venise
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Ma dernière est du 5^e du présent, depuis Monseigneur, vostre fils a visité Monsieur l'ambassadeur, en a été visité ; et puis a esté visité de celluy d'Angletere, luy a rendu la visite ; a esté au collège où le Dogge¹⁸⁷ assista pour l'amour de luy, ce qu'il fait peu à cause de sa grande viellesse. Il leur fit une petite harangue qui a esté trouvée bonne ; à quoy le Dogge répliqua avec les parolles fort favorables. Il fut présenté par l'ambassadeur. Il a esté au Grand Conseil où se distribuent les offices de la République selon qu'il eschet par les balotes et y entra avec l'espée qui est une faveur qu'on ne fait à personne qu'aux ambassadeurs à ce qu'on nous a dit que le feu duc de Mantoue qui y entroit souvant, comme gentilhomme Vénitien, deux fils du duc de Savoye y ayant entré n'ont eu cette faveur. Je croy que demain il sera traité publiquement à l'arsenal. Le Clarissime Seigneur >>>>>

¹⁸⁷ Le doge en exercice, lors du séjour de Henri de La Trémoille à Venise, était Marc-Antoine Memmo, doge du 24 juillet 1612 au 29 octobre 1615.

Contarini, frère de l'ambassadeur résident près dy Roy luy fait toutes sortes de courtoisies et luy procure le plus d'honneur qu'il luy est possible. Je croy Madame que vous en ferés faire des remerciemens bien affectionnée à son frère comme aussy à l'ambassadeur d'Angleterre de ses bons offices.

Madame, j'ay receu le 16^e de ce mois la lettre dont il vous a pleu m'honorer du 15^e du passé, qui est un mois où pour estre rendue issy, ce qui me fait croire qu'elle a esté retenue à Paris et qu'on a laissé partir un courrier sans envoyer vostre paquet. Néanmoins, Madame, ce nous a été grande consolation de recevoir de vos nouvelles, car nous étions fort en peine attendu que les dernières estoient du 28 7^{bre}. La première lettre que je vous escrivy d'ici fut le 7^e 8^{bre} il y a six semaines, qui est justement le temps où nous devons en avoir la réponse sy vous eussiez esté à Paris. Mais cela me fait croire que vous estiés partie aussy que vous me faisiez l'honneur de me mender, Madame, par cette dernière devoir /2/ partir dans 15 jours. J'ay tousiours mis nos lettres és mains du Sr. Schoper pour les adresser au Sr. Poche à Paris. Je croy qu'il n'aura manqué de les faire seurement tenir à vostre logis. Depuis les cinc cents que ie vous ay escrit, j'ay pris 15 cents escus dudit Schoper dont le change ne couste que 4 pour cent qui est le moings qu'on sauroit désirer.

Monseigneur vostre fils, Madame, partira dans trois ou quatre jours pour aller à Parma forteresse de cette république des plus parfaitement fortifiée à la moderne qui soint en l'Europe. Il voira aussy Aquilée ville toute fortique et renommée qui fut ruinée par Attila, roy des Huns, retournera derechef issy où il fera peu de séjour, prendra le chemin de Mantoue ainsi que le commendés puis retournera voir les villes de cet estat et passant par les Grisons se rendra moienant l'aide de Dieu à Basle où je croy qu'il trouvera de vos nouvelles et en tous cas y en attendra.

J'ay donné, ainsy que le commendés, Madame, au baron de La Grève deux cents escus auquel on mende qu'on a délivré pour luy huict cents livres. M. Brusse se sent grandement honoré Madame de la souvenence qu'il vous plaist avoir de luy et vous en remercie très humblement. Comme moy aussy vous rens grâces très humbles de l'honneur qu'il vous plaist me faire d'avoir à gré ce peu de service que je vous ren très desplaisant qu'il n'est tel qu'aiés plus de suiet d'en estre contante. Madame, je vous renouvelle encore la très humble suplication que je vous ay faite par ma lettre du 5^e et prie la divine bonté donner à la vostre d'estre continuée vers moy en cette occasion comme ès autres précédentes vous donnant au surplus,

Madame,

tout l'heur et félicité que souhaite,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Venise, le 18^e 9^{bre} 1614.

Archives nationales, 1AP 345 /134

76

16 décembre 1614 - Venise
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Depuis vous avoir escrit, Monseigneur, vostre fils a esté à traité à l'Arsenal fort magnifiquement, a esté voir la forteresse de Palma des plus fortes du monde où par ordre du Sénat il a esté logé et fort bien traité. De retour issy, il a pris congé de la Seigneurie leur parlant italien, de laquelle il a receu plus de faveurs et témoignages de bienveillance qu'aucun qui y soit venu longtemps là.

Le Seigneur Georges Contarini, frère de l'ambassadeur résidant près du Roy, l'a fort soigneusement assisté, l'a somptueusement traité en son pallais. Je ne doute point Madame que vous n'en fassiés faire les remerciemens bien exprès audit ambassadeur par le plus de personnes de considération qu'il vous sera possible. Car à la vérité le traitement qu'on luy a fait le mérité et

d'autant plus qu'il procède de l'estime qu'ils font de la maison et personne sans que cela ait esté procuré d'où plus il devoit estre.

Monsieur l'Embassadeur d'Angleterre dès le premier jour de l'arivée de Monseigneur vostre fils l'a obligé et a continué jusqu'au dernier, car voyant Monsieur Dor en estat que difficilement il pourroit faire le voyage que nous entreprenons en pais et temps fâcheux, a offert avec prière de le recevoir en sa maison et en avoir soin jusqu'à son entière guérison ce que mondit Seigneur a accepté attendu la courtoisie et charitable procédure dudit Sr. Embassadeur avec l'indisposition dudit Sr. Dor qui à la vérité, Madame, est telle que plus je pense j'admire la bonté de Dieu de nous avoir fait rencontrer une sy bonne commodité de le laisser seurement et bien pour tout ce qu'on pouvoit désirer non sans espérance que Dieu se veut servir de luy en ce lieu.

Aujourd'huy Madame j'ay reçu /2/ celle dont il vous a pleu m'honorer du 24^e 9^{bre} où je voy que vous avés appris la guérison de Monseigneur vostre fils aussy tost que sa maladie, dont je loue Dieu, car j'apréhendois fort les peines que vous donneroient ses mauvaises nouvelles.

Je vous ay cy-devant mended, Madame, avoir receu les vostres du 2^e 7^{bre} et 15^e d'octobre. Mais pour celles du 14 et 16^e novembre je ne les ay point reçues, ce qui me fait croire qu'elles auront esté portées à Basle. Ce nous eust esté beaucoup de contentement de les recevoir pour y apprendre plus emplement de vos nouvelles. Je croiois, Madame, que vous prendriés la voye du Sr. Poche pour escrire une, la plus seure. Mais nous n'avons reçu nulle lettre par le Sr. Schoper, son corespondant en cette ville, bien que tousiours nous luy ayons donné nos lettres pour les vous faire tenir tant par la voy de Lion que celle de Flandres dont les lettres s'escrivent trois jours après celles de Lion. Mais le grand tour qu'elles font fait qu'elles arivent sy longtemps après les autres. Le paquet de la Seigneurie n'a point esté apporté à ce voyage et avons opinion que vostre paquet du 16^e soit dedans et que l'aiés envoyé à l'embassadeur pour le faire tenir. Ou bien que sy l'avés envoyé au Sr. Poche, il l'ait envoyé par la voye de Flandres dont le courrier n'est point venu cette semaine. Nous avons encore pris du Sr. Schoper deux mille escus pour ce que nous n'avons point de lettre de charge ailleurs et qu'il vaut mieux en avoir de reste qu'en manquer, aussy que le change est à bon comte ainsy que je vous ay cy-devant escrit.

Monseigneur vostre fils part présentement pour aller à Padoue, de là à Vicenze, à Vérone, à Mantoue, puis a Bresse¹⁸⁸ et Bergame, de là par les Grisons à Basle où vous avés commendé, ce qui ne se fera sans grandes /3/ difficultés lesquelles néanmoins j'espère que Dieu nous fera la grâce de surmonter. J'espère Madame que nous trouverons là le chemin que vous aurés agréable que Monseigneur vostre fils tienne entrant en France pour vous aller trouver ce que luy et nous chez moy estre le plustost qu'il sera possible. Mais cependant ie ne peut estre le de longtemps pour les petites journées que nous serons contraints de faire.

J'oublois Madame de vous mender que s'est par Monsieur l'Embassadeur que j'ay receu vostre paquet mentionné de l'autre part. Ce qui s'est passé entre le Parlement et Monsieur d'Espernon est jugé de très grande conséquence par plusieurs bons hommes d'estat qui sont issy. Madame, il revient au chancelier Doudelay Carleton, ambassadeur du roy de la Grande Bretagne en cette République, auquel je vous supplie très-humblement faire faire de bons remerciemens, car ses bons offices le méritent puis il fait profession d'honorer, Monseigneur vostre fils. Je vous escry fort en haste pour estre pressé d'entrer dans le batteau. Je prie Dieu,

Madame,

Qu'il vous comble de toute félicité et conserve tout ce que vous cherissés.

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Venise, le 16^e X^{bre} 1614.

Archives nationales, 1AP 345 /135

¹⁸⁸ Brescia.

1615 *Henri de La Trémoille dans les premiers jours de l'année quitta Zurich pour se rendre à Bâle d'où Zachary du Bellay écrivit une lettre le 26 janvier. Par Soleure, Bern, Fribourg, Lausanne, il prit le chemin de Genève où il arriva le 28 janvier 1615¹⁸⁹ et y demeura quelques semaines. Puis par Bern, Fribourg et Lausanne, il prit le chemin de Genève où il arriva le 28 janvier 1615¹⁹⁰ et y demeura quelques temps. Sa mère, suivant l'avis que lui avait donné Duplessis-Mornay, l'ayant invité à prolonger son voyage par le Dauphiné, le Languedoc et la Guyenne¹⁹¹, il se rendit à Lyon d'où il partit le 28 février pour aller à Grenoble où il visita le maréchal de Lesdiguière. Ensuite il gagna le Languedoc. Le parlement de Toulouse refusa de le recevoir et d'envoyer des députés le visiter¹⁹². Oubliant cette déconvenue, Henri de La Trémoille, rejoignit le 12 avril à Lanquais sa tante Elisabeth de Nassau. Il alla avec elle à Castillon¹⁹³, puis partit rejoindre sa mère à Paris¹⁹⁴.*

Avec l'entremise de Duplessis-Mornay, de Parabère et de La Force, Henri de La Trémoille conclut au mois de juin un accord avec le duc de Rohan quant à la présidence de l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne. Henri de Rohan ayant été déjà requis à présider par la Reine, il fut convenu que ce serait encore lui qui présiderait l'ordre de la noblesse cette année là aux Etats¹⁹⁵.

Pendant l'été 1615, Henri de La Trémoille accompagna sa mère et sa soeur à Vitré¹⁹⁶. Au mois de novembre, il les quitta pour rejoindre avec ses amis son cousin-germain le prince de Condé¹⁹⁷.

En 1615, les princes : Condé, Longueville, Vendôme, du Maine¹⁹⁸, s'étaient, une fois de plus, soulevés sous le prétexte des mariages de Louis XIII avec l'infante Ana et de sa soeur Elisabeth avec le prince des Asturies et certains protestants sous les ordres de Rohan et de son frère Soubise s'étaient joints à eux. Le duc de Bouillon, comme à l'accoutumé, pêchait en eaux troubles.

Le prince de Condé, chef du soulèvement, au terme d'une prise d'armes sans succès, fit, le 20 décembre 1615, des ouvertures de paix à la Cour.

77

26 janvier 1615 - Bâle
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

La dernière que j'ay pris hardiesse de vous escrire a esté de Venise le 16^e X^{bre} 1614, le mesme jour que Monseigneur vostre fils partit pour aller à Mantou, où le Duc¹⁹⁹ le receut courtoisement et y fut deux jours de là passant par Veronne, Bresse et Bergame, où il laissa son train, prenant partie de s'en aller à Millan inconnu, or ayant veu le chasteau, la ville et choses principalles retourna à Bergame, prist son chemin par les Grisons passant deux montaignes, celle de Morbane et de

¹⁸⁹ Archives nationales, 1 AP 393/152.

¹⁹⁰ Archives nationales, 1 AP 393/152.

¹⁹¹ Lettre de Duplessis-Mornay du 29 août 1614 à la duchesse de La Trémoille. La France était alors secouée par l'affaire des mariages espagnols, Duplessis-Mornay soulignait que ce détour permettrait à Henri de La Trémoille d'éviter "quelque faux pas, qui l'obligerait pour longtemps" que par ailleurs cela lui permettait de se faire "connoistre en nos principales églises", enfin "retourné près de vous prendroit advis de ce qu'il auroit à faire, premier que de se présenter au monde". *Ibid.*, p. 642-643.

¹⁹² Archives nationales, 1 AP 393/153.

¹⁹³ Castillon-la-Bataille (Gironde), près de Libourne, sur le rive droite de la Dordogne. Le duc de Bouillon, venait d'acheter, le 2 janvier 1615, la terre, seigneurie et vicomté de Castillon à Emmanuel-Philippe de Savoie, marquis de Savoie, pour la somme de 246 000 livres. Fernand GUIGNARD, *Histoire de Castillon-sur-Dordogne*, Paris, 1912, p; 204.

¹⁹⁴ Lettre d'Elisabeth de Nassau du 26 mai 1615 à sa soeur Charlotte-Brabantine. Archives nationales, 1 AP 334/183.

¹⁹⁵ Georges SERR, *Henri de Rohan. Son rôle dans le parti protestant (1610-1616)*, Aix-en-Provence, 1946, p. 152-153.

¹⁹⁶ Charlotte de La Trémoille fut la marraine à Vitré de deux enfants les 9 août et 8 octobre 1615.

¹⁹⁷ Lettres au Roy, à la Roynie sa mère et à Monsieur Phelippeaux de Pontchartrain, secrétaire d'Etat esuelles Monsieur le duc de La Trémoille à suivre les armes de Monseigneur le Prince de Condé, Sans lieu, MDCXV, 16 pages, Bibliothèque nationale, LB³⁶ 668.

¹⁹⁸ Henri de Lorraine (1578-1621), duc du Maine, fils du duc de Mayenne.

¹⁹⁹ Vincent II de Gonzague (1594-1624), duc de Mantoue et marquis de Montferrat, cousin du duc de Nevers.

Spluguel²⁰⁰ fort difficile et périlleuse. Mais Dieu l'a conservé et tous les siens. Les chefs des ligues des Grisons estoient assemblés à Coire, leur ville capitale, qui sachant la venue de Mondit Seigneur allèrent au devant de luy et luy ont rendu tous les témoignages d'affection et contentement de le voir parmy eux qu'on l'auroit exprimé. Il a aussy passé à Zurich où il n'a pas esté moins bien receu et regardé de bon oeil de tout le peuple.

Il est arivé issy, où il avoit tousiours désiré de se rendre ainsy que je le vous avois escrit Madame et d'autant qu'il n'avoit esté purgé au sortir de sa maladie il luy estoit venu des fronces qui voudroit y avoir de la /2/ repletion ce qui nous a fait résoudre de le faire un peu purger et fut commencé dès le 26 avec bon succès par l'avis d'un médecin qui s'appelle le docteur Bor>>> parent des conseillers de la Cour qui portent ce nom. Monseigneur vostre fils, Madame, & trouvé issy deux des fils du Lentgrave du Hesse, l'un du premier et l'autre du second, et un frère de Madame la Lentgrave, le plus aggé de treize ans et sont beaux et gentils princes, lesquels rendent à Monseigneur toutes sortes de témoignages d'affection et de désirer son amitié et luy réciproquement.

Nous avons issy trouvé Madame vos lettres des 14, 15^e novembre (celle du 15 est venue de Venise) et 7^e X^{bre} lesquelles nous ont aporté extrême contentement d'entendre que grâce à Dieu vous estiés en santé, et de ce que vous estes restée à Paris. Puis qu'il faut que Monseigneur vostre fils y aille pour les raisons que vous me faites l'honneur de m'en dire, auxquelles ne se peut rien ajouter non plus qu'on >>>> que sens cesse vous prenés Madame de luy et de ses affaires vous privant pour cela de tout contentement sinon qu'en cela >>>>>> vostre contentement comme on le doit croire.

Je vous ay méné de Venise, Madame, que nous avons encore pris deux mille escus ce qui nous empeschera d'en avoir besoin jusques à ce que soions perchés près de vous. Sy vous continués de faire aller Monseigneur vostre fils droit à Paris, comme /3/ c'est le meilleur et ce que nous souhaitons le plus pour jouir plustost de l'honneur de vostre présence ; aussy que passer par Dauphiné, Provance, Languedos, Guienne seroit un voyage de longue alleine et fort incommode. Néangmoins, Madame, nous ferons ce que vous commenderés par lestre que nous trouverons à Genefve et Lion.

Monseigneur vostre fils, Madame, s'en va passer à Soleure, l'un des cantons où réside l'ambassadeur du Roy²⁰¹, de là à Berne, à Lozane et à Genève. En chasque lieu il séjournera quelque jour. Mais plus à Genève. Il a un fort grand désir de prendre la poste à Lion. Mais ce n'est pas mon avis de crainte qu'un sy violant exercice sans besoin préjudicie à sa santé n'ayant longtemps qu'il est sorty de maladie. Sy vous commendés qu'on fist venir de Sedan son lit, ses coffres et autres hardes. Je vous supplie très humblement Madame de commender pour ce que ce luy sera chose bien commode et à tous ceux qui sont avec luy lesquels ont laissé de leurs hardes affin de moins porter de bagage encore n'en avons nous eu que trop. Nous avons trouvé issy l'ordre qui nous est venu de Schafouse pour recevoir argent ou paroist comme en toutes autres choses Madame vostre soing continuel. Mais j'espère que nous en avons de teste, ce qu'on dit n'ariver jamais aux françois qui voyagent sur tous ceux de cette calité.

Le passage de Monseigneur vostre fils Madame sera comme j'espère bien utile par les pais des cantons, lesquels présentement tiennent une assemblée générale à Bade pour députer ambassadeurs au Roy affin de le congratuler de sa majorité. Mais principalement luy faire plaintes de ses trésoriers pour les torts qu'ils disent leur estre faits en leurs paremens. L'alliance de la Seigneurie de Venise avec les cantons de Zurich et de Berne est résolue.

Monseigneur vostre fils est convié à dîner avec Messieurs Lentgraves et demain fait estat de partir. Je prie Dieu, Madame, vous donne en parfaite santé très longue et accomplissement de tous vos saints désir, à moy la grâce d'estre toute ma vie comme je dois,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

²⁰⁰ Le col du Splügen reliant Chavienna (Lombardie) à la Suisse.

²⁰¹ Soleure (Solothurn) à mi-chemin de Bâle et de Bern, ville restée catholique fut de 1530 à 1792 la résidence des ambassadeurs du roi de France auprès de la Diète Helvétique.

De Basle, le 28 janvier 1615.

Je suis extrêmement marry Madame que n'ayés reçu la lettre que je vous escrivois de Breslav²⁰², car vous y eussiez veu la suite du voyage de Monseigneur vostre fils. Je n'apran point aussy qu'ayés receu la première, que je vous escrivy de Venise du 7^e 8^{bre} où je vous donnois le premier avis de la maladie de Mondit Seigneur.

Archives nationales, 1AP 345 /136

78

10 février 1615 – Genève
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Lorsque Monseigneur vostre fils partit de Berne un gentilhomme du pais de Vaux, nommé Monsieur de La Sara l'accompagna et le suplia d'aller à la maison de son père ce que Mondit Seigneur luy acorda et pour ce luy fit prendre un autre chemin que celui que nous avons délibéré par Losanne. Ce gentilhomme me fit paroistre désirer ardemment que Mondit Seigneur couchast chez luy, ce que je luy dis ne se pouvoir sans beaucoup embarrasser nostre voyage et me résolut de ne le permettre point pour ce que j'entray en défiance à l'instant et inportune prière qu'il en faisoit avec ce que j'avois desjà sceu qu'il avoit sept ou huict frère arivés à cette maison. Monseigneur vostre fils y dina puis partit. Le père le vint conduire et me parlla du désir qu'il avoit de mettre l'un de ses enffans près mondit Seigneur, à quoy je luy répliquay le plus humblement qu'il me fut possible qu'il n'estoit au pouvoir de luy ny d'aucun qui fust près de luy recevoir personne en sa maison outre ceux que luy aviés donnés que cella dépendoit entièrement de vous Madame en la tutelle de qui il est bien, luy offrois-je de vous en parler et l'aservir en ce qu'il me seroit possible. Surquoy, il sembla demeurer satisfait, néanmoins ayant pris congé de mondit Seigneur il envoya son fils aîné le conduire jusqu'à Morges²⁰³, où au matin en l'absence de Monsieur Brusse et moy il alla circonvenir Monseigneur vostre fils et tirer promesse de luy de recevoir son frère à ce printemps de quoy je fus fort estonné, car je n'eusse jamais pensé que gens qui font profession d'honneur eussent voullu user d'un sy mauvais artifice ayant dit au père /2/ fort distinctement que cela ne se pouvoit faire sans vous offancer estant directement contre le respect qui vous doit estre rendu. Sy j'eusse esté parmy des Jésuites qui sont plus fin je n'eusse point esté trompé car je me fusse défié. Je me suis plaint de cette procédure à quelques gens de bien qui l'ont trouvée fort estrange aussi est ce la première brèche qu'on ait faite à vostre autorité, et ay fait dire au père que s'il se met en frais pour équiper son fils. Il se trouvera trompé pour ce que je ne pense pas que l'ayant voullu introduire par sy mauvaise voye vous l'ayés agréable. Plus de sincérité autres m'ont fait pareille proposition en nostre voyage auxquels j'ay fait semblable réponse lesquels s'en sont contentés.

J'en ay parlé à Monseigneur vostre fils telle que je la vous représente et le prier de donner avis au dit Sr. de La Sara de vostre mécontentement et que vous n'entendés nullement qu'il en envoye son fils s'il ne veut recevoir la honte de s'en retourner comme il sera venu puis qu'il la voullu introduire par voye oblique ; d'ailleurs, Madame, c'est un jeune homme de 17 ans assés mal conditionné à ce que personnes digne de foy m'ont assuré. Il me sera besoin s'il vous plaist, Madame, d'en rien faire paroistre à Monseigneur vostre fils, car jamais il n'y pensera et par le moien dont je vous fay ouverture vous pouriés empescher cette introduction pourveu Madame que vous en parlliés fermement car la première procédure fait assés juger que ce sont gens effrontés. Il sera aussy ce me semble bien à propos Madame de faire connoistre audit Sr. d'Estois le contentement que vous avés de la bonne chère de MM. de Berne, car à la vérité il y a suiet. J'ay cru ne pouvoir sans manquer à mon devoir obmettre de vous escrire cecy Madame pour y pourvoir à temps pour ce qu'il seroit à craindre que

²⁰² Břeclav dans l'actuelle République Tchèque, près de la frontière avec l'Autriche, entre Brno et Bratislava.

²⁰³ Morges dans le canton de Vaud sur la rive droite du lac Léman à l'ouest de Lausanne.

bientost Monseigneur vostre fils de jeunes gens mal conditionnés, ce que tous les jours j'apran plus nécessaire d'estre écrite.

Archives nationales, 1AP 345 /137

79

10 février 1615 – Genève
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay pensé qu'il ne pouvoit estre mauvais de vous faire une lettre séparée des petits négoes de la maison de Monseigneur vostre fils, affin que la puissier montrer sy le jugés à propos. La bonne chère de Monsieur de Castille est très vray. Ceux de Berne et de Genève l'ont faite plus emple que je ne le vous mende. Pour ce que devant, s'il plaist à Dieu, avoir bien tost l'honneur de vous voir, on vous en peut plus dire en une heure qu'écrire en plusieurs jours. Nous avons trouvé issy vos lettres du 2^e janvier qui nous ont aporté très grand contentement pour y entendre la conservation de vostre santé. Mais Madame d'ailleurs beaucoup de desplaisir d'entendre le peu d'espérance qu'il vous soit fait justice au procès dont l'équité de la cause vous a fait tant travailler à le poursuivre.

Monsieur vostre fils partira environ le temps dit et sera deux ou trois jours à Laon. Il a ce soir la migraine, qui me fait douter s'il vous pourra écrire à cause que ce porteur part de bon matin. Les comtes d'Isembourg et de Solms lesquels ont esté nouris avec Monseigneur l'Electeur sont en cette ville qui luy tiennent bonne compaignie. Nous jouissons des prédications dont nous avons esté sy longuement privés.

En cette ville est arivé un homme de Venise qui a veu Monsieur Dor se portant mieux. Il y a issy fort grand presse à vois Monseigneur vostre fils, lequel se rend bien agréable à un chacun. Il ne luy reste que de la rougeur pour la petite vairolle.

Je voy, Madame, par toutes celles dont il vous plaist m'honorer que vous pensés tousiours à me faire jouir de la pension qu'il vous a pleu me faire obtenir dont ie vous remercie très humblement et me reconnoy fort indigne de ce soing et plus obligé d'en avoir de /2/ mon devoir que je ne puis satisfaire.

Sy Monsieur de Nemours²⁰⁴ est en lieu où on le puisse veoir sans grand détour, Monseigneur vostre fils l'ira visiter. Le duc de Savoie est de là les monts dont les affaires vont mal de quoy on se pourroit repantir. L'espérance de posséder bien tost l'honneur de vostre présence et vous rendre conte de toutes choses me fait finir priant la divine bonté combler de félicité,

Madame,

X^e febvrier 1615.

Archives nationales, 1AP 345 /138

80

27 février 1615 – Lyon
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous ay écrit deux lettres de Genève par le Sr. Calandrin, lesquelles je ne doute point que n'ayés reçeus. Monseigneur vostre fils en est party le 18^e ayant reçu tout l'honneur et bonne chère qu'il leur a esté possible et avec tant de témoignage d'affection qu'il n'est possible de le vous exprimer par lettre. Venu issy il y a trouvé Monsieur de St-Chaumont, lieutenant du Roy en ce gouvernement, lequel luy montre beaucoup d'affection aportant tout soing à luy faire bien passer le temps. Il y a séiourné plus longtemps espérant y recevoir de vos lettres. Combien qu'il y aye trouvé celles du dernier du passé qui luy ont et à nous apporté beaucoup de contentement d'y entendre la

²⁰⁴ Henri de Savoie (1572-1632), duc de Nemours, fils de Jacques de Savoie, duc de Nemours et d'Anne d'Este.

continuation de vostre santé, mais aussy bien du desplaisir d'estre encore privés pour sy longtems de l'honneur de vostre présence puisque le voyage que commendés faire par les autres provinces n epeut estre moins de deux mois encore faudra il l'estre peu en chaque lieu, ce qui sera difficile à obtenir en plusieurs endroits ; puis nous croions, Madame, que les raisons portées par vos précédentes estoient sy fortes qu'elles ne peuvent estre réfutées auxquelles nous en savons encore d'autres qui ne peuvent estre écrites, d'ailleurs je crains la visite de Monsieur de Monmorancy à quoy nous serons obligés et doute aussy fort de la santé de Monseigneur vostre fils, laquelle n'est point ferme /2/ depuis sa petite vairolle ny ne le sera à ce que disent les docteurs qu'après le printemps outre l'excès de fiebvre qu'il eut à Basle, il a eu quelques frissons à Genève. A présent, grâce à Dieu, il se porte fort bien pour prendre la poste de Bourdeaux.

Je ne pense pas, Madame, que vous en soies d'avis car le travail en seroit trop grand d'ailleurs le faire passer sans voir La Rochelle se luy sera un fort grand déplaisir. Car c'est la seule ville qu'il désire voir et avec passion. Quand à son séjour de huit jours à la Cour, je ne say comment cella se peut pour sy peu après une si longue absence. Celluy de quinze que vous avies proposé Madame pendant que vous y estes seroit plus aparant et seur. Mais après tout cella nous partons pour aller à Grenoble suivant ce que commendés, de là en Languedoc.

Nous prenons mille escus issy lesquels je doute avec ce que nous avons nous pouvoir suffire. Mais, je croy Madame, comme il vous a pleu tousiours faire, vous mettrés ordre que sy nous avons besoin on nous en fournisse où nous passerons comme à Montauban.

S'il vous plaist, Madame, vous commenderés que sincante escus soient envoiés à la femme de Monsieur Dor à Sedan, qui luy restent des cent qu'on luy avoit promis. Il m'a fort prié de vous en supplier. J'envoie le blanc signé pour recevoir la pension dont il vous plaist tant prendre de soing, dont je me reconnois indigne et puis n'estant sur le petit estat ne pourra estre guières flatteuse et de l'y mettre il y a bien peu d'espérance tant il y a de gens lesquels y veillent pour eux. Je me suis abstenu Madame de vous réitérer les suplications que je vous faisois de Venise sur ce que vous me remettiés à vive voix ; mais me voyant privé pour sy longtems de cet honneur je les vous fay encore tant plus instamment /3/ que j'en connay le besoing pour Monseigneur vostre fils et pour moy, à qui selon vostre bonté acoutumée vous aurés s'il vous plaist quelque égard. Nous avons pris mille escus issy. Il ne sera besoing de vous mettre en peine, s'il vous plaist, pour de l'argent pource que nous porterons des lettres de crédit d'icy en Languedoc.

Monsieur de La Motte me mende avoir reçu deux cents livres pour le baron de La Grève et désirer que je les lui donne de l'argent de Monseigneur vostre fils. Ce que j'ay fait, je ne doute point qu'il ne vous en tienne conte. Nous sommes Madame en très grand peine de l'issue de vostre procès que nous ne pouvons espérer bonne. Mais aussy pour mon particulier ne me puissié résoudre à en voir la perte. Je prie Dieu que quelque chose en en arive que vous le receviés avec la mesme constance qu'au passé. J'espère encore suivant ce qu'il vous plaist m'écrire, Madame, que nous recepverons de vos lettres à Grenoble pour continuer le premier dessain de nostre retour. Monsieur de Nemours en est party pour retourner chez lui. Il a fait présent à la marquise de trois mille escus de pierreries et à sa fille des pandans d'oreille de douze cents escus. On dit que Monsieur Desdiguières luy veut donner deux cents mille escus en mariage. C'est un beau party pour un prince. Le bruit court issy que Monseigneur vostre fils va là pour faire l'amour à la légitime qui n'a que sept ou huit ans.

Nous partons demain aidant Dieu pour aller en deux jours à Grenoble. Le coffre de Monseigneur vostre fils, la malle de son lict et autres de ceux de son train seront chez les Srs Poche à Paris. Je prie Dieu, Madame, qu'il vous donne en parfait, très longue et heureuse vie selon la prière continuelle qu'en fait,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Lion, le 27^e febvrier 1615.

Archives nationales, 1AP 345 /139

Estat de l'argent que Monsieur du Plessis
a receu durant le voyage de Monseigneur
pour faire employer en sa despance²⁰⁵

A Sedan du Sr. Bonne cinq mil livres sur les lettres que Madame luy avoit données	5 000 livres
A Hidelberg deux mil Reisdaller ...	4 848 livres
A Pragues du Sr. Golveny trois mil livres sur quittance de Monseigneur ...	3 000 livres
A Venise cinq cens escus sur quittance de Monseigneur vallans	1 500 livres
Audict lieu de Hans Chopper pour le Sr. Poche & Furtenberger (...) quinze cens escus sur le récépicé de Monseigneur vallans	4 500 livres
Audict lieu et dudict Chopper deux mil escus aussy sur récépicé de Monseigneur vallans	6 000 livres
A Lion desdits Srs. Poche & Furtenberger a esté receu sur l'acquict de mondit Seigneur mil escus vallans	<u>3 000 livres</u>
Touttes les sommes cy-dessus receues à sept fois montent en une [somme de]	27 848 livres
Sur quoy il a donné au Fresne valet de chambre de Monseigneur comme apert par son récépicé	1 044 livres
A Monsieur le baron de La Grève selon ses quittances	800 livres

Archives nationales, 1AP 345 /140

1616 *La Cour réserva une suite favorable aux ouvertures de paix faites par le prince de Condé et choisit la ville de Loudun, proche de Thouars, comme lieu des pourparlers de paix. La conférence s'y ouvrit le 15 février. Charlotte-Brabantine de Nassau était alors en Bretagne à Vitré, elle reçut une lettre de Marie de Médicis l'invitant à la rejoindre à Tours où celle-ci s'était établie avec la Cour. La conférence se prolongea pendant les mois de mars et d'avril. Un traité de paix fut finalement conclu le 3 mai 1616²⁰⁶.*

Au lendemain de la signature de la paix de Loudun, le duc du Maine, le duc de Bouillon et Henri de La Trémoille se rendirent à Paris pour aller saluer " Leurs Majestés " de la part du prince de Condé. Ils arrivèrent dans la capitale le 20 mai et selon Arnaud d'Andilly, ils furent bien reçus²⁰⁷.

Au cours de l'été 1616, Concini, le favori de Marie de Médicis, obtint le renvoi des vieux ministres d'Henri IV et les remplaça par une équipe nouvelle constituée de serviteurs personnels de la Reine-mère. Mécontents de cet état de chose, pendant le mois d'août le prince de Condé et le duc de Bouillon se rapprochèrent du duc de Guise pour éliminer l'Italien. Le duc de Bouillon au cours

²⁰⁵ Nous n'avons pas mentionné les sols et deniers.

²⁰⁶ Cf. M. BOUCHITTÉ, *Négociations, lettres et pièces relatives à la conférence de Loudun*, Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, Paris, 1862.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 677.

d'une rencontre évoqua même la possibilité de déposer Marie de Médicis et Louis XIII au profit du prince de Condé²⁰⁸.

Marie de Médicis, mise au courant des tractations des princes, ordonnât leur arrestation. Seul le prince de Condé fut arrêté le 1er septembre. Richelieu dans ses *Mémoires* rapporte que le duc de Bouillon à cette nouvelle " se retirat en grande diligence dans un carrosse à six chevaux avec nombre de cavalerie qui avoient tous le pistolet ", Henri de La Trémoille " galopoit après lui "²⁰⁹.

Les princes se réunirent à Soissons chez le duc du Maine. Mais ne se sentant pas assez fort pour tenir tête à l'armée royale rassemblée autour de Villers-Cotterêts, ils trouvèrent plus adroit de négocier par l'intercession du duc de Guise. Le 6 octobre un traité fut conclu garantissant les promesses du traité de Loudun.

Pendant ce temps Henri de La Trémoille était revenu à Thouars. C'est alors que lui parvint le bruit que les Rochelais qui pendant cette période de troubles avaient occupé le château de Rochefort, étaient menacés par le duc d'Épernon, gouverneur de la Saintonge, qui venait d'occuper Surgères²¹⁰. Sans hésiter, le 4 octobre, Henri de La Trémoille rejoignit La Rochelle avec un corps de 100 cavaliers²¹¹. La Cour réussit toutefois à séparer les protagonistes avant que les hostilités ne se fussent aggravées.

Henri de La Trémoille quitta La Rochelle le 10 novembre. Le ministre Jacques Merlin mentionna dans son diaire qu'il s'en alla " avec une louange qui ne lui sera jamais ostée, d'estre venu à nostre secours à point nommé, avec une diligence incroyable "²¹². Mais, Henri avait agi sans en référer à sa mère qui s'en était retourné à Vitré. Dans ses lettres, elle lui asséna une volée de bois vert dont il dût se souvenir toute sa vie.

82

16 janvier 1616 – Thouars
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

J'arivay hier de Laval où je laissay Madame vostre mère en bonne santé. Elle s'en devoit retourner dans trois ou quatre jours à Vitré, où elle avoit laissé Monsieur vostre frère et Mlle vostre seur. Passant à Saumur, j'y ay trouvé celle de laquelle il vous a pleu m'honorer du 19^e X^{bre} de St-Maixent, suivant laquelle j'ay rendu à Monsieur du Plessis la sienne dont je vous renvoye réponse. Je n'ay rien obmis de tout ce que j'ay peu penser conformément à vostre intention. Mais l'estat où sont maintenant les choses en traitté ne peut faire espérer rien de plus qu'au passé.

J'espère, Monseigneur, bien tost vous aller trouver pour vous rendre conte de cette commission et d'autres choses qui concernent un fermier, lequel requiert que vous pensiés s'il vous plaist, Monseigneur, bien soigneusement à Thouars sur ce que Monsieur de St. Marsolle²¹³ vous en représentent. Passant Angers, j'ay veu Monsieur de La Roche-des-Aubiers²¹⁴, lequel m'a assuré que vostre cheval d'Espagne est du tout guéry. Sy je le puis faire amener issy seurement, je le vous meneray sous équippage.

²⁰⁸ Richelieu, *Mémoires*, Ed. Michaud et Poujoulat, Paris, Firmin Didot, 1837, tome I, p. 119.

²⁰⁹ Richelieu, *Mémoires*, Ed de la Société de l'Histoire de France, tome II, p. 76.

²¹⁰ Marcel Delafosse (Dir), *Histoire de La Rochelle*, Privat, Toulouse, 1985, p. 146-147.

²¹¹ Charles DANGIBEAU, " Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620 ", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 63-384, p. 285, 288, 290.

²¹² *Ibid.*, p. 298.

²¹³ Isaac de Farou, un huguenot, écuyer, seigneur de Sammarçolles près de Loudun.

²¹⁴ Charles Le Roux, seigneur de La Roche-des-Aubiers, de Bessonnières et de Montaigu, un catholique. La seigneurie de La Roche-des-Aubiers est située dans la commune de Coron au nord-est de Cholet.

Monsieur de St-Marsolle allant vers vous, Monseigneur, n'est besoing vous faire longue lettre. C'est pourquoy je n'alongeray celle-cy que de l'ardente prière que je fais à Dieu vous combler de ses saintes grâces pour les employer à sa gloire et que je puisse selon mon devoir faire preuve,

Monseigneur

Que je suis,

Vostre très-humble, très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 16^e janvier 1616

Archives nationales, 1AP 345/67

83

7 février 1616 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monsieur de Bouillon arriva issy le 3^e, Monseigneur le Prince et MM. de Longueville et du Maine le 4^e. Monsieur de Bouillon alla hier à Berrie et Monsieur de Longueville à Montreuil, les deux autres demeureront issy jusqu'à ce qu'ils aillent à la conférence. Pour vostre venue issy, Madame, on ne peut douter que vostre présence n'y fust très utile pour Monseigneur vostre fils, mais néanmoins je ne voudrois vous conseiller de vous y acheminer que la bien séance deüe ne s'y rencontrast, que sy vous y estes conviée par 99 il n'y a point à consulter, sinon vous aurés les avis de 85 sur lesquels vous prendrés vostre résolution. 90 m'a dit que 98 luy a dit qu'elle vous a fait une autre dépesche sur ce sujet et en meilleure forme que la lettre de nottaire de village. Monseigneur vostre fils a pouvoir de mettre à l'Isle-Bouchard sui bon luy semblera fait esta d'y mettre ses gardes pour les en oster quand vous les commenderés. Je luy ay présenté la lettre qui me concernoit sur laquelle il m'a fait toute telle réponse que j'eusse peu souhaitter tant pour ce qui regarde le respect qui vous est deub que pour ce qui est de mon consentement, lequel il m'a témoigné voulloir procurer en tout et partout désirant que le voyage de celluy qu'avés commendé acomplisse au plustost.

J'oublois de vous dire, Madame, que Monsieur de Bouillon partant d'issy me commenda sy je vous escrivois de vous mender qu'il est d'avis que veniés, sans m'en dire les raisons, que j'eusse fort voullu savoir pour vous les mender. Mais je n'eu le moien de les luy demender pour ce qu'il se mettent en carosse. Tous les princes ont seulement couché une nuit céans, puis se sont logés à la ville aux osteleries.

Monseigneur le Prince a écrit à la Reyne mère sur l'accident que vous aurés sceu, Madame, estre arivé à son logis à /2/ Tours²¹⁵. Je n'ay point appris qu'aucun des autres luy ait écrit. Ça esté par le baron de Tianges qui y alloit pour plusieurs choses concernant la trefve. Vous serés à plaint informée de l'estat de Monsieur de Vaudone par autre voye sans que je vous en escrive pour quoy ne me reste qu'à prier Dieu qu'il vous donne,

Madame,

Entier accomplissement de vos saints dézirs et à moy la grâce de vous rendre autant de service que vos bienfaits m'y obligent,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 7^e febvrier 1616.

Archives nationales, 1AP 345 /68

²¹⁵ Le 25 janvier 1616 à Tours, à l'hôtel de La Bourdaisière où Marie de Médicis résidait, pendant une séance du Conseil, une partie du plancher de la salle où cette assemblée se tenait, s'était effondré précipitant un étage plus bas au milieu des solives, briques et plâtres Soissons, Epéron, Villeroy, Bassompierre et quelques autres, accident qui aurait pu avoir de graves conséquences. Michel CARMONA, *Marie de Médicis*, Editions Arthème Fayard, Paris, 1994, p. 296.

31 mars 1616 – La Rochelle
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Je suis arrivé issy le 27^e, le lendemain, je présentay vos lettres à l'assemblée à laquelle, ainsy que m'aviés commendé je renouvelle les assurances de vostre entière affection au bien de nos Eglises et vostre résolution à suivre comme vous avés exactement fait jusqu'icy les délibérations de ladite assemblée, laquelle témoigna beaucoup de contentement de vostre envoy et protestation. J'ay aussy esté de vostre part visiter M. le Maire et l'assurer de vostre affection vers cette ville et son particulier, ce qu'il me promist de témoigner et faire entendre en la maison de ville.

Après que l'assemblée a eu la lecture des réponses aux cahiers, elle a voulu que le tout nous fust communiqué et savoir ce que nous aurions à dire de la part de ceux qui nous ont envoyés. Ce que j'ay dit de la vostre, Monseigneur, est que vous avés grand désir de la paix pour la compassion de plusieurs de nos Eglises qui sont desjà dicipées par ce peu de guerre qui a esté et plusieurs autres dont la ruine est infalible sy elle continue, et de la misère de tant de pauvres personnes qu'une bonne âme ne peut voir souffrir sans pâtir que d'ailleurs vous craignés que l'assemblée s'attire le blasme d'avoir empesché la paix désirée avec tant d'ardeur et de besoing par tous gens de bien et que ceux qui n'ont pas approuvé ses procédures prenent de grands avantages ; et les estrangers de nostre proffetion /2/ occasion de nous accuser d'aimer le trouble ; que vous leur faites représenter cella par moy non pour leur donner conseil puisque vous vouller entièrement de perdre des leurs, mais pour leur découvrir franchement vos pensées, assuré qu'ils approuveront vostre franchise, et qu'en leur compaignie y a tant de pieux, sages et prudens personanges qu'il ne sy résouldra rien qui ne soit pour la gloire de Dieu. C'est pourquoy derechef vous promettés de suivre ce qui y sera aresté. Les avis, qui sont venus, de ce qui se passe en Béarn, ont grandement altéré mesme les plus pacifiques. Il est du tout nécessaire de pourvoir promptement à ses contraventions, crainte que cella ne prive la France du bien qu'elle espère. C'est ce qui s'offre pour maintenant à vous escrire.

Je ne manqueray, Monseigneur, de vous tenir averty de tout ce qui se passera digne de vous. Je parts aujourd'huy pour aller à Taillebourg, mais je n'y seray qu'auttant que je me connoistray non nécessaire issy pour vostre service à quoy je suis plus obligé et affairé qu'à tout autre chose. Madame voira, s'il luy plaist, celle-cy affin que je ne l'importune luy écrivant mesme chose. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous comble de ses saintes bénédictions et que je puisse rendre bonne preuve que je suis,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.
Plessis du Bellay

De La Rochelle, le 31^e mars 1616.

Archives nationales, 1AP 345/69

4 avril 1616 – Taillebourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay pris possession de la charge dont il a vous a pleu m'honorer en ce lieu, de laquelle j'espère avec l'aide de Dieu m'acquitter en sorte que vous en aurés contentement et moy honneur, ce que je me promets d'autant plus que tous, de toutes calités, ont rendu fort prompte et franche obéissance à vos commendemens, ainsy que vous témoignera Monsieur de La Mazure, lequel a apporté tout ce qui se pouvoit désirer pour le bien de vostre service et le contentement d'un chacun.

Je parts demain pour retourner à La Rochelle y continuer ce que m'avés ordonné. Je croy que mon absence n'aura esté d'aucun préjudice pour ce qu'on aura vacqué aux dévotions et qu'on attendra la réponse de Monseigneur le Prince vers lequel je ne doute point qu'on n'ait député. Je prie Dieu,

Madame,

Vous donner entier accomplissement de vos saints désirs et à moy la grâce de vous témoigner que je suis,

Vostre très-humble, très-obéissant serviteur
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

Taillebourg, le 4^e avril 1616.

Archives nationales, 1AP 345/70

86

9 avril 1616 – La Rochelle
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Je suis de retour issy dès le 7^e et ay trouvé que grâce à Dieu mon absence n'a point préjudiciée à vostre service. Vous aurés sceu que Monsieur de La Vallette ariva à Xaintes le 6^e avec cinq cents chevaux et ayant pris ce qu'il peut de gens de pied. On dit iij^c alla pour charger les troupes de M. de Signan, mais elles avoint quitté leur logement sur l'envie que leur donna la baron de Saugeon, et ne trouva que quelque bagage et chevaux de l'artillerie où furent tués de mizérables valets et chartiers. Cela a fait de la rhumeur issy qui n'empeschera toutefois point que les choses ne se terminent avec douceur.

M. de La Bertaudière vous escrit Monseigneur pour une chose très juste, comme vous jugerés, je n'en doute point, et je vous dois ce témoignage que j'ay appris de tous à Taillebourg qu'il a tenu tousiours sa compagnie entièrement complete et s'est en tout et partout fort dignement acquitté de sa charge. Il est besoing, s'il vous plaist, retirer de Monseigneur le Prince une ordonnance pour le faire prier s'il y peut avoir du fonds dont il y a peu d'espérance toutefois. M. de La Mazure sait cette affaire.

J'ay amené issy le recepveur pour rendre compte à l'assemblée suivant ce qui est porté par l'estat qu'a fait Mondit Seigneur le prince, aussy qu'elle l'avoit mendé par lettres de venir, j'ay estimé qu'il le falloit pour tousiours montrer vostre déférence suivant vos promesses, et que d'ailleurs le fonds manquant de plus /2/ de X^M livres nous n'avons à craindre qu'on contraigne le recepveur de donner l'argent.

M. de La Fourcade, conseiller en la Cour souveraine de Béarn, rézident à cette assemblée pour Monsieur de La Force s'en va trouver Monseigneur le Prince pour luy représenter les contraventions qui se font en Béarn, et comme Monsieur de La Force sous la foy publique à esté ataqué et se trouve pressé. Je croy, Monseigneur, qu'il vous sera utile et honorable de vous offrir à servir mondit Sr. de La Force tant près Monseigneur le Prince qu'à aller mesme le secourir avec tous vos amis, aussy gratifié le dit Sr. de La Fourcade en son particulier qui le >>>> à bon escient comme vous connoistrés l'entretenant puis il est homme qui fera bien à vostre avantage valloir vers Monsieur de La Force et ailleurs ce qui viendra de vous. Il vous importe fort, Monseigneur, que vous acqueriés la bien veillance de tous ceux que vous voirés de cette assemblée en la conclusion de laquelle il se passera des choses qui nous sont de très grande importance et où j'espère vous bien servir pourveu qu'il vous plaise travailler de vostre costé comme pour vous à qui je prie Dieu donner, avec la crainte de son saint nom, tout l'honneur et la prospérité que souhaite,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De La Rochelle, le IX^e avril 1616

87

18 avril 1616 – La Rochelle
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Je vous écrivy hier par M. de Villars, frère de l'ambassadeur de Bern, et nous mendois que l'assemblée en tent qu'elle peut a nommé M. de Loudrière²¹⁶ au gouvernement de Fontenay, attendant que son neveu soit caspable. Depuis j'ay reçu celle dont il vous a pleu m'honorer.

Vous aurés bientôt les députés de cette assemblée qui s'en vont vers Monseigneur le Prince. Il vous importe grandement, Monseigneur, que pendant leur séjour à Loudun, passant et repassant à Thouars, vous leur donniés de bonnes impressions de vostre zelle et affection à nos Eglises et en leur particulier, car il se traittera en la conclusion des choses qui vous importent grandement et pour longtemps, et est an tout nécessaire de combattre par vertu et courtoisies les artifices dont vous voyés des succès tous les jours. La plupart de ceux qui vont en la députation vous ont de l'affection que vous saurés, comme j'espère bien cultiver.

J'ecry à Madame les particularités. Vous aurés, s'il vous plaist, recours à sa lettre affin de n'employer le temps et que ce porteur arive à vous devant nos députés du retour desquels je vous supplie très-humblement me faire donner avis par laquais exprès à Taillebourg, afin que je me trouve icy à leur venue ou durant leur absence je serois inutile à vostre service qui me sera toute ma vie plus e, recommandation que toute autre chose ce que je vous supplie très humblement,

Monseigneur, croire de

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De La Rochelle, le 18^e avril.

Archives nationales, 1AP 345/117

88

9 octobre 1616 - Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Sur bruis que j'eu hier de vostre arivée à La Rochelle, je vous écrivis par un marchand de ladite ville. Aujourd'huy, j'ay reçu celle de laquelle il vous a pleu m'honorer du 5^e Monsieur de Schelandre²¹⁷ vous va trouver, lequel vous fera entendre l'estat de vostre place et ce que nous savons du voisinage. Je n'eusse pas manqué d'en faire moy mesme le devoir sy je n'eusse eu crainte de préjudicier à la seureté d'icelle. J'y attendray donc vos commendemens pour kes exécuter au péril de ma vie qui est toute dédiée à faire preuve que je suis,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

²¹⁶ René de Talensac, sieur de Loudrière, époux de Françoise de Coligny.

²¹⁷ Jean Thyn de Schélandre (1584-1635), écuyer, sieur de Soumazannes, le poète-soldat, originaire de Jametz. Gustave COHEN, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle*, Librairie Edouard Champion, Paris, 1920, Slatkine reprints, Genève 1976, p. 15-137 et « Notes généalogiques et documents inédits sur Jean de Schélandre et sur sa famille », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1921, p. 408-413 ; Charles SAMARAN, « La date et le lieu de naissance de J. de Schélandre », *Ibid.*, 1926, p. 595-597 ; Gustave COHEN, « Nouvelles notes biographiques sur J. de Schélandre d'après des documents inédits », *Ibid.*, 1929, p. 219-132 et « Lettres inédites de J. de Schélandre », *Ibid.*, 1928, p. 390-393 ; Cardinal Georges GRENTES, *Dictionnaire des lettres françaises. Le dix-septième siècle*, Librairie Arthème Fayard, Paris, 1954, p. 933-934.

De vostre Taillebourg, le 9^e 8^{bre} 1616.

Archives nationales, 1AP 345/72

89

xx octobre 1616 - Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

J'ay receu ce qu'il vous a pleu m'envoyer. J'ay fait la distribution des premiers, je la feray de ceux-cy et vous donneray avis du succès. Les soldats chargés sur les gabarres que je vous avois mandé ont mis pied à terre entre Sainctes et cecy et ne se sont point adressés pour [y] passer. Hier on sortit de la citadelle de Xaintes quelques pièces d'artillerie qu'on fait marcher, à ce qu'on dit, vers le port Carillon. Hier passèrent à un cart de lieue d'icy cent cincante hommes de pied bien armés de piques et mousquets, lesquels avoint party de Villars à demye lieux par de là Brisasbourg²¹⁸ et passèrent outre St-Savinian²¹⁹. On dit que c'est pour Tonnay-Charante²²⁰. Rien autre chose ne s'offre digne de vous estre écrit pour ceste heure qui me fait finir celle-cy priant Dieu,

Monseigneur,

Vous combler de ses faveurs,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

[De vostre] Taillebourg, [le ...] 8^{bre} 1616.

Archives nationales, 1AP 345/73

90

20 octobre 1616 - Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Le Sr. de La Chaussée, l'un de vos meilleurs sujets de cette ville, s'en allant à La Rochelle, je l'ay chargé de ce mot pour vous assurer du bon estat où grâce à Dieu nous sommes issy, et pour estre par son retour s'il vous plaist honoré de vos commendements. Il vous pourra dire ce qui se passe en nostre voisinage sans que je vous donne la peine de lire. Je prie Dieu,

Monseigneur,

Vous combler de sa sainte bénédiction,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le 20^e 8^{bre} 1616.

Archives nationales, 1AP 345/74

91

24 octobre 1616 - Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

²¹⁸ Villars-les-Bois au sud-est de Brizambourg, paroisse à l'est de Taillebourg.

²¹⁹ Saint-Savinien au nord-ouest de Taillebourg.

²²⁰ Tonnay-Charente près de Rochefort.

Aujourd'huy à midy est party de Xaintes Monsieur d'Epéron²²¹ avec deux cents chevaux, tant maistres que valets, pour aller à Coignac et de là ainsy que l'on dit à Bauvais-sur-Matha²²², rendés-vous de ses troupes. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, faire accomplir le contenu de la lettre de M. Brusse. Je prie Dieu pour vostre prospérité comme,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le 24^e octobre 1616.

Archives nationales, 1AP 345 /75

92

1^{er} novembre 1616 - Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Tout présentement vient d'arriver Monsieur de Champvernon, lequel on menas hier hier voir les fortifications de Surgères. On leut les lettres qu'il portoit puis on les luy rendit, ils n'en peuvent estre plus savans. Je n'obmettray rien de tout ce que je vous pourray aviser concernant vostre service et prieray tousjours Dieu qu'il soit vostre guide et adresse et que vous me faciés l'honneur de croire,

Monseigneur,

que je suis,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le premier 9^{bre} 1616.

Archives nationales, 1AP 345 /76

93

5 novembre 1616 - Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Sur l'avis de vostre indisposition, mon désir m'eust incontinant porté près de vous, sy je n'eusse craint par mon absence préjudicier à la seureté de vostre place. C'est ce qui m'a fait prier Monsieur de Schelandre de s'aller informer de vostre santé pour nous en rendre certains. Je prie Dieu vous la donner Monseigneur selon vostre souhait. Il vous représentera aussy quelque chose pour le soulagement de vostre comté, encore tout abatu de l'orage dont vous l'avés veu batu. Vous en aurés s'il vous plaist pitié et les honorerés de vostre présence tant désirée de moy sur tous qui suis pour tousiours,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le 5^e 9^{bre} 1616.

Archives nationales, 1AP 345 /77

²²¹ Jean-Louis de Nogaret de La Valette (1554-1642), duc d'Epéron, l'ancien favori d'Henri III, gouverneur de l'Angoumois, de la Saintonge, de l'Aunis, du Limousin et de Metz, à la suite de l'occupation du château de Rochefort par les Rochellais avait réuni des troupes à Surgères, Saint-Jean d'Angély et Tonnay-Charente. Hélène TIERCHANT, *Le duc d'Epéron*, Editions Pygmalion/Gérard Watelet, Paris, 2002, p. 217.

²²² Beauvais-sur-Matha.

28 décembre 1616 – Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

J'ay reçu celle de laquelle il vous a pleu m'honorer par Monsieur Chauveau, lequel vous représentant ce qu'il a veu issy de fait et à faire à quoy vous pourvoirés, s'il vous plaist, Monseigneur à mesure qu'en aurés la commodité comme à chose, laquelle à mon avis vous est de très grande importance. Il vous fera entendre plusieurs particularités que j'ay cru plus à propos en sa bouche qu'en cette lettre qui n'est à autre fin que pour vous supplier très humblement m'honorer de la continuation de vos bonnes grâces et de la qualité,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant serviteur
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le 28^e X^{bre} 1616.

Archives nationales, 1AP 345 /78

1617 *Au début de l'année les ducs de Nevers et de Mayenne rassemblaient les mécontents en leurs terres. L'armée royale se préparait à intervenir. C'est alors que le 24 avril 1617, Louis XIII fit son entrée avec fracas dans la vie politique en faisant éliminer Concini et en exilant la Reine mère à Blois. Tout le monde fut satisfait de cette mesure, même les protestants. Duplessis-Mornay reçu par le Roi, le 26 avril lui déclarait : " Sire, la France apprendra enfin qu'elle à un roi " ²²³.*

Charlotte de Nassau était à Vitré avec sa fille Charlotte et son fils cadet Frédéric ²²⁴ pour la tenue du XXIIe synode national des Eglises réformées qui se tint en cette ville du 18 mai au 18 juin.

Henri de La Trémoille pendant ce temps était à La Rochelle ²²⁵ puis à Taillebourg. Il rejoignit sa mère à Vitré au début du mois de juin. Le synode achevé, Charlotte-Brabantine de Nassau, suivant les conseils de Duplessis-Mornay, partit avec ses enfants à Paris pour assurer le souverain de sa fidélité ²²⁶.

Henri de La Trémoille revint au mois d'octobre en Bretagne pour participer à la session des Etats de cette province qui se tinrent à Rennes du 26 octobre au 13 novembre. Pour la première fois Henri de La Trémoille, suivant l'ordre de l'alternance conclu en 1615 avec le duc Henri de Rohan, y présida l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne. Le 11 décembre Louis XIII adressa à la duchesse de La Trémoille une lettre où il louait la sage conduite de son fils aux Etats " comme il a embrassé tout ce qu'il estimoit utile et avantageux pour le bien de mon service " reconnaissant là " son esprit et la bonne nourriture " qu'elle lui avait donnée ²²⁷.

²²³ Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, SEDES, Paris, 1968, p. 66.

²²⁴ Frédéric et Charlotte de La Trémoille furent le 16 mars 1617 parrain et marraine à Vitré d'un garçon de Julien Moucheron, écuyer, sieur du Boulay et de Jeanne Rouleau. Charlotte-Brabantine de Nassau pour sa part fut le 25 mai 1617 la marraine d'un enfant de Samuel d'Andigné, écuyer, sieur de la Gautrais et de Jeanne d'Argentré. Le parrain était René de Montbourcher, seigneur du Bordage.

²²⁵ Le pasteur Jacques Merlin dans son *Diaire* fait état de l'arrivée de Henri de La Trémoille à La Rochelle le samedi 29 avril 1619. Charles DANGIBEAU, " *Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses les plus mémorables qui ce sont passées en cette ville (de La Rochelle) de 1589 à 1620* ", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome V, 1878, p. 327.

²²⁶ Le 2 juin 1617, Duplessis-Mornay écrivait à Charlotte-Brabantine de Nassau : " Mon advis est donc, Madame, qu'après s'estre donné quelques jours à Vitré, partie pour s'instruire de vos prudens conseils, partie pour faire connoistre ses bonnes qualités à ceste bonne compagnie, il doit se rendre au plus tost auprès du Roy, & ne voit rien qui l'en doive retenir ". DUPLESSIS-MORNAY (Philippe), *Mémoires... contenant divers discours, instructions, lettres & depesches par luy dressées ou écrites [...] depuis l'an 1600 jusqu'à l'an 1623*, tome I, p. 1149-1150.

²²⁷ Louis-Charles de LA TRÉMOILLE, *Le chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques*, Paris, 1877, p. 129.

La nécessité d'entretenir les garnisons de Thouars et de Taillebourg obérait lourdement les dépenses des La Trémoille. L'exil de la Reine-mère à Blois, les faveurs dont bénéficiait Luynes, la volonté exprimée par le souverain de rétablir le catholicisme en Béarn constituaient de nouveaux germes de troubles.

95

5 février 1617 - Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Le dernier du passé, Monsieur d'Epéron partit de Xaintes pour aller en Angoulême faire le Carnaval. Sy de là il yra à Bourdeaux ou retournera de ça on ne le sçait. Je ne manqueray de vous donner avis du chemin qu'il teindra. Monsieur de Vignolles a écrit à MM. de La Rochelle qu'il yra luy mesme en peu de jours à Surgères, avec charge expresse du Roy de faire démolir toutes les fortifications et vuider toute la garnison.

Je croy, Monseigneur, que vous aurés esté averty car il vous importe qu'on est en chemin d'accommoder les choses du costé de Champaigne sur une lettre écrite par Monsieur de Bouillon à un conseiller d'Estat son amy qu'il déziroit le bien de l'estat, et sy on se vouloit fier en luy il pouvoit accorder tous ses mouvemens. On a incontinant envoyé le Sr. de Reignac vers luy pour entendre les ouvertures et moyens qu'il avoit. De plus, on m'écrit de Paris que Monsieur le président Janin alloit vers Monsieur de Nevers. Tout cela et infinies autres choses font voir qu'il est fort nécessaire d'aller retènement en ce temps où les plus intéressés ne sont pas les plus échauffés. Je prie Dieu,

Monseigneur,

vous donner en parfaite santé très-longue vie,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le 5^e febvrier 1617.

Archives nationales, 1AP 345 /79

96

Sans sate ni lieu
à Henri de La Trémoille

Monseigneur, le seel est fort cher icy tant blanc que gris. S'il y a moyen de vous en faire apporter, vous ferez une grand espargne à Madame & à vous ung grand plaisir et en tout cas du seel blanc par les premiers pour mestre dans les salliaires.

Archives nationales, 1AP 345 /121

1618 *Le 20 février, le prince d'Orange, Philippe-Guillaume de Nassau, décéda à Bruxelles. Son frère cadet, Maurice, le stadhouder, hérita alors du titre et devint le chef incontesté de la maison de Nassau.*

Dans le royaume, les faveurs dont bénéficiaient Luynes et sa famille suscitaient le mécontentement de certains grands qui se rapprochèrent de la Reine-mère toujours en exil à Blois.

Charlotte-Brabantine de Nassau vint à Paris à la fin du mois de février. Au mois de mars, elle eut une forte fièvre qui la laissa longtemps affaiblie. Au mois de juillet, elle alla voir le duc et le duchesse de Bouillon à Sedan puis au mois d'août elle se rendit à La Haye où l'appelait la succession de son frère aîné le prince d'Orange, Philippe-Guillaume. A cette occasion elle emmena avec elle son fils cadet Frédéric qui faisait ses études à Sedan.

Pendant ce temps les avocats des La Trémoille discutaient avec les avocats des Bouillon les clauses du contrat de mariage d'Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne. Henri de La Trémoille pendant le dernier trimestre se rendit à la Cour pour faire agréer, par le souverain, son projet de mariage avec sa cousine germaine.

97

6 mars 1618 – Taillebourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Nous n'avons point encore appris votre arivée et de Monseigneur votre fils à Paris qui nous mettrait en peine à cause de l'incommodité du temps et des mauvais chemins, n'estoit la confiance que nous avons que Dieu vous aura conduits en ce voyage comme aux précédens. Votre asseseur est arrivé depuis trois jours avec arest contre ceux qui ont acquit la forest de Brisambourg auquel Monsieur de Biron est condamné aux dépans. S'il y avoit issy procuration de vous, Madame, on poursuivroit ce qui a esté sy longtemps retardé. Vous l'envoyés quand il vous plairoy.

Et s'il vous plaist aussy, Madame, par mesme moien envoyer mandement à celluy que vous nomerés votre procureur pour délivrer les trois cents livres qu'avés donnés à cette Eglise pour la construction d'un temple et pour autre trois cents livres que Monseigneur votre fils leur a aussi accordés à mesme fin et pour y faire des bancs pour vos personnes et maison²²⁸.

J'ay seu ce que vous pourrés bien avoir appris Madame que le moien tenu par le baron d'Estissac²²⁹ pour achepter les Essars est de vendre dix mille livres de rante qu'il a de partage de la Maison de La Rochefoucauld près Bourdeaux qu'il vand au denier sincante et n'achepte les Essarts qu'au denier vingt-cinq. La vendition de la terre de Brisembourg se trouve vraye et par la coutume de ce resort doit les vantes. C'est pourquoy il sera bon de ne rien traiter avec Monsieur /2/ de Biron que bien à propos.

Au reste, Madame, bien loing d'estre païé de ce qui est deub à cette garnison dès l'an 1616 que un nommé Cartier, lequel est à Paris, trésorier provincial en ce païs, ayant envoyé un sien commis pour païer les garnisons, ne luy a donné ainsy qu'il déclare nulle charge pour celle-cy, qui me fait croire y avoir recommandation particulière de quelqu'un d'autorité, de la maltraiter. Car ils n'en avoint jamais ainsy usé qui me fait vous suplier très-humblement, Madame, faire parller aux trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres affin qu'ils empoignent aux particuliers de satisfaire.

Cette garnison comme les autres et aussy pour l'estat de gouverneur que sy vous jugés, Madame, qu'il fust bon de leur faire parller par Monsieur de Pontchartrain ou autre pour leur faire cognoistre qu'il y va du service du Roy affin qu'à l'avenir telles difficultés ne soint plus aportées. Partant de Thouars, j'en donnay un mémoire bien emple à M. d'Iray²³⁰ auquel j'en ecry encore et ne feray celle-cy plus longue que pour prier Dieu,

Madame,

Vous assister de sa protection et conduite et me donner le moien de vous témoigner que je suis,

Vostre très-humble, très-obéissant serviteur
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

²²⁸ Se distinguant en cela des Rohan, les La Trémoille veillaient à ce que les huguenots vivant sur leurs terres aient un temple. Le petit troupeau qui se réunissait à Taillebourg avait pour ministre Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, frère cadet d'André Rivet, le pasteur de Thouars.

²²⁹ Benjamin de La Rochefoucauld, né en 1591, baron d'Estissac, frère cadet du comte de La Rochefoucauld, François V de La Rochefoucauld (1588-1650).

²³⁰ Jean Rogier, sieur d'Iray, un huguenot, fils d'un conseiller au Présidial de Poitiers, était entré au printemps 1617 au service de Henri de La Trémoille, comme premier secrétaire.

De vostre Taillebourg, le 6^e mars 1618.

Madame vostre assesseur vous escrit le succès de sa poursuite et vous envoie un mémoire des frais qu'il a fait, lesquels il espère que vous ordonnerés estre pris sur les plus clairs et ce qui prouviendra de l'arest qu'il a obtenu comme il semble bien raisonnable.

Archives nationales, 1AP 345 /80

98

19 mai 1618 - Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

J'ay reçu la lettre de laquelle il vous a pleu m'honorer par le sieur Potier auquel, suivant vostre commendement j'ay rendu toute l'assistance dont il a en besoing et telle qu'il emporte tout le contentement qu'il a désiré. Depuis j'ay reçu celle qu'il vous a pleu m'escire du 28^e du passé où vous me faites l'honneur de m'assurer de la continuation de vostre bienveillance dont je vous remercie très-humblement, et vous suppliant croire, Monseigneur, que je tacheray tousiours par la fidellité de mes services à vous convier de m'en favoriser.

Vous me faites aussy l'honneur de me parler de la difficulté qu'il y a de recouvrir argent dont je ne suis en nulle doute et Dieu sçait quel déplaisir je porte de voir que vous ne puissiés fournir aux dépenses convenables à vostre aage et calité. Mais vous savés, Monseigneur, qu'une des plus nécessaires est la seureté de cette place qui ne peut estre entière sans le paiement de la garnison où il ne me seroit possible de fournir ainsy que le pouvés juger et ne voudriés, je m'assure qu'au lieu d'aucmenter à vostre service, je diminuasse ce peu que j'ay quoy que le tout à une nécessité dont je prie Dieu vous garantir y sera avec ma [...] aussy librement employé que le saurier désirer ce celluy qui est et ne peut estre autre,

Monseigneur,

Que

Vostre très-humble et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le XIX^e may 1618.

99

11 juillet 1618 – Saumur
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Dieu m'ayant affligé de la mort de mon frère²³¹, capitaine en Hollande, je suis moins capable de consolation quand je me représente la perte que vous faites d'un très fidelle et très-humble et ose dire utille serviteur. Les affaires qu'il a laissées m'ont obligé, aussy tost que j'ay sceu cette tant triste nouvelle de m'en venir issy.

Mais devant que partir j'ay mis sy bon ordre à vostre place que j'espère avec la faveur de Dieu, n'y pouvoir ariver par mon absence aucun détriment à vostre service. J'ay payé la garnison du second cartier. Par la dernière lettre dont il vous pleut m'honorer vous me mandiés, Monseigneur, avoir mis ordre que je fusse remboursé du premier cartier, mais je n'ay point appris à qui en aviés donné la charge. Je vous suplié très-humblement, Monseigneur, avoir soing de vostre place et de moy qui [vous en] ayant, deux jours avant qu'en partir, escrit. [Et] ayant depuis rien appris qui mérite vous estre mandé, [il ne m]e reste qu'à prier Dieu, comme je fay tous les jours, [qu'il] vous conserve, conduise et assiste en toutes [occasions] et me face la grâce d'estre tousiours comme je doy,

Monseigneur

²³¹ Isaac du Bellay, sieur du Grand-Lessigny, capitaine d'infanterie, inhumé le 28 juin 1618 à Saumur.

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.
Plessis du Bellay

[De Saumur, le] XI juillet 1618

Archives nationales, 1AP 345 /82

1619 est une année fort troublée par les affaires. Dans la nuit du 22 février, la Reine mère, Marie de Médicis s'évada de Blois où elle était exilée depuis l'assassinat de Concini et avait rejoint à Loches le duc d'Epéron. La première guerre du fils et de la mère fut brève, un accord, signé le 30 avril à Angoulême, scella la réconciliation pour quelque temps.

Le parti protestant pour sa part était en effervescence à propos de l'affaire de Béarn. Conciliant, Louis XIII autorisa au mois de septembre la tenue d'une assemblée à Loudun²³², ville comptant une forte communauté huguenote, située à cinq lieues de Thouars.

1619 est pour Henri de La Trémoille une année décisive à la suite de son mariage avec sa cousine-germaine Marie de La Tour d'Auvergne. Cette union concrétisait le projet que Elisabeth et Charlotte-Brabantine de Nassau avaient élaboré dès la naissance de Marie en 1601. Le contrat de mariage fut passé le 19 janvier 1619 et le mariage célébré le 18 février suivant.

Les aléas de la politique arrachèrent rapidement Henri de La Trémoille des bras de sa jeune épouse. Il dut une première fois la quitter pour assurer le Roi de sa fidélité après la fuite de la Reine-mère, il dut à nouveau la quitter au mois de juin à la suite de la mort de la maréchale de Fervacques, pour entrer en possession du comté de Montfort en Bretagne²³³.

Louis XIII était à Tours depuis la fin du mois de mai, attendant que la Reine-mère vienne le rejoindre. Henri de La Trémoille, à la fin du mois de juin, alla lui rendre ses devoirs. Pendant ce temps, Charlotte-Brabantine de Nassau était à Paris. A la fin du mois d'août, elle retrouva à Moret sa soeur Elisabeth qui avec une partie de son petit troupeau, emmenait sa fille aînée, Marie, en son ménage à Thouars. Le 9 septembre, elles étaient à Thouars.

Dans le courant du mois de septembre, Henri de la Trémoille se rendit en Bretagne pour aller pour la seconde fois présider l'ordre de la noblesse aux Etats qui se tinrent cette année là à Vannes du 28 septembre au 13 octobre. Pendant cette session, il reçut une demande de l'Université de Leyde d'autoriser André Rivet, le pasteur de Thouars, à quitter son service pour enseigner en cette université la théologie.

Elisabeth de Nassau dans les premiers jours de novembre prit le chemin de Turenne avec son petit troupeau.

100

23 janvier 1619 - Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Par une lettre séparée, je vous écry de vos affaires particulières et issy des publiques ce qui est venu à connoissance. A La Rochelle, l'assemblée composée des conseils de Haut et Bas Languedoc, Basse Guienne, les Cévennes, Béarn, Xaintonge, Poitou, Normandie n'a encore à ce qu'on m'a assuré traité d'aucunes affaires. Ils attendent les députés d'autres provinces de la venue desquels ils se tiennent assurés.

De vous dire, Monseigneur, que les bruicts de cette assemblée seroit superflu, car les retentissemens s'en entendent de tous costés. De deçà cella ne sonne que guerre de la part de qui ne

²³² Sur l'assemblée de Loudun Cf. Frères HAAG, *La France protestante*, Tome VI, p. 203-208.

²³³ Le douaire de la maréchale de Fervacques, veuve en premières noces de Paul de Coligny, comte de Laval, était assis sur le comte de Montfort.

l'approuvent pas. On a remis la mairie aux fortifications de Xaintes avec plus d'ouvriers que jamais. Monsieur d'Épernon y est attendu sans douter de sa venue. Surquoy je me trouve en peine, ne sachant sy vous aurés agréable que je luy aille faire la révérence ou non. Ce que je vous supplie très humblement me commender au plustost qu'il sera possible affin que je puisse lors de son arrivée m'aquitter de vostre commendement avec plus de bienséance. Vous jugerés Monseigneur des inconvéniens qu'il y a de sy ou de non et me ferés, s'il vous plaist, entendre vostre /2/ intention que je suivray de point en point. Mosieur de Mayenne est de Bayonne de retour à Bordeaux et s'en va en Cour à ce qu'on nous assure.

L'Eglise de Xaintes est fort travaillée pour un inconvénient qui y est arivé depuis un mois. Le fait est que le cimettière de ceux de la Religion ayant occupé par les nouvelles fortification leur avoit esté donné pour remplasement quelque jardins desquels ils avoient esté mis en possetion, y avoient enterré un mort, ce que voullans continuer en un autre les propriétaires s'opposèrent avec injures et coups de pierre avec tant de violance que l'un de ceux qui conduisoient le mort se sentant frappé rejetta la pierre sy rudemens que celluy qui en fut atteint, bien que depuis il se fust promené et eust souppé il mourut..., il mourut la nuict suivante. Sur cela informant tout suites, trois de ceux qui estoient au convoy sont faits prisonnier auxquels on veut faire le procès par le lieutenant criminel de Xaintes. L'Eglise recourt à Nérac d'où viennent défances auxquelles on n'a point d'égard et hier devoient estre menés les prisonniers à Bourdeaux d'où on dit qu'ils ne sont point de la Religion. Celuy /3/ qu'on dit avoir fait le coup n'est pas prisonnier. Il y a plusieurs circonstances qui seroient trop longues pour une lettre qui montre l'agression des papistes. Il y a plusieurs autres lieux ou ceux de la Religion sont travaillés à l'instigation des Jésuites et de ceux qui sont poussés de leur esprit et montrent grand dézire de nous jeter à la guerre, mais l'esprit de Nostre Roy et le prudence de son Conseil empeschera peut-estre l'accomplissement de leur mauvais voulloir. J'en prie Dieu et de vous donner,

Monseigneur,

En parfaicte santé très-heureuse et longue vie,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le 23^e janvier 1619.

101

1^{er} avril 1619 – Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Je vous ay écrit des 20 et 23^e du mois passé, depuis M. de Rohan m'a envoyé la lettre du Roy de laquelle je vous envoie coppie. M. de Soubise est arivé à St-Jhen. J'apran qu'ils s'en retournent en Poitou dans deux jours, aussy à la vérité font ils peu de chose en cette province où ils sont visités de peu de noblesse et moins s'en trouvent qui se veuillent enroller en leurs compaignies de gens d'armes qu'ils veuillent mettre sur pied.

Il est arivé un gentilhomme de Béarn à La Rochelle pour faire entendre à l'assemblée que les ouvertures d'accommodement faites par M. de Rohan n'ont pas esté jugées recepvables en Béarn, mais ruineuses à leurs salises et à leur estat. L'assemblée a député vers M. de Rohan pour luy faire entendre, ainsy qu'on m'a assuré, qu'elle se conforme aux justes dézires de ceux de Béarn et le prie ne s'en remettre plus de tels accommodements. La maison de ville luy a aussy député, mais les bourgeois n'ont peu estre persuadés à ce faire. L'assemblée est acruée des députés de Bourgoigne et basse Guienne et sont 13 provinces. Cependant la pluspart s'ennuyent et parllent de se retirer.

La party de la Reyne mère n'est pas mort à La Rochelle, et sy par un manifeste elle demande la liberté de M. le Prince, elle pourra l'attirer. La lenthitude de la Cour donne grand affermissement à son party en cette province et voisines où tout se prépare de plus ne plus à la /2/ guerre par la diligente fortification des places, auumentation des garnisons par recrues et compaignies nouvelles. La vostre

seulle n'ayant rien de vostre part aussy ne dit-elle mot, ce qui commence de mettre en peine. Car s'il n'estoit question que de ma personne je say qu'elle ne vaut pas que vous daignassiez vous en souvenir, mais l'estant d'une place qui vous est Monseigneur de l'importance que vous savés, laquelle dépourvue de plusieurs choses nécessaires pour sa défense tant dedans que dehors se trouve environnée de plusieurs places non seulement bien pourveues pour la défense, mais aussy en estat d'assaillir celles qui ne le sont pas. Je ne say d'où peut procéder un sy long silence et quelle seureté vous pouvés avoir des deux partis qui paroissent fermes en ce païs. Je m'estois assuré de nombre de bons hommes. Mais je les perds ne les pouvans plus retenir par espérance et ay eu cet avantage que plusieurs ayants refusé de s'enroller avec autres se sont venus offrir à moy qui ay bien du déplaisir de les voir prandre d'autres partis, crainte qu'au besoing nous en trouvions pas.

Je vous supplie, Monseigneur, trouver bon qu'avec franchise je vous représente ce que je connoy importer à vostre service où j'ay tant de passion que je n'y puis voir de manque sans /3/ extrême déplaisir. La rétention de M. de Monmorency à Toulouse se trouve fausse, aussy la distribution que je vous mendois avoir esté faite par M. de Mayenne des 3 commissions de régiments car il a donné la première au comte de Suse, son nepveu, la 2^e au comte de Caussin, la 3^e partagée entre les Sieurs de Favas et Moncaut.

C'est pourquoy je fay conscience de vous escrire des nouvelles incertaines. Quelque chose qu'on vous die de Royan ne croiés s'il vous plaist que M. de Candellay tienne aucun traitté tant qu'il y aura aparance de guerre. M. de Béthune est tousiours en Angoulesme vers lequel M. de Rohan ayant envoyé un il ne luy peut parler qu'en présence de M. d'Epéron a desià des compagnies de pied et de cheval à la campagne et n'en paroist point ny de commission pour en lever en cette province.

Honorés moy donc de vos commendemens, Monseigneur, je vous supplie et de croire que j'y obéiray fort fidèlement et qu'attendant je prieray Dieu pour vostre prospérité et de Madame comme estant du tout,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le premier avril 1619.

Archives nationales, 1AP 345 /84

102

7 avril 1619 – Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Le 2^e de ce mois, j'ay receu la lettre de laquelle il vous a pleu m'honorer du 12^e du passé avec extrême joye d'aprandre la continuation de vostre santé et d'estre informé de vos vollontés pour auxquelles conformer mes procédures. J'ay écrit à un gentilhomme de vos serviteurs en l'assemblée pour y faire connoistre vos untentions et avoir avis de leurs résolutions, pour les suivre comme vous me commendés. Ce que j'en ay appris de plus récent est que nonobstant les oppositions et appellation des députés de Béarn l'assemblée a dressé des moiens d'accommodemens sans me dire quels on même de... que sy en quelque chose ils détériorent leur condition semblent en d'autre l'améliorer demandant des villes de seureté que M. de Rohan les a trouvés bons et les a promptement envoyés au Roy.

Les députés de cette assemblée pour la pluspart s'ennuyent fort et se voullotent sepparer, mais le corps de ville et les bourgeois de La Rochelle les ont influences et priés de demeurer. M. de Loudrière y est pour faire le maire qu'il promet ainsy qu'on m'a assuré faire au gré du peuple, lequel /2/ est tousiours fort dézireux de nouveauté. Ils parlent de vous avec grande affection et croy que nul de vostre calité n'est mieux parmy eux, mais vous savés, Monseigneur, quel fondement on peut bastir

sur le sable de l'humeur populaire²³⁴. Cette..., votre résolution de vous tenir à celles qui seront prises en l'assemblée est approuvée de louée de tous ceux de la Religion auxquels je l'ay fait entendre, ce que je fay au plus grand nombre que je puis.

On fait courir le bruit en ce païs que vous y vénés, ce que je souhaite ardemment, mais je vous supplie très-humblement, Monseigneur, faire profit du dommage de M. de Rohan, lequel pour estre venu en cette province où tout arme, dépourveu de commissions et moyen d'armer y a perdu tout vr qui luy restoit de créance ; mesme laisse à St-Jhen grand mécontentement parmy toutes sortes de gens d'avoir prix dix mille livres dont il avoit don du Roy, qui estoit pour le paiement de la garnison, et s'est retiré à St-Maixant.

M. d'Epéron a écrit à toute la noblesse de son gouvernement de se trouver /3/ en Angoulesme aujourd'huy 7^e pour affaire de conséquence qu'il leur fera entendre de vive voix, plusieurs y vont ne voyants nulle déclaration du Roy au contraire. Il s'en va à Béarche dont vous aurés ouy parler abbaie qui est à luy assiégée comme on nous dit issy par M. de Chomberg. On dit que M. de Mayenne se prépare pour s'y trouver aussy et croit-on qu'il y aura là du conflit. Les provisions qu'on fait en Angoulesme sont de mille bœufs, 2 mille pourceaux, du bled et vian sans nombre à Xaintes et Coignac à proportion.

Je vous ay cy-devant, Monseigneur, représenté que votre place est dépourvue de plusieurs choses nécessaires pour sa défence, qu'il y a peu d'hommes et qu'au milieu de sy puissans voisins, il seroit besoing de la mettre en autre estat. Je le vous dy encore vous suppliant très-humblement y pourvoir car toute ma fidellité mesme quand j'aurais beaucoup de capacité ne peut guières destitué des choses nécessaires. J'ay reçu la procuracion qu'il vous a pleu m'envoier que je feray valloir au bien de vostre service le plus utilement qu'il me sera possible. Je vous supplie très-humblement de croire que je seray toute ma vie,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le 7^e avril 1619.

Archives nationales, 1AP 345 /85

103

27 mai 1619 – Taillebourg
à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

Je vous ay souvent écrit tant des affaires généralles des provinces de deçà que de l'estat particulier des vostres et de votre place principalement, sans avoir eu de votre part commendemens ny lettre que celle de laquelle il vous pleut m'honorer du xij^e mars, par celle-cy je n'estime pas vous devoir rien écrire puisque M. du Marais vous pourra beaucoup mieux dire toutes choses à la sufisance duquel me remettant je ne vous importuneray que de la supplication très-humble que je vous fay Monseigneur de pourvoir au paiement de cette garnison que j'ay esté obligé d'aucmenter plus que je n'eusse désiré pour les continuels avis que j'ay d'entreprises sur cette place depuis vostre arivée en Cour et le juste soupçon que j'ay voyant à Xaintes et Coignac pour le moins 2 000 hommes de guerre et trois régimens à deux lieües d'icy. Je vous suplie très-humblement m'honorer de vos commendemens auxquels j'obéiray comme estant,

Monseigneur,

Vostre très-humble, très-obéissant serviteur
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

²³⁴ Cette phrase de Zacharie du Bellay dévoile son scepticisme devant les mouvements d'émotion populaire.

De vostre Taillebourg, le 27^e may 1619.

Archives nationales, IAP 345 /86

104

xx xxxxxx 1619 - Taillebourg

Monseigneur,

Voyant vostre comté en danger de ruine par le logement des gens de guerre, j'ay apporté tout le soing qu'il m'a esté possible selon mon devoir pour l'en exempter. Mais voyant que tous moiens se trouvoient foibles, j'ay esté contraint de recourir à M. d'Espéron, lequel tout aussy tost acorda l'exemption que je luy demendois et m'écrivit la lettre de laquelle je vous envoie coppie avec plusieurs assurances de bouche de son affection en vostre endroit. Aussy tost que j'eue laditte exemption j'en envoyeay coppie à tous les cappitaines qui estoient logés sur vos terres et au voisinage de cette place, particulièrement à M. de Charman d'Angoulmois, maistre de camp d'un régiment de 400 hommes, lequel estoit logé y avoit trois jours à St-Jame et St-Sorlin au bout des ponts de cette ville, non sans me donner grande occasion de jalousie de laquelle, toutefois, je ne faisais rien paroistre, estimant me pouvoir garantir sans rien éclater quoy que j'en eusse sujet ayant logé en une paroisse de vostre comté des plus voisines sans département, ce qui n'empescha pas mesme que m'ayant demandé passage par cette ville pour aller loger audit St-Sorlin, où il avoit département, je ne luy acordasse à demye lieue au dessous avec des batteaus et voulant repasser, je luy avois acordé la mesme... /2/, la mesme courtoisie offrant de luy envoyer des batteaus à condition de ne loger, ny permettre aucun désordre sur vos terres ce que ne m'ayant voullu accorder pour prières et remontrances que je luy peusse faire de l'offance qu'il vous feroit et mesme à M. d'Espéron, duquel eu ce faisant la sauvegarde estoit viollée, j'estimay de mon devoir fondé en droit comme j'estois de m'opposer à son passage et pour cela tiray de cette garnison et de cette ville et de vostre bourg de St-Savinian²³⁵ ce que je peu promptement et m'estant mis sur le passage résolu de combattre ce qui passeroit, il le vouloit tanter mais ayant quelques gens blessés il se retirèrent de l'autre part, et tout le jour se passa en combat de mousquetades de son régiment avec quinze soldats que j'avois mis dans une barque, laquelle j'avois fait mettre au milieu de leur passage.

Sur le soir, M. de Pernes²³⁶, gouverneur de Xaintes, ayant esté averty de ce qui se passoit, m'envoya un gentilhomme avec une lettre toute plaine de courtoisie me prier de laisser passer ledit Sr. de Charman sur la parole qu'il ne logeroit, ny se feroit aucun désordre sur vos terres. Ce que j'acorday incontinant et n'ayant désiré autre chose, et le lendemain leur envoyay des /3/ batteaus et les fis conduire hors de vostre comté par le Sr. Gonanlt, prévost, lequel fait sa demeure en vostre ville depuis un an, et ce qui avoit esté promis par M. de Pernes fut sy exactement acomply que le bourg de St-Bris, lequel n'est que moittié à vous, pour du tout exempt pour vostre respect. Sy bien que pour ce coup les fermiers de vostre comté n'auront pas sujet de demander rabais à quoy ils estoient néanmoings fort disposés.

Je ne doy obmettre, Monseigneur, de vous dire que ledit Sr. de Pernes ayant en quelque temps charge de donner département aux troupes de la Reyne mère avoit tousiours exempté vostre comté et fait paroistre en cela et par plusieurs bons propos le respect qu'il vous porte et l'affection qu'il a de vous faire encore meilleurs service. En cette occasion tous vos vassaux et voisins ou témoigne quelle affection ils ont vers vous, Monseigneur, les uns en bien les autres en mal.

Mais le discours de tout cella passeroit la juste grandeur d'une lettre et vous pourroit importuner qui me le fera remettre à la vive voix quand j'auray l'honneur de vous voir, que je désire avec grande passion. Cependant, Monseigneur, vous jugerés sy la courtoisie de M. d'Espéron ne vous

²³⁵ Saint-Savinien au nord de Taillebourg.

²³⁶ M. de Pernes avait été nommé par Henri IV capitaine et gouverneur de la place de Saintes. Pour contre balancer l'influence de La Rochelle en Saintonges, le souverain l'avait chargé en 1609 de construire une citadelle et de fortifier le système défensif de la ville. Alain MICHAUD (Dir), *Histoire de Saintes*, Coll. Univers de France, Editions Privat, Toulouse, 1989, p. 146-148.

oblige point à le remercier par vos lettres et mesme à M. de Pernes et me commenderés sur ce vostre vollonté à laquelle je conformeray mon obéissance comme estant,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obéissant
serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le [...] 1619.

Archives nationales, 1AP 345 /87

1622 est marquée par une seconde intervention de Louis XIII contre les protestants. Le 21 mars il quitta Paris avec ses troupes. Il arriva le 6 avril à Saumur d'où il partit pour Nantes le 8 avril. Le 16 avril, Louis XIII défait l'armée de Soubise à Rié et après avoir prit le fort de La Chaume près de Talmont, marcha sur Saintes, puis entreprit le siège de Royan qui capitula le 11 mai. A l'occasion de ce siège, Zacharie du Bellay se trouva au cœur de la tourmente. Considérant son attitude suspecte, Louis XIII le démit de sa charge de gouverneur de Taillebourg et plaça au château de Taillebourg une garnison sous les ordres de M. de Fouquerolles²³⁷.

A cette nouvelle, Charlotte-Brabantine de Nassau vint solliciter Louis XIII pour qu'il lui remette la place entre ses mains, mais il refusa alléguant qu'il importait à son service et à l'intérêt du duc que cette place qui contrôlait le "passage de la rivière" reste sous la garde du Sr. de Fouquerolles et qu'il la lui remettrait dans quelques temps²³⁸.

De retour à Thouars, Charlotte-Brabantine de Nassau tomba sérieusement malade. Ce qui nous prive de ses lettres pendant plusieurs mois. Inquiétée par les rumeurs qui courraient sur le duc de Bouillon et son fils à la suite de l'arrivée de l'armée de Mansfeld au voisinage de Sedan, elle demanda le 17 août à Duplessis-Mornay de rédiger une lettre pour elle pour le souverain.

105

1^{er} Janvier 1622 – Taillebourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je vous ay cy-devant écrit la maladie de vostre procureur de ce comté, à cette heure sa mort, en quoy vous perdés tout ce que vous pouviés perdre entre les officiers de cette terre, que je trouve à cette heure sy destituée que lorsqu'il se présentera affaire la concernant, je ne say à qui en parler, ne connoissant aucun qui ne s'emploie plustost à la ruyner qu'à la conserver. Il laisse un fils encore jeune, l'aage [...] attendant l'office pourroit estre exercé par quelqu'un de se ses parens entre lesquels on m'assure qu'il y en a plusieurs cappables dont on pourroit choisir l'unsy vous, Madame et Monseigneur vostre fils jugiés que ses longs services, la fidellité et affection qui a esté reconnue en luy méritast cette gratification, comme je vous ay veu souvant user de semblable cherche en seujet de moindre recommandation.

Pour moy, Madame, qui suis témoin de partie de ses fermiers et de la franchise et affection dont il a procédé, je vous supplie très humblement avoir pitié de la femme et enfant qu'il laisse fort dépourvus des moyens de les soustenir et honorer que l'office leur puisse demeurer en quoy j'estime que le service de Monseigneur vostre fils se trouvera /2/ mieux que par toute autre voye. J'ay dit à Peussier tout ce que je vous eusse peu écrire de surplus, qui m'empeschera de vous faire plus longue lettre que pour prier Dieu pour vostre santé et vous protester,

Madame,

²³⁷ Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 30 avril 1622 de Saintes, Chartrier de Thouars, p. 146.

²³⁸ Lettre de Louis XIII à Henri de La Trémoille écrite le 14 mai 1622 du camp de Royan. *Ibid.*, p. 146-147.

Que je suis et seray toute ma vie

Vostre très-humble, très-obéissant serviteur
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le premier de l'an 1622.

Archives nationales, 1AP 345 /88

106

6 mars 1622 - Taillebourg
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay fait entendre à la vefve du procureur²³⁹ le bien que vous luy avés fait de luy procurer l'office de son défeut mary pour son fils dont la pauvre femme a reçu une très grande consolation. Je croy, Madame, que ce bienfait trournera au bien de la maison, car il estoit besoin issy d'un tel exemple. Je ne vous renvoye point les lettres faisant mention de cella par ce que vous ne me le commendés pas.

Je louë Dieu, Madame, de ce que vous avés eu bonnes nouvelles de Monsieur le comte de Laval. Je croy que le seul désir de vous voir le convie a faire un voyage de deçà où il me semble que toutes autres raisons sont contraires. Je croy Madame qu'un voyage de M. de Châteauneuf issy seroit utile avant son retour vers Messeigneurs vos enfans parce qu'en deux heures d'entretien on peut dire plus de choses qu'écripre en une semaine.

Je vous renvoye vostre arest que j'ay fait signifier au fermier de ce comté ayant trouvé par conseil que la simple signification avec défenses de païer à autre qu'à vous suffit sans les y faire ordonner par un siège subalterne. Je vous renvoye un mémoire /2/ de ce que le fermier paye tous les ans sur le prix de sa ferme et de ce qui reste deub à M. de Rouvereust, lequel m'écrit de Bourgoigne du 20^e du mois passé qu'on luy mende de Paris que négociation de paix est commencée et agrgée soubz l'intercession de tous les grands et non d'un seul. Sy cella est Dieu veuille toucher les cœurs de tous ceux qui auront à s'en mesler en sorte qu'ils ayent pitié des souffrances de tant de gens, tant de l'une que l'autre Religion.

A la fin de ce mois, je doy paier la garnison et n'ay point de quoy le faire. C'est pourquoy je vous supplie très-humblement, Madame, faire pourvoir que j'en reçoive avant qu'il soit expiré pour n'interrompre point l'ordre qui s'est tenu jusqu'icy de païer à la fin des trois mois dont sourdroit beaucoup de confusion et de dépense.

M. d'Epernon est à Coignac. Son voyage de Bas Poitou est incertain. M. de Favas est tousiours en Médoc d'où il envoye à ce qu'on dit force vivres et butin à La Rochelle on ne parlle plus du M. de La Force vienne en ses cartiers. Bien dit-on que Clairac et Tonneins sont repris. Mais je ne say quel cas on peut faire de la reprise de places qu'on dit entièrement démollies quand à la fortification. Je prie Dieu vous combler,

Madame,

de ses meilleures bénédictions et de me donner le moyen de vous rendre fidelle preuve que je suis vostre très-humble, très-obéissant et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le 6^e mars 1622.

Archives nationales, 1AP 345 /89

107

28 mars 1622 - Taillebourg

²³⁹ Jeanne Prévost, la veuve de Jacques de Rocquemadour, le défunt procureur fiscal de Taillebourg.

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay reçu le lettre de laquelle il vous a pleu m'honorer par le petit Gayan, duquel j'auray soin comme vous me commendés. Je luy trouve bonne phisionnomie. Il est venu sans chemises ny aucun linge pour changer. Vous commenderés s'il vous plaist qu'il luy en soit envoyé car incontinent il seroit accuilly par la Venneri. J'ay aussy reçu les coppies qu'il vous a pleu m'envoyer dont je vous remercie très-humblement.

Le cappitaine La Pierre ayant besoin de commodités s'en va vous trouver pour vous en supplier. Il y a issy fait fort bien son devoir pour vostre service et de Monseigneur vostre fils et y est utile qui me faict vous supplier le renvoyer le plustost qu'il pourra. Je l'ay instruit de tout l'estat de vos affaires de deçà, lequel il vous fera entendre sans que je vous importune de longue lettre, finissant celle-cy je supplie le Seigneur vous donner,

Madame,

en parfaite santé très-longue vie, et vous, Madame, de me tenir pour toute ma vie vostre très-humble et très obéissant serviteur,

Plessis du Bellay

De vostre Taillebourg, le 28 mars 1622.

Archives nationales, 1AP 345 /91

108

1^{er} mai 1622 – Saintes

Henri II de Bourbon-Condé

à Madame ma tante

Madame ma tante, je ne sçaurois vous dire mon regret sur l'affaire de Taillebourg. Asseurez vous qu'elle vous sera bientost rendue. Les mauvais comportementz du Plessie en sont cause. Je ne manqueray à vous tesmoigner en cette occasion et en toutes autres mon affection car véritablement je veux estre toute ma vie,

Madame ma tante,

Vostre bien humble nepveu & serviteur

Henry de Bourbon

De Saintes, ce 1 may 1622.

Archives nationales, 1 AP 26/93

109

2 mai 1622 - Saintes

Louis XIII

A ma cousine la dame de La Trimouille,

Duchesse de Thouars

Ma cousine, je vous ay donné advis, y a deux ou trois jours, des considérations qui m'avoient convié d'establir pour quelques temps garnison à Taillebourg, pour la seureté de la place et la garde du passage. Maintenant, ayant esté adverty que vous estiez arrivée en ladicté ville, j'ay comamndé au Sieur de Chaudbonne de vous aller trouver de ma part, pour vous faire entendre plus particulièrement mes intentions sur ce subject. Je vous prie d'ajouter entière créance à ce qu'il vous dira en mon nom, et vous assurer tousjours de ma bonne vollonté en vostre endroit. Sur ce je prie Dieu, ma cousine, vous avoir en sa sainte garde.

Escrit à Xaintes, le ij^e jour de mai 1622.

Louis

110

6 juin 1622 – Niort

à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay receu la lettre de laquelle il vous a pleu m'honorer par ce porteur. Vous aurés sceu comme la Royne mère ne coucha issy qu'une nuict et que n'ayant suivy le Roy que quelques journées par le chemin de Guienne, elle a eu >>>>dement de retourner pour prendre le chemin de Lion par Pougues. On a avis de La Rochelle qu'il y est arrivé six navires Anglois marchans chargés de farines et autres vivres et force ferrement comme bêches, picqs et palls aussy deux cens hommes de bonne mine et bien couverts.

MM. de Soubise et de Loudrière s'embarqueront mercredy pour aller en Angleterre, l'assemblée limita leur train pour la quantité et calité des personnes relevant, mesme quelqu'un des plus particuliers domestiques de M. de Soubise. Montmartin est allé. M. de La Noue est sorty. On m'a assuré que c'est sous passport pour ne plus retourner. La noblesse s'ennuye fort en cette ville là, s'en retire à mesure qu'ils peuvent avoir passport et semble que ceux de La Rochelle le trouvent bon fiefs n'a pouiter la toiture comme on disoit.

Voilà ce qui est vray /2/, voicy ce qui se dit qu'en Angleterre y a a dix mille hommes tous prests que ces Messieurs les vont quérir, que le Roy de la Grande Bretagne ne se mesle point de tout cet affaire, que c'est un milord qui s'oblige de rafraischir et remplasser ce nombre à mesure qu'il sera besoin. Qu'aux Pais-Bas de MM. les Estats, s'est fait une recette pour La Rochelle de cinq cents mille livres d'où aussy viennent quelques gens. Que MM. de Lesdiguières et de Rohan se joignent pour leur conservation. Il n'est point vray que Tallement-sur-Gironde soit pris comme on dizoit, non plus que l'isle d'Argenton. M. le Comte est tousiours à Xaintes. Quelques troupes de cavallerie se sont avancées à Surgères et Mausé. Le Roy devoit arriver vendredy à Agen²⁴¹. L'ambassadeur d'Angleterre suivoit de Bourdeaux, mais il ne peut joindre Sa Majesté qu'à Toulouse où on dit qu'i se fera quelque conférence. Mais on croit que ce sont amusements pour gagner temps à faire des traittés particuliers.

Je vous remercie très-humblement, Madame, de la coppie de lettre qu'il vous a pleu m'envoyer, sur quoy je vous diray seulement qu'aprenant le Roy s'approcher ; il lincentie partie de mes soldats croiant estre en plus grande seureté et cella puis-je prouver.

Ma femme, vostre pauvre très humble servante, et moy vous remercions très humblement Madame de l'honneur qu'il vous plaist nous faire pour vostre souvenir. Elle est par la grâce de Dieu heureusement accouchée d'une /3/ fille. Nous avons un très grand désir qu'elle s'appelle de vostre nom et de Mademoiselle, sy vous l'avés agréable comme nous vous en supplions très humblement Madame et de trouver bon que Mademoiselle nous face l'honneur d'écripre à Madame de Villette qui a esté honorée près de vous pour la prier de le représenter en cette action que nous eussions bien voulu célébrer à Thouars, mais la crainte de nous rendre coupable des accidens qui peuvent ariver par le délay nous presse de satisfaire à ce devoir²⁴².

Vous avés de grandes bénédictions, Madame, de la délivrance des prisonniers que vous avés procurée à Fontenay. J'ay fait mettre en liberté celluy dont il vous a pleu m'escripre. On raconte choses très pitoiables de ceux qui sont à Nantes. Je prie Dieu les fortifier par son esprit pour soutenir constemment les assauts qui leur sont livrés. Je le supplie aussy vous conserver,

²⁴⁰ Louis-Charles de LA TREMOILLE, *Le Chartrier de Thouars*, op. cit., p. 132.

²⁴¹ Heroard dans son journal mentionne que Louis XIII est arrivé à Agen le mercredi 1^{er} juin et en repartit le vendredi 3 juin pour Valance. Madeleine FOISIL (Direction), *Journal de Jean Héroard, médecin de Louis XIII*, Arthème Fayard, 1989, 2 vol, tome II, p. 2831.

²⁴² Cette petite-fille doit être Charlotte du Bellay.

Madame,
et me donner de vous rendre fidelle preuves que je suis

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

De Niort, le 6^e juin 1622.

Archives nationales, 1AP 345 /90

1623 *au début de l'année, Henri de La Trémoille était à Paris pour obtenir la restitution de sa principauté de Talmont, de ses baronnies de Mauléon et de Vitré et de son comté de Taillebourg, saisis sur l'ordre du Roi en 1621 et 1622. Louis XIII lui rendit Talmont, Mauléon et Vitré, mais reporta sa décision touchant Taillebourg.*

Marie de La Tour d'Auvergne accoucha à Thouars au mois de mars d'une petite-fille qui ne vécut que quelques mois. An mois de mai, Henri de la Trémoille partit à Vitré alors que son épouse et sa mère se rendaient à Sedan pour aller reconforter la duchesse de Bouillon, inconsolable depuis le décès de son époux le 25 mars 1623.

Marie de La Tour d'Auvergne revint à Thouars à la fin du mois de juillet. Le 2 août, elle partit en Bretagne rejoindre son époux. Elle arriva à Laval le 7 août.

A la fin de l'année, le duc de La Trémoille présida pour la troisième fois l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne²⁴³ qui débutèrent ouvrirent leur séance à Nantes le 28 novembre 1623 au 27 janvier 1624. Le 6 décembre, les Etats lui proposèrent d'accepter la démolition du château de Châtillon-en-Vendelais, moyennant une indemnité de 30 000 livres.

111

30 mai 1623 – Thouars

à Monsieur de Champdor

Monsieur, en me continuant les preuves de vostre amitié, je vous supplie prendre la peine de me mander nouvelles de la santé de Madame et Mademoiselle, auxquelles je n'écry ne sachant rien qui le mérite.

Vous m'avés laissé une lettre de M. de Netz dont je vous remercie, mais je n'y entens rien ny ceux auxquels je l'ay communiquée. Car il met deux offices en la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte taxés à 8 000 livres chacunes, deux offices en la sénéchaussée de Niort taxés 5 000 livres, au siège présidial de La Rochelle taxés 8 000 livres, prévosté royalle, droit lieu 2 000 livres sans dire que les offices. Je vous prie le semonder à s'expliquer et me faire la faveur de prendre soing de cette affaire, affin que ne soit frustratoire la bonne vollonté qu'il plaist à Madame m'y témoigner.

Je présume que bientost vous serés à Paris, où vous pourés veoir plus cler estant plus près, s'il se présente jamais occasion où je vous puisse servir. Je le feray tout fidèlement je vous supplie le croire et que je suis,

Monsieur,

Vostre très-affectionné à vous faire service.

Plessis du Bellay

A Thouars, le 30^e may 1623.

Archives nationales, 1AP 345/92

²⁴³ Par l'institution des Etats, la noblesse bretonne moyenne dans une certaine mesure pouvait faire entendre sa voix. Ce qui explique l'intérêt pour un grand comme Henri de La Trémoille d'y présider l'ordre de la noblesse pour renforcer son réseau de clientèle et de fidélité.

9 septembre 1623 – Vitré
à Monsieur de Champdor

Monsieur, J'ay reçu la lettre de laquelle il a pleu à Madame m'honorer pour réponse à laquelle je doy de très-humbles remerciemens de tant de faveurs qu'il luy plaist me faire, mais n'ayant affaire ny nouvelle à ajoûter je remets pour m'aquitter de ce devoir à la huictaine en l'entretiens de laquelle j'auroy paut-estre matière pour faire une très complète, ce que je vous ay voullu dire par avance affin que sy cela estoit imputé à quelque défaut vous en faciés s'il vous plaist mon excuse, me tenant sy fort assuré de la bonté de Madame qu'elle la recevra. Je vous supplie donc en cela vos bons offices et celui d'assurer Mademoiselle de ma p. et entière affection à son très humble service et que j'ay reçu la lettre dont il luy a pleu m'honorer. Je suis aussy très aise d'avoir sujet de vous escrire pour me ramentevoir en vostre souvenir et vous réitérer les assurances que je suis,

Monsieur,

Vostre très-affectionné à vous faire service.

Plessis du Bellay

A Vitré, le 9^e 7^{bre} 1623.

Monsieur sy Mlle de Madaillan est en lieu où vous luy puissiés faire savoir la joye que j'ay bien grande de sa guérison et les assurances de mon service, je vous en supplie et de mes bien humbles baise mains à Mademoiselle de La Verrie.

Archives nationales, 1AP 345 /93

16 septembre 1623 – Vitré
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Sy tost que je receu la lettre de laquelle il a pleu à Vostre Exelence m'honorer je devois rendre les très-humbles remerciemens que maintenant je fay pour l'assurance qu'il vous plaist me donner de la continuation de vostre faveur et bienveillance, mais j'ay pensé, sur la connoissance de vostre bonté acoutumée, que vous ne m'imputieriés à faute ce délay que j'ay pris pour en m'aquitant de ce devoir avoir l'honneur, Madame de vous entretenir par une plus longue lettre espérant que ke temps m'en fourniroit plus de sujet. Mais, il n'est rien survenu qui me semble digne d'estre récité à Vostre Exelence, laquelle sera à plain informée du bon estat de la santé de tous Messeigneurs ses enfans par leurs propres lettres ; par toutes lesquelles, et par celle-cy vous aprandrés, Madame, la parfaite guérison de Monseigneur vostre petit fils, lequel reprend à veüe d'œil son teint vif et son embonpoint. Quand à la vigueur de son esprit, elle devance tousiours celle de son corps et de son aage.

Monseigneur son père attend avec dézire de savoir le jour et lieu de l'assignation des Estats de cette province. On le veut flater de l'espérance qu'ils seront à Rennes parce que ce luy seroit une très grande commodité, mais ceux qui croient estre informés des raisons qu'a M. de Vandosme de les faire tenir au plus loing /2/ de la province estiment que ce sera à Quimper-Corantin²⁴⁴ qu'on dit d'aussy longue distance d'issy que Paris²⁴⁵.

M. de Puisesson²⁴⁶ m'escrit que le Sr. de La Rabastelière²⁴⁷ traite avec M. le duc de Rais²⁴⁸ pour la part qu'il a en la baronnie de Montaigu et donne avis de cela comme de chose qu'il estime de

²⁴⁴ Quimper, sur la côte sud de la Bretagne, actuel chef lieu du département du Finistère, auquel était accolé à l'époque le nom du patron de la ville : Saint Corentin.

²⁴⁵ Vitré est à 256 km de Quimper et à 318 km de Paris.

²⁴⁶ Claude Durcot, écuyer, seigneur de Puitesson dans la paroisse de Chauché.

²⁴⁷ Charles Bruneau, chevalier, baron de La Rabastelière, s'intitulait seigneur de Montaigu en partie.

²⁴⁸ Henri de Gondi (1590-1659), duc de Retz, pair de France, marquis de Belle-Isle, chevalier des ordres du Roi et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, fils de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, général des galères et

grande conséquence pour la forest de Grasla, près laquelle est située la maison de La Rabastelière²⁴⁹, lequel ayant ce droit sera difficile à empescher de vanoger la ditte forest. J'en ay parllé à Messeigneurs, lesquels ont avis que M. de Rais doit venir chez la baron de St-Brice²⁵⁰, près de cinq lieues d'issy, pour un babtistaire et délibèrent d'envoyer vers luy pour essayer de rompre cela dont je les feray ressouvenir et en prendray la commission s'il leur plaist me la donner.

Le dit Sr. de Puisesson se plaint aussy fort des usagers qui abusent de leurs usages et dit que si vous n'y mettés ordre, Madame, que la forest en va perdre. Il me semble qu'il y a longtemps qu'on en cherche les moyens sans les pouvoir trouver. S'il s'offre occasion de dire ou faire pour vostre service, je m'assure Madame que Vostre Exelence croit que je n'y manqueray jamais aussy de condroisié plustost à moy que de manquer d'estre,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

A Vitré, le 16^e 7^{bre} 1623.

Archives nationales, 1AP 345 /94

113

30 septembre 1623 - Vitré
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay receu la lettre dont il a pleu à Vostre Exelence m'honorer du 23^e de ce mois avec singulière joye d'apprendre la continuation de vostre santé et fay à Dieu des ardente prière de vous en donner une parfaite confirmation. On est tousiours en doute du temps et lieu de la tenue des Estats de cette province, quoy que la connoissance qu'on a de ce qui s'y doit proposer fay estimer que ce sera plustost loint que près du Parlement qui plus proche voisin se pourroit plus fortement opposer.

M. l'évêque de Rennes²⁵¹ puis peu de jours a passé issy, faisant sa visite avec lequel Monseigneur le duc vostre fils a eu long propos sur le sujet desdits Estats. Quant au voyage de Monseigneur le comte de Laval, il vous aura, Madame, rendu conte des raisons qui l'ont retenu. Je n'ay point sceu qu'il les ayt balancées à autre poids qu'à celuy de son oppinion. La mienne sera tousiours de suivre ce que Vostre Exelence estimera meilleur pour la connoissance que j'ay de vos saines intentions et droit jugement.

Je reconnay, Madame, par vostre lettre ne m'estre pas bien expliqué sur ce que je vous mendois de M. le duc de Rais et du Sr. de La Rabastelière /2/. La chose est ainsy que M. de Rais ayant aquis de M. le marquis de Royan la portion qu'il avoit en la baronnie de Montaigu est recherché par ledit Sr. de La Rabastelière pour l'en accomode, ce qu'on croit vous estre fort préjudiciable pour le damage qu'il pourra faire en la forest de Grasla, dont sa maison où il veut faire bastir est fort proche et sur l'avis que Messeigneurs avoient eu que M. de Rais venoit en ce voisinage avoient résolu d'envoyer

d'Antoinette d'Orléans-Longueville, époux de Jeanne de Scepeaux, héritière du duché de Beaupréau, arrière petite-fille de Guy de Scepeaux et de Jeanne de Longwy.

²⁴⁹ La forêt de Grasla (Vendée) au sud de Montaigu est située sur le territoire de la commune de Les Brouzils. La commune de La Rabastelière est située à l'est de la forêt.

²⁵⁰ Jacques de Volvire, baron de Saint-Brice-en-Coglais. Abbé GUILLOTIN de CORSON, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, Rennes, 1897-99, 3 vol, Réédition Le Livre d'Histoire, Paris, 1999, tome II, p. 356.

²⁵¹ Pierre de Cornulier (1575-1639), un Nantais, licencié dans les deux droits, juriconsulte éminent, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et Privé. Il avait été conseiller clerc au Parlement de Bretagne, abbé commendataire de Sainte-Croix de Guingamp, de Saint-Martin de Gaël, de Blanche-Couronne, commissaire des Etats près la Chambre des Comptes, député du clergé de Bretagne aux Etats Généraux de 1614. En 1616, il avait été nommé à l'évêché de Tréguier où il résida très peu puis en 1619 à celui de Rennes. Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, Coll. Les Bibliophiles de Bretagne, Editions Beltan, 1987, p. 88.

vers luy pour tâcher à la divertir de ce marché, mais ayant appris qu'il n'apporte point d'issy, je ne say s'ils l'envoyeront trouver plus loing.

Vostre Excellence me fait trop d'honneur, Madame, de se daigner enquérir de l'estat de ma famille toute dédiée à vostre très-humble service et priant journellement le Seigneur pour vostre conservation. Deux de mes enfans ont la petite variolle²⁵², j'attans le mesme aux autres avec prière à Dieu qu'ils en soient aussy doucement traittés. Je supplie la divine bonté vous garantir de tout mal et me donner le bien de pouvoir faire preuve à Vostre Excellence que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

A Vitré, le 30^e 7bre 1623

Archives nationales, 1AP 345 /95

1624 Les Etats de Bretagne qui avaient ouvert leur session le 28 novembre 1623 la clôturèrent le 27 janvier 1624. Henri de La Trémoille revint à Vitré ou son épouse s'ennuyait beaucoup. Elle partit au mois d'avril à Thouars. Elle se rendit ensuite auprès de la duchesse douairière de La Trémoille à l'Ile-Bouchard où elle accoucha, le 8 juin, de son second fils : Louis-Maurice, futur comte de Laval.

A la suite des démarches effectuées par sa mère auprès du souverain et de ses ministres, Henri de La Trémoille put, au mois de juillet, rentrer en possession de son comté de Taillebourg.

114

17 janvier 1624 – Nantes
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Monsieur d'Iray ayant eu avis que sa femme estoit grièvement malade s'en est allé la secourir. Depuis nous avons sceu qu'elle est hors de danger. Cependant, Monseigneur vostre fils est privé du service qu'il luy rendoit fort utilement issy et Vostre Excellence de l'information qu'elle avoit par ses lettres des choses de deçà au défaut, de quoy j'essaieray de suppléer en quelque sorte.

Disant, premièrement, que mondit Seigneur n'a reçu par ce dernier messenger avec mes lettres ny les siens qu'il se porte fort bien et continue de s'employer à procurer le service du Roy et soulagement du païs, non sans rencontre de plusieurs difficultés qu'il a jusqu'issy heureusement surmontées. Les Etats n'ayants approuvé ce que leurs députés ont négocié en Cour ont de nouveau traité avec MM. les Commissaires, lesquels leur ont diminué sincante mille livres des cinq cents milles qui avoient esté promis par leurs dits députés, et leur ont permis de les lever sur l'année 1625 qu'ils assuroient leur estre prohibée, ainsy semble a plusieurs la condition desdits Etats estre améliorée, autres en concluent de mauvaises conséquences estimant que le Roy /2/, lequel veut tousiours avoir son compte, et qui est jaloux de son autorité ne saura bon gré à ses commissaires ny aux Etats de tout ce qui se passe. Il y a desia quelques jours qu'on est sur les moiens de lever la somme convenue. Diverses propositions ont esté faites, à toutes se rencontrent des difficultés tantost de la part de MM. les Commissaires ou de celles desdits Etats lesquels aspirent ardemment à leur séparation estans la pluspart de ceux qui les composent grandement prises de leur sy long séjour et le seroient encor beaucoup plus s'ils savoient à qui s'en prendre. On pense que la séparation sera au commencement de la prochaine semaine.

²⁵² La variolle.

Mondit Seigneur est en aparance bien avec tout le monde, mais en effaict fort bien avec Monsieur de Guémené²⁵³ qui luy faict paroistre beaucoup d'affection et de désir d'une amitié solide et luy ne se laisse en rien surmonter. Hiern M. de Mercoeur²⁵⁴ donna le bal, où mondit Seigneur eut le bouquet qui le donnera demain. Cela se fait avec corlation de confitures seiches. M. de Soubise est à Blain avec la goute. On a nouvelle issy qu'à La Rochelle sont les commissaires du Roy et l'évesque de Xaintes pour le rétablissement de la Messe. D'autres nouvelles, j'estime Madame que Vostre Exelence n'atant pas d'en recepvoir de ce bout du monde /3/.

Je croy Madame que Monseigneur vostre fils vous dépeschera demain le laquais de M. de Pontaubray sy en cet entretemps il se passe chose qui viennent à ma connoissance digne de vous estre ecript. Je n'y manqueray non plus qu'à faire et dire ou que je me trouve tout ce que je connoistray vous estre utile ou agréable ne désirant rien tout au monde que rendre fidelles preuves que je suis pour le reste de ma vie,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant
et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

A Nantes, le 17 janvier 1624.

Archives nationales, 1AP 345 /96

115

17 février 1624 - Vitry
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'ay receu la lettre de laquelle il a pleu à Vostre Exelence m'honorer du x^e de ce mois par laquelle il semble qu'elle entende que je luy aye écript par Ponppordaye ce que non, car il ne doit estre à Paris qu'à la micaresme où se doivent rendre en ce temps la les autres députés auxquels Monseigneur vostre fils recommandera l'affaire de Chastillon, laquelle leur devoit dès le commencement estre commise comme plus importante aux Estats qu'à luy qui en cela a plus taché de faire le service du Roy et le soulagement de la province que son profit particulier, cependant pour dix mille écus le rasement d'une maison qu'on ne feroit bastir pour quarante mille.

Monseigneur vostre fils, Madame, continue tousiours en la résolution de se trouver à Rennes pour l'affaire de MM. de Brissac²⁵⁵ et d'Assigné²⁵⁶ au 22^e de ce mois ou peu après. Ils semblent l'un et l'autre fort disposés à sortir d'affaires par son avis. Par mesme moyen il pourra ménager autres affaires spécialement la réunion des chastelenies d'où aparemment il doit tirer grande utilité s'il ne y rencontre des difficultés qui ne se voyent point encore et que les offices soient bien ménagés.

Vostre Exelence pourra savoir de Thouars que les habitans députent vers Monseigneur vostre fils Madame pour le supplier trouver bon qu'ils facent fondre une cloche pour le presche à leurs

²⁵³ Louis VII de Rohan (1598-1667), prince de Guémené, de la branche catholique des Rohan, fils de Hercule de Rohan (1568-1654), duc de Montbazou et de Madeleine de Lenoncourt, héros d'une historiette de Tallemant des Réaux, Edition Adam, tome II, p. 225-230.

²⁵⁴ Louis de Vendôme (1612-1669, duc de Mercoeur, était le fils aîné de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine. Henri de La Trémoille, comme une partie de la noblesse bretonne, suspectait César de Vendôme de vouloir établir son hégémonie sur la province en faisant reconnaître les droits de son fils aîné de présider l'ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne en tant qu'héritier des comtes et ducs de Penthièvre.

²⁵⁵ François de Cossé, duc de Brissac, était le fils aîné de Charles de Cossé, duc de Brissac, maréchal de France et de Judith d'Acigné. Il mourut en son château de Pouancé le 3 décembre 1651.

²⁵⁶ Charles de Cossé, marquis d'Acigné, était le second fils de maréchal de Brissac et de Judith d'Acigné. Il avait hérité en partage de sa mère la seigneurie d'Acigné en Bretagne qu'il fit ériger en marquisat en 1609. Il mourut sans postérité et sa succession passa à son frère aîné. Abbé GUILLOTIN de CORSON, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, op. cit.*, tome II, p. 3-4.

dépens et la placent où il luy plaira. Cet expédiant avoit esté proposé par un ..., vostre très fidelle serviteur dès lorsque Madame vostre belle-fille y ariva, retournant de Sedan, mais n'ayant réussy, Monseigneur /2/ vostre fils, Madame, a trouvé bon d'en faire une depesche à M. de La Bourdillère de laquelle le succès a esté tel ; ce que je n'ay estimé indiqué d'estre écript à Vostre Exelence pour le contentement qu'elle recepvera, je m'assure de veoir ce défaut n'épare pas un moyen je croy le plus honneste qu'on pouvoit espérer veu l'estat des choses²⁵⁷.

Le cappitaine La Ferrière après la soufrance de beaucoup de douleurs en fut hier heureusement délivré²⁵⁸, rendant à Dieu son âme avec des témoignages de foy, de charité et deshérance qu'on ne peut avoir qu'en l'Eglise ou Dieu est purement servy. Monseigneur vostre fils a donné sa charge à M. de La Bussonnière duquel je croy il sera bien et fidèlement servy et semble estre bien voullu parmy les habitans²⁵⁹.

Combien, Madame, que je ne doute point que par autres lettres vous ne soiés bien particulièrement informée de la santé et bon estat de Monseigneur vostre fils. Madame vostre belle-fille et Monseigneur vostre petit fils, s'y estié que je suis assuré que Vostre Exelence aura bien agréable que je luy confirme qu'ils ne peuvent estre mieux en toutes sortes et particulièrement Monseigneur le prince de Talmond auquel j'ai trouvé au retour de Nantes un sy bon changement que je ne puis assés en louer Dieu et témoigner ma joye, car il est fort gay, vermeil, en bon point, dort et mange fort bien. Auparavant, il n'avoit rien de tout cela. J'espère qu'en luy Dieu accomplira les promesses qu'il fait de bénir la postérité de ceux qui le servent. En vérité j'en supplie sa divine bonté /3/.

Madame par le précédant voyage Vostre Exelence aura sçeu que Monseigneur vostre fils approuve qu'ayés pris les mille livres de M. de Toulemain²⁶⁰ pour le remplacement de ceux qu'il vous avoit pleu me faire donner, dont je vous remercie encore très-humblement Madame et de l'espérance qu'il vous plaist me donner de me faire satisfaire du partis que je tiendray de vostre pure libéralité quoy que rien de tout ce que doit la maison n'est plus légitimement deub que cela qui est de ma propre substance et qui après avoir longuement servy ne suis pas inutile par la grâce de Dieu, lequel je supplie vous avoir tousiours en sa spéciale protection et que je puisse donner fidelles preuves que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant et très fidelle serviteur.

Plessis du Bellay

A Vitré, le 17^e febvrier 1624.

Archives nationales, 1AP 345 /97

116

24 février 1624 – Vitré
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame

²⁵⁷ Dans ses lettres du 29 juillet et du 2 août 1623 à Charlotte-Brabantine de Nassau, Marie de La Tour d'Auvergne fait état de l'opposition de l'évêque de Poitiers et du sénéchal de Thouars à l'installation de cette cloche. Archives nationales, 1AP 431/73 et 1 AP 430/46.

²⁵⁸ Monsieur de La Ferrière, un huguenot, lieutenant de la ville et du château de Vitré depuis le 24 mars 1623, est décédé le 15 février 1624.

²⁵⁹ Cf. La lettre de Marie de La Tour d'Auvergne à sa belle-mère du 17 février 1624. Archives nationales, 1AP 430/50.

²⁶⁰ Hervé Le Coniac (1587-1652), sieur de Toulmen, conseiller au parlement de Bretagne depuis 1614, était le fils de Jean Le Coniac (1560-1631) sieur de La Ville-au-Pilon, Grand vendeur des eaux et forêts du comté de Quintin, un des hommes sur lesquels Charlotte-Brabantine de Nassau s'était appuyée pour gérer le comté de Quintin. Le sieur de Toulmen acheta le 3 avril 1624 au duc Henri de La Trémoille la métairie de l'Hermitage pour la somme de 22 000 livres, et soixante journaux de gros bois pour 8 000 livres.

J'ay receu la lettre de laquelle il a pleu à Vostre Exelence m'honorer du 17^e d'où je puis conjecturer la continuation de vostre santé dont je rends louange à Dieu et de l'espérance qu'on donne d'accomplir les choses promises au public.

Quand à ce qu'il plaist à Vostre Exelence m'écripre du procureur de ce lieu²⁶¹, j'en ay parllé à Monseigneur vostre fils lequel m'a dit que vous luy en écrivies aussy, et qu'il vous fera réponse de laquelle serés contente²⁶². Je le souhaite et que vous le soiés Madame en toutes choses et surtout de mes déportemens, n'ayant jamais rien plus désiré que de les rendre approuvés devant vous Madame.

Monseigneur vostre fils partira sans remise lundy 26^e pour Rennes où desia sont arivés MM. de Brissac et d'Assigny. Il atend aujourd'huy M. d'Iray, mais je crains fort que la goutte ne luy permette de partir à jour nommé. Il est néanmoins bien nécessaire près de luy qui se porte très bien comme fait Madame, vostre belle-fille et Monseigneur vostre petit fils, ainsy qu'aprendrés par leur propres lettres, et n'ayant rien qui mérite alonger celle-cy je la finy, vous suppliant très humblement,

Madame,

Me tenir comme je suis et ne seray jamais autre que

Vostre très-humble, très-obéissant et très fidelle
serviteur.

Plessis du Bellay

A Vitré, le 24^e febvrier 1624.

Archives nationales, 1AP 345 /98

117

18 décembre 1624 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame

J'ay receu la lettre de laquelle il vous a pleu m'honorer du 7^e de ce mois et suivant le commendement que Vostre Exelence m'y donne ay fait souvenir Monseigneur vostre fils de la promesse qu'il vous a faite touchant le procureur de Vitré, luy ayant représenté sur ce sujet et à Madame sa femme tout ce que mon affection à vostre très-humble service et au leur m'a suggéré. Je les ay trouvés très disposés à y satisfaire et vous complaire en toutes choses particulièrement en celle-là, dont j'ay beaucoup de joye, ne désirant rien plus au monde que de vous voire contente en tout ce que Vostre Exelence peut souhaiter, mais parincipalement satisfaicte de mes déportemens que je tâcheray de rendre toute ma vie conformes à vos intentions sy je suis sy heureux d'en estre informé.

Ma femme indigne de l'honneur de vostre souvenir Madame se sent plus obligée que vostre Exelence luy daigne tenir. Elle ne peut pour reconnoissance de sy grande faveur que prier Dieu pour la prospérité de Vostre Exelence et élever les enfans qu'il nous a donnés en la connoissance de leur devoir à quoy elle ny moy ne manquent jamais.

Je vous supplie très humblement de croire et que je seray toute ma vie comme vous m'y avés obligé,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant et très fidelle
serviteur.

²⁶¹ Gilles Chesneau, sieur de La Motte ou la Motte-Chesneau, avait fait irruption en 1614 dans la scène politique Vitréenne lorsque Charlotte-Brabantine de Nassau lui confia la charge de procureur fiscal, précédemment exercée par son beau-père Guy Breton, sieur du Plessis-Breton. La cinquantaine de lettres de Gilles Chesneau écrites de 1614 à 1624 couservées à la côte 1 AP 662 dans le Fonds La Trémoille sont l'histoire d'un échec. Jamais Chesneau ne put se faire accepter par le bastion Vitréen. Au cour de l'année 1624, Henri de La Trémoille mit fin aux fonctions de Chesneau. Après avoir tenté vainement en 1625 un action à Rennes pour conserver sa charge, il la vendit en 1627 à Pierre Godé, sieur de la Gérardièrre et quitta Vitré avec sa famille.

²⁶² Cf. la lettre de Henri de La Trémoille à sa mère du 24 février 1624. Archives nationales, 1 AP 394/63.

A Thouars, le 18 X^{bre} 1624.

Archives nationales, 1AP 345 /99

1625 *Le prince d'Orange, Maurice de Nassau, étant décédé le 23 avril 1625 à La Haye, Charlotte-Brabantine avec sa fillen Charlotte, s'y rendit pour rencontrer son jeune frère Frédéric-Henri devenu le nouveau prince d'Orange et Stadhouder. Si son fils aîné Henri avait reçu le 15 mars un commandement dans l'armée de l'Est commandée par le duc d'Angoulême²⁶³, son fils cadet Frédéric avait été oublié. Aussi celui-ci dépité rejoignit le 17 avril les Rochelais et comble d'inconscience politique participa à des opérations contre l'armée royale²⁶⁴.*

118

14 mai 1625 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame

Parce qu'aucun membre de l'Eglise ne participe plus que moy aux maux qu'elle souffre; ny pas un de vos serviteurs aux afflictions qui vous arivent²⁶⁵, j'ay creu lorsque la meilleur partie du monde crie et lamente la perte commune, ne devoir taire à Vostre Exelence la doulleur très amère que je ressen de la plaie faicte en une partie sy noble et importante de ce corps et le cuisant déplaisir sur j'ay de celluy que je vous say avoir quoy qu'éloigné tant je connoy vostre zelle au public et bon naturel vers ceux qui vous apartiennent. Le coup est sy près de cœur qu'il seroit pour donner la mort au corps sy choist la vie n'en estoit le chef et vous Madame pour estre accablée soubz le faix d'une sy présente affliction sy vous n'estes soustenue par la forte main de luy mesme qui a tousiour esté vostre appuy sur le point que vous estiés de succomber à la tristesse. Je supplie cette bonté divine ne défailir à vostre assistance en occasion tant nécessaire; et vous Madame d'estre consolée en certitude que l'âme de celluy dont vous pleurés la mort est vivante et glorieuse au ciel, son corps victorieux en terre que sa bonne renommée sera désormais le discours ordinaire des vivans, l'exemple des gens de guerre et de vertu, que vous participés aux gloires mondaines qu'il laisse issy bas, et que vous aurés part aux joyes qu'il pocede là haut. De moy, attendant que je parte pour y aller je demeureray de Vostre Exelence,

Madame,

Très-humble et très-obéissant serviteur.

Plessis du Bellay

A Thouars, le 14 may 1625.

Archives nationales, 1AP 345 /100

119

24 juin 1625 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

²⁶³ Charrier de Thouars, *op. cit.*, p. 138-139. Selon le témoignage du ministre Paul Testard, ce commandement, tant désiré, eut des conséquences pernicieuses, à cette occasion Henri de La Trémoille fréquenta des personnes qui n'avaient "autre Dieu que le Dieu d'épine" et commença à regarder "d'un oeil avide les apposta du monde" Lettre de Paul Testard à Charlotte-Brabantine de Nassau du 7 novembre 1628, Archives nationales, 1 AP 679.

²⁶⁴ I. MESCHINOT de RICHEMOND, "Daire de Joseph Guillaudeau, sieur de Beaupréau (1584-1643)", *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXVIII, 1908, p. 277 et suivantes.

²⁶⁵ Le décès de Maurice de Nassau, prince d'Orange, demi-frère de Charlotte-Brabantine de Nassau.

N'estant en rien employé au service de vostre Exelence, le sujet de vous escrire ne m'est sy souvant offert que mon dézire m'en sollicite ; mais en soucy d'en trouver pour tousiour ramentevoir à vostre souvenir qu'aucun de tous ceux que vous avés obligés n'est plus que moy dézireux de le reconnoistre par très-humbles et très-fidelles services.

M. de Champdor m'a fait part de ce qu'il plaist à Vostre Exelence luy écrire la recherche qui vous est faite de Mademoiselle par un seigneur d'Angleterre doué de tant de belles et grandes calités qu'il y a toute matière de joye aux fidelles serviteurs de la maison y voyant prest de s'accomplir que la piété à les promesses de l'une et l'autre vie ; à moy plus qu'à plusieurs pour la connoissance plus particulière que j'ay des bonnes et saintes intentions de deffunct Monseigneur laissées par testament à sa postérité que vous avés jusqu'icy, Madame, sy heureusement conduite dans la voye où il déclare qu'elle trouvera la bénédiction de Dieu et la sienne que vous en avés acquis un honneur qui ne mourra jamais en la mémoire des gens de bien et de vertu.

Moy ne pouvant contribuer à ce bon anune que je dézire de sy bon cœur que mes souhaits et mes prières à Dieu. Je le fay avec toute la dévotion dont mon âme est cappable à ce qu'il donne à Vostre Exelence de parfaire ce que vous avés sy religieusement et prudemment commencé à sa gloire et vostre consentment. Le mien ausy que j'ay prié M. de Champdor de vous dire Madame ne sera en ce monde plus grand que quand je pourray témoigner par bonnes preuves que je suis de Vostre Exelence,

Madame,

Très-humble, très-obéissant et très fidelle
serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 24^e juin 1625.

J'ay reçu les lettres dont il a pleu à Vostre Exelence m'honorer de Sedan du 3^e de ce mois dont je vous remercie très humblement.

Archives nationales, 1AP 345 /101

1626 *Charlotte-Brabantine de Nassau prolongea cette année son séjour à La Haye. Sa fille, Charlotte, épousa le 4 juillet 1626 un jeune seigneur anglais Lord Strange, fils du comte de Derby. Charlotte-Brabantine de Nassau accompagna le jeune couple à Londres. Le 16 octobre 1626, elle retourna en France²⁶⁶ et arriva à Saint-Denis le 2 novembre " ayant receu force incommodités en son voyage " ²⁶⁷.*

Par les lettres de Turenne à sa mère nous connaissons l'emploi du temps de Charlotte-Brabantine de Nassau²⁶⁸. Le dimanche, elle emmenait avec elle son neveu au temple de Charenton dans son carrosse. Elle passa presque toute sa première semaine à Saint-Germain.. Elle visita notamment le 8 novembre la princesse de Condé, le 18 novembre le cardinal de Richelieu à Pontoise et le 19 novembre au Louvre Marie de Bourbon-Montpensier, la jeune épouse de Gaston d'Orléans qui gardait " le lict à cause de sa grossesse " ²⁶⁹. Le samedi 26 décembre, elle accueillit sa belle-fille. Celle-ci avait passée une partie de l'année en Bretagne pour vendre un certains nombre de terres dépendant du comté de Montfort²⁷⁰.

²⁶⁶ Léon MARLET, *Charlotte de La Trémoille, Comtesse de Derby*, op. cit. , p. 37.

²⁶⁷ Lettre de Turenne à sa mère du 2 novembre 1626.

²⁶⁸ Lettres de Turenne à sa mère des 10, 17 et 24 novembre et du 28 décembre 1626.

²⁶⁹ La duchesse d'Orléans attendait alors celle qui devait devenir la Grande Mademoiselle.

²⁷⁰ Tranchant le noeud gordien, pour assainir sa situation financière Henri de La Trémoille vendit la châtellenie de Saint-Malon (4 février), baronnie de Bécherel (14 février), baronnie de Gaël (23 février), La Roche-en-Nort (25 février) ainsi que les châtellenies de Plélan, Bréal et Comblessac. Abbé GUILLOTIN de CORSON, *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, Rennes, 1897-99, 3 vol, Réédition Le Livre d'Histoire, Paris, 1999.

20 février 1626 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

J'estois en soin de trouver sujet d'ecripre à Vostre Excellence pour me ramentevoir en l'honneur de son souvenir quand M. de La Mazure m'a fait voir par les lettres dont vous l'honorés et que vostre bonté m'a prévenu et que je doy changer comme je fay mes supplications en actions de grâces et très humbles remerciemens de m'avoir tenu en sa mémoire depuis si longtemps que je suis inutile à son service à quoy elle m'oblige de nouveau très etroittement par ce témoignage de sa bienveillance. En reconnoissance de quoy ne pouvant avec toute ma famille que prier Dieu pour la santé et longue vie de Vostre Exelence nous le faisons soir et matin et continuerons tant que durera la nostre.

Je regrette, Madame, de ne savoir chose digne d'ecripre, croiant bien que Vostre Excellence auroit à gré d'apprendre nouvelles de ce país où elle tant aimée et honorée et que vous y avés encore plus obligés, mais depuis que Madame vostre belle-fille est en Bretagne nous n'apprenons rien qui mérite vous entretenir, elle a issy laissé Monseigneur vostre plus petit fils, qui nous est un gage fort cher, aussy est il très beau et autant joly qu'on peut souhaiter en son aage avec aparance d'estre un jour homme de grande stature. Je ne doute pas Madame que ceux qui sont près de luy ne vous en écrivent toutes particularités, qui me retient de .../2/, de vous en dire davantage.

Je travaille tant que je puis à élever les miens en la crainte de Dieu et à les rendre cappable du service qu'ils doivent à la Maison où je les veux attacher par tous les liens qui sont en mon pouvoir. Sy ceux que j'ay rendus et l'affection que j'y ay ne sont trop méprisés à quoy j'ay desià commencé, Madame par l'aquest que j'ay fait d'une moitié du fief de Belleville-en-Touarsois²⁷¹ qui fut au Seigneur des Arpentis et depuis au marquis de Fouville duquel je l'ay eue. M. de Roannois en possède l'autre portion. C'est un beau fief lequel a esté fort pillé par la continuelle absence et négligence de ceux qui l'ont possédé. Je m'emploie par faute de meilleurre occupation à rechercher ce qui en est égaré, espérant l'atacher à une maison bastie s'il s'en trouve au voisinage.

Je suplie très-humblement Vostre Excellence pardonner la liberté que je pran de l'entretenir de choses sy peu dignes d'elle. J'ay tant expérimenté sa bonté que j'en ose encore espérer l'effait en cet endroit. Madame tous vos bons et affectionnés serviteurs moy particulièrement attendent avec impatience et très grand désir de savoir un heureux accomplissement de l'affaire que vous avés commencé et prient Dieu de vous y donner le contentement que vos peines et soins méritent. Il arive ordinairement qu'un bien ne vient jamais seul. Cela me fait espérer /3/ Madame que celuy de la paix aidera à cethuy là et en produira plusieurs autres.

Depuis deux jours a passé issy un courrier du Roy s'en allant vers M. de Monmorancy luy en porter les articles et ordre de ce qu'il doit faire pour l'exécution, le désir extrême que nous en avons le nous a fait facilement croire. Mais Madame, j'estime qu'à l'heure que je vous ecry Vostre Exelence en sçait la vérité dont elle aura sans soute une joye digne de sa bonne âme. Je n'en auray de plus grande au monde qu'en rendant fidelles preuves que je suis,

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant et très fidelle
serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 10^e feuvrier 1626.

Archives nationales, 1AP 345 /102

²⁷¹ Le fief et seigneurie de Belleville-en-Thouarçais dans la paroisse de Sainte-Radégonde à l'ouest de Thouars relevait du duché de Thouars.

29 juillet 1626 - Thouars
à Charlotte-Brabantine de Nassau

Madame,

Je me suis abstenu de vous écrire souvent pour n'avoir sujet assés digne d'entretenir Vostre Exelence et celui qui se présente l'est tant que je n'ay point de parolles pour le discourir assés dignement, car en l'œuvre ue vous avés mise à chef, Madame, il y a tant de circonstances de piété, de charité et de prudente conduite que de vous en donner les louanges méritées, je ne puis non plus qu'exprimer ma joye de voir vostre Exelence en ce degré d'estime qu'on soit obligé de l'admirer pour ne la pouvoir assés estimer, et de voir encor que les bonnes et saintes intentions de deffunt Monseigneur et Maistre qu'on peut sans flaterie dire de glorieuse mémoire soient par vous et sy religieusement accomplis en tous les points de sa dernière vollonté qu'il est évidant que la distance de la terre au ciel ne vous a point séparés d'affections surtout au zèle de la gloire de Dieu auquel je say que vostre Exelence a cette louable coutume d'atribuer tous bons succès tous bons succès mais comme cela est digne de la grandeur de vostre humilité chrétienne c'est du devoir des gens de bien et sur tout de vos serviteurs d'en dire ce qu'ils pourront, ne pouvant ce qu'ils doivent et de louer sa divine bonté des grâces qu'elle vous fait, la supplier les vous continuer et teroistre à quoy je m'emploieray et en tous autres devoirs de ma vie pour preuve que comme j'ay esté, je suis et seray tant qu'elle durera,

Madame,

Vostre Exelence,

Très-humble, très-obéissant et très fidelle
serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 29^e juillet 1626.

Archives nationales, 1AP 345 /103

1633-1634 *Charlotte-Brabantine de Nassau qui depuis l'abjuration de son fils en 1628, ne résidait plus à Thouars, est décédée le 19 août 1631 au château de La Mothe à Châteaurenard appartenant à son demi-frère Frédéric-Henri de Nassau, alors que son fils aîné et sa belle-fille étaient en Bretagne. Zacharie du Bellay n'entretenait pas des liens de même familiarité avec Marie de La Tour d'Auvergne et ne lui écrivait plus directement. Son correspondant était Jean du Monceau, sieur de Champdor, neveu de Henri du Monceau l'intendant des La Trémoille dans les années 1610 et ancien secrétaire de Charlotte-Brabantine de Nassau.*

20 février 1633 - Thouars
à M. de Champdor
à Vitré

Monsieur, Tout présentement je viens de recevoir, par les mains de Monsieur de La Mazure, la lettre que m'avés fait la faveur m'écrire du 15^e de ce mois, de laquelle je comencerais la réponse par vous supplier qu'en continuant de m'obliger il vous plaise faire à Madame de très humbles remerciemens de l'honneur que Son Exelence me fait de me procurer place pour mon fils de Lessigny²⁷² près Monsieur le marquis de La Moussaye²⁷³ des vertueux exemples et sages commendemens duquel j'espère qu'il recevra un bien qui luy durera toute sa vie.

²⁷² Charles du Bellay, sieur de Lessigny, était le troisième fils de Zacharie du Bellay.

²⁷³ Amaury III Gouyon (1601-1663), marquis de La Moussaye, comte de Plouër, était une figure emblématique du protestantisme dans l'évêché de Saint-Brieuc. Il était devenu un allié des La Trémoille en épousant en 1629 à Sedan

Je ne faudray d'écripre à Son Excelence les ressentimens que j'ay de cette obligation lorsque je l'envoyeray qui sera la plustost que je pourray après Pasques que les jours et les chemins sereont plus beaux. Je le feray habiller ainsy que me mendés et au surplus n'oublieray à l'envoyer honnestement. Je voudrois pouvoir le mener moy mesme mais la quantité d'autres enfans et d'affaires que j'ay avec mon aage qui commence de me convier d'éviter les corvées non nécessaires me fait désirer un autre honneste moien. Jugés, je vous supplie, sy l'envoyer à Vitré sous la conduite d'un homme fidelle et advisé et prier Monsieur Le Sage, mon ancien amy, de prendre la peine de le mener où seroit mondit Sieur le marquis et luy présenter, seroit bienséant et satisferoit à ce que je doy, auquel cas je vous supplie prendre la peine d'en parler à M. Le Sage pour savoir sy la commodité de ses affaires luy pourroient permettre de me rendre cet office d'amitié, car pour sa bonne vollonté je ne la met point en doute.

Sy Monsieur le marquis estoit à Vitré près de Madame lorsque j'envoyeray cet enfant, je vous supplerois de prendre la peine de luy présenter affin que comme /2/ vous avés esté le promoteur, estes le directeur vous fussiés le consommateur de cet œuvre où vous me rendés un sy complet office et d'amitié que je n'ay plus à désirer que le moien de vous servir pour ne tomber au crime d'ingratitude. Je le souhaite ardemment mais sy je ne puis vous ne le trouverés pas estrange car vous avés accoutumé de m'obliger sans renantre et de vous contenter de ma reconnoissance. Je prie Dieu suppléer à mon deffaut et vous donner en parfaicte santé très longue vie et à moy de vous témoigner que je suis,

Monsieur,

Vostre très-fidelle, affectionné et obligé
serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 20^e febvrier 1633.

Archives nationales, IAP 345/104

123

28 mars 1633 - Thouars
à M. de Champdor

Monsieur, Suivant vos lettres et advis dont je vous rends très-humbles grâces, j'ay fait toute la diligence possible d'envoyer Lessigny pour ne perdre l'occasion sy avantageuse dont il plaist à Madame nous favoriser, en quoy je n'ay eu difficulté qu'à trouver deux aulnes de drap et une aulne trois quarts de serge isabelle, car j'ay faict chercher à Saulmur, Angers, Loudun, Poitiers et finalement s'en est trouvé à Tours où il a fallu prendre le plus des pièces. Mais cette couleur est sy belle que mes autres enffens en seront parés. Je vous envoie un mémoire de ses hardes au bout duquel il y en a un de l'argeant que j'envoie par ce porteur pour estre distribué chez Monsieur le marquis de La Moussaye.

Je vous supplie ; Monsieur, en continuant vos bons offices prendre la peine de donner ledit mémoire à l'écuier et faire la distribution de l'argeant. J'ay en oultre donné à Etienne argeant pour le défray pour aller jusqu'à La Moussaye s'il est besoing qu'il n'aille comme je croy et luy ay donné charge de faire entièrement ce que vous luy commenderés.

Monsieur, j'avois toutes choses prestes et la résolution de faire partir Lessigny pour arriver à Vitré le sabmedy avant Pasques, lorsque M. d'Iray me donna avis que Madame retardoit son partement de quelques jours et me dist l'avoir aprie par vos lettres ce qui me fit estimer estre meilleur d'atendre et le faire ariver plus près du départ de Son Excelence pour n'estre à importunité ny /2/ à charge, comme je vous supplie Monsieur me faire la faveur d'y mettre ordre par le faire feair et

Henriette de La Tour d'Auvergne (1609-1677), fille cadette de la duchesse douairière de Bouillon. En 1638, Henri de La Trémoille lui vendra le comté de Quintin pour renforcer cette alliance et aussi pour se débarrasser d'une terre excentrée par rapport à ses autres possessions bretonnes et dont les revenus rentraient mal.

prendre sa dépense en une ostelerie en ville. J'ay donné argent à Estienne mais si l'en a trop peu je vous supplie donner ce dont il sera besoing et je ne faudray de le donner à qu'il vous plaira.

Je dézire faire rapporter son viel habillement avec la valise, le loissement et couroyes ce dont j'ay donné charge à Estiennete, sinon qu'en jugeassies autrement, mais j'estime qu'il aura besoing de quelque chose à mettre ses hardes ordinairement, que je vous supplie luy faire achepter à Vitré ou Rennes et me pardonner tant de peines que je vous donne. Le cheval sera pour M. l'Ecuier. Il est fort bont et grand coureur pour ce contient. Je mets avec toutes les lettres en son paquet pour plus grande seureté l'argeant que je vous supplie distribuer et sy vous jugés que ce ne soit assés je vous supplie y adjouster ce qu'estimerés à propos car je ne veux rien espargner. J'ay donné à Estienne dix écus quartz. Je m'ennuye de vous ennuyer. Je prie Dieu me donner le moien de vous rendre comme vous m'y obligés des preuves de mon affection à vostre service et que je suis,

Monsieur,

Vostre très-fidelle et très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 28 mars 1633.

Archives nationales, 1AP 345/105

124

13 mai 1633 - Thouars

à M. de Champdor

Monsieur, Mon fils de La Tousche a fait grande amitié avec un petit Anglois, lequel est à Vitré s'il n'en est party depuis peu. Il luy a promis de faire tenir de nos lettres à son frère de Belleville et sur cella j'en envoye que je luy mende ne luy délivrer qu'en cas qu'il luy promette bien expressément de les faire seurement tenir, car nous escripvons plusieurs choses que ce pauvre garçon sera fort aise de savoir, y ayant fort longtemps que nous ne luy avons escript.

En l'incertitude où je suis sy ledit Anglois sera party ou s'il pourra faire rendre nos lettres seurement, j'ay pensé de vous supplier au défaut de l'une des deux conditions cy-dessus me faire la faveur de l'espandre et les envoyer avec les vostres la première fois qu'ecriprés à Madame Strange qui doibt estre bientost, selon que m'a dit M. de La Mazure. Cecy est une continuation de mes importunités et sera aucmentation des obligations que je vous ay en grand nombre qu me rendent pour jamais,

Monsieur,

Vostre très-fidelle et très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 13^e may 1633.

Archives nationales, 1AP 345/106

125

1^{er} janvier 1634 - Thouars

à M. de Champdor

Monsieur, Je croy qu'à présent la dragée, que La Tousche aura esté esté obligé de donner aux pages de la Reyne, est digérée et que selon la supplication que je vous avois faite vous aurésourny aux frais. Il vous plaira me mander à quoy il se montent affin que je le vous restitue et cependant je vous en rends très-humble remerciement. M. de Marcilly²⁷⁴ est venu de Bretagne ayant passé et repassé à La Moussaye avec Monseigneur. Il me dit merveille de mon fils de Lessigny. La

²⁷⁴ Hannibal de La Trémoille, vicomte de Marcilly, demi-frère illégitime de Henri de La Trémoille et tout dévoué à celui-ci, avait succédé à Zacharie du Bellay dans la fonction de gouverneur de Taillebourg.

passion de père m'en fait croire partie et me ramentoit l'obligation que je vous ay de ce costé là qui avés beaucoup d'autres m'obligent d'estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très-fidelle et très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le premier jour de l'an 1634.

Monsieur j'écry à Monsieur de Rozemont d'une affaire que j'ay contre Availle important à mon honneur s'il n'y alloit de cella je ne ferois pas sachant qu'il n'a pas point d'heures à luy, mais le besoing que j'ay à son assistance me force à luy..., à luy rendre cette importunité.

Archives nationales, 1AP 345/107

126

15 janvier 1634 - Thouars

à M. de Champdor

Monsieur, Vous recepvrés un mot de lettre par M. de La Ragotterie avocat fiscal où je parle de la dragée de mon petit La Touche, mais elle sera de vielle datte à cause du retardement de M. d'Iray avec lequel il va. Celle-cy est encore pour vous faire une nouvelle importunité que je vous prie me pardonner, comme le nombre infiny des autres. C'est pour vous supplier prendre la peine de m'achepter un gobelet ou hanap pour boire d'argeant blanc de nouvelle et jolie façon du prix de quatre pistolles peu plus ou peu moings et le bailler au messenger, en faire charger son passier et faire marché avec luy pour le port le menassant de le faire apporter par autre voye s'il se rend trop cher comme on m'a dit qu'il fait. Monsieur d'Iray a voullu se charger des quatre pistolles et de cette lettre pour vous les vous mettre en main. Nous n'avons rien appris du petit page à ce voyage, je vous supplie le blasmer de sa paresse et croire que je seray toute ma vie comme vous m'y obligés,

Monsieur,

Vostre très-fidelle et très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 15^e janvier 1634.

Archives nationales, 1AP 345/108

127

8 février 1634 - Puy-Ogier

à M. de Champdor

Monsieur, J'ay reçu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du 28^e du passé, tousiours plaine comme les précédentes de preuves de vostre bienveillance et soigneuse amitié, comme le délai qu'avés pris pour l'achapt du gobelet en faict foy. C'est pour présent à un de nos amis.

Je suis bien aise qu'on se soit oublié de demender de la dragée à nostre petit La Touche, affin que ce qui y estoit destiné soit employé en bien de plus solide. Je ne vous saurois dire combien la mère voudroit avoir donné et estre assurée que cet enfant soit couché à son aise, car n'ayant que cethuy là et onze autres, elle en est folle, car je compte celuy que nous attendons au mois de may comme s'il estoit dèsjà venus.

Il est vray, Monsieur, que le procès que j'ay contre celuy que me nommés m'importe grandement cat il y va de l'honneur, ce qui me rend plus hardy à employer mes amis et vous supplier en parler à M. de Rozemont à l'assistance duquel je m'attens pour un rapporteur. Ma partie fait tout ce qu'il peut pour se faire députer à la sollicitation du procès des fromentages contre Monseigneur et seroit bien besoin qu'avant qu'il fust arivé à Paris mon procès fust distribué à un procureur de bien. J'en écripray point pour ce voyage à M. de Rozemont pour ne le surcharger davantage puisque vous

me ferés s'il vous plaist la faveur de luy parler et assurer de mon invariable affection à son service et vous de croire que je suis et seray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très-fidelle et très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre maison de Puyoger, le 8^e febvrier 1634.

Monsieur, je vous supplie de la distribution des incluses surtout de celles à M. de L'Escure.

Archives nationales, 1AP 345/109

128

1^{er} mars 1634 - Puy-Ogier

à M. de Champdor

Monsieur, Avec la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du 18^e de ce mois, j'ay aussy receu le gobelet dont je vous avois supplié auquel je ne souhaite rien pour le rendre parfaict en son aspect que plus de pesenteur, car c'est pour un amy qui l'a eu néannmoings fort agréable, comme je vous ay beaucoup d'obligation de la peine qu'il vous a pleu y prendre, dont je vous fay très humble remerciement, et du souvenir qu'avés de ma supplication touchant mon procès non encore distribué et que M. de Rozemont me faict la faveur promettre de procureur tomber en main équitable. Continuer je vous supplie Monsieur à l'en faire souvenir car j'ay bezoing de luy, à cause du pesant faix d'affaires dont il est chargé.

Quant au reste des 4 pistolles que je vous avois envoyées, vous le garderés s'il vous plaist jusqu'à ce que je vous importune de l'employ. Cependant sy mon petit La Touche a besoing de quelque chose, je vous supplie luy en distribuer jusqu'à 4 quartz d'écu selon le besoing que vous juferés qu'il en aura. Sa mère luy mende la supplication que je vous en fay d'en prendre la peine que je vous supplie me pardonner et croire que je seray toute ma vie comme vous m'y obligés grandement,

Monsieur,

Vostre très-fidelle et très-affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De vostre maison de Puyoger, le premier mars 1634.

Archives nationales, 1AP 345/110

129

22 mars 1634 – Puy-Ogier

à M. de Champdor

Monsieur, J'ay regret avec honte que vous estant inutile je vous sois sans cesse inportun, mais ce sont des effaits de vostre bonté et de mon besoing. J'aprens par lettre de M. Malherbe que mon procès n'est encore distribué par ce que le greffier a égaré la minutte de l'arest d'évocation ou paroist une manifeste intelligence entre ledit greffier et ma partie qui éloigne par ce moien la distribution pour la faire faire à sa dévotion lorsqu'il sera à Paris comme il s'y prépare et ne demeure issy que pour amasser argeant du peuple, comme il faict tous les jours pour solliciter le procès des fromentages contre Monseigneur. Voilà comme les mailleures causes deviennent sinon mauvaises au moings en péril. Je n'en parlle plus à M. de Rozemont par ce que je say bien qu'il ne luy est possible de fournir à tant de peines que sa charge luy donne et encore faire plaisir à ses amis.

Mon petit La Tousche m'escript que M. de La Louvetière luy a dit qu'il luy faut une épée et un baudrier. Je vous supplie Monsieur vouloir prendre la peine de luy en acherpter de ce qui vous est resté des 4 pistolles que je vous avois envoyé. Je croye que cella suffira, car on trouve de la marchandise à tous prix là où vous estes et puis ce n'est on que pour faire mine. Ma femme, sy grosse qu'elle ne peut marcher, prie Dieu pour vostre conservation comme je fay et suis,

113

Monsieur,

Vostre très-fidelle et très-affectionné serviteur.
Plessis du Bellay

De vostre maison de Puyoger le 22^e mars 1634.

Archives nationales, 1AP 345/111

1638-1644 *Alors que nous ne possédons plus de correspondance de Zacharie du Bellay avec les La Trémoille une série de ses lettres et de son fils aîné Henri à André Rivet aux Provinces-Unies va nous faire connaître les six dernières années de sa vie.*

130

14 juillet 1638 – Thouars

Plessis du Bellay
à André Rivet

J'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escire des 24^e may & 14^e juin ensemble celles de Monsieur de Pontaubré & de Belleville à vous le tout a mesme jour onziesme de ce mois, sur le subject desquelles je réserve à vous entretenir après vous avoir dict qu'ayant faict entendre à Monseigneur de La Trémouille que j'avois receu de vos lettres & qu'en celle du 14 vous me parliez des six régiments envoyés par Monseigneur le prince d'Orange, sans qu'on sceut à quelle fin. Il me tesmoigna avoir agréable de sçavoir de vos nouvelles & se souvenir encore du temps jadis ; m'a dict qu'il seroit fort aise de sçavoir souvent l'estat de Son Altesse dont les prosperitez & adversitez luy sont très sensibles pour l'honneur qu'il a de luy appartenir²⁷⁵ de si près & l'admiration en quoy il a très grandes & rares vertus. Ce sont ses propres mots auxquels il adjousta qu'il sçait bien la facilité de vostre esprit & de vostre main²⁷⁶. Sur quoy je ne manqueray de l'assurer (comme je croy) que vostre affection vers luy surpasse encore vos rares qualitez.

Vous jugerez, Monsieur, si vous prenez résolution d'escire des nouvelles si ce sera à Son Excellence directement ou à moy pour les luy faire sçavoir. Je parle ainsy pour des raisons que vous pouvez penser & que je le voye résolu de faire long séjour à Thouars parce qu'il y faict magnifiquement bastire²⁷⁷. Je ne dois oublier que les nouvelles que demandés sont celles qui se peuvent escire sans préjudice.

Depuis 4 jours, j'ay en ma maison de Puyoger Monsieur Mechinet²⁷⁸, procureur fiscal du comté de Taillebourg, lequel m'a assuré que Monsieur de Champvernon vostre frère & toute sa famille est en santé²⁷⁹ & que son fils (comme vous l'aurez sceu) a esté receu au ministère dont il s'acquitte fort bien²⁸⁰.

²⁷⁵ Henri de La Trémoille était par sa mère le neveu du prince d'Orange Frédéric-Henri de Nassau.

²⁷⁶ Henri de La Trémoille conserva toujours des rapports très courtois avec ses anciens coreligionnaires et ne chercha jamais à les persécuter.

²⁷⁷ Henri de La Trémoille qui venait de vendre en Bretagne son comté de Quintin à son beau-frère le marquis de La Moussaye, avait fait entreprendre la construction de l'actuel château de Thouars.

²⁷⁸ Michel Meschinet, sieur du Bouquet, d'une famille huguenote de Saintes, procureur fiscal du comté de Taillebourg.

²⁷⁹ Guillaume Rivet (1580-1651), sieur de Champvernon, frère de cadet d'André Rivet, était pasteur de Taillebourg depuis 1603. Il avait épousé en premières noces Marie Meschinet, sœur de Michel Meschinet, et en secondes noces Léa Château.

²⁸⁰ Etienne Rivet devint en 1638 le pasteur de l'Eglise de Saujon en Saintonge. Le 19 octobre 1638, il écrivait à son oncle : « Depuis que Dieu par une singulière grâce m'a apelé... ». Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 282/224.

Je fis voir audit Sr. procureur le datté de vostre dernière lettre avec ce qu'il y avoit de nouvelles générales pour en faire part à Mond. Sr. de Champvernon.

Car pour le particulier de Belleville, hors ma femme, Monsieur de Bellefond²⁸¹ & mes deux fils les plus aagez de ceux qui sont ici, je ne l'ay dit à aucun autre, estant en la crainte continuelle qu'on sache de deça ce qui luy est arrivé pour la honte que ce me seroit & /146v^o/ à toute ma famille ; la bonne réputation de laquelle sera ternie, quand on sçaura qu'un de ceux qui estoit plus obligé de l'illustrer l'a flétrit. Mais je ne puis plus escrire sans vous remercier très humblement, Monsieur, de tant & si grands offres d'amitié que vous nous rendez en la personne & affaires de Belleville, lequel n'a pas bien entendu mon intention touchant la pension de quarante escus que je luy avois ordonnés, desquels je luy donnay vingt partant d'avec moy avec le supplément de la perte qui se fait sur les espres de delà, toutes les voitures payées jusques à la descente du navire dans lequel il s'embarqua à La Rochelle, puis autres vingt escus que je promettois faire tenir entre vos mains & pour prendre la peine de les luy délivrer six mois après son arrivée vers vous. Mais la nouvelle de son mauvais déportement m'a si fort troublé que depuis je n'ay eu le cœur à rien de ce qui le concerne. Et n'estoit le soin & peine qu'il vous plaist tant prendre, je chercherois tous les divertissemens qu'il me seroit possible pour ne le trouver plus en ma pensée. C'est cela mesme qui m'a convié dès le jour que je receus vos lettres d'escrire à MM. Bernon & Prieur à La Rochelle & les prier de vous faire délivrer trente escus, vallant quatre-vingt-dix livres, au plus tost qu'il leur seroit possible pour parfournir la pension de cinquante escus que j'ay arrêté de luy donner sur ce que vous pristez la peine de m'en escrire par vos premières & je fay que les six mois derniers de lad. année auront commencé dès le premier jour de juin dernier et entens qu'au cas que vous luy eussiez fait la faveur de luy prester quelque argent, vous les reprendriez sur les dictz trente escus.

Je sçay que cela est peu pour luy, qui avoit accoustumé ne faire en Angleterre que boire, manger et dormir et jouer. Vie que j'estime pire que celle des bestes brutes & que quand j'aurois de très grand bien, je ne luy voudrois donner moyen de la continuer et quant à ce qu'il promet de s'abstenir de vin selon le très grand désir qu'il en ay, il faudroit bien plus d'un an de probation pour me le persuader/147r^o/.

Pour le regard de ses parties qui se promettent une grande somme, je suis absolument résolu de ne la donner point. Ce qui me fait avec plusieurs autres bonnes considérations embrasser d'affection la proposition que vous me faites de l'envoyer au Brésil, où je voy bien que vostre recommandation luy feroit recevoir du contantement et pendant son absence (comme vous jugez, Monsieur), on pourroit traicter plus doucement avec ses parties.

Je luy en fay escrire par son frère aîné pour luy en tesmoigner désir afin qu'il s'y conforme s'il me veut complaire. Son frère aîné m'a dict luy avoir souvent ouy souhaiter de faire de longs voyages. Ce qui me fait espérer qu'il n'aura à contre cœur cette proposition et en cas qu'il en prenne la résolution je vous supplie très humblement, Monsieur, luy faciliter les moyens de s'embarquer, le recommander à Monsieur le comte Maurice²⁸² comme me mandez & à tous ceux de vostre cognoissance que vous estimerez le pouvoir assister outre cela luy vouloir prester vingt-cinq escus, vallant soixante-quinze livres, pour achepter ce qui luy seroit plus nécessaire dans le navire & je ne faudray de les faire remettre entre vos mains aussy tost que vous m'aurez mander les luy avoir délivrez.

Je vous demande pardon, Monsieur, qu'après tant d'autres importunitéz je vous fay encore celle-ci, mais le désir que j'ay que ce garçon face ce voyage au plustost me convie de vous faire cette supplication, mesmes de luy donner jusqu'à trente escus si vous jugez qu'il soit nécessaire combien qu'à luy je ne luy mande vous prier que de vingt-cinq et cela s'il vous plaist Monsieur en cas que son embarquement soit infaillible.

Il est plus que temps que je termine ma lettre, car plus elle seroit longue, plus elle vous seroit importune & à moy qui prie Dieu pour vostre prospérité & santé & vous de croire que je suis,

²⁸¹ François V Herbert, sieur de Bellefont, conseiller au présidial de Poitiers, beau-frère de Zacharie du Bellay.

²⁸² Jean-Maurice de Nassau-Siegen (1604-1679), gouverneur général du Brésil hollandais de 1637 à 1644.

Monsieur,

Vostre très humble, très affectionné & obligé serviteur.
Plessis du Bellay.

De Thouars, le 14^e juillet 1638.

Monsieur,

Monseigneur de La Trimouille a eu avis qu'est arrivé quelque désastre aux régimens dont vous me parlez, mais il n'en a encores seu les particularitez²⁸³. Ma femme & moy vous baisons & à Mademoiselle la vostre très humblement les mains.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/146 et 147

131

9 novembre 1638 - Thouars

Plessis du Bellay
à André Rivet

Le 6^e de ce mois de novembre, je receus la lettre qu'il vous a pleu m'escire du 19^e d'octobre & incontinent la fis voir à Monseigneur le duc de La Trémoille, lequel tesmoigna bien de la joye d'y voir des nouvelles plus récentes de Monseigneur le prince de Talmond, son fils & des particularitez qui le concernent²⁸⁴, comme aussy de vos précédentes, desquelles il m'avoit donné la communication. Du tout, il vous sçait grand gré, ce que je m'assure vous cognoissez par les siennes.

Avant que luy faire voir vostre lettre, je luy fis entendre ce qu'il est arrivé à Belleville, dont il me fit paroistre du déplaisir & me plaindre de ce qu'il me peine & soins ayent esté employez en une terre qui ne me produit que de très poignantes espines, dont la cuisson n'est addoucie que par les bons offices qu'il vous plait me rendre en cette personne là, qui ayant esté nourrie si grassement & si différemment de nostre façon de France, se plaindra tousjours en quelque autre part qu'il soit.

Néanmoins sur ce qu'il vous plaist m'en escire & Monsieur de Maisonneuve²⁸⁵ aussy, lequel m'a mandé que luy donnant cinquante escus par an, il se pourra honnestement entretenir, j'accorde de les luy continuer, luy ayant desjà donné à cette raison la, compris ce que je vous ay fait tenir & sur ce que vous Monsieur & Monsieur de Maisonneuve m'assurez vouloir prendre la peine de luy faire distribuer aux necessitez. J'escris à MM. Bernou & Prieur de La Rochelle de vous faire délivrer septante-cinq livres pour la demie année, laquelle sera peu commencée quand l'argent sera parvenu en vos mains. Et pour parler de ses parties je vous supplie Monsieur jugez si en cas qu'on eusse composé avec eux Belleville pourroit demeurer en seureté à Rotredam & s'il ne seroit point à craindre qu'il fust assassiné par ceux à qui l'affaire touche de plus près /148v°. Que si vous estimez qu'il peust demeurer là seurement, j'offre de leur donner six-vingt livres & une pièce de bon vin à M. le Baillif que si on ne peut convenir avec eux. Pour cela, je vous supplie, Monsieur, adjouster aux faveurs que vous m'avez faites de luy obtenir un sauf conduit de Son Altesse pour s'en venir en l'armée du Roy la plus prochaine des Pays Bas, se mettre dans un régiment ; d'où me faisant sçavoir de ses nouvelles, je luy feray tenir vingt-cinq escus de six en six mois persistant en ce que je vous ay dit ci-devant escript qui est de ne le vouloir jamais voir s'il ne s'abstient entièrement de boire du vin, sachant bien qu'il ne peut continuer sans tomber en mesmes accident qui seront pour le mener à une mort honteuse.

²⁸³ Au mois de juin 1638, le prince d'Orange échoua dans sa tentative de s'emparer des forts sur la Scheldt en dessous d'Anvers. Deux mois plus tard, il échoua également dans sa tentative de prendre Geldern.

²⁸⁴ Henri-Charles de La Trémoille (1620-1672), prince de Talmont, fils aîné de Henri de La Trémoille et de Marie de La Tour d'Auvergne, à la suite de l'abjuration de son père, au mois de juillet 1628, avait été élevé dans la religion catholique. Pendant l'été 1638 s'ennuyant à Paris, il s'était embarqué pour l'Angleterre et avait ensuite rejoint à La Haye son grand oncle le prince d'Orange.

²⁸⁵ Isaac de Perponcher, sieur de Maisonneuve, un huguenot originaire du Périgord, après avoir débuté sa carrière militaire à Sedan au service du duc de Bouillon, la poursuivit dans le second régiment d'infanterie entretenu par la France au service des Etats. Il était major de ce régiment en 1622, lieutenant-colonel le 3 décembre 1626 et colonel le 24 novembre 1629. Commandement qu'il assura pendant seize ans. Site INTERNET : *De Nederlandse Regimenten*, Infanterie Regiment 602 c.

Le déplaisir que j'ay de le sçavoir addonné à ce vice m'y a si fort attaché la pensée que j'ay oublié de vous dire que je le cognoy fort enclin à jouer, ce que je luy ay expressement défendu parce qu'oultre que Dieu y est présentement offensé de plusieurs sortes, n'ayant pas bonne veue, il est assuré de tousjours perdre²⁸⁶. C'est dont je voudrois aussy qu'il s'abstint absolument. Que s'il se corrigeoit de ces deux vices ce me seroit une grande consolation. Mais pour me le faire croire, il faudroit pour le moins un an de probation. Mon ennuy s'augmente à toutes les fois que je pense à l'importune peine que vous prenez dont ne vous pouvant faire autre recognoissance que le remerciement, je le fay très humble, avec prière à Dieu qu'il vous donne en parfaite santé très longue vie & à moy de vous tesmoigner que je suis comme vous m'y obligez,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur.

Plessis du Bellay.

De Thouars, le 9 novembre 1638.

Si Belleville vient à l'armée du Roy, il vaut mieux qu'il se rende dans le régiment de Monsieur le comte de Laval qu'en tout autre.

Ma femme vous baise très humblement les mains, comme elle et moy faisons à Mademoiselle la vostre.

Monsieur, je vous supplie faire tenir ma lettre à Monsieur de Maisonneuve & communiquer avec luy sur le mal agréable subject dont je vous entretiens l'un & l'autre /149r°/.

Monsieur,

Ce m'est un très grand contentement d'avoir permission de remplir ce blanc pour vous pouvoir remercier comme je fay très humblement de la favorable assistance qu'il vous plaist rendre à mon frère de Belleville. En sa personne, vous obligez toute nostre nombreuse famille, moy particulièrement qui en auray toute ma vie un très vif ressentiment. Je prie Dieu qu'il luy touche le cœur de telle sorte qu'il se conforme aux intentions de mon père & à vos bons conseils comme il doit. Ce que faisant, je m'assure que Dieu le bénira. Vous suppliant aussy, Monsieur, m'honorer tousjours de la continuation de vostre bienveillance & me tenir comme je suis & seray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble & très obéissant serviteur.

Puyoger du Plessis.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/148 et 149

132

1^{er} décembre 1639 – Puyoger

Puyoger du Bellay

à André Rivet

Si mon pouvoir respondoit au désir que j'ay de vous rendre très humble service, je ne doute point que je n'eusse donné lieu à la bonne opinion de vostre bienveillance, mais j'ay assez de cognoissance de moy mesme pour ne présumer pas qu'il y ait quelque chose en moy qui mérite la louange que vous me donnez. Ce qui me faict recognoistre l'obligeance de laquelle je vous suis tenu, depuis qu'il vous plaist, Monsieur, me conserver par une affection naturelle une bonne place en vostre souvenir & continuer de me départir vos faveurs par un soin particulier que vous avez pris de moy dès ma naissance.

²⁸⁶ La Discipline des Eglises réformées françaises condamnait particulièrement le jeu : inutile et déraisonnable, encourageant l'oisiveté et entravant le travail productif, gaspillage des bien de ce monde. La dernière remarque de Zacharie du Bellay enlève toutefois du poids à sa condamnation, l'on sent qu'il ne serait pas aussi sévère envers son fils si celui-ci avait été un joueur heureux.

Monsieur votre fils²⁸⁷ n'a eu non plus que vous que des paroles pour marques de mon affection, mais son agréable conversation nous a fait, à moy particulièrement, trouver son séjour si court en ce pays, que je m'en sers d'excuse pour n'avoir peu trouver les occasions de luy faire service. Or comme je me fay fort de son amitié, aussy me persuade-je qu'il l'a croit réciproque. Entre les bons discours qu'il nous a tenus estant icy mon père à ouï avec grand contentement le récit qu'il nous a fait des vertus & perfections de Mademoiselle de Schurman²⁸⁸, des lettres de laquelle il m'a donné copie que je chériray et conserveray soigneusement, pour l'estime que je feray toute ma vie d'une fille si parfaite de celuy qui a pris la peine de les transcrire et particulièrement pour le choix qu'elle a fait de vous, Monsieur, pour contracter une amitié filiale comme nous avons appris de mond. Sr. votre fils, car je fay tant d'estat de l'honneur de vos bonnes grâces que tout ce qui vous touche en quelque sorte m'est extrêmement cher. Je vous supplie très humblement de le croire & que je suis & seray toute la vie,

Monsieur,

Vostre très humble & très fidèle serviteur & filleul
Puyoger du Bellay

De Puyoger, le premier de x^{bre} 1639.

Monsieur, je vous ay une extrême obligation des faveurs que vous faictes & des bons offices que vous rendez à mon frère, que je vous supplie très humblement luy continuer, excusant & corrigeant ses défauts selon vostre bonté accoustumée. Je vous supplie aussy très humblement Monsieur sans prendre la peine de me faire response de mettre un mot à la réception de la présente dans la première que vous escrirez à mon père et aussy d'une autre que je vous ay escripte y a longtemps, mais je ne me souviens pas bien du temps. Elle estoit ce me semble conjoint à celle de mon père comme celle-ci.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/151

133

12 décembre 1639 – Thouars

Plessis du Bellay
à André Rivet

J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escire du premier de novembre, 3 jours après son datté. Je la fis incontinent voir à Monseigneur le duc & Madame la duchesse de La Trémoille lesquels eurent à plaisir d'y lire ce qu'avez obmis en la lettre qu'escriviez à mond. Seigneur le duc touchant l'ambassade de Monsieur Aerssen²⁸⁹. La joye que nous avons de la victoire navale obtenue par MM. les Estats²⁹⁰ seroit excessive, si elle n'estoit modérée par un événement contraire sur la frontière du comté de Roussillon²⁹¹.

A ce que je voy, Lessigny n'a pas longuement demeuré de delà, sans faire folies et de celles que je luy avois le plus défendues. Je luy escriis le desplaisir que j'en reçoÿ & ce qui lui arrivera de ma part, s'il ne devient plus sage. Ce qui augmente de beaucoup mon mescontentement est la

²⁸⁷ Frédéric Rivet, quatrième fils d'André Rivet et de Suzanne Oyseau, né en 1617, avait fait un court séjour à Thouars en 1639.

²⁸⁸ Anna-Maria Van Schurman, née en 1607 à Cologne et morte en 1678 à Wiervert, était une hollandaise célèbre dans toute l'Europe pour son érudition. Elle était en relation avec Spinoza, Descartes, Gassendi, Leibniz et naturellement André Rivet. Dès 1646, le poète Colletet publia la *Question célèbre, s'il est nécessaire ou non que les filles soient sçavantes, agitée de part et d'autres par Mademoiselle Anna-Maria de Schurman, hollandaise et le Sr. André Rivet, Poitevin*.

²⁸⁹ François van Aerssen (1572-1641), comte de Sommelsdijk, ami de vieille date des La Trémoille, s'appretait à partir en Ambassade à Londres pour prévenir une alliance entre l'Angleterre et l'Espagne et pour justifier l'attaque de la flotte espagnole alors qu'elle était encore sous la protection du roi d'Angleterre.

²⁹⁰ Le 21 octobre 1639, la flotte hollandaise, commandée par l'amiral Tromp, avait défait la flotte Espagnole qu'Olivarés avait pour lui disputer le contrôle de la Manche.

²⁹¹ Dans le Roussillon, le prince de Condé avait dû abandonner la place de Salces dont il s'était emparé au mois de juillet.

continuation des importunitéz que vous recevez de ceux qui m'appartiennent, lesquels ne pouvans vous rendre le service à quoy vous nous obligez tous si estroictement. Au moins devroient-ils par leur bon comportement vous convier à leur continuer les charitables offices qu'il vous a pleu si libéralement leur départir, dont je vous supplie, Monsieur, ne vous vouloir rebuter et que vostre bonté aide à corriger ses défauts.

Je lis avec beaucoup de joye ce que m'escrivez de Monsieur de Mondevis²⁹². Je prie Dieu que vous en recepviez le contentement qui vous est deu où j'auray une grande part. Monsieur vostre jeune fils nous a fait la faveur de nous venir revoir avec trop peu de séjour pour le contentement que nous recevons de sa conversation.

Il me vient de dire qu'il est sur le point de vous escrire, ce qui me fait conclure celle-cy, attendant de vous en faire une autre par luy mesme qui propose de nous laisser bientost, avec prière à Dieu qu'il vous donne parfaite santé, très longue vie pour servir sa gloire et suis, Monsieur,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 12 x^{bre} 1639.

Ma femme et moy vous baisons et à Mademoiselle la votre très humblement les mains. Monsieur je vous supplie donner à Lessigny soixante-quinze livres, lesquels je donneray à M. vostre jeune fils avant qu'il parte d'icy²⁹³.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/150

134

21 avril 1640 – Puyoger

Plessis du Bellay
à André Rivet

Monsieur,

J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escire du 12^e mars, à laquelle je commenceray ma response par très humbles remerciemens de l'assistance favorable qu'il vous plaist continuellement départir aux miens & de ce que combien qu'ils s'en rendent tout indigne. Vous ne laissez pas vostre bonté singulière de continuer vos bons offices. Je vous confesse, Monsieur, que la nouvelle de la grièfice faute de ce misérable garçon m'a touché le cœur d'un si grand desplaisir que depuis j'en ay toujours esté indisposé & le suis encores.

Je sçay bien que le malheur des temps & la condition où il est engagé parfois les plus discrets à venir aux duels, mais je ne me puis consoler d'avoir un fils (qui sçait combien cela est désagréable à Dieu et auquel j'avois expressément défendu d'en venir là, qu'à la nécessité : c'est à dire où son honneur seroit en danger de se perdre), qui ait commis une telle désobéissance envers moy d'aller provoquer au combat un homme qui ne l'y avoit point obligé & qui estant la risée de la compagnie ainsy que j'ay appris, il n'en pouvoit espérer aucun avantage quelque en fust le succès et qu'outre les offenses envers Dieu & vers moy, il ait procédé avec un si grande imprudence de venir aux mains avec un homme sans renom auquel il a donné de la réputation au prix de la sienne & de son sang²⁹⁴.

²⁹² Claude Rivet (1603-1647), sieur de Mondevis, était le second fils d'André Rivet et de Suzanne Oyseau. En 1627, il était devenu le secrétaire de Henri de La Trémoille. Le jour de pâques 1629, il avait suivi son exemple et était allé à la messe. N'ayant pas fait la carrière qu'il escomptait, le 12 juin 1639, il s'était repenti devant l'Eglise de Charenton " du scandale qu'il avoit donné d'aller à la messe " et était retourné dans le giron de l'Eglise réformée. Lettre du ministre Jean Mestrezat du 12 juin 1639 à André Rivet. Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 301/63 publiée par Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII de 1621 à 1629*, Honoré Champion, 1931, 2 vol, tome II, p. 134.

²⁹³ Zacharie du Bellay qui écrit habituellement d'une petite écriture régulière a rédigé tout ces passages en italique d'une plus grosse écriture moins bien formée.

²⁹⁴ L'Eglise catholiques comme l'Eglise protestante se rejoignaient dans la condamnation du duel y voyant une grave subversion des valeurs : aux valeurs transcendantes de la religion révélée, les duellistes préfèrent les valeurs du monde. François BILLACOIS, *Le duel dans la société française des XVIIe-XVIIIe siècles. Essai de psychosociologie historique*,

Je vous supplie m'envoyer le mémoire de la despense extraordinaire qu'il aura faite en cette malheureuse occasion et je ne manqueray de la faire tenir à Monsieur vostre fils à Paris (si vous le désirez) ou la vous faire rendre en propres mains par l'ordre de MM. Bernon & Prieur estant délibéré désormais de n'avoir plus tant de soin de ceux de mes enfans qui sortiront ainsy insolemment hors de l'ordre de mes commandemens

J'ay aussy receu lettre de Monsieur de Maisonneufve du 18^e mars sur ce subject, où il me tesmoigne une grande bonté dont je me ressen très obligé. Je vous supplie luy faire tenir l'incluse.

J'ay fait donner une enseigne à Belleville au régiment de la Couronne dans lequel y a grand nombre d'officiers et soldats de la Religion & qui est dès mieux entretenus de France. Ils partent de Montmorillon & /152v^o/ Civray pour s'acheminer en Provence, où Monsieur de Bourdeaux²⁹⁵ est grand par mer & par terre. Le de Belleville promet merveilles, de se bien comporter, est vray qu'il s'est beaucoup modéré au séjour qu'il a fait près de moy.

On m'a dict que Monsieur le prince de Talmond a une compagnie dans le régiment de Monsieur de Maisonneufve. Je vous supplie, Monsieur, en continuant tant de preuves de vostre bienveillance envers moy, avoir l'œil s'il se pourroit là dedans procéder quelque chose pour Lessigny. Mais ses mauvais comportement m'en font perdre l'espérance, si vostre faveur ne prévaut.

Je renvoye aujourd'huy mes deux escoliers à Saumur poursuivre leurs estudes. L'aîné desquels, nommé Claude d'Anché, donne espérance d'estre sçavant & pieu. Je renvoye aussy à Monsieur de La Place²⁹⁶, à Pousauge, mon petit Timothée qu'il a desjà eu un an avec advancement.

Je souhaiterois avoir des subjects plus digne à vous entretenir, mais l'extrême soin & prière que me donne ma nombreuse famille, ne me laisse quasi aucun espace pour parler d'eux chose, en quoy je vous supplie me supporter selon vostre bonsté accoutumée & croire que je suis & seray toute ma vie comme vous m'y avez tant obligé,

Monsieur,

Vostre très humble & très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Puyoger, le 21^e avril 1640.

Ma femme & moy vous baisons & à Mademoiselle la vostre très humblement les mains et prions Dieu pour vostre prospérité & santé.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/152

135

22 avril 1640 - Puyoger

Puyoger du Bellay

à André Rivet

Monsieur,

Le desplaisir que j'avois d'estre hors de vostre souvenir, me fait prendre ce blanc pour m'y rementevoir regrettant infiniment de n'avoir un subject assez digne pour vous entretenir davantage. J'estime mon malheur plus grand de me voir, malgré moy, comme attaché en ce lien où je me vois nulle apparence d'espérer que me naistra occasion de vous rendre preuve de mon affection à vostre

Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1986, p. 138-146. L'on remarquera toutefois que Zacharie du Bellay reste fidèle à l'éthique nobiliaire en justifiant le duel dans certaines conditions : « où son honneur seroit en danger de se perdre ». Observer la règle de l'honneur, le point d'honneur, c'est dans la chrétienté appartenir à une élite qui s'impose une éthique plus rigoureuse que la morale chrétienne commune des simples laïques de tous âges et de toutes conditions. F. BILLACOIS, *Le duel...*, op. cit., p. 217-218.

²⁹⁵ Henri d'Escoubleau de Sourdis (1593-1645), archevêque de Bordeaux, lieutenant général de la flotte du Levant. Les d'Escoubleau étaient vassaux des La Trémoille pour leur terre de Sourdis en Mauzé-Thouarsais.

²⁹⁶ Jean de La Place, sieur de Rosefleu, fut le pasteur de Pouzauges de 1617 à 1636.

service. Si vous puis-je assurer, Monsieur, que j'en ay un désir extrême & de vous faire paroistre que je me dessir aussy estroitement obligée de l'assistance favorable que vous avez rendue à mes frères que si je l'avois receue en ma personne. Je vous supplie très humblement Monsieur de la continuer à mon frère, Lessigny, et à moy l'honneur de vostre bienveillance & vous contenter pour le présent encores des promesses, attendant les affects qui vous feront cognoistre que je suis très assurement,

Monsieur,

Vostre très humble & très fidèle serviteur.

Puyoger du Bellay

De Puyoger, le 22^e apvril 1640.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/152

136

27 août 1640 - Puyoger

Plessis du Bellay

à André Rivet

J'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escire du 6^e de ce mois où je n'apprens point qu'avez receu celle que je vous escrivis au mois de juillet. Celle-ci vous sera rendue sous la couverture du paquet de Mademoiselle de La Trosnière²⁹⁷ qui m'en fait la faveur.

Je suis fort aise qu'avez receu la lettre de change pour Lessigny qui couste 22 livres pour cent et ay beaucoup de regret de ne pouvoir vous rendre que des remerciemens pour la continuation de vos bons & charitables offices dont je vous supplie très humblement, Monsieur, ne vous lasser.

Nous attendons avec impatience de sçavoir le succès du siège de Gueldre et prions Dieu qu'il en bénie l'entreprise²⁹⁸. La conversion de Monseigneur le prince de Talmond nous a apporté beaucoup de joye²⁹⁹ et n'est pas moindre celle que nous avons de sçavoir qu'il accompagne de bonnes mœurs la profession de la sainte doctrine. Tous les gens de bien vous sont obligez du soin & diligence qu'avez apporté à ce bon œuvre & doibvent prier Dieu qu'il vous donne en santé une longue vie puisque vous l'employez si utilement à son service en son Eglise. Ce que nous faisons en nostre famille où il n'y a point de changement qui mérite vous l'escire.

J'entens avec beaucoup de contentement que Monsieur de Mondevis, mon filleul, se rende de plus en plus agréable à Son Altesse³⁰⁰ et qu'il ait aussy bonne part aux grâces de Monseigneur le prince de Talmond, avec ce que vous luy présentez un mariage où se rencontrent toutes les choses désirables en cette condition³⁰¹.

Puisque vostre bonté vous empesche de trouver importunes mes lettres, je les rendray plus fréquentes désormais, bien que j'ay rarement subject de vous entretenir qui vaille que vous lisiez, mais ce sera moy qui en tiray grand contentement.

²⁹⁷ Anne Oyseau, belle-sœur d'André Rivet, était veuve du médecin Mathurin Pineau, sieur de La Trosnière à Louzy. Elle lui avait donné cinq enfants, quatre garçons : André, Daniel, Paul, Henri et une fille : Charlotte.

²⁹⁸ En 1640, comme en 1639, Frédéric-Henri de Nassau échoua dans ses tentatives de prendre Geldern et Hulst.

²⁹⁹ Le 25 juin 1640, André Rivet écrivait à son ami Claude Saumaise : " J'avoy aujourd'huy un meilleur employ, près M. le prince de Talmond retourné depuis sapmedi d'Angleterre, avec résolution de faire profession de la Religion réformée. Ce qu'il exécutera sapmedi, aidant Dieu, au presche préparatoire à la Sainte Cène, à laquelle il veut participer dès le lendemain ". Pierre LEROY et Hans BOTS, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648*, APA – Holland University Press, Amsterdam et Maarssen, 1987, p. 211.

³⁰⁰ Le prince d'Orange avait pris Claude Rivet à son service comme gentilhomme ordinaire. " Ce m'est du repos d'esprit de le veoir par ce moyen détaché de la France " écrivait le 30 novembre 1639 André Rivet à son ami Saumaise. Hans BOTS et Pierre LEROY, *Claude Saumaise et André Rivet. Correspondance échangée entre 1632 et 1648, op. cit.*, p. 156.

³⁰¹ Claude Rivet épousa le 9 avril 1641 Gertruyt Begersdijk, fille d'un professeur de philosophie à Leyde. Elle lui donna deux enfants en 1642 et 1647. Il mourut au début de l'année 1647.

Je pars demain (Si Dieu le permet) pour aller à Poitiers où je verray Monsieur Cottibi³⁰² qui aura joye de la part que je luy feray de vostre dernière. Voicy où je finis celle-ci, par les très humbles baise mains de moy, de ma femme & de vostre filleul à vous & à Mademoiselle vostre femme & suis,

Monsieur,

Vostre très humble & très obligé serviteur.

Plessis du Bellay

De Puyoger, le 27^e aoust 1640.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/154

137

4 mars 1641 - Puyoger

Plessis du Bellay

à André Rivet

Monsieur,

La dernière des lettres que j'ay receu de vostre part est du 8^e octobre & ne vous ay pas escript depuis, car j'ay honte de le faire ne vous pouvant entretenir que de remerciemens pour le continuel subject que vous m'en donnez et ne voyant, ne prévoyant aucun moyen de vous servir mesmes, ayant espuisé tous les mots que je sçavois pour vous remercier. Je demeurerois comme en nécessité de me taire, si je n'avois la vie de mes enfans qui a du tout besoin de vostre faveur & assistance et vous en osterois l'importunité de cette heure, sinon que la campagne estant prochaine, je craindrois faire chose répugnante à l'honneur de la profession qui fait, mais ce sera (Si Dieu luy fait la grâce d'en retourner) lors que l'armée sera revenue dans les garnisons, crainte que pour son peu de mérite, Monsieur de Maisonneuve le laisse plus longtemps sous le mousquet. Ce qui me semble mal convenable à son aage & qualité et en ces temps où les charges se distribuent plus communément. J'ay prié Monsieur Prieur de La Rochelle de donner ordre de vous faire délivrer la demie année de ce que je donne à Lessigny, vous suppliant très humblement que selon vostre bonté accoutumée vous vueilliez continuer la peine.

Le régiment des Vaisseaux dont est Belleville (lequel y réussit assez bien) est en garnison à Maranes, d'où il doit partir le 15^e d'avril pour marcher en Provence.

J'oublois de vous dire que j'ay veu par lettre que vous escriviez à Monsieur Pelleus³⁰³, ce quy y estoit pour moy, dont je vous remercie très humblement.

Ma famille est au mesme estat que je vous ay ci-devant mandé. Les deux de mes enfans qui sont à Saumur, y continuent leurs estudes assez heureusement. Mon sixiesme, nommé Philippe, aagé de 14 ans, encore trop jeune pour le mettre sous les armes, seroit plus propre à estre page /155v^o/, mais je ne sçay aucun lieu où le placer & j'ay regret au temps qu'il perd près de moy, qui néantmoins me submets & les miens à la procédure de Dieu, lequel comme j'espère disposera de nous pour sa gloire. Je l'en supplie & qu'il vous donne en parfaite santé très longue vie et que je puisse en quelque sorte tesmoigner que je suis comme vous m'y obligez,

Monsieur,

Vostre très humble & très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Puyoger, le 4^e de mars 1641.

A toutes les fois que vous me faites la faveur de m'escrire, vous me parlez de Monseigneur le prince de Talemond avec tant de tesmoignages de sa qualité & autres louables qualitez que je suis tout ravi de joye. Je prie Dieu qu'il luy continue & augmente ses grâces spirituelles & temporelles. C'est ce que je puis faire pour son service.

³⁰² Jacques Cottiby, né en 1593 à La Rochelle, fut ministre de Poitiers de 1620 à sa mort en 1652.

³⁰³ Pierre Pelleus le jeune, fils du greffier Pierre Pelleus l'ancien, était le procureur fiscal du duché de Thouars.

Ma femme est absente. Je suis très humble serviteur de Mademoiselle la vostre & de MM. vos enfans.

Monsieur, je ne parle point à Lessigny de la pensée que j'ay de le retirer de la crainte que cela luy fist négliger son devoir.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/155

138

4 mars 1641 – Thouars

Puyoger du Bellay

à André Rivet

Monsieur,

S'il estoit nécessaire pour avoir la continuation de vos bonnes grâces que je me ramenteusse par lettres en vostre souvenir. Toutes les fois que j'en pourrois trouver la commodité, je n'en perdrois jamais aucune occasion. Mais outre que je me suis pleinement persuadé y avoir bonne part. J'en voy des tesmoignages par toutes les lettres que mon père reçoit de vous où paroist clairement que je suis tousjours présent à vostre mémoire. Honneur que j'estime d'autant plus grand que je ne l'ay acquis par aucun service. Mais puisque je n'ay qu'à la conserver, je rechercheray tous moyens d'en mériter la continuation de laquelle s'il vous plait m'honorer vous m'obligerez infiniment de me le faire paroistre en la personne de mon frère de Lessigny, en ne vous lassant de luy départir vos faveurs, conseils, assistances & commandemens pour avoir sur toute la famille l'obligation que vous avez sur luy. Mais entre tous, je vous supplie très humblement, Monsieur, croire que j'y pren mesme part que si je ressentois en ma personne les effets de vostre bienveillance. Et afin que je ne vous sois tout à fait inutile, je vous supplie m'honorer de vos comamndemens & me faire naistre quelque moyen de vous tesmoigner que je suis & veux estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble & très obéissant filleul & serviteur.

Puyoger du Bellay

A Puyoger, le 4^e mars 1641.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/156

139

5 février 1642 - Puyoger

Plessis du Bellay

à André Rivet

Monsieur,

Il y a fort long temps que je ne vous ay escript par ce que ne se passant rien de deça digne de vous entretenir, j'ay honte de vous faire sans cesse des remerciemens & jamais de service, mais les plaisirs et bons offices que je reçois continuellement de vous estans sans espérance d'en recevoir de moy, en revanche je ne veux laisser de vous escrire plus souvent quand je ne devrois vous dire avec dose, sinon que je n'ay rien à vous dire. L'expérience que j'ay de vostre bonté me rendu du tout assuré que vous ne l'aurez désagréable.

Il y a déjà plusieurs mois que Lessigny est revenu qui me rapporta vous avoir veu en bonne santé. Ce fut le seul contentement que sa venue me donna. Car je trouve fort mauvais qu'il soit venu sans congé, ni certificat de son colonnel, sans lettre de vous, ni ordre de moy. Je suis résolu de le renvoyer en Hollande avec défense de plus revenir qu'il n'apporte les choses susdictes.

Vous m'avez ci-devant escript les difficultez qu'il y a de monter aux charges en ce pays là, néantmoins il faut tascher de les surmonter & plustost employer de l'argent pour y parvenir. Il est aisé d'en avoir de deça, mais la despense qu'il /157v°/ faut faire pour l'esquipage & l'entretien d'iceluy, sans espérer qu'ayant monté plus haut on pratique de quoy subsister, me fait résoudre despendre là

où il y a plus de solidité, sur quoy je vous supplie, Monsieur, prendre la peine de m'escire le chemin qui seroit meilleur à tenir pour parvenir à mon désir.

Il n'y a point de changement en ma famille, sinon que les petits deviennent grands dont l'accroissement augmente le souci, mais l'Eternel y pourvoit. Monsieur de Montfermier & ma fille vivent en grande concorde & & amitié, néantmoins elle n'est pas devenue grosse jusqu'à présent. Dont nous aurions beaucoup de joye comme plusieurs autres gens de bien³⁰⁴.

L'estime qu'on nous fait fait des vertus de Monseigneur le prince de Talmond, surtout de sa piété, nous est grande consolation et nous oblige encore plus estroitement à prier Dieu pour sa prospérité. J'espère qu'il n'aura pas à desdain d'estre de temps à temps asseuré du très humble & très fidèle service d'une famille faisant profession de la vérité de l'Evangile, composée de huict garçons à la porte de Thouars.

Je vous supplie Monsieur au temps & tant que vous le jugerez à propos /158 r°/ de luy ramentevoir ces choses sans que je l'importune de mes lettres & vous ajouterez ce bon office au nombre que je ne puis compter de ceux que vous m'avez rendu qui m'obligent d'estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble & très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Puyoger, le 5^e feb. 1642.

Monsieur,

Monsieur le procureur Pelleus m'a fait voir une lettre où vous me faites la faveur de me continuer vostre souvenir, dont je vous remercie très humblement. J'y ay aussy appris avec bien du regret la perte qu'ont faite MM. des Etats de ce grand personnage : Monsieur d'Aerssen³⁰⁵. Dieu leur en vuille susciter de teles. Je me sens fort obligé à Monsieur de Maisonneufve du soin qu'il luy a pleu prendre de Lessigny que je luy renvoyray en espérance qu'il se rendra plus agréable.

Monsieur,

Je ne peux fermer celle-ci sans vous redire la seule chose que je vous ay escript plusieurs fois extrêmement mari de ne pouvoir dire autre chose ni faire aucune action pour mériter l'honneur de vostre amitié) qui est que je seray tant que je vive,

Monsieur,

Vostre très humble & très obéissant filleul & serviteur.

Puyoger du Bellay

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/157 et 158

140

21 mai 1642 - Thouars

Plessis du Bellay
à André Rivet

J'adjouste ces lignes à ma lettre pour vous dire qu'ayant envoyé mon fils de Lessigny à La Rochelle, il trouva la flotte partie quatre heures avant son arrivée, qui m'a fait résoudre à l'envoyer par Calais.

Depuis le datté de ma lettre, j'ay eu un accès de goutte plus long & violent que les précédens, en suite de quoy je suis icy détenu par une fiebvre tierce, de laquelle, pourtant, je suis plus dégousté que travaillé de douleur. Si est en ce que tout cela je peux & doy dire que Dieu est très doux, car j'en

³⁰⁴ Charlotte, la fille aînée de Zacharie du Bellay, venait d'épouser Louis de Granges, sieur de Montfermier, un gentilhomme huguenot de La Chapelle-Gaudin. Pour Zacharie du Bellay la fonction du couple était de produire et d'élever des enfants pour être toujours plus nombreux contre les papistes.

³⁰⁵ François d'Aerssen était mort le 27 décembre 1641.

voy plusieurs qui ne sont pas en la 69^e année comme moy qui sont beaucoup plus grandement tourmentez.

Monsieur de Montfermier a un procez contre une Madame de Deffens pour le gain duquel il retireroit le Plessis-Rabard, moyennant 17 000 livres. Cela l'oblige de partir bientost pour aller à Paris le faire juger. Il m'a prié le permettre à mon fils aîné, vostre filleul, de l'y accompagner, ce qu'il fera.

Mondict Sr. de Montfermier & ma fille me vinrent voir il y a deux jours et, sachant que je vous voulois escrire, me prièrent de vous assurer de leur service & vous faire leurs baise mains très humbles, comme ma femme & moy faisons à vous & à Mademoiselle la vostre, priant tousjours Dieu pour vostre santé & prospérité. Je suis & seray toute ma vie comme vous m'y obligez continuellement,

Monsieur,

Vostre très humble & très affectionné serviteur.

Plessis du Bellay

De Thouars, le 24^e may 1642.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/159

141

8 septembre 1644 – Thouars

Puyoger du Bellay

à André Rivet

Monsieur,

La lettre que vous me fistes l'honneur de m'escrire le 18^e de juillet méristoit un plus prompt remerciemens & son datté m'accuse de paresse. Mais encore ne sçay je pas bien que vous dire après tant de loisir que j'ay eu de faire provision pour une bonne lettre de sujets assez dignes de vous sans rechercher si ce manque la vient de mon défaut ou de la stérilité de ces lieux. Je vous supplie très humblement, Monsieur, vous contenter de mon ordinaire entretien, auquel ayant pour but principal de me conserver en vostre souvenir que les autres choses que vous y lirez, soient comme des liaisons sans lesquelles je ne pourrois pas mesme m'y ramentevoir si de fois à autre vous y trouvez quelque nouvelle et sera des choses que négligée de la plus part vous seront plus rares et partant peut-estre plus agréables. Vous avez assez de correspondance pour apprendre tout ce qui se passe de plus important et je ne suis pas assez bien informé de toutes choses pour m'en mesler. Vous orés receu des mensonges d'autrui ou de vieilles nouveautez.

La faute que je fis de ne vous parler point, par ma dernière, de l'estat de notre temple de Thouars, en vous disant celui de l'Eglise de Poitiers, fut par cette mesme considération en partie que je croyois que vous l'aviez sceu par quelque uns de ceux qui y ont inspection particulière, en partie aussy pour ne grossir d'un autre papier la lettre que je vous escrivois, à peu près comme fait le gazetier de Paris, qui fait toute les sepmaines une si juste distribution des nouvelles qu'elles finissent tousjours au bord de la feuille & n'y reste jamais de place que ce qu'il en faut pour mettre du bureau d'adresse, mais que direz-vous de moy, Monsieur, que ne considérant pas que c'est à vous que je parle je me laisse insensiblement aller à des choses de néant /160v°/.

L'avancement de nostre temple est si lent³⁰⁶ que si je n'eusse obmis de à l'autre fois de vous en parler, je n'aurois à celle-ci presque rien à vous en dire de nouveau. Je doute fort que nous le voyons de long temps consacré à la gloire de Dieu par la première prédication qui y sera faite, car la

³⁰⁶ Le premier temple de Thouars était situé auprès des halles entre l'église Saint-Médard et le couvent des Cordeliers. Les Catholiques ayant demandé qu'il soit déplacé, le duc de La Trémoille le 20 mars 1640 autorisa les protestants à en construire un nouveau dans l'emplacement de leur cimetièrre. Le 24 juillet 1643 le présidial de Poitiers interdit la construction de ce nouveau temple. Finalement à la requête du duc de La Trémoille, un arrêt du Parlement du 16 mars 1644 autorisa la reprise des travaux. H. IMBERT, *Histoire de Thouars*, Office d'édition du livre d'histoire, Paris, Réédition 1996, p. 298-300.

charpente n'en est pas encore toute montée³⁰⁷ et la couverture par conséquent ne peut en estre parachevée bien tost, outre quoy les portes & fenestres qui y sont en grand nombre ne peuvent estre faictes de fort longtemps, tant pour leur quantité & grandeur que pour les marques de facultez. Celles de nostre Eglise n'estant point capables de l'exécution entière de ce trop haut dessein. On voit bien à présent que l'avis de ceux qui en jugoient ainsy avant que commencer n'estoit pas le pire. Car, outre l'incommodité qu'on en reçoit, nos adversaires se réjouissent de la peine où ils nous voyent et ce qui est le plus fascheux est qu'ils en trouvent l'édifice si à leur gré qu'ils vivent en espérance de voir un jour changé le service de Dieu en celuy de leurs idoles³⁰⁸. Ce que Dieu ne permettra pas s'il luy plaist. Il y a pourtant grand sujet de craindre que sa divine bonté ne se trouve en colère contre la vanité. Sans contredit plusieurs se sont laissez aller en ce bastiment³⁰⁹, comme il a fait autres fois contre ces pompeux édifices que nous voyons en divers lieux estre faits d'instrumens de sa gloire les causes de son ire & de son indignation à quoy le porteront encor nos iniquitez qui croissent tous les jours si sa miséricorde ne surabonde, comme je l'espère de sa paternelle bonté, avec cette ferme assurance qu'il aura pitié du résidu selon l'élection de grâce.

Monsieur le duc de La Trémoille est à Thouars y a environ 5 semaines. Il en part dans peu de jours pour Bretagne où il veut faire quelque séjour avant la tenue des Estats³¹⁰. On nous fait espérer dans peu Madame sa femme à Thouars. Quelques uns disent qu'elle ira droit en Bretagne sans passer par ces quartiers, où je croy que nous n'aurons pas le synode pour cette fois à cause du temple /161r°/.

Je quitte ce discours pour vous parler de mes frères et particulièrement de Montbrilais, auquel je ne doute pas, Monsieur, que vous n'avez départi vos saintes consolations et efficaces exhortations à mesure que vous avez appris sa convalescence, de laquelle je doute encor quelques avis qui nous en soient venus. Il a grand sujet et nous avec luy de rendre grâce à Dieu s'il luy a redonné la santé après avoir acquis de la gloire cheminant en sa vocation, mais particulièrement si durant & depuis son grand mal il a eu plaine confiance en sa miséricorde & reconnu combien il est redevable à sa bonté pour le reste de ses jours.

Je luy escriis et à mes autres frères, sans sçavoir s'ils sont morts ou vivans. Trouvez-bon, Monsieur, je vous en supplie que je vous face l'adresse de leurs lettres et pardonnez de l'importunité d'un frère que leurs moindres maux touchent sensiblement. Jusque icy Dieu a conservé une parfaite union entre nous tous. Ce qui ne me semble pas peu considérable dans un nombre si grand que les humeurs & complexions n'en peuvent estre toutes semblables. Ce qui se doit sans doute attribuer à ce qu'il plaist à Dieu conserver mon père & ma mère en grande vigueur de corps & d'esprit. J'atten de sa bonté une longue durée de cette faveur qu'il nous fait et que lorsqu'il nous en voudra priver (si tant est qu'il nous donne aux uns et aux autres de les survivre) il se servira d'autres moyens pour nous maintenir en paix les uns avec les autres et tous en la profession de son saint nom et affection à son service. C'est ce que je lu demande souvent du plus profond de mon cœur, à quoy je vous conjure,

³⁰⁷ Le 28 septembre 1643, devant Thomas Aubry, notaire à Loudun, Jean du Monceau, sieur de Champdor, secrétaire de la duchesse de La Trémoille, Pierre Pelleus, procureur fiscal du duché et Joseph Favereau procureur au siège " *aiant charge et pouvoir en général des habitans faisant profession de la Religion prétendue refformée* " de Thouars passèrent un marché avec Jacques Pousset, maître-charpentier et entreprenneur à Loudun, pour " *fournir, dresser & poser à ses frais de sdespans toute la charpente nécessaire pour la couverture du temple [...] pour l'exercice de leurditte religion en l'emplacement du cimetièrre à eux cy-devant donné par Messieurs les commissaires du Roy et le général des habitans catholiques de la ville de Thouas* " Archives nationales, 1 AP 1480.

³⁰⁸ Dans le paysage religieux de la France du XVIIe siècle les temples dévolus au culte réformé ne matérialisaient pas seulement les concessions faites aux huguenots par les autorités politiques du royaume au cours des guerres de religion, ils symbolisaient aussi aux yeux de la majorité catholique, la présence de l'hérésie au sein du corps social Christian GROSSE, Françoise CHEVALIER, Raymond A. MENTZER et Bernard ROUSSEL, « Anthropologie historique : les rituels réformés (XVIe-XVIIe siècles) », *B.S.H.P.F.*, tome 148, octobre - décembre 2002, p. 979-1009, p. 998-999.

³⁰⁹ A ces mots, l'on sent une critique voilée à l'encontre des goûts de grandeur de la duchesse de La Trémoille Marie de La Tour d'Auvergne (1601-1665). Le temple de Thouars, comme le temple de La Rochelle, était un bâtiment octogonale. Il fut démoli dans les années 1860.

³¹⁰ Henri de La Trémoille, en tant que baron de Vitré, présidait l'ordre de la noblesse aux Etats de Bretagne. Depuis l'effacement des Rohan, il monopolisait cette fonction qui avait une grande importance politique en Bretagne.

Monsieur, vouloir contribuer par vos soins et vos saintes admonestations vers ceux qui sont plus près de vous & par vos prières à Dieu pour tous ensemble.

Je ne sçay si vous sçavez qu'il n'y a plus en la maison du frère aîné de mon père aucun qui fait profession de la Religion qu'une fille mariée à Monsieur de Leugny, que vous connoissez. Ce sera une grande grâce de Dieu s'il conserve une Eglise en nostre grâce & si du grand monde que nous sommes aucun ne l'abandonne pour suivre le monde /161v°/ !

Vous voyez, Monsieur, où me porte la liberté que vous me donnez de vous parler privéement, ce que je vous supplie ne trouver mauvais. Je vous suis très obligé des assurances que je peux prendre par vostre lettre de l'amitié de Messieurs vos enfans et participe bien fort à la joye que vous recevez de leurs dignes employs.

Vous trouverez icy les baise mains et remerciemens très humbles que vous fait ma sœur de Montfermier des vœux & prières qu'il vous plait faire pour elle et de la part que vous prenés en ce qui la concerne. Elle vous en a de très grande obligation et moy avec elle, mais particulièrement de l'honneur que je reçois en la continuation de vostre bienveillance de laquelle je ne perdray jamais le souvenir et rechercheray soigneusement les occasions de vous faire paroistre que je suis très véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble & très obéissant filleul & serviteur.

Puyoger du Bellay

De Thouars, le 8^e 7^{bre} 1644.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/160 et 161

142

7 octobre 1644 – Thouars

Puyoger du Bellay

à André Rivet

Je ne sçay à qui m'adresser qu'à vous pour estre assuré que les lettres que j'escris à mes frères leur seront rendues. Trouvez le bon, je vous en supplie, Monsieur, puisqu'elles leur disent leur réceptions de plusieurs des leur que je viens de recevoir & qui nous annonce leur guérison par la faveur divine. Outre qu'il est bien tard et que le messenger ne me donneroit pas grand loisir de vous faire une longue lettre, je m'en abstiendray pour ne vous ennuyer, craignant mesmes que vous l'ayez esté par la lecture d'une autre que je croy vous avoir à présent esté rendue avec une de mon père et un paquet encores pour mes frères. Ainsy de jours à autres nouvelles importunitez & jamais de services. Je prévoiy mesmes qu'ayant esté obligé de leur écrire en l'absence de mon père, il vous fera une supplication de mesme nature que les précédentes, car je croy qu'il cherchera occasion de vous faire tenir de l'argent pour eux à cause de leur despense et frais extraordinaires.

Au reste, Monsieur, j'ay eu souvent pensée et me suis tousjours oublié de vous supplier en cas que vous faciez ou avez fait quelque avances pour eux, soit pour ports de lettre ou autre chose, de prendre la peine de m'en envoyer des mémoires, desquels je ne manqueray aussy tost de vous satisfaire avec grands remerciemens.

Je vous en conjure ceste fois pour toutes, Monsieur, et de me dispenser d'un plus long entretien, sinon que j'estime ne devoir pas vous dissimuler l'appréhension que me donna l'an 70^e de l'age de mon père. Car outre qu'il est climatéric, depuis 8 jours il est venu fort jaune et dégousté. Ses gouttes se rendent plus fréquentes et voicy l'automne puis l'hyver. Il entrera d'aujourd'huy en 15 en la 70^e année. Dieu vueille nous le conserver encore plusieurs années et me donne moyen de vous faire connoistre que je suis en sincérité et vérité,

Monsieur,

Vostre très humble & très affectionné serviteur & filleul.

Puyoger du Bellay

143

25 novembre 1644 – Thouars

Puyoger du Bellay

à André Rivet

Monsieur,

Ce n'est pas une chose ordinaire à qui reçoit une lettre de change d'estre payé de mesme monnaie que celuy qui la donne, mais vous reconnoistrez qu'il n'est pas impossible que cela arrive quand vous aurez receu celle-ci, qui est proprement une décharge pour celle que vous escrivitte à mon père le 21^e du passé pour la nouvelle de la mort de mon frère que vous nous escriviez, vous recevrez celle de la mort de mon père et tout autant le tesmoignage que celuy là a donné devant son départ de l'assurance de sa réconciliation avec Dieu par Jésus Christ, autant celuy ci a il fait esclatter sa foy en ce mesme rédempteur.

Certes, Monsieur, Dieu a fait merveille à ceux-ci, la différence de leur aage, de leur demeure, de leur maladie & de leur condition quand ils vivoient n'a point mis de différence en leur mort, ni en leur condition présente. Dieu qui est tout en tous et en tout temps, leur a donné les mesmes sentimens de sa grâce, les mesmes paroles sur le mespris de la mort & sur le désir de laisser le monde. Mon père s'impatientant de n'en partir pas assez tost de la mesme sorte que vous & mes frères nous assurent de nostre pauvre cadet. Ainsy, je ne doute nullement qu'ils ne soient participans d'une mesme gloire et s'il est ainsy, que les parens bien heureux se reconnoissent au Royaume des cieus (& qu'on le puisse croire sans offenser la Majesté divine), si cela est di-je & qu'il contribue à leur félicité. Soyons certains qu'ils jouissent de ce contentement (>>>> leurs âmes desquelles il n'est pas plus difficile à le croire que des corps), car aujourd'huy & dès l'instant de leur mort ils reposent l'un & l'autre au paradis de Dieu, sans qu'il reste aucun lieu d'en entrer, non plus que la résurrection glorieuse de leurs corps au dernier avènement de nostre sauveur & rédempteur J. C.

Vous pouvez penser, Monsieur, combien ces deux coups, receus si près l'un de l'autre, ont esbranlé nostre maison et combien est capable de nous troubler la considération qu'il n'y a en nostre famille femme, fille, ni garçon qui n'ait perdu depuis 8 mois un père, un mari, un fils, un gendre, un frère & un beau-frère que nous avons aimés & qui nous aimoient bien chèrement.

Outre l'affliction commune à tous, Dieu à voulu redoubler la mienne permettant que je m'esloignasse de mon père en un temps où je ne le devois jamais abandonner et me privant de l'honneur de sa veue 8 jours avant sa mort. Je ne peu arriver de Poitiers & d'Anché où j'estois allé par son commandement que 4 heures après son décès et recevoir ce desplaisir très sensible de n'avoir pas ouï les excellens propos qu'il a tenu en sa fin, semblable à ceux que j'avois ouï de sa bouche durant sa maladie & de n'avoir peu recevoir le dépost qu'il n'a voulu confier à aucun autre, disant qu'il me vouloit parler. Sur quoy ma mère l'ayant prié instamment de luy déclarer que c'estoit de crainte d'estre privé de la parole par quelques accident impréveu, il dit que je serois venu assez à temps /163v^o/ et dit : « *A demain, à demain* ». Cela fut le lundy 21^e du mois et le mardi 22^e entre 2 & 3 après midi, il expira.

Je n'arrivai qu'à 6 heures du mesme jour, que ne pouvant plus le voir vivant, je désiray voir sa face & son corps avant qu'il fut enseveli. Monsieur Chabrol³¹¹ me le permit & m'y accompagna³¹². Il

³¹¹ Jean Chabrol (1604-1667), originaire de Marcenat en Auvergne, était pasteur de Thouars depuis 1633. Il était le frère de l'avocat au parlement de Paris Jacques Chabrol, membre de l'Eglise de Charenton.

³¹² Dans la Religion protestante, la mort et l'enterrement se placent en dehors de la vie de l'Eglise : il n'y a pas de cérémonies religieuses, la dépouille mortelle est inhumée sans que l'on prêche ou que l'on prie. La Discipline stipule : « Il ne se fera aucune prière ou prédication aux enterremens, pour prévenir toute superstition ». En faite, il y avait souvent des accommodemens, comme on le voit ici. Cf. Michel-Edmond RICHARD, *La vie des Protestants Français de l'Edit de Nantes à la Révolution (1598-1789)*, les Editions de Paris, 1994, p. 37-38.

n'y avoit encor aucun changement, sinon que sa jaunisse avoit changé en blancheur. Las ! Displaisir lors & displaisir encor, présentement qu'est ce que de l'homme.

Vous ajouterez à tout cela, le regret que j'ay de ne luy avoir pas rendu mes derniers devoirs, le déplaisir de luy avoir causé des displaisirs et ne luy avoir pas donné tout le contentement qu'il pouvoit justement se promettre ; à qui les commandemens de Dieu l'affection qu'il me portoit & la bonté qu'il m'a toujours démontrée m'avoient si estroitement obligé.

Toutes ces choses déplaisantes s'opposent directement à ma consolation, mais la grâce de Dieu abonde par dessus, car nous trouvons encor plus de sujets de nous consoler en sa bonté. La certitude que nous avons de la béatitude de ces deux bien heureuses âmes, surpasse la joye que nous aurions de jouir de leur présence. Leurs divins propos nous donnent une satisfaction indicible & un désir de les suivre. Le tesmoignage que Dieu nous a donné qu'il leur estoit Père miséricordieux, nous l'assure qu'il sera le nostre, si nous les imitons.

Pour mon particulier, je me console considérant que mon père avoit permis & ordonné le voyage malheureux qui augmente mon deuil et c'estoit pour affaires domestiques & je cheminois en ma vocation. Il m'avoit béni en partant, m'avoit à un voyage précédent donné sa bénédiction pour tous mes frères & sœurs & pour moy, l'avoit réitérée à ma sœur pour tous en mon absence, prié Dieu avec un zèle ardent de la ratifier & tesmoigné grandes tendresses pour ma mère et pour nous. Mais tout ceci ne luy a point fait désirer un plus long séjour en terre, au contraire comme si celui eussent esté des empeschemens. Il ostoit sa veue de dessus les uns & les autres disant quelque fois, entr'autres à Monsieur Chabrol (parlant de ma mère) que cette femme me pèse ; et à moy, il me vient diverses choses en pensée (particulièrement des versets de psaumes) que je n'ose proférer, disoit-il, de peur d'attribuer vostre mère. Bref ma consolation est grande de ce que nonobstant les sujets qu'il avoit de se plaindre de moy, il disoit à ceux qui estoient près de luy que je luy estoit grande consolation et qu'il estoit content de mes obéissances.

Dieu a donné à ma mère une constance admirable & non attendu de nous, après un si rude coup, ravie d'une mort si exemplaire & si chrestienne. Elle voulut que tous ceux qui estoient en la maison en fussent tesmoins. Ce bon personnage, Monsieur Chabrol, en est un irréprochable, qui l'ayant assisté de ses soins autant qu'on pouvoit souhaiter & grandement consolé son âme, comme il l'a souvent tesmoigné durant sa maladie, luy vit rendre le dernier soupir en achevant la 3^e prière de ce jour là, de laquelle il n'ouït point ou peu de paroles, mais il ouït les deux premières.

Il s'est souvent représenté les maux de mon frère de Montbrelais et les peines & soins que prenoient pour son soulagement mes frères de Lessigny & de Grenouillon, jettant souvent des soupirs & des larmes pour eux /164r°/ avec ces mots : « *Pauvres garçons, Dieu les bénie !* ».

Comme vous avez eu, Monsieur, la bonté de leur vouloir aider à nous consoler, joignant une lettre aux leur. Vous aurez, je m'assure, encor bien agréable de nous aider à leur faire recevoir les consolations qu'ils avoient escriptes pour nous avec efficace. Tous nos amis ayant ouy la lecture de leurs lettres avec admiration le stile de toutes leurs précédentes estoit excellent & fort au gré de mon père selon les sujets qu'ils traitoient, mais il semble & je le croy qu'en celles-ci ils ont eu une assistance particulière de l'esprit de Dieu. Je prie sa divine bonté de leur faire & à tous les autres, comme à moy, la grâce & persister constamment en la Ste résolution qu'ils ont prise de vivre selon Dieu & suivre les belles traces que nous ont laissé ces beaux exemples doipret.

Vous prendrez, s'il vous plaist, la peine Monsieur de leur donner en propres mains, si vostre loisir vous le permet, la lettre que je leur escri pour leur annoncer cette triste nouvelle. MM. Prieur & Bernon de La Rochelle m'escrivent qu'une flotte se dispose à partir vers le premier du mois prochain pour Hollande. Je les prie de leur faire tenir du draps noir pour des habits et 60 livres pour les estoffer. Je ne sçay à qui ils en feront l'adresse. Je suis bien aise que vous leur ayez fait recevoir l'argent de Cana. Je croy que vous avez encor receu 340 livres pour eux par le moyen desdits Sr. Prieur & Bernon et qu'ils vous auront restitué les 100 livres que vous leur aviez fait la faveur de leur prester, dont je vous fay remerciemens très humble et de toutes les favorables assistances qu'il vous a pleu leur rendre en nous obligeant.

Continuez, Monsieur, je vous supplie de nous honorer de vostre amitié & bienveillance, assuré que l'affection sincère que feu mon père vous portoit, passanr à nous augmentera encor celle qu'il

nous avons à vostre service. Ma mère affligée vous demande la continuation de cette grâce. Toute la famille en a autant besoin que jamais et je vous requiers particulièrement de nous aimer tous jusqu'à la fin. Il ne se présentera jamais occasion de vous rendre service & à MM. vos enfans que je ne l'embrasse avec joye et que je ne m'y employe avec soin.

J'obmettois de vous dire que la maladie de mon père n'a esté autre chose que la jaunisse, dont je vous croy vous avoir parlé par mes précédentes. Il n'a eu ni fièvre ni douleur. La perte de sang par le bas qui luy prit 3 ou 4 jours avant sa fin et qui l'emporta, car ses médecins ne prévoyoit pas cest accident & croyoient qu'il pouvoit vivre encor 15 jours ou 3 semaines, fut mesmes sans douleur. Il remercioit souvent le Seigneur de cette bonté vers luy de le retirer du monde sans douleur. Bref si sa vie a esté honorable, sa mort a esté glorieuse & heureuse et je prie instamment le Seigneur de nous faire à tous la mesme grâce /164v°/.

Je supplie sa bonté divine de prolonger vos jours en parfaite santé & de vous donner l'accomplissement de tous vos saints désirs. Les miens ne peuvent estre parfaitement accomplis que je ne vous aye donné par mes services des preuves certaines que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble & très obligé serviteur.

Puyoger du Bellay

A Thouars, le 25^e 9^{bre} 1644.

Bibliothèque de l'Université de Leyde, BPL 2211a/163 et 164

-=-

Jean Luc Tulot, F Saint-Brieuc, 1er juin 2009